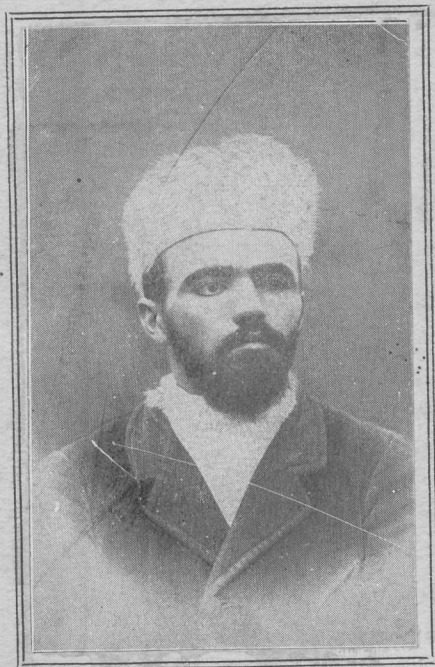


Emile FOURQUET

VACHER

**le plus grand criminel
des temps modernes**

PAR SON JUGE D'INSTRUCTION



Photographie de VACHER après son arrestation

Pour Madame Marie Sire
sympathique soeur

Emil Touquet

VACHER

Tous droits réservés
Copyright 1931, by Emile FOURQUET

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Les Vagabonds, Paris, Marchal-Billard (Godde), place Dauphine. — Prix : 5 francs.

Les Faux Témoins, préface de Gabriel Tarde, de l'Institut Chalon-sur-Saône ; Emile Bertrand, Imprimerie française et orientale. — Prix : 6 francs.

Pamphlets politiques, illustrés par Emile Deshays, chez l'auteur, château de Lavans-Quingey (Doubs). — Prix : 3 francs.

Hommes et choses de Franche-Comté, brochure de 64 pages, chez l'auteur. — Prix : 2 fr. 50.

Les Sentimentales, poésies, Besançon, Jacques et Demont rond, imprimeurs (sur le point d'être épuisé). — Prix : 10 francs.

Une amoureuse mystique, Le mariage impossible, Un crime mystérieux, Besançon, Jacques et Demont rond, rue Claude-Pouillet. — Prix : 10 francs.

Les hommes célèbres et les personnalités marquantes de Franche-Comté du IV^e siècle à nos jours, Besançon, Editions Sequania, un gros volume in-8° de 600 pages. — Prix : 35 francs.

En préparation :

Suite des Souvenirs d'un Ancien Magistrat.

Les meneurs de grèves.

La malchance de Charles Bonichon.

Le Père Isoar.

Ninette Superstition.

FILE 74

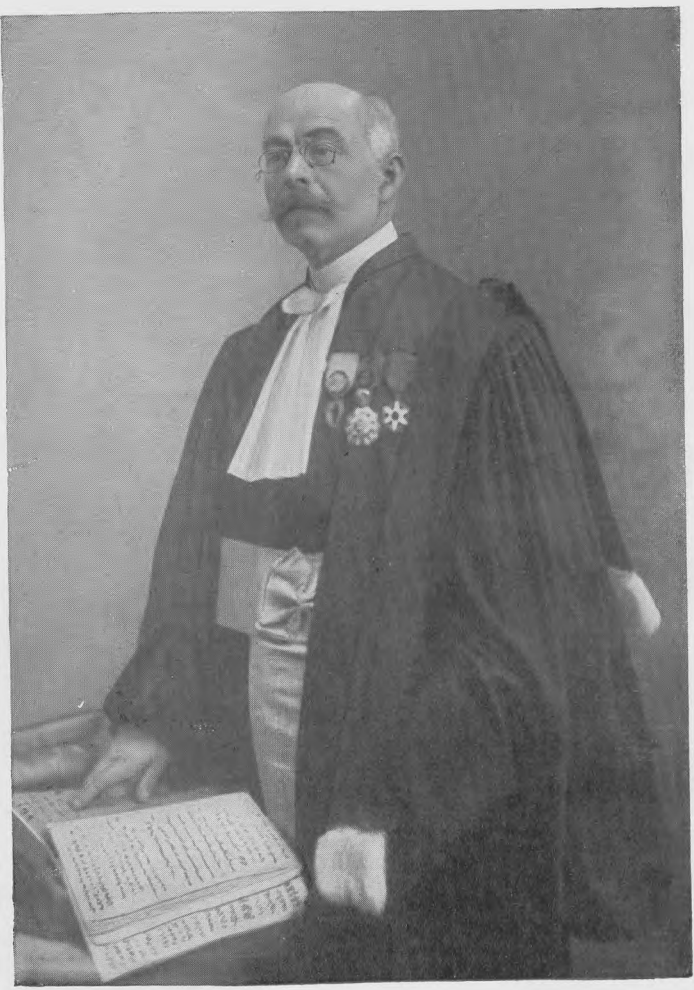


Emile FOURQUET

VACHER

le plus grand criminel
des temps modernes

PAR SON JUGE D'INSTRUCTION



M. FOURQUET, en 1912, année de sa démission.

BESANÇON
L'IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND
29, rue Claude Pouillet

1931

AVANT-PROPOS

A LA MÉMOIRE

DE MON PÈRE ET DE MA MÈRE.

Plus de vingt innocents, qui gémissaient sous le poids d'accusations iniques, vous ont dû la fin de leurs tourments, car le plus grand effort de ma vie, qui les a libérés, a consisté dans la recherche du vrai et du bien, dont vous n'avez cessé de me prêcher le culte.

Cet ouvrage n'a pas simplement pour but de faire connaître au lecteur une longue série de forfaits, fruit de l'association de la paresse et de l'orgueil à la perversion sexuelle, car s'il est de nature à provoquer des émotions, il comporte aussi des enseignements utiles. Il montrera comment les plus honnêtes gens peuvent voir leur vie brisée, leur honneur perdu par le manque de perspicacité, d'intuition, de psychologie, de pondération d'esprit et aussi d'expérience, de juges d'instruction auxquels le gouvernement, avec une légèreté inconcevable, confie sans examen préalable, sans préparation, au petit bonheur, si l'on peut dire, l'exercice des plus redoutables fonctions qu'un citoyen puisse remplir, puisqu'elles comportent pour lui le droit de disposer de la réputation, de la liberté et, parfois, même de la vie de ses semblables. « Il faut, a écrit Gabriel Tarde, de l'Institut, qui fut lui-même juge d'instruction, dans notre livre Les faux témoins, que le magistrat instructeur soit d'une sagacité remarquable, d'une expérience consommée, d'une indépendance exceptionnelle, et voilà pourquoi, pour remplir ces fonctions on choisit souvent de tout jeunes juges suppléants, absolument dépendants du ministère public arbitre de leur sort, qui font leur apprentissage in anima vili aux dépens des justiciables. C'est une prodigieuse aberration. »

Le lecteur trouvera en outre, dans cet ouvrage sur VACHER, de nombreux exemples de faux témoignages terrifiants par leurs conséquences, et verra comment la foule est un milieu particulièrement favorable à la production de phénomènes de suggestion qui la portent aux pires folies et la conduisent parfois jusqu'au crime.

Ce qui emporte les foules, avons-nous écrit dans notre livre sur les faux témoins, c'est la propension des faibles à recevoir l'impulsion des agités ou de quelque misérable, guidé par des sentiments d'envie, de vengeance ou de cupidité. Les mêmes individus qui,

isolés, auraient pris le temps de peser le pour et le contre des charges alléguées contre des accusés, de soumettre sans précipitation l'opinion d'autrui au contrôle de l'enquête et du raisonnement, pris en foule, donnent tête baissée dans l'accusation à la suite de quelque impulsif que son tempérament entraîne aux actes irréfléchis. Et c'est ainsi que de malheureux innocents comme ROUX, comme BANNIER et comme GRENIER, sont victimes des fureurs populaires et voient s'élever pour les accuser les témoignages les plus extravagants.

Il est arrivé aussi parfois à la presse, qui seconde d'ailleurs, souvent d'une manière si utile, la justice dans ses investigations, d'égarer involontairement l'opinion sur laquelle elle exerce une action suggestive si considérable.

Il ressortira enfin du chapitre consacré à l'état mental de VACHER que, s'il se rencontre encore, fort heureusement, des médecins aliénistes résolus à ne pas subordonner, sauf, bien entendu, le cas de démence flagrante, l'intérêt de la société à des doctrines encore incertaines, en raison de la subtilité des distinctions sur lesquelles elles reposent, la science médicale ne pouvant nous dire où commence et où finit la folie, il est malheureusement d'autres spécialistes des maladies mentales, et non des moindres, que la déformation professionnelle porte à conclure avec trop de facilité et de sérénité à l'irresponsabilité des criminels les plus dangereux. Or c'est déjà trop de tant de jurés dépourvus de jugement, de prudence, souvent d'intelligence, de sens moral et de courage, au point de paralyser l'action de la justice en élargissant des brigands, sans que des hommes de science les secondent encore dans cette œuvre malsaine. Supposons VACHER déclaré irresponsable, comme l'ont prétendu certains aliénistes, on l'enfermait dans un asile; mais on sort d'un asile; il en a donné la preuve. Or, sorti de l'asile, VACHER continuait son œuvre de mort. Et qui eût alors encouru la responsabilité des nouveaux crimes, sinon les experts qui l'auraient déclaré dément? Il est vrai que, pour eux, il ne se fût agi que de responsabilité morale.

E. F.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

UN CRIMINEL INSAISSISSABLE. — LES RECHERCHES. — L'ARRÊTATION. — LE TRANSFÈREMENT DE TOURNON A BELLEY. — CONFRONTATION AVEC LES TÉMOINS.

Le 20 juin 1897, au tribunal de Belley, quelques minutes avant l'audience qui commençait à neuf heures du matin, le président du tribunal, le procureur de la République et l'un des juges étaient déjà réunis dans la chambre du conseil, lorsqu'arriva à son tour leur collègue le juge d'instruction. Après les poignées de main et les salutations d'usage, celui-ci tendit au procureur de la République un numéro du journal *Le Lyon Républicain*, qu'il venait d'acheter et lui dit :

« Voyez donc quel crime extraordinaire a été commis avant-hier aux environs de Lyon. »

Sous ce titre : *Le Crime de Courzieu*, le journal racontait comment le cadavre d'un jeune berger avait été trouvé, à trois kilomètres de Lyon, à Courzieu-la-Giraudière, dans un champ, au bord de la grande route. L'enfant avait été égorgé et affreusement mutilé. Ces mutilations, qui paraissaient être l'œuvre d'un fou ou d'un sadique, avaient frappé le juge d'instruction.

Après avoir parcouru l'article du journal, le procureur de la République dit à son collègue :

« Nous avons eu, il y a deux ans, dans notre arrondissement, un crime pour ainsi dire identique. Votre prédécesseur n'a pas découvert l'assassin. On a pensé que c'était un chemineau. Cette affaire paraît vous passionner, mais il est inutile que je vous en parle plus longuement, car il vous suffira, pour en connaître tous

les détails, de demander à votre greffier le dossier de l'affaire de Bénonces.

Ancien secrétaire d'Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique, ayant débuté comme juge au tribunal d'Ambert, en mai 1897, après avoir été suppléant au tribunal de Besançon, le juge d'instruction de Belley avait été nommé aux fonctions qu'il occupait au mois de février 1897. Il y avait donc quatre mois qu'il les remplissait.

Cette nomination l'avait comblé de joie.

Juge d'instruction ! La chasse à l'homme ! C'était le rêve de toute sa vie réalisé ; une véritable passion qu'il allait pouvoir satisfaire. Aussi, après l'audience, sans plus attendre, s'empressa-t-il de demander à son greffier de rechercher dans les archives le dossier de l'assassinat de Bénonces.

Vers deux heures de l'après-midi, de retour au Palais, il en commença la lecture.

Belley est une petite ville d'environ 4.000 habitants, capitale de cette région particulièrement accidentée que l'on appelle le Bugéy.

Là, aux pentes des coteaux, les champs cultivés s'allongent entre des lignes de treilles que jalonnent des arbres fruitiers avec, de ci de là, des maisonnettes aux toits rouges servant à remiser des instruments de travail et des provisions.

Puis, à ces riants coteaux fertiles, succèdent des mamelons arides qui vont s'étageant et dont les crêtes rocheuses, plaquées d'une maigre végétation, ont un aspect sauvage et triste. Parfois, à leur base, on voit miroiter quelque lac aux abords marécageux peuplés de joncs et de roseaux, longs de 600 à 800 mètres, et larges de 300 à 400.

Une jolie petite rivière, le Furans, aux eaux claires et fraîches, qui va se perdre dans le Rhône, à 6 kilomètres, près du massif rocheux surmonté du fort démantelé de Pierre-Châtel, serpente à travers la vallée.

Vers l'ouest, après la succession des crêtes dénudées montant en gradins à l'assaut du sommet de la chaîne principale, se développe parallèlement au cours du Furans, par conséquent du nord au sud, la ligne de cette chaîne qui comporte des sommets élevés et déchiquetés et des rochers à pic. Aux flancs de la montagne on aperçoit de loin les sillons profonds des ravins creusés par des torrents impétueux.

C'est sur un haut plateau, par delà ces crêtes, que se trouve le village de Bénonces.

La commune de ce nom, outre l'agglomération principale, comprend une série de hameaux : Coux, la Courerie, la Chartreuse-de-Portes, un vieux couvent, la Roche, la Croze et Onglaz.

Bénonces est le premier village que l'on rencontre lorsque après avoir quitté la route parallèle au Rhône, qui va de Saint-Genis-d'Aoste à Villebois et Lagnieu, on prend, à Serrières-de-Briord, celle qui la réunit à la grande route de Bourg à Belley et la Haute-Savoie par Ordonnaz et Contrevoz.

Or, le 31 août 1895, vers trois heures de l'après-midi, on découvrait dans un pré, à proximité des bois, sur le territoire de Bénonces, le cadavre affreusement mutilé d'un jeune berger âgé de seize ans, nommé Victor Portalier. Ce berger avait quitté la maison de ses maîtres, au hameau d'Onglaz, vers une heure de l'après-midi, pour conduire son bétail au pâturage. Un autre berger, qui survint ensuite, ne le voyant pas auprès de ses bêtes, se mit à sa recherche et vit sur le sol des taches de sang. Il appela aussitôt d'autres petits pâtres et le garde champêtre qui travaillait non loin de là. Celui-ci accourut, puis suivit une trace sanglante qui le conduisit vers des genévriers, derrière lesquels il aperçut le cadavre du jeune Portalier.

Le juge de paix, prévenu aussitôt, avisa le procureur de la République de Belley qui se transporta sur le lieu du crime avec le juge d'instruction et le médecin chargé de l'expertise médico-légale et les magistrats firent les constatations suivantes :

1° A deux mètres d'un gros noyer situé dans une clairière, apparaissait une petite flaque de sang ; 2° A dix mètres plus loin était une autre flaque de sang beaucoup plus large et importante que la première. Entre ces deux taches, il y avait peu de sang, mais au delà de la deuxième, une trace très apparente d'herbes foulées, de cailloux et de feuilles ensanglantées conduisait jusqu'à l'endroit où le cadavre avait été trouvé. Sur ce parcours, le médecin trouva un testicule et des débris de scrotum. Le corps était nu ; le pantalon déchiré laissait à découvert les cuisses et les mollets, et les intestins sortaient par une vaste plaie s'étendant du sternum au pubis. Il y avait donc eu éviscération complète, et, en outre, les parties sexuelles avaient été coupées avec un instrument bien tranchant et enlevées.

A l'épigastre, il y avait une autre plaie pénétrant dans l'estomac, par où s'étaient échappées des matières alimentaires. Cette plaie paraissait avoir été faite avec un instrument bien affilé et lancé avec violence ; elle avait 7 centimètres de long sur 4 de large. Au thorax, autre plaie de 6 centimètres de long sur 3 centimètres de large, ayant pénétré jusqu'au poumon. Au cou, trois plaies, dont deux peu importantes, mais la troisième, de 4 centimètres de long sur 3 de large, très profonde, résultant d'un coup porté avec beaucoup de violence, avait sectionné l'artère carotide.

Le procureur de la République et le juge d'instruction interrogèrent un certain nombre de témoins habitant la commune et apprirent ce qui suit :

Le 29, le 30 et le 31 août, jour du crime, un vagabond avait tenu toutes les maisons de Bénonces et des hameaux environnants pour demander l'aumône. Deux heures avant la découverte du cadavre de Victor Portalier, il avait été vu s'engageant sur un chemin qui passait près du lieu du crime dont il avait pris la direction. Pour tous les témoins il était évident que ce vagabond était, l'assassin ; aussi les habitants de la région avaient-ils organisé, dès que le crime fut connu, une battue à laquelle prirent part cent cinquante hommes armés de fusils, qui fouillèrent en vain les bois, les précipices et les anfractuosités de rochers.

Le chemineau fut introuvable.

L'instruction de cette affaire fut donc close par une ordonnance de non-lieu.

A première vue, M. Fourquet fut frappé de la ressemblance existant entre le crime de Bénonces et celui de Courzieu qui venait de lui être révélé par le *Lyon Républicain*.

L'un et l'autre présentaient soit des similitudes, soit des analogies tellement frappantes qu'il y avait selon lui, de fortes présomptions pour que l'assassin de Pierre Laurent, le berger de Courzieu, fût celui de Portalier.

Cependant la presse lyonnaise donna, les jours suivants, sur le *Crime de Courzieu*, des détails dont le rapprochement de ceux de l'assassinat de Bénonces, fortifia le juge d'instruction de Belley dans cette opinion, au point de changer en certitude ce qui ne lui était apparu d'abord que comme une grave présomption.

Or, un jour, comme il compulsait son dossier en réfléchissant au moyen de découvrir le vagabond assassin, une note qu'il n'a-

vait pas encore remarquée attira son attention. Elle émanait du parquet de Dijon. Le procureur de la République de cette ville, M. Fonfrède, signalait à ses collègues des départements de la région, un assassinat commis dans son arrondissement à Etaules, le 12 mai 1895, c'est-à-dire deux ans auparavant, soit trois mois et demi avant celui de Bénonces. Il donnait sur cette affaire des détails circonstanciés et pria les magistrats dans les circonscriptions desquels des crimes analogues auraient pu être commis, de vouloir bien les lui signaler.

Ce fut un trait de lumière pour le juge de Belley.

Sans doute, pensa-t-il, mon collègue de Dijon a dû recevoir, après l'envoi de sa circulaire, des détails intéressants permettant de relever d'autres crimes à la charge de l'insaisissable vagabond assassin. C'est pourquoi, sans désespérer, il écrivit au chef du parquet de Dijon pour le prier de vouloir bien lui adresser en communication les renseignements qu'il avait pu obtenir, à la suite de l'envoi de cette circulaire.

La réponse ne se fit pas attendre car il reçut, quarante-huit heures après, un petit dossier relatant les détails de sept crimes commis dans des départements différents et paraissant bien être l'œuvre du même individu. En y ajoutant celui de Bénonces on arrivait à un total de huit assassinats.

Dès cet instant, le juge d'instruction de Belley traça son programme d'action qui était le suivant :

Centraliser les dossiers de toutes ces affaires ; les étudier à fond et en comparer les données communes, établir deux tableaux comparatifs présentant chacun, dans des lignes horizontales, les noms des lieux des crimes, puis, en regard de ces lignes horizontales, une série de colonnes verticales. Dans ces colonnes figuraient : 1° sur l'un des tableaux, tous les détails des signalements d'individus suspects aperçus dans le voisinage de lieux de crimes ; 2° sur l'autre tableau, tous les détails révélant le siège des blessures des victimes, leur profondeur, leurs autres dimensions et leurs dispositions, la méthode opératoire suivie par le meurtrier, l'instrument probable du crime, la position du cadavre et l'état des vêtements.

Ceci fait, tous les détails semblables seraient soulignés par un trait au crayon bleu de façon à permettre d'embrasser d'un coup d'œil synthétique l'aspect d'ensemble des comparaisons. Les cri-

mes dont il venait de recevoir la liste avaient été commis dans les arrondissements de Saint-Marcellin, Draguignan, Dijon, Chambéry, Die, Privas, la Palisse (tribunal à Cusset) et Le Puy. Sans désespérer, il pria donc les procureurs de ces villes de vouloir bien lui adresser en communication les dossiers des instructions ouvertes par eux à l'occasion de ces assassinats.

Dans le courant de la semaine suivante, il reçut toutes les pièces des procédures suivies contre les auteurs restés inconnus des crimes commis à Varacieux (Isère) ; Vidauban ou La Vaquière (Var) ; Etaules (Côte-d'Or), Saint-Ours (Savoie), Saint-Etienne-de-Boulogne (Ardèche), Busset (Allier) et Varenne-Saint-Honorat (Haute-Loire).

Le chiffre des affaires à étudier se trouvait porté à huit par l'adjonction du dossier de l'affaire de Bénonces.

Au palais de justice, le souci des affaires courantes de son cabinet et le service des audiences ne permettaient guère au juge d'instruction de Belley de se livrer à l'étude attentive que nécessitait l'entreprise à la fois grave et délicate dont il venait d'assumer volontairement la responsabilité. Là, en effet, il serait distrait par les allées et venues de ses collègues, des commis du greffe, des avoués, des gendarmes. C'était donc chez lui, le soir dans le silence et la solitude, qu'à l'abri de toute distraction, de toute interruption, il pourrait se livrer à un travail suivi et fécond. C'est pourquoi il emporta les dossiers à son domicile particulier et se mit à l'œuvre dès le premier soir qui suivit.

Il commença par se livrer d'abord, la plume à la main, à une étude minutieuse de chaque affaire successivement, notant tous les faits de nature à créer un lien entre ces affaires, de permettre le rattachement de l'une à l'autre par similitude.

L'impression qui se dégagait d'abord pour lui de cette première étude comparative fut très nettement dans le sens de l'attribution de ces crimes à un auteur commun. Il était cependant nécessaire, pour éliminer le plus possible les risques d'erreur, de serrer de plus près les comparaisons, et c'est ici qu'entrèrent en jeu les deux tableaux dont la disposition a été expliquée précédemment.

L'aspect de ces tableaux frappait immédiatement l'esprit par le nombre de traits soulignant les particularités communes. Les signalements d'individus suspects ; et la forme et l'emplacement des blessures étaient sensiblement les mêmes pour tous ces crimes.

FICHE ANTHROPOMÉTRIQUE DE VACHER

OBSERVATIONS ANTHROPOMÉTRIQUES

Taille	1 m. 61	Longueur	18.9	Pied gauche	26.3	(N° de classification 1.2	Agé de 28 ans
Vosité	»	Largeur	16.3	Médius gauche	16.3	Aurécule impigmentée	né le 16 novembre 1869
Envergure	1 m. 64	Longueur	5.8	Auriculaire gauc.	9.4	Periphérie interméd.	à Beaufort
Buste	0 m. 85	Largeur	3.6	Coudée gauche	44.1	Verdâtre clair	Département (Isère)
						Particularités (1)	Age apparent : 30 ans

II. RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS

Front	Arcades inclinaiison verticale	Racine : profonde, dos sinueux	Bordure origine petite, supérieure ; moyenne, postérieure petite, ouverte.	Barbe ch. f. ; pigm. pct. cheveux n. sanguine carure l. m.
	Nez	base : horizontale.	Adhérence moyenne, modèle uni-dimension moyenne. A tragus incli-naison horizontale, profil saillant, renversé ment droit, dimension moyenne, pli, inférieur intermédiaire, supérieur effacé, forme triangulaire, écartement moyen, Particularités	Traits caractéristiques naso-lobial petit, crâne haut, pariétaux écartés, sourcils drus et réunis, sillon jugal légèrement accentué.
	Oreille à	Oreille droite		

NOTES. — (1) Iris droit relevé.

III. MARQUES PARTICULIÈRES ET CICATRICES

I. — Léger nævus à 7 dessus cubital gauche antérieur. Nævus milieu avant-bras gauche antérieur, cicatrice à cavité supérieure de 2.5 oblique interne sous première jointure index gauche postérieur, cicatrice rectiligne de première oblique interne sous deuxième jointure index gauche postérieur.

II. — Cicatrice rectiligne de 1.5 oblique interne sur poignet droit antérieur.
 III. — Cicatrice ovale de 2/1 oblique antérieure à 7 sous lobe droit.
 En parlant tourne fortement la bouche à gauche.
 IV. — Nævus à 10 cm. sous aisselle droite.

Tableau Comparatif des signalements de vagabonds aperçus dans le voisinage des lieux des crimes.

	AGE	TAILLE	CHEVEUX	Sourcils	BARBE	YEUX	BOUCHE	TEINT	VÊTEMENTS	SIGNES PARTICULIERS
LA VAQUIERE (Var) 1894	30 ans	1 m. 70	Noirs	Noirs	Noire, claire, 1 mois	Louche, gauche demi-fermé	Grimaçante	Pâle et bruni	Couleur foncée, chaussures à semelles de bois.	Vagabond, parapluie coton bleu, bâton, sacoché ou baluchon, parle un patois étranger.
ETAULES (Côte-d'Or) 1895	30 ans	moyenne	Noirs		Brune de plusieurs jours				Pantalon gris, blouse bleue, bottes semelles bois, chapeau feutre.	Vagabond, paquet avec courroie cuir jaune, comprend le patois savoyard.
SAINT OURS (Savoie) 1895	26 à 32 ans	1 m. 70	Noirs	Noirs	Noire claire de 3 semaines	Enfoncés		malad.	Pantalon toile bleue, gilet lustrine noire, béret, brodequins semelles de bois, parfois chapeau feutre.	Vagabond, air bête, peu dégourdi, dit chercher un emploi de vacher.
BENONCES (Ain) 1895	30 ans	moyenne	Noirs	Noirs	Noire, claire, 1 mois	Noirs enfonc. le dr. r.	Tordue à dr. ci-cat. à d.	Mat et hâlé	Gilet lustrine noire, tantôt béret, tantôt chapeau, souliers à semelles de bois.	Vagabond, démarche lourde, peu dégourdi, gros sac toile.
BUSSET (Allier) 1896	30 ans	1 m. 65			Noire, claire, de 3 semaines			Bronzé	Souliers ou bottes semelles de bois, pantalon velours marron, blouse bleue, veston gris, chapeau feutre noir, bords rabattus.	Vagabond, figure rébarbative, gros sac en toile grise, paraissant lourd.
St-ETIENNE-de-BOULOGNE (Ardèche) 1895		1 m. 65	Noirs	Noirs	Noire, claire	Eil dr. rouge	Rictus à droite		Gilet lustrine noire, brodequins semelles de bois, béret bords rabattus.	Vagabond, portant un gros sac en toile, courroie cuir jaune.
VARENNE-St-HONORAT (Hte L.) 1896	30 à 35 ans		Noirs	Noirs	Noire			Pâle et mat.	Pantalon velours marron, brodequins à semelles de bois.	Vagabond, démarche lourde, air peu dégourdi, gros sac en toile grise.
COURZIEU-LA-GIRAUDIÈRE (Rhône) 1897	UN VAGABOND PORTANT UN SAC									

Etat Comparatif des Blessures observées sur les Victimes.

NOMS DES CRIMES	POSITION DU CADAVRE	INSTRUMENT PROBABLE	TÊTE et COU	THORAX ET STERNUM	VIOL	MUTILATIONS	ABDOMEN
VARACIEUX (Isère), 1890	Corps transporté au bus d'un talus.	Couteau ou rasoir.	Cou, gd ^e plaie hor., 7 c/m ; 2 ^e env c g ; 3 ^e s/apophyse mastoi ; 4 ^e 3 pl. s/or. d.	Entailles.	Pédérastie.	Mutilation des parties sexuelle	Eventrat. par 2 c de cout. intestins sort.
VIDAUBAN (Var) 1894.	Transport dans une hutte, vêtements coupés du cou à la ceinture	Fort couteau, longueur 12 c., largeur 03.	Va le plaie. section JUGULET carotide.	Vaste plaie d'une aisselle à l'autre et du cou à l'estomac	Vêtements relevés jusqu'au dess. des reins.	2 seins coupés, incision de 44 c/m. s/12.	7 blessures à l'abdomen, entrailles sortent.
ETAULES (C.-d'Or) 1895	Corps transporté derrière une haie	Couteau.	Cou, plaie long. 40 c/m. sect. jugul et car. PRIM. Dts		Jup. rel., pant. éc., chem rem.		
SAINT-OURS (Savoie) 1895	Cadavre étendu dans la cuisine robe et chemise relevées.	Couteau mal affilé	Cou, plaie bante énorme, parallèle à machoire infér.		Robes relevées, cuisses, genoux ensanglantés.	Plusieurs incisions au cou.	
BENONCES (Ain) 1895	Transport dans genévriers, pantalon descendu sur les pieds.	Couteau affilé, lancé avec violence.	Cou, plaie long. 4 c/m. larg. 3, car. sect.	Vaste plaie du sternum au pubis, épig. ouv., poumon perf.	Parties sexuelles enlevées,	Parties sexuelles enlevées.	Eventration.
St-ETIENNE-de-BOULOGNE (Ardèche) 1895	Cadavre derrière une hutte. pantalon descendu sur les genoux.	Couteau tranchant, manié vigoureusement.	section du cou jusqu'à col. vertèbr. 15 c/m. s/10.	Vaste plaie du sternum au pubis.	Pas d'examen du rectum.	Section au scrotum.	Eventration.
BUSSET (Allier) 1896	Corps transporté derrière une haie vêtements et chemise coupés j. au nombril. jupes relevées.	Couteau, coup violent.	Egorgement, cou sectionné à gauche 5 c/m. s/10.		Tentative de viol.		
Varenne-Saint-Honorat (Hte-Loire) 1896	Corps transporté dans un fourré, jupes relevées.	Fort couteau, coupant bien, manié avec oig.	Egorgement à gauche.		Parties génit. mutilés.	Vulve enlevée 10 c/m. 10.	Plaie allant de la vulve à l'ombilic, larg. 8 c/m
COURZIEU (Rhône) 1897	Cadavre dissimulé derrière une haie.	Fort couteau.	Egorgement, plaie 8 c/m. s/4.		Pédérastie.	Part. sex. enl. un testicule enl.	

Chacune des deux feuilles était criblée de traits bleus. Cette partie de notre tâche étant achevée, restait à accomplir la plus difficile : la recherche et la découverte de l'homme qui avait commis tous ces assassinats.

Où le chercher et comment ? Ce chemineau courait sans doute en ce moment les routes et les campagnes de France, mais les trajets qu'il accomplissait paraissaient être si longs, à en juger par les distances qui séparaient les uns des autres les pays dans lesquels il avait commis ses crimes ! Le seul moyen à employer c'était l'envoi de son signalement avec mandat d'arrêt à tous les parquets de France. Seulement, une précaution s'imposait : ce signalement, il s'agissait de l'établir avec la plus grande exactitude possible, et, pour y parvenir, voici comment procéda le juge d'instruction :

Il convoqua tous les témoins de Bénonces et des hameaux voisins qui avaient vu ou reçu chez eux le vagabond passé dans le pays les 29, 30 et 31 août 1895 ; il leur recommanda de parler seulement de ce dont leur mémoire avait gardé un souvenir très fidèle et bien conforme à la réalité ; il leur posa des questions nettes et précises sur le signalement de cet homme, sa manière de se présenter, son langage, son attitude, les particularités qu'offrait son visage, les déformations, cicatrices ou autres signes particuliers que l'on y pouvait observer ; sur ses jeux de physionomie, sa conversation, etc., mais il eut soin de ne retenir de leurs dépositions que ce qu'elles offraient de précis, de concordant, de constant.

Après avoir recueilli ces témoignages, le juge en contrôla et compléta les données à l'aide de celles qu'il avait notées dans les dossiers comparés et qui lui parurent présenter avec elles une certaine harmonie, au moyen de quoi il rédigea un signalement définitif qu'il inséra dans une commission rogatoire et cette commission, il l'adressa à deux cent cinquante juges d'instruction.

Nous reproduisons ci-après ce document parce qu'il joua un rôle important dans l'affaire Vacher.

CABINET DU JUGE D'INSTRUCTION

BELLEY

Belley, le 10 Juillet 1897

TRES

IMPORTANT

COMMISSION ROGATOIRE

Nous, Emile FOURQUET, Juge d'Instruction de l'arrondissement de Belley.

Vu la procédure instruite contre X..., en fuite, inculpé d'assassinat.

Donnons commission rogatoire à notre collègue de
à l'effet de rechercher dans son arrondissement l'inculpé qui correspond au signalement suivant :

Agé de 30 ans environ, taille moyenne, cheveux noirs, barbe noire, inculte et rare sur les joues, moustache brune, sourcils noirs, yeux noirs, assez grands, visage osseux.

Signes particuliers : *La lèvre supérieure est relevée ; elle se tord à droite et la bouche grimace lorsque cet individu parle ; une cicatrice intéresse verticalement la lèvre inférieure et la lèvre supérieure à droite ; tout le blanc de l'œil droit est sanguinolent et le bord de la paupière inférieure de cet œil est dépourvu de cils et légèrement rongé ; le regard de cet individu impressionne désagréablement ; sa coiffure, tantôt un béret,*

tantôt un chapeau de paille à larges bords, est rabattue sur les yeux et relevée en arrière.

Ces premiers signes particuliers sont surtout à retenir.

L'inculpé est maigre ; ses joues sont creuses ; son visage est pâle avec des plaques jaunâtres ; ses traits sont tirés et il paraît souffreteux. Il a la voix assez mâle et l'élève peu en parlant mais lorsqu'il s'anime elle devient aigre et il s'exprime avec quelque difficulté à cause de la difformité de la bouche.

Cet individu était au moment du crime chaussé de souliers à semelles en bois, portait un sac en toile paraissant renfermer du linge ou des vêtements et tenait à la main un bâton.

Il demande généralement de la soupe ou du pain, achète alternativement du vin ou du lait, fréquente les fermes où il s'offre souvent comme berger et se dit originaire soit de la Bresse, soit du département de la Seine, soit du Dauphiné.

Il se prétend infirme et plus âgé qu'il ne le paraît, dit qu'il a quitté sa famille à la suite d'une discussion, enfin il s'exprime tantôt en français, tantôt en patois du Dauphiné ou même du Bugey et vagabonde en demandant l'aumône, notamment dans les villages et à l'entrée des églises, couvents et chartreuses.

Il s'agit de l'individu désigné par les journaux sous le surnom de « Jack, l'éventreur du Sud-Est ».

Me télégraphier en cas de découverte.

Il y a mandat d'arrêt.

Inutile de dresser procès-verbaux de recherches infructueuses.

Le Juge d'Instruction,

Emile FOURQUET.

Prière de faire circuler dans l'arrondissement.

Pendant le mois suivant, trois chemineaux, qui avaient été arrêtés pour vagabondage, furent successivement signalés comme répondant aux données de la commission rogatoire, au juge d'instruction qui les fit transférer à Belley. Le premier venait de Lons-le-Saunier, le second de Saint-Julien (Haute-Savoie) et le troisième du Puy (Haute-Loire). Les témoins les plus importants de Bénonces, confrontés avec eux, leur trouvèrent bien quelque ressemblance avec leur chemineau du mois d'août 1895, mais ils ne croyaient pas que ce fût le même homme. Le jour où le troisième de ces vagabonds lui fut amené, le magistrat avait eu cependant un instant de fausse joie ; cette fois il avait bien cru tenir son homme. C'était un individu ayant la taille, l'air farouche, le teint mat et basané, puis la couleur des yeux et des cheveux et la barbe clairsemée du vagabond de Bénonces ; en outre, détails impressionnants, dans son sac en toile, grand comme celui de l'assassin de Portalier, se trouvaient deux rasoirs soigneusement graissés et renfermés dans une boîte et enfin un grand couteau catalan, de fabrication espagnole. Cette navaja, pour compléter l'émotion du juge, paraissait tachée de sang. Enfin ce vagabond était coiffé d'un béret, comme le chemineau de Bénonces.

Cet homme était un Basque.

Interrogé dès son arrivée à la maison d'arrêt, il nia avoir commis l'un quelconque des crimes dont le juge recherchait l'auteur et raconta qu'il était depuis quelques mois en France où il était arrivé venant d'Espagne.

— C'est là sans doute, lui dit le magistrat, que vous avez acheté la navaja trouvée dans votre sac ?

— Précisément, répondit-il.

— Il y a sur la lame des taches de sang ?

— Oui, et c'est même du sang humain.

— Alors vous avez tué quelqu'un ?

— Oui, mais cela ne vous regarde pas. C'était un individu avec lequel je me suis pris de querelle de l'autre côté des Pyrénées. Il m'a lancé sa navaja ; j'ai fait un saut de côté et l'ayant évitée par ce moyen, je l'ai ramassée prestement et m'en suis servi pour tuer l'homme, et puis je l'ai gardée comme souvenir. Mais voilà assez de questions. Je n'ai rien à faire ici, moi. Est-ce que l'on a le droit d'arrêter les gens ainsi ?

— Je vous ferai remarquer que je ne fais rien qui ne soit conforme

à la loi, et que j'ai non seulement le droit mais encore le devoir de m'assurer si un vagabond que l'on me signale comme ressemblant de point en point à un autre vagabond que je cherche, est bien le même. Et puis, après tout, en vous transférant ici, je n'ai pas entaché votre réputation puisque vous avez déjà subi pas mal de condamnations, que vous sortez même de prison en ce moment et qu'enfin je n'ai pu attirer sur vous la déconsidération d'un public qui ne vous connaît pas. Ajoutez à cela que l'objectif de votre voyage étant, avez-vous dit, la Provence, vous venez d'accomplir, par mon fait, une partie de votre voyage en 2^e classe aux frais de d'Etat. Alors de quoi vous plaignez-vous ?

— Je ne suis pas de votre avis. C'est là une question que je me réserve de régler avec vous quand l'occasion se présentera.

— Dans votre intérêt, je vous engage à venir me rendre visite le moins souvent possible.

Comme nous l'avons dit précédemment, cet homme n'ayant pas été reconnu par les témoins, fut remis en liberté mais il se tint toute la journée en observation dans le voisinage du Palais de justice. Le soir, vers sept heures, en quittant son cabinet, le juge l'aperçut encore à quelques pas de lui adossé à un gros platane du mail.

Le lendemain matin, en allant à l'audience, le juge d'instruction aperçut encore son Basque à la même place, le regardant d'un air farouche, et, comme il avait dit, en quittant la maison d'arrêt, « qu'il se chargeait de retrouver le juge », celui-ci, peu accessible cependant à la crainte — il en a donné la preuve en s'enfermant assez souvent seul avec Vacher dans sa cellule où il manqua un jour d'être assassiné — conçut néanmoins de cette attitude une certaine inquiétude, car le soir, le mail était désert, le Palais à l'écart des habitations et un coup de couteau est si vite porté ! C'est pourquoi il invita le chemineau farouche à s'éloigner au plus tôt de la ville ; puis, comme dans l'après-midi, cet homme continuait à rôder autour du Palais de Justice, il lui envoya deux gendarmes qui l'accompagnèrent jusqu'à une certaine distance de Belley où ils le quittèrent, après l'avoir averti que s'il y remettait les pieds, il serait immédiatement arrêté et traduit devant le tribunal pour menaces à un magistrat à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Du coup, le Basque disparut.

À la suite des trois confrontations infructueuses auxquelles il venait de procéder, le juge d'instruction commençait à désespérer de découvrir le criminel qu'il recherchait lorsqu'un matin il trouva, dans sa correspondance, une lettre de son collègue de Tournon, M. Garcin, lui faisant connaître qu'il venait d'instruire une affaire d'outrage public à la pudeur, terminée par une condamnation à trois mois et un jour d'emprisonnement, contre un individu nommé Joseph Vacher, paraissant bien répondre au signalement de sa commission rogatoire. M. Garcin avisait en outre M. Fourquet que Vacher venait d'interjeter appel de ce jugement et il demandait à son collègue s'il y avait lieu de faire transférer sans délai ce condamné à Belley ou s'il préférerait attendre que la cour de Nîmes eût statué sur l'appel.

Le juge de Belley opta pour le transfèrement immédiat.

Il passe dans un cabinet d'instruction tant de signalements venus de tous les points du territoire français que, la plupart du temps c'est à peine si les magistrats font autre chose que d'y jeter un coup d'œil distrait, après quoi ils transmettent ces documents à la gendarmerie et à la police avec cette note : « Prière de faire circuler et me retourner ensuite après en avoir pris copie ».

Il faut donc louer notre collègue de Tournon d'avoir pris la peine de bien examiner notre commission rogatoire et de l'avoir confrontée ensuite attentivement avec son prisonnier. Que son attention, en effet, ait été éveillée ou non par la mention *très important* imprimée en marge, peu importe, car il n'en reste pas moins que c'est grâce à cette comparaison jointe à un coup d'œil perspicace du juge d'instruction de Tournon que Vacher tomba entre les mains de son collègue de Belley. Écoutons au surplus, M. Garcin, lui-même, racontant à un reporter ses impressions à ce sujet :

« J'avais cette commission rogatoire et je trouvais que ça cadrerait avec le signalement de l'individu recherché pour l'assassinat de Bénonces. Il y avait notamment des détails caractéristiques, tels que bouche de travers, œil droit sanguinolent, et autres indications dont je ne me souviens plus mais qui frappèrent mon esprit. Je ne pus m'empêcher de faire remarquer ces coïncidences à mon greffier. Mais en somme, mon droit n'était pas d'interroger cet individu au sujet du crime de Bénonces ; je n'avais pas le dossier, je risquais de marcher à tâtons, de le mettre sur la voie,

comme on dit en style d'instruction, et peut-être de brûler les aveux. Néanmoins, je lui parlai de Belley.

— Pourquoi me parlez-vous de Belley ? dit-il.

Je lui répondis :

— Je vous le dirai plus tard.

M. Garcin eut beau interroger Vacher sur le point de savoir d'où il venait, ce qu'il avait fait : il lui fut impossible d'en tirer autre chose que ces paroles :

— Je ne sais pas, je vais, je viens.

Puis, à cette question :

— Que faisiez-vous à Champis où vous avez rôdé trois jours ?

— Je me promenais.

Champis était le nom du village sur le territoire duquel il avait été arrêté, au moment où il s'apprêtait à commettre un nouveau crime sur une femme qui, dans un bois où il était allongé à l'ombre, vint à passer à proximité de lui. On avait bien, d'après le geste de Vacher, considéré qu'il s'agissait là d'une tentative de viol, mais l'arrivée du mari de cette femme ayant empêché l'accomplissement du crime, il en était résulté que cette tentative n'avait pas paru suffisamment caractérisée pour permettre de renvoyer l'affaire devant les assises ; c'est pourquoi le parquet de Tournon l'avait *correctionnalisée* (style judiciaire) en la qualifiant *outrage public à la pudeur*, ce qui constituait non plus un crime justiciable de la cour d'assises, mais un délit du ressort du tribunal correctionnel. En tous cas, personne ne se doutait alors que l'acte ainsi qualifié fût bel et bien une tentative d'assassinat et de viol. C'est ce qui explique pourquoi Vacher, à l'audience, se montra très calme et même, d'après la déclaration de M. Garcin, parut plutôt satisfait en entendant le jugement. Le célèbre chemineau assassin fut donc expédié de Tournon à Belley, sous l'escorte de deux gendarmes.

Ces gendarmes arrivèrent à Belley avec leur prisonnier vers midi et après qu'il eut été écroué à la maison d'arrêt, ils demandèrent au gardien-chef de leur indiquer le domicile particulier du juge d'instruction qu'ils désiraient voir. Ils se proposaient en effet de reprendre un train qui partait de Belley à une heure de l'après-midi et comme ils prévoyaient qu'à ce moment ce magistrat ne serait vraisemblablement pas de retour à son cabinet du Palais de justice, ils avaient résolu d'aller l'entretenir chez lui.

C'est dans ces conditions que les gendarmes se présentèrent chez le juge d'instruction au moment où il venait de se mettre à table et demandèrent instamment à être reçus pour une communication urgente.

Le juge les ayant reçus aussitôt, le chef de l'escorte lui raconta qu'en cours de route, le prisonnier qu'ils venaient d'amener avait tenté de s'évader du train en marche et qu'il serait prudent de donner des instructions au gardien-chef de la maison d'arrêt pour qu'il fût l'objet d'une surveillance spéciale.

Nous reproduisons ci-après, le procès-verbal dressé par ces militaires pour relater l'incident survenu au cours de leur voyage.

Procès-verbal constatant outrages à la gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions et tentative d'évasion commis par le nommé Vacher, Joseph, 28 ans, papetier, pendant son transfèrement à Belley.

Ce jour d'hui 9 septembre 1897, nous soussignés, Marquès Henri, brigadier et Euséby Arthur, gendarmes à cheval à la résidence de Tournon, agissant en vertu d'une réquisition de M. le procureur de la République de Tournon, nous prescrivant d'extraire de la maison d'arrêt de Tournon et de conduire par-devant M. le procureur de la République de Belley, pour être mis à sa disposition, le nommé Vacher, Joseph, inculpé d'homicide volontaire... Porteur de cette réquisition... après l'avoir fouillé minutieusement, nous l'avons enchaîné et conduit à la gare de cette ville.

En attendant l'arrivée du train de sept heures et demie du matin, ce prisonnier s'est mis à crier de toutes ses forces : « Vive l'anarchie ! le gouvernement de la République est moins que rien ! Ceux qui gouvernent sont des canailles ! »

Le train étant arrivé, nous sommes montés avec notre prisonnier dans un compartiment de deuxième classe réservé exclusivement pour nous par la compagnie des chemins de fer P.-L.-M.

Nous avons pris place chacun à côté d'une portière, et le prisonnier au milieu du compartiment. Nous avons fermé la vitre d'un côté et laissé l'autre ouverte pour avoir de l'air.

En arrivant à Perrache, vers dix heures et demie du matin, le nommé Vacher qui se trouvait plus près du brigadier, et du côté où la vitre était ouverte, s'est levé brusquement et s'est élancé à la portière. La moitié du corps se trouvait déjà à l'extérieur lorsque

le brigadier Marquès qui était accoudé à cette portière et qui n'avait pas perdu un seul des mouvements du prisonnier, l'a aussitôt saisi, et, aidé par le gendarme Euséby, l'a ramené à l'intérieur de la voiture au moment où le train s'arrêtait brusquement, le signal d'alarme ayant été tiré par un voyageur du compartiment voisin qui avait vu ce qui se passait. »

Le lendemain de l'arrivée de Vacher à Belley, le juge d'instruction commença à l'interroger et n'en obtint que des réponses évasives, exactement comme il était arrivé à son collègue de Tournon.

Trois semaines se passèrent en escarmouches, sans résultat, le magistrat gardant encore en réserve un moyen qu'il ne comptait employer qu'à la dernière extrémité. Enfin, persuadé que la méthode ordinaire ne le conduirait à aucun résultat il se décida à mettre en jeu ce moyen, véritable coup de surprise, susceptible de provoquer une de ces émotions violentes suivies d'une sorte d'hébétude qui arrivent parfois à paralyser subitement les moyens de défense d'un homme et à le mettre dans un tel état d'infériorité et de découragement qu'il se laisse aller aux aveux. Or, des aveux il en fallait ici à tout prix puisque sans aveux, non seulement il n'était pas possible d'escompter une condamnation, mais encore il ne fallait pas même songer à un renvoi devant la chambre des mises en accusation, les crimes dont Vacher était inculpé n'ayant eu aucun témoin. Car le fait d'être passé dans des localités où des assassinats avaient eu lieu, les jours où ils avaient été commis, ne constituait en aucune façon une preuve ; c'était tout au plus une présomption et encore une présomption par elle-même insuffisante. C'est donc dans une telle disposition d'esprit que le juge, décidé à jouer sa dernière carte, dit à son prisonnier :

— Il devient inutile de vous donner d'autres précisions que celles qui vous ont été fournies, dès l'instant où je vais être dans l'obligation de vous remettre en liberté, car je vois bien que vous n'êtes pas l'homme que je cherche. Vous êtes le quatrième que l'on m'envoie et le quatrième que je vais relâcher. On s'est trompé à Tournon comme on s'est trompé à Lons-le-Saunier, à Saint-Julien et au Puy d'où m'ont été expédiés des vagabonds comme vous. Le temps de vous mettre en présence de deux témoins, pour la forme, de deux témoins qui ne vous reconnaîtront pas plus

qu'ils n'ont reconnu les autres, et je vous rends votre liberté. Je vais convoquer ces témoins par télégramme et demain, je pourrai prendre une décision.

Ceci dit, le juge ajouta :

Maintenant parlons d'autre chose.

Votre état étant celui de vagabond, il est à supposer que vous avez déjà parcouru beaucoup de pays. Or, depuis un certain temps déjà, j'ai entrepris d'écrire un livre sur les vagabonds, les itinéraires qu'ils suivent de préférence, leurs mœurs, les vicissitudes du métier, etc., et, dans ce but, j'interroge chaque chemineau qui me tombe sous la main.

Vacher eut un sourire sceptique et narquois : il signifiait, ce sourire, le juge le vit bien : Causes toujours, je ne suis pas dupe de ton histoire de composition de livre ; ta ruse est percée à jour, tu peux continuer le jeu.

— Vous n'avez pas l'air de croire que ce que je vous dis est la vérité, reprit le juge ; mais à votre aise ; ne me répondez rien si cela vous plaît. Pourtant je serais bien fâché d'être soupçonné de jouer en ce moment la comédie et je vais vous prouver que je ne suis pas l'homme que vous supposez. Vous autres vagabonds, si j'en crois tous ceux que j'ai interrogés, vous avez en quelque sorte les habitudes des oiseaux de passage ; vous orientez votre itinéraire selon la saison. Ainsi, ayant passé l'été dans le Nord, par exemple, vous vous acheminez vers le Sud dès que l'automne approche ; puis vous trouvez à vous occuper d'abord aux travaux de la vendange et à la cueillette des châtaignes, ensuite à celle des olives, en Provence, et dès que le printemps est revenu, vous remontez vers le Nord où beaucoup d'entre vous s'en vont vaquer un peu plus tard à la culture des betteraves. En définitive, vous suivez la loi qui guide les oiseaux migrateurs dans leurs changements de pays. Est-ce vrai ce que je vous dis là ?

— Oui, c'est bien cela. On vous a dit la vérité.

— Je vous ai déclaré que j'étais à même de vous fournir la preuve que réellement je préparais un livre sur les vagabonds. Cette preuve je vais vous la donner (1).

(1) M. Fourquet préparait, en effet, à ce moment une étude qui a paru en partie dans *La Revue des Deux Mondes*, sous ce titre : Les vagabonds criminels, et en partie dans *La Revue Polit. que et Parlementaire*, sous ce titre : Le problème du vagabondage. Le tout fut réuni sous ce titre : *Les vagabonds*, Paris, Marchal-Billard, 1912.

Quittant alors le greffe de la prison où il était venu interroger Vacher, le juge se rendit au cabinet de l'Instruction où il retira d'un tiroir un paquet de fiches assez volumineux. Il n'avait pas menti. C'étaient les notes prises par lui au cours des interrogatoires qu'il avait fait subir à certains chemineaux incarcérés à la maison d'arrêt de Belley. Etant retourné ensuite à la prison il étala ses fiches devant Vacher en lui disant :

— Voyez, je n'ai pas eu le moins du monde l'intention de vous mystifier. Vous pouvez lire vous-même ce qui est écrit là. Ceci n'a pas été préparé comme mise en scène à votre intention. Regardez les dates : les premières remontent à trois mois ; or il n'y a guère plus de trois semaines que j'ai été prévenu de votre arrivée. Maintenant voici une autre preuve qui vous enlèvera le dernier doute qui pourrait vous rester sur ma sincérité, en admettant qu'il vous en reste encore. Observez que chacune de mes fiches porte en tête, non seulement la date du jour où elle a été écrite mais encore le nom du vagabond qui m'en a fourni les données ; il reste maintenant à vous administrer la preuve que ces noms ne sont pas imaginaires.

Voici, devant vous, sur le bureau du gardien-chef, le grand livre des entrées. Tous les noms des individus incarcérés ici y figurent. Vous allez donc y retrouver les noms qui sont inscrits sur les fiches.

Et le juge rechercha sur le registre ces noms qu'il montra à Vacher.

Cette fois c'en était fait de la méfiance ; le dernier doute s'était évanoui et le juge observa dans les traits du criminel une détente. C'est alors que celui-ci entra en confiance et causa volontiers de ses voyages.

Ce fut dès lors une causerie familière, et, pour éviter le retour à la méfiance et maintenir l'assassin dans un état de tranquillité d'esprit indispensable, le magistrat lui demanda force détails sur les genres de culture des pays traversés ou sur leur industrie, sur les mœurs des habitants et leur propension à l'hospitalité. Alors, prenant intérêt à cette causerie Vacher exalta l'esprit charitable des gens de la Bretagne et de la Savoie et fulmina contre ceux des régions qui accueillaient mal les pauvres chemineaux, puis se laissa entraîner par le sujet, de telle sorte que soit qu'il n'y prit garde, soit qu'il n'y attachât pas d'importance, il

finit par désigner, au nombre des pays qu'il avait parcourus, ceux dans lesquels des crimes avaient été commis par lui.

C'est là que le juge d'instruction attendait son homme.

En effet, songeant par exemple au crime du Var, il avait dit à Vacher :

— Vous n'êtes pas si malheureux que ça, vous autres chemineaux. Vous vous offrez gratis une saison sur la Côte d'Azur au moment où nous sommes ici entourés de neige. Un magistrat comme moi n'a pas le moyen de s'offrir ce luxe. Car je pense bien que vous êtes déjà allé à Nice.

— Je suis même allé jusqu'à Menton voir une de mes sœurs qui habite cette ville, en 1894, une fois au mois d'avril et une autre fois au mois de novembre.

Le crime de Vidauban, nota mentalement le magistrat, puis jugeant prudent de ne pas insister sur cette région il dit brusquement :

— L'an dernier, vous n'êtes pas allé du côté de Nice ?

— Pourquoi me dites-vous cela ?

— Oh ! pour rien, ou plutôt tout simplement parce que j'ai trouvé dans votre sac un certificat d'un patron chez lequel vous avez travaillé en juillet, en Seine-et-Marne. Vous étiez encore chez lui à la fin de ce mois.

— Oui, mais ça ne m'a pas empêché d'aller dans le Midi, seulement au lieu d'aller sur la Côte d'Azur, je suis allé à Lourdes.

— A Lourdes ? Pas possible ! Pas à pied, alors ?

— Si, à pied.

Et le juge, montrant la carte de France accrochée au mur du greffe et y traçant rapidement avec son doigt une ligne directe du département de Seine-et-Marne à celui des Basses-Pyrénées, reprit :

— Mais voyez donc, quelle distance : le Loiret, le Cher, l'Indre, la Haute-Vienne, la Dordogne, le Lot-et-Garonne et le Gers. Même si vous aviez filé en droite ligne c'était déjà un rude trajet.

Le juge songeait alors aux crimes de l'Allier et de la Haute-Loire mais il évitait soigneusement de prononcer les noms de ces deux départements pour ne pas donner l'éveil.

Ce fut Vacher qui les prononça :

— Oh ! non, je ne suis pas allé de ce côté. Il y en a un, de département, où je suis passé et dont je me souviendrai longtemps. J'y ai fait, la nuit, deux chutes dans des précipices. Je devais me

tuer, mais la Providence m'a protégé. C'était dans le Puy-de-Dôme.

Alors vous êtes descendu par l'Yonne, la Nièvre et l'Allier ?

— Oui et j'ai traversé aussi la Haute-Loire et le Cantal puis j'ai dû passer par la Corrèze.

Si au moins pensa le juge ces passages pouvaient coïncider avec les dates des crimes.

— Il y avait sans doute de la neige dans le Puy-de-Dôme ajouta-t-il, et c'est là ce qui vous a fait glisser dans ces précipices ? Je connais ce département. Avant de venir à Belley, il y a six mois j'étais juge à Ambert.

— Mais non il n'y avait pas de neige. Je me rappelle être arrivé dans l'Allier en septembre ; puis être passé ensuite dans la Haute-Loire, au Puy, et après dans le Puy-de-Dôme. J'ai été aussi dans le Cantal et dans la Corrèze, je crois.

Craignant d'éveiller les soupçons de Vacher en insistant trop, le juge d'instruction jugea prudent de couper là l'interrogatoire et quitta la maison d'arrêt.

Ainsi donc, songea-t-il, en regagnant son cabinet, il passe dans le Var en novembre 1894 et ce mois-là, le 20, il y a dans le Var le crime de Vidauban ; il passe dans l'Allier en septembre et là, le 10, il y a le crime de Busset, il passe ensuite au Puy, or, à côté du Puy, précisément à cette époque, il y a le crime de Varenne. Voilà des concordances déjà intéressantes. Décidément l'affaire prend une tournure favorable.

* * *

A Belley, la maison d'arrêt fait pour ainsi dire corps avec le Palais de Justice. Du mail, ombragé de gros platanes qui s'étend devant la façade du Palais, part un chemin circulaire faisant le tour de la prison dans laquelle le juge d'instruction peut cependant pénétrer directement depuis son cabinet sans emprunter cette voie extérieure. La chambre d'instruction communique en effet avec le Greffe de la maison d'arrêt au moyen d'un couloir fermé à chaque extrémité par une solide porte en chêne munie de deux serrures et de deux verrous. Lorsque le magistrat veut se rendre à la prison il prévient le gardien au moyen d'une sonnerie d'appel ; et chacun d'eux tire les verrous et ouvre les serrures de son côté.

L'usage de ce couloir secret était depuis si longtemps tombé en

désuétude que c'est à peine si les magistrats en connaissaient l'existence. Mais le souci d'éviter les manifestations du public au passage de Vacher, lorsque les gendarmes l'amenaient au cabinet d'instruction par le chemin contournant la prison et le Palais, détermina le Magistrat à remettre ce passage en service. Or, c'est par ce couloir secret que le lendemain il se rendit, accompagné de son greffier et des deux témoins de Bénonces convoqués la veille, au greffe de la prison où Vacher fut amené aussitôt.

Ces deux témoins, un homme et une femme, furent confrontés isolément avec l'assassin. Leurs déclarations, presque identiques, peuvent se résumer ainsi.

— Ah ! pour celui-ci, par exemple, ce n'est plus comme pour les autres, que vous nous avez montrés. Vraiment il ressemble au vagabond de 1895. C'est bien la même taille, ce sont les mêmes allures, les mêmes couleurs des yeux des cheveux et de la barbe et puis le tic de la bouche, ça y est, et puis l'œil ; c'est bien l'œil aussi.

Vacher protesta, s'emporta, disant que c'était malheureux, qu'il n'était jamais allé dans leur pays et qu'ils étaient des faux témoins. Pendant que le gardien-chef le reconduisait à sa cellule nous l'entendîmes encore pousser de grands éclats de voix en récriminant contre les témoins. Ceux-ci nous dirent alors :

— Oh ! c'est extraordinaire comme le son de cette voix nous frappe. Quand il a injurié à Bénonces une femme qui lui avait refusé du lait, il parlait, il criait de la même manière, de cette même voix singulière, indéfinissable, mais que l'on ne peut plus oublier quand on l'a une fois entendue. Oh ! Monsieur le juge, c'est bien lui, nous en sommes sûrs maintenant, il ne nous reste plus aucun doute, vous tenez le monstre !

Après cette épreuve le juge d'instruction résolut de jouer son va-tout, de frapper son grand coup. Il n'y avait pas à différer. Il allait convoquer douze autres témoins, ceux qui avaient le mieux vu l'assassin de Portalier, ceux qui lui avaient paru les plus intelligents, les plus réfléchis, doués de la meilleure mémoire et alors, comme personne n'avait vu l'assassin de Bénonces accomplir son infâme besogne, comme ses aveux seuls dès lors pouvaient permettre de le convaincre de ce crime, de deux choses l'une ou l'expérience qu'il allait tenter provoquerait ses aveux, ou il faudrait se résoudre à brève échéance à rendre le terrible chemineau

à la circulation sur les routes qu'il continuerait à jalonnaer de cadavres.

* * *

Le grand jour de la confrontation décisive est arrivé. Cette fois on a mobilisé les gendarmes. Ils entrent avec leur prisonnier dans le cabinet du Juge d'instruction et lui enlèvent ses menottes. Les témoins au nombre de quatorze attendent dans la salle qui leur est réservée à côté.

— Vacher, dit le juge, vous allez voir défiler devant vous une série de témoins de Bénonces, d'Onglaz et autres hameaux voisins, qui vous ont aperçu le jour de l'assassinat du jeune berger Portalier, les uns chez eux ou dans les rues, d'autres au moment où, ayant pris un chemin d'exploitation, vous vous dirigiez vers la victime ; d'autres au moment où vous fuyiez le lieu du crime en courant. Monsieur le greffier, appelez le premier témoin.

Une femme se présenta et prêta le serment d'usage.

« Regardez cet homme attentivement, posément, hardiment, dit le juge, car vous n'avez rien à redouter de lui ; puis, après l'avoir examiné longuement, rassemblez vos souvenirs et dites-moi si vous reconnaissez en lui le mendiant qui a assassiné Victor Portalier.

— Monsieur, dit cette femme, après avoir considéré Vacher attentivement, c'est lui.

— Prenez bien garde, reprit le magistrat, de ne pas faire une déclaration à la légère ; réfléchissez bien.

— Monsieur, je le reconnais parfaitement, c'est bien lui.

— Il ne faut pas qu'il y ait de méprise ici ; il ne faut pas que vous vous laissiez guider par une simple impression de ressemblance ; il faut que vous puissiez affirmer non pas que l'aspect de Vacher que voici a de l'analogie avec celui de l'assassin, mais il faut que vous puissiez affirmer avec certitude que c'est le même homme.

— Oui, monsieur, c'est le même homme, je suis absolument sûre de ne pas me tromper ; je le jure devant Dieu.

A ce moment, Vacher s'emporta :

— Comment ! vous osez dire, madame, que vous m'avez vu pans votre pays ? C'est malheureux ! Vous êtes une menteuse !

Je n'y ai jamais mis les pieds, pas plus en 1895 qu'à aucune autre époque, entendez-vous ?

— C'est vous qui mentez ; vous êtes même venu chez moi le matin du jour du crime, vers huit heures et je vous ai donné de la soupe. Je puis même vous rappeler les propos qui ont été tenus. En vous servant votre soupe, je vous ai dit : « On n'est pas riche. Et vous m'avez répondu :

— Ce ne sont pas les riches qui donnent le plus.

— C'est bien, répondit Vacher, nous nous retrouverons plus tard. »

Un autre témoin, une femme encore, le reconnut aussi de la manière la plus formelle. Il avait beau essayer de l'impressionner en lui disant :

« Je suis innocent, nous nous retrouverons dans le ciel » on avait l'impression que cela sonnait faux, et le témoin fut inflexible.

Tous les autres témoins, sauf deux, se montrèrent aussi affirmatifs, dès qu'ils furent mis en présence de Vacher ; et encore les deux qui avaient fait des dépositions hésitantes, visiblement sous le coup de la terreur que leur inspirait le meurtrier, finirent-ils par confesser entièrement la vérité.

Au moment de la confrontation, ils avaient déposé à peu près en ce sens :

« L'homme que voici ressemble bien à l'assassin de Portalier, mais nous ne pouvons pas affirmer que c'est le même individu. »

Le juge d'instruction avait pris soin d'éviter toute communication entre les témoins qui avaient terminé leurs dépositions et ceux qui restaient à entendre afin d'éviter ainsi toute suggestion fâcheuse ; et, pour plus de certitude, il reconduisit lui-même les témoins entendus jusqu'à la porte du Palais. Et, il arriva que chacun des deux témoins hésitants, dont il vient d'être parlé, à peine sorti du cabinet du juge d'instruction, dit au magistrat :

« Ah ! cette fois, monsieur le juge, vous le tenez ; ne le lâchez pas ; c'est bien lui, le monstre !

— Mais, objectait le juge, vous avez été moins affirmatif en sa présence. Voyons, il s'agirait de s'entendre une bonne fois pour toutes. S'agit-il seulement d'une ressemblance ou affirmez-vous que c'est le même individu ?

— Oh ! mais c'est sûr, monsieur le juge, il n'y a pas le moindre doute, c'est le même.

— Alors, pourquoi n'avez-vous pas dit cela en sa présence ?

— Oh ! vous savez, monsieur, je n'ai pas osé ; ces gens-là sont dangereux ; je ne tiens pas à ce qu'il vienne mettre le feu chez moi s'il vous arrive de le relâcher.

Immédiatement le témoin était invité à réintégrer le cabinet d'instruction ; le juge dictait à son greffier la relation de l'incident et ensuite la question suivante :

« Reconnaissez-vous nous avoir tenu ces propos en quittant notre cabinet ?

— Oui, monsieur.

— Eh bien ! regardez attentivement et sans crainte Vacher et dites maintenant si c'est le même homme que l'assassin du berger.

— Oui, monsieur, j'affirme que c'est bien lui. »

Après le défilé des témoins que l'inculpé injuria et menaça, le juge d'instruction, non sans une certaine émotion, car il allait jouer la partie finale, sur ce coup de dé, pourrait-on dire, s'adressant à Vacher, lui tint le langage suivant :

Lorsque vous avez été transféré ici, j'ai eu un instant la pensée que vous n'y feriez pas un long séjour. Je m'imaginai, en effet, que les témoins ne vous reconnaîtraient pas ; mais aujourd'hui, tout change. Vous êtes formellement reconnu par tous sans rémission ; c'est une chose sur laquelle, par conséquent, il ne faut pas songer à revenir, car il est désormais prouvé, sans contestation possible, que vous êtes l'auteur de l'assassinat du jeune berger de Bénonces ; et comme il est établi, d'autre part, avec une certitude absolue, ainsi que je vous le démontrerai ensuite, que le meurtrier de Portalier est aussi le meurtrier d'une série d'autres personnes, je vais vous prouver, dès maintenant, que je sais tout ce que vous avez fait dans d'autres régions de la France où vous avez été vu sur les lieux des crimes que vous y avez commis. Vous étiez bien connu de la justice, il s'agissait seulement de mettre la main sur vous : maintenant, c'est fait. Ceci dit, voici la série des crimes que vous avez commis :

En premier lieu, vous avez assassiné, dans un village de votre arrondissement d'origine, Varacieux, une petite fille de neuf ans, Olympe Buisson, le soir de la fête, et vous avez mutilé son corps ; vous avez assassiné, à Vidauban, dans le Var, le 20 novembre 1894, une jeune fille de quatorze ans, Louise Marcel,

dont vous avez aussi mutilé le corps, dans une bergerie isolée, au bord d'un chemin. Vous avez d'ailleurs reconnu, lorsque je vous demandais des renseignements sur les allées et venues des vagabonds, que vous étiez passé dans le Var, en novembre 1894. Vous avez assassiné, le 12 mai 1895, une jeune fille de dix-sept ans, nommée Augustine Mortureux, au bord de la grande route de Paris à Dijon, à quelques kilomètres de cette ville, au bois du Chêne, où vous avez été vu, notamment par un berger avec lequel vous vous êtes entretenu près d'une jonction de chemins ; vous avez assassiné ensuite, dans sa maison, une vieille femme, la veuve Morand, à Saint-Ours, en Savoie, près de Chambéry, le 24 août suivant ; puis, huit jours après, à Bénonces, Victor Portalier, âgé de seize ans, qui gardait son bétail dans un pâturage ; de Bénonces, vous êtes allé jusque dans l'Ardèche où, le 29 septembre, à Saint-Etienne-de-Boulogne, arrondissement de Privas, vous avez assassiné un berger de quatorze ans, nommé Pierre Massot-Pellet, qui gardait son troupeau dans la montagne, à côté d'une bergerie ; ce fut ensuite le tour d'une jeune femme de dix-neuf ans, Marie Moussier, femme Lorut, que vous avez assassinée dans un pré où elle gardait son bétail, le 10 septembre 1896, à Busset, Allier, dans la région de Vichy ; de l'Allier, vous passez dans la Haute-Loire où, aux environs du Puy, à Varennes-Saint-Honorat, le 1^{er} octobre suivant, vous assassinez Rosine Rodier, une jeune fille de quatorze ans, qui, elle aussi, gardait un troupeau ; enfin, à une date beaucoup plus rapprochée de nous, le 18 juin dernier, vous avez assassiné, dans la région lyonnaise, à Courzieu-la-Giraudière, entre onze heures et demie du soir et minuit, au bord de la route, un jeune garçon de treize ans, Pierre Laurent, qui revenait de doubler, avec deux bœufs, un attelage conduisant des légumes au marché de Lyon. Et j'ajoute que vous avez violé ou souillé toutes ces victimes. Les nombreux témoins qui vous ont vu et vous reconnaîtront, j'en ai maintenant la certitude, viendront ici pour être confrontés avec vous.

Maintenant, mon instruction est terminée ; l'affaire est dans le sac, comme on dit, ce n'est vraiment pas trop tôt.

Gendarmes, vous pouvez reconduire Vacher à la maison d'arrêt.

Le ton sur lequel nous laissâmes tomber cette phrase, lui imprima le sens de quelque chose de définitif.

Le misérable, pendant l'énumération de tous ces crimes, avait

pâli ; nous notions sur son visage l'effet de la stupéfaction, une hébétude, quelque chose comme un écrasement. Le coup avait été si rude, si imprévu, si déconcertant, qu'il n'avait pas eu la force d'élever aucune protestation ; et puis, cette énumération, elle avait été faite avec assurance, sans l'ombre d'une hésitation et avec assez de rapidité dans le débit, pour que l'assassin, tout entier absorbé par le défilé de la série de ses forfaits, n'ait pas eu le temps de la réflexion, de sorte qu'il sortit de notre cabinet pâle et chancelant comme un homme ivre.

CHAPITRE II

VACHER SE RECONNAIT L'AUTEUR DES ASSASSINATS QUI VIENNENT DE LUI ETRE REPROCHÉS. — NOUVEAUX AVEUX DE CRIMES INCONNUS DU JUGE D'INSTRUCTION : ASSASSINAT A BEAUREPAIRE (ISÈRE) ; ASSASSINAT A TRUINAS (DROME) ; ASSASSINAT A TASSIN-LA-DEMI-LUNE (RHONE) ; TENTATIVE DE VIOL ET D'ASSASSINAT A NOYEN (SARTHE).

Vers sept heures et demie du soir, au moment où le juge d'instruction de Belley venait de se mettre à table, un coup de sonnette se fit entendre à la porte d'entrée de son appartement, puis, sa domestique, qui s'était précipitée pour ouvrir, revint en disant : « Monsieur, c'est le gardien de la prison. Il dit qu'il a une lettre à remettre à monsieur de la part de Vacher, et que c'est très important. »

Le gardien-chef fut immédiatement introduit dans la salle à manger, s'excusa d'être venu à une heure indue et ajouta :

« C'est une lettre de Vacher, monsieur le juge d'instruction. Quand les gendarmes l'ont ramené de votre cabinet, il était très énervé ; il gesticulait, et, comme se parlant à lui-même, marmottait des paroles dont je n'ai pas compris le sens, puis, tout à coup, il m'a dit :

— Qu'est-ce que c'est que ce juge d'instruction que vous avez là ? Bon sang de bon Dieu, il sait tout ce que j'ai fait, cet oiseau-là. Où a-t-il bien pu prendre tout ce qu'il m'a dit ? Et puis, un roublard, avec ça, qui a trouvé le moyen, avec son air de n'y pas toucher, de me faire dire l'autre jour où j'étais passé. Enfin, quoi ! je suis fait ! autant en finir, ça devait arriver un jour ou l'autre. Donnez-moi de quoi écrire tout de suite. C'est une lettre pour lui.

Je lui ai donné ce qu'il me demandait, et, quand il a eu fini d'écrire, il m'a dit :

« Portez-lui cette lettre tout de suite. Après tout, ça ne pouvait pas durer toujours comme cela ; Dieu s'est fatigué de me protéger. Pendant que le gardien parlait, le magistrat avait rompu l'enveloppe de cette lettre d'une main impatiente et il lut ce qui suit :

DIEU. — DROITS. — DEVOIRS

Belley, le 7 octobre 1897.

A LA FRANCE

Tant pis pour vous si vous me croyez responsable... Votre seule manière d'agir me fait prendre pitié de vous... Si j'ai conservé le secret de mes malheurs, c'est que je le croyais dans l'intérêt général, mais vu que peut-être, je me trompe, je viens vous faire savoir toute la vérité. *Oui, c'est moi qui ai commis tous les crimes que vous m'avez reprochés...* et cela dans des moments de rage. Comme je l'ai dit à M. le docteur chargé du service médical de la prison de Belley, j'ai été mordu par un chien enragé, vers l'âge de sept ou huit ans, mais je ne suis pas très sûr moi-même, bien que cependant je me souviens très bien d'avoir pris des remèdes pour cet effet. Mes parents seuls peuvent vous assurer des morsures, pour moi j'ai toujours cru, depuis que j'ai dû réfléchir, à cet événement, que ce sont les remèdes qui m'ont vicié le sang, à moins réellement que ce chien *m'est (sic)* mordu. Si j'en ai voulu pendant un certain temps au clergé, c'est que bien des personnes, voyant mon ridicule caractère, me disait *(sic)* que j'avais un reste des frères, moi, me voyant en effet ridicule, par moi-même, je l'ai cru presque jusqu'à présent, mais, après tout réfléchi, si j'en ai pris l'air un peu *triste et réfléchi*, ce n'est toujours pas chez eux qu'on m'a mordu et vicié le sang, car le seul souvenir de deux événements auxquels j'ai pensé depuis que je suis à la prison de Belley, ont tellement frappé mon esprit que j'ai oublié de suite cette rancune secrète et les voici :

« Je me souviens 1^o d'avoir dit à un de mes frères que j'avais été voir à ma sortie de chez les frères à Genève : je ne sais pas ce que j'ai, il y a des moments que ça me ferait au *temps (sic)* de tuer... ; 2^o mais avant que d'entrer chez les frères, étant petit

domestique chez un nommé Déclérieux, bien en face de la porte des frères (c'est de là que j'y suis entré), je me souviens, dis-je que lorsque je me voyais seul, j'avais à cette époque quatorze ans, à travailler, je ne pouvais vaincre des idées qui me venaient à la tête, et, tout d'un coup, je partais à travers les champs ; je faisais plus ou moins de neuf kilomètres et, quand j'étais las, je me ramenaient à mon travail. Il faut que je vous dise que je me serais attaqué et aurais déjà fait des bêtises dans des accès, mais le hasard voulait que je ne rencontrais *(sic)* personne à travers les terres de M. Déclérieux, près de Chaponos *(sic)*. Pour bien vous fixer sur ce dernier cas, il faut que je vous dise que, dès que cela me prenait, je ne regardais ni chemin ni sentier, loin de là, il me semblait *mieux* me soulager à travers les terres.

Voilà, messieurs, ce qui est à cette heure mon impérieux devoir de vous faire savoir, bien que me condamner *(sic)* - vous innocent... Si je me suis cru coupable par moments, c'est que je n'avais pas encore réfléchi sur ces événements, et si à mon instruction, j'ai dit plusieurs fois ce mot : c'est malheur, c'est au souvenir de ces événements.

« Je craignais aussi que *le méchant monde* ne fassent retomber *(sic)* ces fautes sur mes pauvres parents qui ont dû tant souffrir d'un pareil silence depuis que je traverse la France comme un enragé en me guidant sur le soleil seul..

« Que ceux qui croient pleurer sur moi pleurent donc sur eux...

« Il vaudrait mieux peut-être pour eux être à ma place...

« Aidez-vous, Dieu qui permet tout et dont nul humain ne connaît *(sic)* ses vues vous aidera.

« Signé : VACHER J. »

Durant la nuit qui suivit, le juge d'instruction de Belley ne dormait guère. La lettre d'aveux le réjouissait et, en même temps, lui laissait une impression de vague inquiétude qui se précisa ainsi dans son esprit :

« L'aveu contenu dans cette lettre, songeait-il, est imprécis. Il n'y est question ni des pays dans lesquels les crimes ont été commis, ni des noms des victimes ; cela s'adresse d'une manière vague à la France, et si, par hasard, il prenait fantaisie à cet homme extraordinaire de ne vouloir entrer maintenant dans aucun détail,

et même, un beau jour, qui sait ? de rétracter ses aveux, je serais considéré par beaucoup de gens, au nombre desquels figurerait plus d'un collègue charitable, comme un naïf, une sorte de fanfaron du métier, un imaginaire mystifié ; je recevrais la tape, comme on dit, et ne me relèverais pas de cette aventure qui me couvrirait de ridicule. Il ne manquerait pas de journaux pour broder sur ce thème :

« A-t-on idée, aussi bien, d'aller s'imaginer qu'un homme a commis comme cela une dizaine d'assassinats sans se faire prendre ? Car l'affaire avait transpiré ; il y avait eu des fuites au Palais et déjà la Presse lyonnaise commençait à entretenir ses lecteurs de cette affaire sensationnelle. Il fallait donc sortir coûte que coûte de cette incertitude qui agitait son esprit ; aussi, le lendemain, dès qu'il fut au Palais, le juge s'empressa-t-il de requérir la gendarmerie d'amener Vacher dans son cabinet, à deux heures de l'après-midi.

« Vacher, dit le magistrat, dès que l'inculpé eut été introduit, vous m'avez adressé hier une lettre par laquelle vous vous êtes reconnu l'auteur des crimes dont je vous ai inculpé. Peut-être avez-vous pris le parti le plus sage. Vous avez tenté d'expliquer ces crimes par l'exposé de circonstances qui, selon vous, étaient de nature à atténuer tout au moins votre responsabilité. Les faits que vous avez allégués seront contrôlés de la manière la plus consciencieuse, n'en doutez pas. Maintenant reprenons ces crimes l'un après l'autre et expliquez-moi de quelle manière vous avez opéré.

D'où veniez-vous lorsque vous avez donné la mort à la petite Olympe Buisson, à Varacieux ? N'était-ce pas le soir de la fête du pays, de la vogue, comme on dit dans la région lyonnaise ?

— Il est inutile que je vous donne des explications sur ces crimes, puisque vous les connaissez aussi bien que moi.

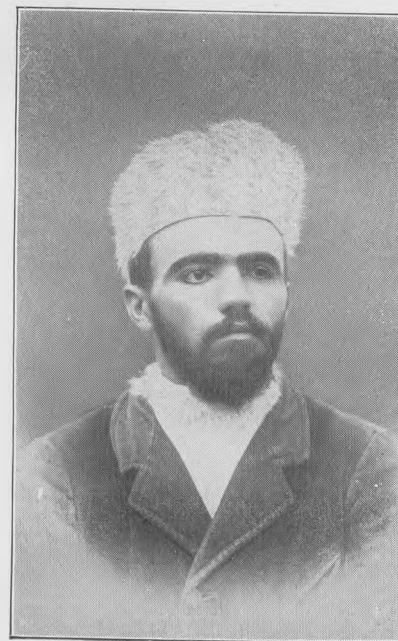
— Sans doute, j'en connais les données essentielles, mais dire que je les connais aussi bien que vous, c'est peut-être aller un peu loin. Il est, en tous cas, nécessaire que nous entrions ensemble dans tous les détails des faits.

— Non, c'est inutile, vous dis-je. D'ailleurs, c'est trop laid (*sic*).

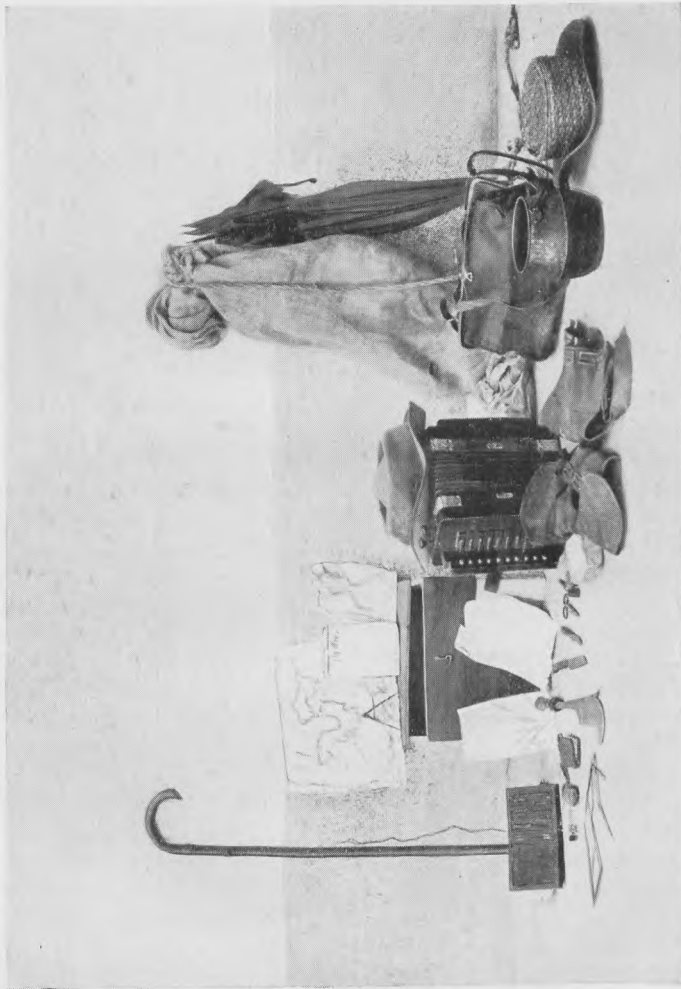
— J'ai beau savoir comment vous avez assassiné vos victimes, il n'en est pas moins nécessaire que vous me racontiez vous-même de quelle façon vous avez procédé. Les juges d'instructions sont



Belley. — Vue générale.



VACHER



Le bagage que portait Vacher lors de son arrestation.

tenus de faire raconter par les inculpés toutes les circonstances des crimes qu'ils avouent. Ceci est une règle de notre profession à laquelle il nous est impossible de nous soustraire, par conséquent, il faut absolument que nous passions en revue la série de vos crimes et que j'en connaisse par vous tous les détails.

— Non, monsieur le juge, je n'ai plus rien à vous dire. Je vous ai avoué ces crimes, je trouve que c'est bien assez, je ne dirai rien de plus. D'ailleurs, c'est tout à fait inutile de me faire revenir sur des choses aussi laides, quand, je vous le répète, vous connaissez tout. »

Malgré son insistance, le juge ne put faire changer Vacher de résolution ; il était décidément buté.

Il dut lever la séance sans avoir pu obtenir aucun résultat.

La situation devenait dès lors critique pour le juge d'instruction. Au parquet, au greffe, on n'avait pu tenir secrète la révélation de l'in raisemblable série rouge ; les journaux régionaux allaient publier le lendemain les effroyables aveux du chemineau assassin et bientôt toute la grande presse allait les reproduire. Si Vacher venait à rétracter ses aveux, l'échafaudage d'accusations patiemment et péniblement dressé allait s'écrouler comme un château de cartes et alors, pour le juge, c'était l'effondrement de ses espérances.

Le lendemain il revint à la charge et trouva son prisonnier inébranlable dans sa résolution.

Cependant la nouvelle des aveux avait été télégraphiée à la plupart des grands journaux par leurs correspondants ; il n'était bruit partout que des exploits du vagabond assassin exposés sous des titres sensationnels, tels que ceux-ci : *Le tueur de bergers. Huit assassinats en trois ans. Arrestation de l'assassin. Vacher l'éventreur. L'éventreur du Sud-Est.*, etc.

Quelques jours s'écoulèrent pendant lesquels le juge d'instruction de Belley se mit martel en tête pour aviser au moyen de sortir du cruel embarras dans lequel il se trouvait.

Cet embarras redoubla lorsque le procureur général, auquel il avait donné connaissance de la lettre d'aveux de Vacher, l'engagea, dans sa réponse, à se montrer très prudent, très circonspect dans l'instruction de cette affaire qui pourrait lui réserver des surprises désagréables s'il arrivait qu'il fût en présence d'un mystificateur.

Tout se dit-il alors, plutôt que cette situation fausse ; et il résolut de risquer le tout pour le tout. L'inculpé fut donc amené dans son cabinet où la dernière partie allait s'engager entre les deux hommes.

« Vacher, lui dit M. Fourquet, j'ai mûrement réfléchi à la résolution que vous avez prise de n'entrer avec moi dans aucune explication au sujet de vos crimes. Il en est un qui est bien votre œuvre, c'est celui de Bénonces. Oh ! par exemple, pour celui-là pas de doute, tous les témoins vous ont reconnu ; et de ce côté, votre affaire est définitivement réglée. Quant aux autres, ce n'est pas vous qui les avez commis. »

A ces mots, Vacher fut au comble de la stupéfaction et s'écria :
« Que me dites-vous là ? Que ce n'est pas moi qui ai commis ces crimes ?

— Oui, c'est cela que je vous dis et je vais m'expliquer.

Vous avez fait le raisonnement suivant :

Je suis bel et bien pris pour l'affaire de Bénonces et, par conséquent, je risque d'être condamné à mort ou, pour le moins, aux travaux forcés à perpétuité. Mais si j'avoue un tas de crimes, on ne pourra pas faire autrement que de dire : c'est un fou. Il ne se trouvera pas une personne sur mille pour oser soutenir qu'un homme qui a commis huit assassinats, dont sept sur des enfants, garçons ou filles, et qui a ensuite mutilé affreusement leurs cadavres, n'est pas dix fois fou. Et alors, la conclusion est bien simple : comme les fous ne sont pas responsables de leurs actes et que la loi ne les punit pas, on ne pourra pas me condamner. Sans doute on me mettra dans un asile d'aliénés, mais de là on peut encore s'échapper, et qui sait ? sortir peut-être même un jour par la grande porte ; tandis que la guillotine, et même les travaux forcés, c'est la fin. Avouez que j'ai bien deviné votre raisonnement. Eh ! pardieu, voilà bien pourquoi vous ne me donnez pas de détails sur vos crimes ; ce n'est pas, en définitive, parce que vous ne voulez pas, c'est parce que, encore une fois, sauf celui de Bénonces, ce n'est pas vous qui les avez commis. Osez dire maintenant que tout cela n'est pas vrai ?

Pendant que le juge parlait ainsi, le visage de Vacher paraissait s'illuminer comme sous le coup d'un bonheur subit, inespéré. C'est pourtant vrai, pensait-il, sans doute, ce que le juge dit là moi, je n'y avais pas pensé : mais il n'y a pas à dire, il vient de me

tendre, sans s'en douter, une planche de salut dont il s'agit de profiter. Et alors, comme un homme qui tout à coup prend une résolution et met toute son ardeur à répondre à un défi, il s'écria :

— Comment osez-vous dire que ce n'est pas moi qui ai commis les crimes que vous m'avez reprochés ? Vous saurez que si je suis un assassin, je ne suis pas un menteur (*sic*) et je vais vous le prouver.

Tenez, prenons, par exemple, le crime que j'ai commis près de Dijon. La victime — je n'ai jamais su son nom, bien entendu — ça ne fait rien, eh bien ! est-ce que ce n'était pas une jeune fille dans les quinze ou seize ans, à peu près ? Est-ce qu'elle n'avait pas un chien ? Est-ce qu'il n'est pas passé beaucoup de monde sur la route ce matin-là ? Est-ce que je ne lui ai pas enlevé ses souliers et ses boucles d'oreilles ? Est-ce que je n'ai pas parlé, un moment avant à un berger qui gardait ses moutons au bord de la route ? Est-ce que je n'ai pas remis le porte-monnaie de cette jeune fille sur elle ? Est-ce cela dites ? vous qui savez tout ?

— Pour le crime du bois du Chêne, près de Dijon, je dois reconnaître que tout ce que vous venez de me dire est exact. Et pour les autres ?

— La vieille femme de Saint-Ours mangeait sa soupe quand je l'ai tuée.

— C'est vrai, passez à une autre affaire.

— Dans le Var, c'était la plus belle de toutes, ah ! quel dommage ! J'ai pris la jeune fille sur le chemin et je l'ai saignée dans une cabane qui se trouvait à quelques mètres. J'avais rencontré un instant avant un homme qui cueillait des olives et auquel j'ai parlé, il a dû le dire.

— C'est très exact. Et dans l'Allier et dans la Haute-Loire ?

— Dans l'Allier, pas très loin de Vichy, c'était une toute jeune femme, dans les vingt ans ; elle gardait des bêtes dans un pré ; je lui ai pris son alliance, mais je l'ai jetée là ensuite, pour ne pas être pris pour un voleur. Quant à l'affaire de la Haute-Loire, tout près du Puy, il s'agit d'une jeune fille de quinze ans environ ; je lui ai coupé le cou avec un couteau et je l'ai mutilée. Elle gardait aussi un troupeau dans un pré ; il y avait ce matin-là un brouillard si épais que je me serais égaré dans le bois si Dieu ne m'avait pas protégé. J'ai enfin trouvé un chemin qui passait sous la ligne du chemin de fer et j'ai continué ma route.

— Et à Saint-Etienne-de-Boulogne, dans l'Ardèche, vous savez bien, près de Privas ?

— Eh bien ! si je ne me trompe pas, c'était encore un petit berger ; il pouvait avoir environ douze à quatorze ans et gardait ses bêtes, comme les autres ; c'était dans la montagne ; je l'ai tué à côté d'une baraque et je l'ai mutilé.

— Arrivons maintenant au dernier, aux environs de Lyon, à Courzieu ?

— Celui-là, c'était encore un garçon du même âge que l'autre ; il passait sur la route avec une paire de bœufs ; il devait être pas loin de minuit ; je l'ai transporté de l'autre côté d'une haie.

— Eh bien ! voyons, est-ce que je me suis vanté, est-ce que j'ai menti ?

— Non, Vacher, cette fois, je suis obligé de vous croire et vous avez tiré de votre affaire, en me parlant comme vous venez de le faire, le meilleur parti possible. Car il n'y a pas à dire, le raisonnement que je croyais que vous aviez fait était tout ce qu'il y avait de plus juste, de plus logique, de plus sensé. Si vous ne l'avez pas fait, c'est moi qui l'ai fait pour vous, car je sais bien que dans votre situation je n'aurais pas trouvé une meilleure combinaison pour me faire considérer comme irresponsable. Car il est impossible de sortir de ce dilemme : ou bien l'aveu d'un seul crime, aboutissant à la responsabilité et à la guillotine ; ou bien l'aveu de huit crimes, aboutissant à la folie, à l'irresponsabilité et à la maison d'aliénés.

Sentez-vous la force d'un pareil raisonnement ?

— Oui, monsieur le juge, au moins, vous, vous êtes un homme franc (*sic*).

— Il ne vous reste plus maintenant qu'à me donner quelques détails sur le crime de Varacieux, vous savez bien, la petite fille, le soir de la fête ?

Vacher réfléchit un instant et dit :

« Je ne veux rien vous dire pour celui-là. D'abord, ce n'est pas moi qui l'ai commis.

— Voyons, c'est le premier que je vous ai cité, dans l'énumération des crimes dont je vous ai inculpé ; vous ne pouvez cependant pas dire que vous n'y avez pas pris garde, puisque j'ai appelé votre attention sur ce fait qu'il s'agissait d'un village situé à neuf kilomètres de Saint-Marcellin, l'arrondissement dans lequel vous êtes né. Cela n'a pu manquer de vous frapper, d'autant plus

que j'ai précisé que c'était le soir de la fête du pays et que vous aviez mutilé le corps de votre victime. A ce moment, vous n'avez élevé aucune protestation contre cette accusation, pas plus que dans votre lettre d'aveu où vous avez écrit : « Oui, c'est moi qui ai commis *tous* les crimes que vous m'avez reprochés. »

— Cela ne fait rien, je n'avoue pas celui-là. Et puis, tenez, vous avez dû confondre. J'ai voulu vous parler d'un autre crime que j'ai commis dans le même département, sur une fille de dix-huit à vingt ans, en 1894...

— Eh bien ! continuez.

— Alors, voilà : c'était dans l'Isère, entre Saint-Barthélemy et Beaurepaire, arrondissement de Vienne, au mois de mai 1894, un mois après ma sortie de l'asile de Saint-Robert. J'ai rencontré une jeune fille d'environ dix-neuf ans. Je l'ai frappée à la tête à coups de talons de souliers, puis étranglée. »

Ce nouvel aveu, une fois dicté au greffier, le juge reprit :

« Cependant, ce nouveau crime ne ressemble pas à celui de Varacieux, où il s'agit, je vous l'ai spécifié dans mon énumération, d'une enfant de neuf ans ; et puis je vous ai aussi précisé la date ; c'était le 28 septembre 1890, par conséquent quatre ans avant le crime dont vous venez de me parler ; je ne pouvais donc confondre ces deux assassinats.

— C'est que je ne vous aurai pas bien compris alors, parce que les deux sont dans l'Isère. D'ailleurs, le 28 septembre 1890, j'étais employé à Lyon chez MM. Piquet frères.

— Enfin, je n'insiste pas davantage pour le moment ; mais quoi qu'il en soit, vous affirmez bien aujourd'hui avoir commis un crime près de Beaurepaire en mai 1894 ?

— Parfaitement, monsieur le juge.

— C'est bien, je vais faire contrôler votre nouvel aveu par le parquet de Vienne. »

Après avoir signé son interrogatoire, Vacher fut reconduit à la maison d'arrêt, puis le juge d'instruction rédigea le télégramme suivant qu'il fit porter immédiatement à la poste :

Juge d'instruction Belley
à Procureur Vienne.

Un assassinat a-t-il été réellement commis, mai 1894, entre Saint-Barthélemy et Beaurepaire sur jeune fille dix-neuf ans, près

chemin, coups talons souliers tête et strangulation, crime dont Vacher, détenu ici, se déclare coupable ?

Et le soir même vers quatre heures, ayant reçu une réponse affirmative à son télégramme, il se demanda comment il pourrait obtenir de l'inculpé de nouveaux aveux.

Voilà, songeait-il, un homme auquel je reproche d'avoir commis huit assassinats et qui les avoue ; il serait vraiment extraordinaire que j'aie découvert du premier coup tous ses meurtres. En définitive, il ne s'est trouvé que sept collègues pour signaler des crimes présentant de l'analogie avec celui de Bénonces. Sept sur deux cent cinquante qui ont reçu ma commission rogatoire. Il est donc bien permis de supposer que, parmi les deux cent quarante-trois qui ne m'ont rien signalé, il s'en trouve ou qui n'aient pas gardé, en raison du temps écoulé, des souvenirs assez précis d'affaires semblables, ou qui, ayant changé de fonctions, n'aient pas eu connaissance de cette commission rogatoire. Il peut se faire aussi qu'aucun individu suspect ne leur ait été signalé et spécialement aucun chemineau, à l'époque où ont été commis dans leurs arrondissements des crimes du genre de ceux dont Vacher est inculpé, et la conclusion que j'en tire c'est qu'il est fort possible que Vacher ait commis d'autres crimes que ceux qu'il m'a avoués. Je vais plus loin ; ce n'est pas fort possible qu'il faudrait dire, mais plutôt fort probable. Voilà un chemineau qui, d'après la situation géographique des pays où il a assassiné, a parcouru la France dans divers sens et entre les crimes qu'il avoue, il y a de longs intervalles ; or, comme je me trouve ici en présence d'un professionnel de l'assassinat, d'une sorte de sadique qui profite de toutes les occasions qui s'offrent à lui, et qui a fait preuve d'une habileté peu commune pour ne jamais se laisser surprendre et pour égarer ensuite les recherches, ce serait la chose la plus extraordinaire du monde qu'il soit resté, voyons... inoccupé peut-on dire, pendant des intervalles de plusieurs mois.

Et c'est dans cet état d'esprit que le magistrat commença en ces termes le premier interrogatoire qui suivit :

— Vous vous rappelez, Vacher ce que je vous ai dit l'autre jour : je vous ai dit que c'était le nombre de vos crimes qui pourrait constituer votre sauvegarde, et cela, je vous l'ai dit en toute sincérité, je vous prie de le croire. Y avez-vous réfléchi ?

— Oui, monsieur le Juge, et je suis bien de votre avis. Vous savez que j'ai été mordu par un chien enragé, que l'on m'a fait une opération douloureuse dans un hôpital de Lyon, à l'Antiquaille et puis que j'ai été enfermé comme fou dans deux asiles, à Baumes-Dames et à Saint-Robert dans l'Isère ; et puis, vous avez lu ce que je vous ai dit dans ma lettre d'aveux ?

— Parfaitement. Eh bien, aujourd'hui, plus que jamais je crois vous avoir rendu un service en vous engageant à me faire des aveux dont l'on ne puisse douter.

Mais, votre affaire fait en ce moment dans toute la presse un bruit d'enfer qui s'est répandu même jusqu'en Amérique. C'est la grosse affaire criminelle du siècle, de sorte que, sans vous en douter, vous m'avez rendu un très grand service car vous pensez bien qu'après cela le gouvernement n'oserait pas me refuser un avancement ou une récompense sans mécontenter l'opinion publique. C'est pourquoi, dans votre intérêt même, si vous avez encore commis d'autres crimes — et je le crois — avouez-les sans hésiter. Plus vous en aurez commis plus vous serez sûr d'être considéré comme irresponsable.

— Après tout, dit Vacher, vous êtes un chic type, vous ; si vous aviez été avec moi comme ceux qui font les messieurs, vous n'auriez rien su du tout ; je ne vous aurais pas même avoué un seul crime, mais je vais encore vous en raconter un.

— Prenez garde, je vous ai dit « plus vous en aurez commis » et non pas plus vous en aurez avoué. » Il faut nécessairement que ceux que vous êtes disposé à confesser encore, vous les ayez réellement commis. S'il en était autrement, le procédé se retournerait contre vous car il serait toujours possible de vous prouver que vous auriez menti.

— Ne vous préoccupez pas de cela ; celui que je vais vous dire, c'est bien moi qui en suis l'auteur.

C'était la même année que l'affaire du berger de Bénonces, dans le commencement du mois de septembre, dans la Drôme. Je suivais une route du côté de Bourdeaux ou de Dieulefit, arrondissement de Die, lorsque j'ai rencontré une jeune fille qui m'a paru âgée de dix-huit à vingt ans. Elle m'avait l'air de revenir du marché car elle portait un panier de provisions. Je lui ai coupé le cou. Cette fois je l'ai échappée belle, parce qu'un individu est passé avec une voiture juste après que j'ai eu caché le corps, mais la Providence m'a protégé.

— C'est bien vrai, cette histoire-là ?

— Je vous le jure, Monsieur le juge, renseignez-vous et vous verrez.

— Voyez-vous, Vacher, je suis persuadé que vous me cachez encore quelque chose. Il m'est impossible de ne pas croire que vous avez commis d'autres crimes. Vous savez ce que je vous ai dit, racontez-les moi.

— Non, non, monsieur le juge, c'est tout. Ne m'en demandez pas davantage, ce serait inutile.

C'est ainsi que ce jour-là se termina l'interrogatoire du terrible chemineau.

Le juge signala, par télégramme, au parquet de Die, le nouveau crime avoué par Vacher et dans l'après-midi il était informé par la même voie que les faits indiqués par l'inculpé étaient de tous points exacts et que le dossier de l'affaire lui était adressé en communication.

Pendant les reporters de journaux commençaient à affluer à Belley de divers points de la France. Le *Lyon Républicain*, qui avait le premier publié la grande nouvelle tirait trois jours après à cent mille exemplaires de plus.

On avait dû renforcer le service télégraphique à la poste de Belley d'où les grands reporters adressaient à leurs journaux des télégrammes de mille à deux mille mots en clair.

De Belley ces mêmes journalistes se rendaient dans les pays où avaient été commis les crimes avoués dont ils se faisaient raconter les circonstances par les parents des victimes ; ils interviewaient de malheureux innocents injustement accusés d'être les auteurs des crimes avoués par le chemineau ; ceux-ci exposaient leurs martyrologes et signalaient d'effroyables erreurs judiciaires, des arrestations, de longues détentions, et l'acharnement sauvage des accusateurs que les aveux de Vacher allaient enfin couvrir de confusion en réhabilitant les victimes.

Il y avait déjà quelques jours que Vacher avait avoué le crime commis par lui dans la Drôme lorsque le greffier du juge d'instruction communiqua au magistrat un journal de Lyon, qui, dans son article de tête, le raillait de sa crédulité. Sur un ton singulièrement ironique, il déclarait ne pas comprendre qu'il se trouvât un magistrat assez naïf pour s'imaginer qu'un chemineau pouvait avoir commis tous les crimes avoués par Vacher. Ces assassinats dont il

s'accusait, n'avait-il pu en avoir connaissance par les journaux qui en avaient parlé au temps de leur accomplissement où, encore, par les gens des pays où ils avaient été commis et dans lesquels l'auraient amené les hasards de son existence vagabonde ? Rien ne prouvait donc qu'il ne s'attribuait pas faussement la paternité de ces crimes pour tirer argument de leur nombre et de leur énormité en faveur de sa folie, de son irresponsabilité. C'était ainsi de sa part une tactique assez adroite pour sortir de la pire des situations si l'on venait à considérer ses aveux comme sincères.

La lecture de cet article qui avait d'abord impressionné fâcheusement le juge d'instruction de Belley par son ton agressif et sa mauvaise foi, lui causa, à la réflexion, la plus vive satisfaction.

« A quelque chose malheur est bon, pensa-t-il ; voici une occasion de vérifier la valeur de ce vieil adage.

Tous les raisonnements du monde n'arriveraient pas à m'enlever de l'entendement cette idée qu'y a implantée la logique de mes déductions et que fortifie la force de mon intuition : Vacher n'a pas tout dit. Je vais en avoir le cœur net. »

Et il s'en alla trouver l'inculpé dans sa cellule où il pria le gardien-chef de le laisser un instant seul avec le prisonnier.

« Vacher, lui dit-il, je suis furieux après les journalistes. Quelle race maudite ! Il faut toujours qu'ils salissent quelqu'un. Les voilà qui commencent à prétendre que vous n'avez été sincère que dans un seul de vos aveux, celui du crime de Bénonces ; que, pour tout le surplus vous êtes un menteur et moi un naïf dont vous vous payez la tête et qu'enfin votre but, en avouant beaucoup de crimes, est de vous faire passer pour fou, mais que c'est là ce qu'on appelle vulgairement une malice cousue de fil blanc. »

Vacher commença d'abord par accueillir cette révélation avec scepticisme. On tirait décidément trop sur cette corde-là ; elle casserait. Du moins le juge avait-il cette impression des pensées secrètes de Vacher en surveillant attentivement le jeu de sa physionomie au fur et à mesure qu'il parlait. C'est pourquoi il ajouta immédiatement :

« Tenez, lisez : en voilà encore un ce matin qui nous arrange bien tous les deux.

Vacher prit le journal et lut attentivement l'article qui lui était signalé.

Au fur et à mesure qu'il avançait dans cette lecture, son visage

se rembrunissait, sa physionomie prenait un air dur, ses gros sourcils noirs se fronçaient et il jetait par instant ce mot :

— Ah ! les salauds !

Lorsqu'il eut fini de lire il tendit le journal au juge d'instruction en lui disant :

« J'ai cru à un montage decoup ; mais je vois que j'avais tort de me méfier de vous. Eh bien, monsieur le juge, puisqu'il en est ainsi, nous allons leur en boucher un coin à ces mandrins-là (sic). Nous allons bien voir si c'est moi le menteur ou si ce sont eux.

« Je vais encore vous en dire un, mais vous savez, après celui-là ne m'en demandez plus, c'est tout ce que je peux faire pour vous (authentique).

— Oui, mais, Vacher, répliqua le juge, quand vous m'aurez encore avoué celui-là, il n'y aura rien de changé. Ils continueront à dire la même chose et c'est pour le coup qu'ils crieront à l'exagération.

— Non, monsieur le juge, je vous dis que je les tiens. Je vous répète que nous allons leur en boucher un coin. Voyons, c'est un gamin que j'ai jeté dans un puits, il n'y a que moi qui sais où est ce puits, et qu'il y a un cadavre dedans, puisque j'étais seul quand j'ai fait cela, au moment où ma rage m'a pris. Et on ne pourra pas non plus dire que j'ai lu cela dans les journaux, puisqu'ils n'ont jamais parlé d'une chose que je suis le seul au monde à connaître. Enfin, vous avez bien compris que si je vous dis où est le puits et que si on retire le corps du gamin que j'y ai mis, il n'y aura plus moyen de dire que je suis un menteur. C'est nous, cette fois, qui allons rire.

Et en disant cela, il se frottait les mains d'un air satisfait.

— Evidemment, dit le juge, avec de telles précisions, on sera bien obligé de vous croire. Je vais appeler mon greffier, car vous savez que la loi veut que ce soit lui qui écrive les déclarations des témoins et d s inculpés.

— Oui, allez le chercher, et maintenant, rira bien qui rira le dernier (1).

Quelques instants plus tard, Vacher, amené au Cabinet d'Instruction par le passage secret dont nous avons parlé, renouvelait

(1) Tout ce dialogue relatif au crime de Tassin-La-Demi-Lune est d'une exactitude rigoureuse.

en présence du greffier, en le complétant de la manière suivante, l'aveu qu'il venait de faire au juge.»

« C'était quinze jours ou trois semaines avant le crime de Courzieu, à deux heures de marche au-delà de Fourvières, en se dirigeant du côté des Cévennes. J'avais couché dans une maison inhabitée, sur la gauche de la route. Le matin, un garçon d'une quinzaine d'années est entré dans cette maison. Je lui ai coupé la gorge avec un rasoir que j'avais trouvé quelques jours auparavant puis j'ai jeté le corps dans un puits qui se trouve dans la cour. La maison dont je vous parle est à l'angle d'un chemin qui aboutit à la route et il y a derrière, une haie de sureaux. C'est de là que je me suis dirigé sur Courzieu. De ce côté on aperçoit des villas et un château.

« Avec les indications que je viens de vous donner on retrouvera facilement cette maison et ce puits.

Le soir même le juge d'instruction adressait au parquet de Lyon une commission rogatoire prescrivant de rechercher la propriété dont avait parlé Vacher et d'explorer l'intérieur du puits.

Dès que la nouvelle fut connue à Lyon, tout le monde se mit à la recherche du puits, les auxiliaires de la justice et les amateurs.

Ce fut un brigadier de gendarmerie qui le trouva. Nous indiquerons dans quelles conditions, lorsque, suivant Vacher pas à pas dans ses pérégrinations et étudiant ses crimes dans l'ordre chronologique, nous en arriverons à l'affaire de Tassin. Disons seulement en passant que les ossements du jeune garçon dont avait parlé Vacher furent retirés du puits, et ses vêtements, dont il avait été dépouillé par l'assassin, trouvés empaquetés dans un placard de l'habitation.

Les recherches avaient duré trois ou quatre jours et chaque matin Vacher s'inquiétait de leur résultat et renouvelait sa confiance dans l'issue finale.

Lorsque le juge lui annonça enfin que l'on avait trouvé le puits et les ossements, son triomphe se manifesta par cette phrase :

— Ah ! ah ! les malins, ces salauds de journalistes ! Je vous ai bien dit qu'on leur en boucherait un coin. Je voudrais bien voir leurs têtes.

A partir de ce moment, sauf une tentative de viol qui, sans l'intervention d'une tierce personne, aurait vraisemblablement été accompagnée d'assassinat, sur une fillette d'onze ans, le juge d'instruction dut renoncer à obtenir de Vacher aucun autre aveu.

Voici comment l'assassin fut amené à se reconnaître l'auteur de cette tentative.

Les journaux venaient d'annoncer comment elle avait eu lieu près de Noyen (Sarthe).

Un vagabond, paraissant âgé de vingt-cinq ans, de taille moyenne, de corpulence assez forte, vêtu d'une blouse bleue et d'un pantalon de velours marron, coiffé d'un chapeau mou, en feutre noir, et chaussé de sabots avait assailli au bord d'un chemin, une petite fille d'onze ans, Alphonsine Derouet, qui se rendait à la messe. Attiré par les cris de l'enfant, son patron accourut et arriva au moment où l'homme tenant sa petite servante renversée contre le talus, s'appêtait à la violer.

Dans la lutte qu'il engagea avec le chemineau, le patron de la petite Derouet reçut de lui, en plein visage, un coup de pied qui l'obligea à lâcher prise. Le bandit en profita pour prendre la fuite, abandonnant son bâton et un sac bourré de hardes. Or, un cultivateur du voisinage, nommé Commère, reconnu au signalement qu'on lui donna de l'agresseur de la petite Derouet, un individu qui, la veille, avait couché chez lui. Cet homme lui avait dit s'appeler Vacher Joseph, né en 1869 ou 1870, dans l'Isère, ancien sous-officier au 60^e régiment d'infanterie, à Besançon. Ce même témoin reconnu également, pour les avoir vus en la possession de Vacher, le bâton et le sac de hardes. Cette déposition ne laissait place à aucun doute sur l'identité de l'auteur de cette tentative criminelle et de Vacher lui-même. C'est ainsi que le juge d'instruction fut amené à tenir à l'inculpé le langage suivant :

— Vous persistez à affirmer que vous n'avez pas commis d'autres crimes que ceux que vous m'avez avoués ? Eh bien, je vais vous rafraîchir la mémoire.

« Vous reconnaissez bien avoir fait un voyage en Bretagne ; vous le dites dans deux lettres adressées à votre ami Genin, à Tours, l'une pour lui, l'autre qu'il devait faire parvenir à votre ex-fiancée, Louise Barant. Ces lettres, datées de Lyon, l'une du 14 avril, l'autre du 8 juin 1897, sont actuellement entre mes mains.

— C'est vrai que j'ai écrit ces lettres et il est bien possible que j'y aie parlé de mon voyage en Bretagne.

— Eh bien, vous souvenez-vous d'avoir rencontré sur un chemin une fillette d'onze ans qui allait à la messe et tenté de la violer ? Inutile de nier. La veille vous aviez couché chez un fermier du

voisinage à qui vous avez indiqué votre nom, votre pays d'origine et la date de votre naissance ; après quoi vous lui avez raconté que vous aviez été sous-officier au 60^e à Besançon, lui montrant même votre tunique que vous portiez sous votre blouse. Or, ce témoin, non seulement vous a reconnu au signalement qui lui a été donné de l'agresseur de l'enfant, mais a reconnu également la canne et le sac que vous avez abandonnés en prenant la fuite.

— En effet, quelque temps avant ma condamnation à Bauge, je me rappelle maintenant, parce que vous m'en faites souvenir, avoir rencontré sur une route une jeune fille paraissant avoir douze ou treize ans. Je me suis précipité sur elle, comme d'habitude, dans un accès de rage, mais un homme et une femme sont arrivés et m'ont forcé à lâcher l'enfant. Je me suis alors sauvé sur la route où j'ai rencontré une heure ou deux après, un gendarme qui me cherchait. Il m'a demandé mes papiers puis m'a laissé continuer ma route parce qu'il n'a pas cru que c'était moi.

— Ce n'est pas un homme et une femme qui vous ont forcé à lâcher prise mais un homme seulement, le patron de la petite fille.

— Ma foi, je ne me rappelle pas exactement.

— Vous voyez bien que vous ne m'aviez pas tout dit. Et puis, vous savez, je crois qu'il y en a encore d'autres.

— Je vous ai déclaré, souvenez-vous-en, que c'était tout ce que je pouvais faire pour vous. Inutile par conséquent de me parler de nouveau crime. J'ai dit tout ce que je *voulais* dire.

CHAPITRE III

ENTRÉE EN SCÈNE DE LA PRESSE. — ELLE SIGNALA 112 CRIMES IMPUNIS. — REMARQUABLE INTERVIEW D'EMILE BERR DU *Figaro*. — LES COMPLAINTES DE VACHER.

Tous les journaux de France et une partie de la presse étrangère consacraient à l'affaire Vacher, les uns de longs articles, d'autres des entrefilets.

« L'émotion est grande, écrivait le *Lyon Républicain* ; ce matin tous les journaux ont été arrachés en un clin d'œil. »

De très rares feuilles émettaient timidement quelques doutes relativement à la sincérité des aveux du chemineau assassin.

Mais voilà que par surcroît on exhumaient d'anciennes affaires abandonnées ; des crimes dont on n'avait pu découvrir les auteurs et, de divers côtés, on se demandait s'il ne faudrait pas les attribuer à Vacher. En même temps les reporters recueillaient les déclarations de gens qui, en lisant le signalement de l'assassin, prétendaient l'avoir vu dans leurs pays, et déjà, de toutes parts, on réclamait sa photographie pour la présenter à ceux qui signalaient son passage dans telle ou telle région. L'affaire Vacher soulevait en outre de nombreuses questions. Dans *Le Figaro*, Joseph Reinach faisait la critique de la loi de 1888, portant que toute personne placée dans un établissement d'aliénés, cessera d'être retenue dès que les médecins auront déclaré sa guérison obtenue et, selon lui, cette loi était responsable des assassinats commis par Vacher. « L'horrible série de crimes qu'a commis ce tueur de bergers, écrivait-il, n'eût pas été possible en Angleterre. Après sa tentative de meurtre sur sa fiancée, il eût été enfermé à perpétuité dans un asile d'aliénés. »

L'un allait interroger les directeurs des asiles dans lesquels

Vacher avait séjourné ; d'autres écrivaient des articles sur la police criminelle dans les campagnes, d'autres, à propos des erreurs judiciaires, montraient comment, si la loi édictant l'assistance d'un avocat aux interrogatoires et confrontations des inculpés, déjà votée par le Sénat, l'eût été par la Chambre avant les vacances, de nombreux innocents arrêtés, incarcérés, tenus au secret pendant des semaines et des mois, en proie aux pires tortures morales, auraient pu, grâce au concours de leurs conseils, faire reconnaître plus facilement et plus rapidement leur innocence.

En somme, cette affaire étonnante fournissait une abondante copie à la Presse de la France entière et celle des autres pays d'Europe et d'Amérique en recueillait les échos. Pendant ce temps de très nombreux parquets exhumaient de leurs archives des dossiers de crimes impunis, qu'ils signalaient au juge d'instruction de Belley, dont la tâche devenait écrasante, car il lui fallait recevoir sans relâche quantité de reporters, vaguer aux audiences du Tribunal et continuer à suivre les autres affaires du cabinet d'instruction. Or, par une véritable fatalité il n'en avait à ce moment pas moins de quinze en cours, dont l'une concernant une bande d'inconnus qui dévalisaient dans les gares les marchandises qu'ils s'y faisaient envoyer à des adresses imaginaires, était fort compliquée. Des parquets généraux lui expédiaient des dossiers d'assassinats par inconnus qui s'abattaient nombreux dans son cabinet, si nombreux qu'il ne savait plus où les loger. Il eut à en dépouiller quatre-vingt-dix huit au cours des dix-huit mois que dura l'instruction de l'affaire Vacher. La presse en avait signalé cent douze.

Voilà qui donne une idée de la tâche fantastique échue au malheureux juge d'instruction. Et cependant, il s'était trouvé dans l'arrondissement d'un ressort voisin un Procureur de la République assez mal avisé pour dire au chef du Service des recherches, quelque chose comme le Préfet de police de la Compagnie P.-L.-M., qui s'occupait alors de la grosse affaire de vols dans les gares dont nous avons parlé :

« Ah ! vous venez de Belley ? Avez-vous vu cet encombrant juge d'instruction ? Est-il toujours aussi encombré ? »

Celui qui tenait ce langage désobligeant et dont le nom, si nos souvenirs sont fidèles, commençait par Bouq, avait dû, peu de

temps auparavant, résilier ses fonctions pour avoir inculpé et soumis à l'examen d'un médecin dans des conditions particulièrement odieuses, une receveuse des postes d'une parfaite honorabilité, qu'une simple lettre anonyme dénonçait comme ayant commis un infanticide. Seulement de solides appuis politiques n'avaient pas tardé à le réintégrer dans la magistrature avec avancement. Il a, d'ailleurs, fait une très belle carrière sans avoir jamais été encombré à ce que j'ai pu savoir. Parmi les journalistes de marque dont nous reçûmes la visite, citons : Emile Berr, du *Figaro*, Jules Ranson, du *Journal* ; Albert Sarraut, de *La Dépêche de Toulouse* qui n'ambitionnait sans doute pas alors la belle carrière politique qu'il a parcourue depuis ; d'autres encore dont les noms nous échappent.

D'un article d'Emile Berr du *Figaro*, reproduit par de nombreux journaux qui le proclamèrent un chef-d'œuvre de reportage, nous détachons les passages suivants :

CHEZ L'ASSASSIN.

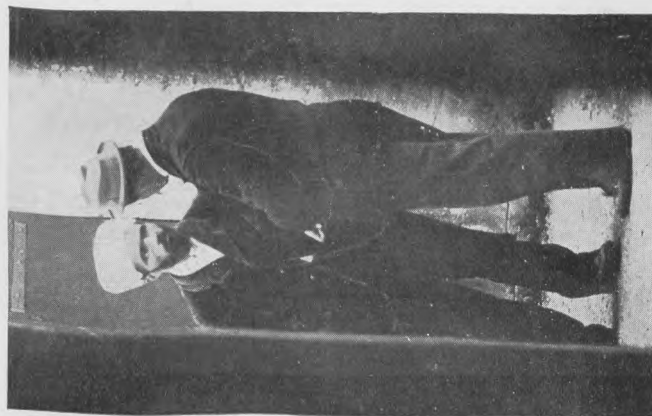
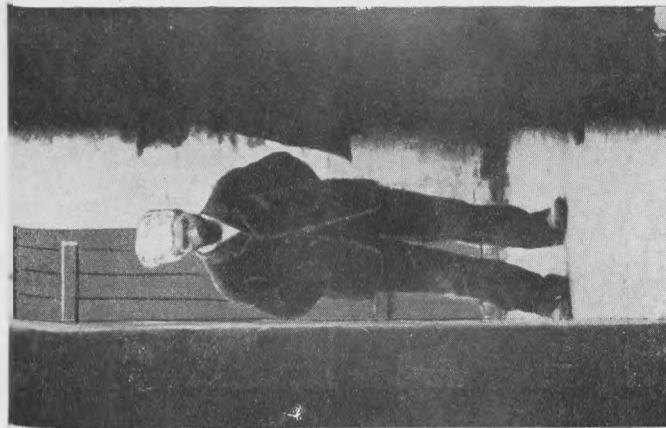
Belley, 1^{er} novembre.

(De notre envoyé spécial.)

« D'Aubenas à Belley la course n'est pas petite, et se complique de changements de trains (quatre ou cinq en près de douze heures si je compte bien) qui ne contribuent point à l'égayer. Mais peu importe la longueur des routes au journaliste qu'une curiosité hante et cette idée m'obsédait de m'arrêter ici quelques heures ; de voir, sinon le « monstre lui-même », au moins le mur derrière lequel, depuis un mois vit le monstre.

« J'ai vu tout de même un peu plus que cela : j'ai pu passer de l'autre côté du mur, ouvrir quelques portes et regarder...

« Elle est, d'ailleurs, bien tranquille, et peu fréquentée, à ce qu'il m'a paru, cette petite maison, désormais célèbre, où ont été entendus les plus effroyables aveux qui soient jamais sortis, sans doute, d'une bouche humaine. Et l'homme qui les a proférés est là, derrière cette façade nue de faux temple grec, au fronton de laquelle s'inscrit en caractères rouges, l'enseigne de la maison : Palais de Justice.



Vacher, interrogé par M. Fourquet,
sur la porte de sa cellule.
Deux attitudes.

Vacher 45

V. Vacher



Le crime de **Chambérac** (Haute-Loire).
Photographie de Clémence Grangeon égorgée.

« Ici, en effet, par une disposition d'un symbolisme assez heureux, le tribunal et la prison ne font qu'un. Celle-ci est exactement dans le prolongement de celui-là, à l'intérieur d'un mur de clôture rectangulaire qui enveloppe et semble nouer l'une à l'autre comme une ceinture de pierres, les deux maisons.

« Deux ouvertures seulement : sur la grande route de Culoz, à demi cachée par les platanes qui bordent le mail, la haute porte du Palais de Justice ; à l'autre bout, dominant le chemin de la gare et les jardins, l'étroite entrée de la prison. Un chemin de ronde sépare l'ilot des habitations voisines. C'est là que se pressait chaque jour la population de Belley, pour voir passer le tueur de bergers entre ses deux gendarmes et le huer.

« Il fallait éviter ces scènes de désordre. On s'est souvenu alors qu'il existait dans le cabinet du juge d'instruction une petite porte, depuis longtemps condamnée, et par où le criminel pouvait, sans être vu du dehors, passer directement de sa cellule à la chambre d'instruction. On l'a ouverte et désormais le mail est redevenu silencieux. On n'y voit guère un peu d'animation que les jours de foire, et le promeneur le plus assidu que j'y aie rencontré est le cordier qui, de l'aube à la nuit, va et vient devant la façade déserte, tordant de son geste machinal une ficelle qui n'en finit plus.....

« Le jeune juge d'instruction de Belley — compatriote et ancien secrétaire de M. Rambaud dont il est resté le très dévoué ami — n'appartient à la magistrature que depuis peu de temps. Ancien avocat, il fut d'abord envoyé comme juge à Ambert, et, de là, à Belley où il est installé depuis cinq mois à peine. Il n'y a pas perdu son temps. On se rappelle dans quelles circonstances M. Fourquet mit la main sur son prisonnier d'aujourd'hui.

« En procédant à l'étude de divers dossiers criminels abandonnés, le nouveau juge avait été frappé du signalement de l'auteur présumé d'un crime commis le 31 août 1895, dans un village de son ressort, à Bénonces, sur un berger de seize ans, le jeune Portelier, et que la justice avait recherché sans succès. L'affaire était classée. Or, le signalement de l'inconnu correspondait exactement à celui de Vacher qu'une vague affaire d'attentat aux mœurs avait fait tomber, quelques semaines auparavant aux mains des juges de Tournon. Une commission rogatoire est lancée. On amène

Vacher à Belley, et une nouvelle instruction commence. Le juge a compris qu'il n'obtiendra rien de cette brute par des menaces. Aussi ne menace-t-il point. Tranquillement, et non sans courage, il rejoint chaque jour Vacher dans sa cellule, s'y enferme avec lui et l'entretien s'engage. . . Et peu à peu, l'homme prend confiance. Il annonce qu'il va parler, il parle. On attendait de lui l'aveu d'un assassinat : il avoue celui-là, et puis, tout doucement, onze autres par-dessus de marché.

« J'imagine que l'étonnement ressenti par le chasseur qui, guettant au tournant de la montagne un renard, voit passer devant lui douze ours au petit trot est une sensation futile à côté de celle que dut éprouver, dans cet instant-là, M. le juge d'instruction de Belley. Il les a connues, ce juge, les « minutes supérieures » dont parlait Dumas !

« Vacher lui réserve-t-il d'autres surprises ? On en doute. M. Fourquet semble disposé à croire que l'horrible homme n'a pas tout dit, mais il est probable que, désormais, Vacher se taira. Il a eu, l'autre jour, un mot sublime. C'était après l'aveu de son douzième assassinat, celui dont le cadavre était, ces jours-ci, retrouvé près de Fourvières, sur les indications de Vacher lui-même. Le juge d'instruction le poussait doucement, essayant de tirer de lui, sur une nouvelle affaire qui le préoccupe et où il a cru retrouver le « tour de main » de son prisonnier, quelque confidence. Vacher l'a arrêté net, et, du ton d'un homme trop bon de qui on abuse et dont vraiment la patience est à bout :

« Monsieur le juge, ne m'en demandez pas davantage, je ne peux rien faire de plus pour vous. »

Mais M. Fourquet ne désespère pas et continue d'accumuler des notes et d'éplucher ses dossiers dans la petite chambre où, tout à l'heure, Vacher viendra converser familièrement avec lui : un étroit cabinet aux murs nus, meublé d'une armoire et d'un cartonnet en bois peint et de quelques chaises de paille. Et l'homme est aussi simple que le décor où s'encadre le drame dont il prépare depuis un mois, ligne à ligne, le dénouement. Trente-cinq ans à peine, mince, sec, moustache courte, l'œil fureteur sous le binoche ; une tête d'officier dont l'abus des mathématiques et le soleil des colonies auraient prématurément dépouillé le crâne.

« Il était au surplus, dans la destinée de M. Fourquet d'être chauve de bonne heure, et je ne doute pas que, s'il était arrivé

à Belley avec ses cheveux, le travail auquel il s'est livré depuis un mois ne les lui eût fait perdre. Il est au tribunal à sept heures du matin et à midi il travaille encore. Il est obligé de suivre les audiences du tribunal et continue de donner ses soins aux affaires courantes de son ressort. Et pendant ce temps, de tous les parquets de France, les dossiers s'abattent sur sa table : en voici près de 30 : de Douai, de Valence, de Sens, du Puy, de Die, de Condom, de Saint-Marcellin, de Sainte-Menehould, d'Orléans, de Belfort, de Nîmes, de Louviers, de Vienne, de Privas, de Lyon, de Bourgoin, de Rodez, de Neufchâteau, de Castres, de Castelsarrazin, de Montélimar, de Guingamp, de Grenoble, de Briançon, d'Autun, de Chartres, etc., et il en arrive de nouveaux tous les jours ! Tous les parquets qui recherchent un ou plusieurs assassins (celui d'Autun n'en recherche-t-il pas quatre à cette heure ?) envoient leurs dossiers à Belley.

« Il est trois heures et l'assassin va rendre visite à son juge. Je me lève pour prendre congé et mon pied heurte à terre une gibecière usée, bourrée de choses. « Le bagage de Vacher », me dit M. Fourquet. Et j'examine.

Il est lugubre et dégoûtant, ce bagage. Voici l'accordéon, d'abord, en assez bon-état ; le bâton noueux, un parapluie sans manche, une longue corde enroulée autour d'un sac en toile où s'étalent les jambières et les bottes à moitié pourries du chemineau ; une marmite rouillée où j'aperçois un morceau de savon : un mètre en cuivre, des ciseaux maculés d'on ne sait quelles taches ; et dans la gibecière, un peu de tout ; des pommes de terre, une boîte de pains à cacheter, des oignons, un flacon d'huile et un corsage de tricot mauve dont un violent lavage a effacé par place la couleur Taille d'enfant. Un souvenir.

« Et voici qu'un bruit de pas dans le couloir de communication, nous avertit de l'arrivée du criminel. La porte du cabinet s'est ouverte ; un gendarme paraît et salue. L'assassin est derrière lui, suivi d'un second gendarme. Je me retire assez lentement pour n'être pas tout à fait sorti de cette chambre avant que l'homme y soit entré.

« C'est maintenant la reprise de l'interrogatoire d'hier qui commence et cet entretien doit rester secret. Il n'y a plus pour l'entendre que le juge, les deux gendarmes et le greffier. Autour du Palais, la petite ville continue sa vie morne et douce ; le chemin

« du mail est désert, et, devant la fenêtre du juge il n'y a toujours que le cordier qui se promène, tordant à pas très lents sa ficelle. »

« Emile BERR. »

C'est ensuite le tour des plaintes ; elles sont nombreuses, la plupart se chantent sur l'air célèbre de Fualdès.

Nous ne reproduisons que celle qui parut dans le *Journal* sous la signature de Raoul Ponchon.

GAZETTE RIMÉE

COMPLAINTÉ DE VACHER

(Air de Fualdès.)

*Ecoutez, hommes et femmes,
Pantagouriches aussi :
Je vais vous conter ici
L'histoire d'un monstre infâme
Qui, par-dessus le marché,
Répond au nom de Vacher.*

*Vacher dès sa prime enfance,
Était menteur et sournois,
Et témoignait maintes fois
D'une grossière insolence.
On lisait dans son regard
Ce qu'il deviendrait plus tard.*

*Ses parents, pour s'en défaire,
Et pour son instruction,
Le mirent en pension
Chez ce qu'on nomme des Frères ;
Il sortit aussi vicieux
Bientôt de chez ces messieurs.*

*A peu près vers cette époque,
Il fut deux ans interné
Dans des maisons de santé*

*Comme éminemment loufoque ;
Puis il fut déclaré sain
Par de savants médecins.*

*Plus tard, faisant l'exercice,
Au régiment on le voit ;
Il y tâte comme moi
De la salle de police,
Et quand il a son congé,
Il se met à voyager.*

*Où, cette sale vermine
Se fit alors chemineau
Qui est un métier fort beau,
Car le chemineau chemine
Sans souci du lendemain,
Si l'on en croit Richepin.*

*Il allait dans les villages,
Jouant de l'accordéon,
Afin de gagner, dit-on
L'argent de son boulottage.
Disons-le à son honneur,
Vacher n'est pas un voleur.*

*Mais dès que par son absence
Il brillait, dans les fossés
On trouvait des trépassés,
Fâcheuse coïncidence !
Pourtant, jamais un soupçon
Ne planait sur ce garçon.*

*Car, en effet, comment croire
Qu'un joueur d'accordéon
N'est pas un être très bon ?
Ce serait une autre histoire
Si ce maudit chemineau
Eût joué du piano.*

*Eh bien, c'était lui, le hère,
Qui se faisait un plaisir,
En ses moments de loisirs,
D'assassiner des bergères,
Qu'elles gardassent ou non
Des vaches ou des moutons.*

*Non seulement ce sauvage
Les tuait et les rasait,
Mais encore il leur faisait
Subir les derniers outrages
Avant, quelquefois après,
Selon que ça lui disait.*

*Sa faute une fois commise,
Il prenait du savon noir
Et nettoyait son rasoir
Et ses mains et sa chemise,
Puis, sans avoir l'air de rien,
Il reprenait son maintien.*

*Ainsi, ô spectacle unique,
Pendant des ans et des jours,
Assassinant tour à tour
Et jouant de la musique,
Vacher put aller, venir,
Sans que l'on pût le saisir.*

*Que faisaient donc les gendarmes
Et ceux de la Sûreté !
Dah', sur tant d'atrocités
Ils versaient de grosses larmes ;
Mais ils cherchaient dans le Var
Quand l'autre était dans le Gard.*

*Le hasard leur vint an aide :
L'assassin, en août dernier,
Étant en train de souiller*

*Une femme vieille et laide,
Un bonhomme l'aperçut
Et lui mit la main dessus.*

*Aujourd'hui, devant le juge,
Vacher, loin de les cacher,
Confesse tous ses péchés
Sans user de subterfuge,
« J'en ai tué vingt, pas moins,
Dit-il, Dieu m'en soit témoin. »*

*Il ajoute : « Mais..., en somme ;
Je fus mordu autrefois,
Et, depuis, j'entends des voix
Qui me disent : Tue, assomme !
Je remplis ma fonction
Qui est la destruction. »*

*O système déplorable
De défense ! Mais enfin
Qui sait ? ce musicien,
Est-il oui ou non coupable ?
On pourrait le demander
A Monsieur Scheurer-Kestner (1).*

Raoul PONCHON.

(1) M. Scheurer-Kestner figurait au premier rang de ceux qui proclamaient l'innocence d'Alfred Dreyfus dont l'affaire passionnait alors l'opinion publique concurremment avec l'affaire Vacher.

CHAPITRE IV

RECONSTITUTION DU PASSÉ DE VACHER, DE SA NAISSANCE (16 novembre 1869), A SON INCORPORATION AU 60^e RÉGIMENT D'INFANTRIE A BESANÇON (15 novembre 1890).
LE CRIME DE VARACIEUX (ISÈRE)

La période des aveux était close.

Il s'agissait maintenant de reconstituer le passé du terrible chemineau sadique et sanguinaire.

Quelle avait été son enfance ? Quelle lumière l'étude de ses origines pourrait-elle projeter sur les mobiles de ses actes ? S'agissait-il d'un fou ? Et alors, quelle était son hérédité ? A quel moment avait-il commencé la série de ses horribles forfaits ?

Il avait été interné comme fou, dans deux asiles d'aliénés, soit ; mais l'acte qui avait provoqué cet internement était banal en soi. Un jeune homme qui tire sur son amie parce qu'elle l'abandonne, puis retourne son arme contre lui-même, c'est le fait divers que l'on observe couramment et d'où l'on ne songe pas habituellement à tirer cette conclusion que le meurtrier était un fou. Comme on le voit, le champ des recherches s'ouvrait devant le juge d'instruction avec de larges horizons, lui offrait la perspective de longues, difficiles et délicates recherches. Et puis, cette question tranchée, resterait la reconstitution de l'itinéraire du sanglant chemineau à travers la France ; un abîme de difficultés nouvelles.

Or, ses patientes recherches, ses minutieuses investigations lui apprirent ce qui suit :

Joseph Vacher naquit à Beaufort (Isère), le 16 novembre 1869. Ses parents étaient de très honorables cultivateurs. Il fut le quinzième des seize enfants que son père avait eus de deux mariages ; le seizième, son frère jumeau, était mort au berceau ; nous dirons plus loin de quelle façon. La mère mourut le 12 mai 1882, et le père le 1^{er} juillet 1889.

Un jour, pendant qu'elle vaquait aux soins du ménage, la mère de Vacher avait couché les deux jumeaux en bas âge, sur son lit où ils s'étaient endormis. Comme elle retirait son pain du four situé devant la maison, elle appela un de ses petits garçons qui jouait dans la cour, et, lui remettant une niche très lourde, une de ces énormes niches comme on en faisait dans le pays, elle lui dit de la porter à la maison. Près de l'entrée de la pièce dans laquelle pénétra l'enfant, se trouvait le lit où reposaient les deux jeunes enfants. La mère, pour les préserver des mouches pendant leur sommeil, les avaient recouverts avec une étoffe très légère, de sorte que le petit garçon, ne les voyant pas, posa sur eux sa grosse niche toute chaude, pour en être plus vite débarrassé, car il la trouvait lourde. Lorsque la mère rentra un peu plus tard dans cette chambre, elle poussa un cri en apercevant le pain volumineux sur ses enfants, l'enleva précipitamment et appela son mari en lui disant à travers ses sanglots : « C'est affreux ! ils ont morts ! Regarde, Eugène est tout noir ! » Ils essayèrent de ranimer les pauvres petits, mais Eugène était bel et bien mort. Joseph seul survécut. Par une fatalité mystérieuse, il n'avait échappé au trépas que pour devenir un instrument de mort.

L'enfant grandit ; on l'envoya de temps en temps garder des chèvres au pâturage. Un jour, il prétendit qu'un chien l'avait mordu. Il fut prouvé dans la suite que le chien l'avait seulement léché, mais les parents furent affolés. Survinrent les commères du village ; chacune dit son mot, proposa un remède contre la rage. Finalement sa mère lui administra on ne sait quelle drogue empirique. Sur les conseils des bonnes femmes du pays, on l'isola par crainte d'accidents et ces mesures extraordinaires le rendirent d'humeur sombre et mélancolique. Il avait pris des allures de bête effarouchée. Cependant, aucun signe de rage n'apparaissant, on se relâcha de la surveillance exercée sur lui ; on ne songea plus à l'isoler ; on le rendit à la vie normale et il fréquenta l'école de son village où il se montra plutôt studieux et assez intelligent ; mais il était méchant et sournois.

Un jour, de jeunes garçons ayant tendu en travers du chemin où il devait passer une ficelle destinée à le faire tomber, il s'en aperçut et, furieux, tira sur eux un coup de fusil qui ne les atteignit pas.

Dans une autre circonstance, il aurait étranglé un de ses frères,

Louis, parce qu'il ne poussait pas assez vite une brouette, si une voisine, une dame Bouvier, n'était intervenue.

Lorsqu'il quitta l'école, Vacher alla se placer chez un cultivateur des environs de Saint-Barthélemy, village voisin de Beaufort, mais il ne resta que peu de temps à son service. Il se rendit ensuite à Saint-Genis-Laval, où il fut placé chez un sieur Combet, cultivateur, sur la recommandation d'une de ses sœurs habitant la même localité ; mais il n'y resta que deux mois. Il était paresseux, jetait des pierres aux poules et tous les voisins se plaignaient de lui, de sorte que M. Combet le congédia.

Au bout de quelques jours, le 11 novembre 1884, Vacher trouvait un emploi dans la même commune, au hameau des Loges, situé au-dessus d'une colline dominant Saint-Genis-Laval, chez un sieur Commarmot. Là, il recevait, outre le logement et la nourriture, un salaire de 15 francs par mois. C'est encore à la bonne réputation de sa sœur qu'il dut ce nouvel emploi ; mais au mois d'avril il annonça à son nouveau patron qu'il le quittait. Il s'était montré serviteur médiocre et ses instincts méchants et sournois étaient loin de s'atténuer.

Du service de M. Commarmot, Vacher passa à celui de M. Declérieux, cultivateur, lui aussi, qui, à Saint-Genis-Laval, habitait en face de l'établissement des Frères Maristes.

« Il n'était pas très courageux au travail, a dit M. Declérieux ; mais je n'avais pas trop à me plaindre de lui.

Vacher avait été engagé aux mêmes conditions que chez M. Commarmot.

Il était depuis huit mois au service de ce nouveau maître, lorsqu'il s'avisa un jour de lui dire qu'il avait la vocation religieuse et qu'il désirait entrer dans l'établissement des Frères. Il s'était laissé griser par les compliments qu'on lui avait faits sur sa belle écriture et les perspectives que des cultivateurs du pays lui avaient laissé entrevoir, en lui persuadant que l'instruction qu'il avait acquise lui permettait d'espérer un meilleur sort que celui d'ouvrier agricole.

Il ne faut pas perdre de vue, aussi bien, que Vacher a toujours été peu courageux au travail. Ainsi s'explique cette réponse qu'il fit à M^{me} Declérieux, essayant de le ramener à des vues plus simples, un jour qu'il soupirait en voyant les Frères aller en promenade et qu'elle lui demandait s'il les croyait plus heureux que lui :

« Bien sûr, qu'ils sont plus heureux que moi, puisqu'ils vont se promener. »

Deux camarades de son village qu'il avait rencontrés, quelques jours auparavant, et qui avaient pris la robe dans l'établissement, lui avaient fait valoir qu'il y compléterait gratis son instruction et pourrait ensuite se vouer à l'enseignement et éviter le service militaire.

M. Declérieux, auquel il demanda de le présenter au directeur ayant refusé, il alla seul solliciter une audience qui lui fut accordée.

C'est à la fin de novembre 1885, probablement le 25, que Vacher entra dans l'établissement des Frères de Saint-Genis-Laval où, au bout de six mois, il prit la soutane. Il y améliora son instruction d'une manière assez sensible, de telle sorte qu'au bout d'un an il était chargé d'aller faire la classe aux enfants, dans une succursale, à Villechenève, petite commune du Rhône, à cinquante kilomètres de Lyon. Là, il demeura six mois, puis revint à Saint-Genis-Laval pour y suivre ce que l'on appelle les *grandes retraites*. Une seconde fois, un peu plus tard, il fut investi des fonctions d'instituteur, de *régent*, et envoyé à Sainte-Foy-l'Argentière, bourg de 1.300 habitants, sur la route de Montbrison à Lyon, à quarante et quelques kilomètres de cette dernière ville. Il y demeura seulement de cinq à six mois. Rappelé alors à la maison mère de Saint-Genis, il quittait peu après, soit le 20 octobre 1887, le costume ecclésiastique. Fut-il expulsé ou sortit-il de son plein gré ? Sur ce point, le curé de son village natal a déclaré à M. Albert Sarraut, alors rédacteur à la *Dépêche de Toulouse*, que Vacher fut exclu à la suite d'actes d'indiscipline et d'immoralité. Mais, par ailleurs, M. Sarraut a recueilli, a-t-il dit, le renseignement suivant :

Les novices qui se destinent à la carrière ecclésiastique sont l'objet d'un examen préalable qui porte, tant sur leurs dispositions physiques que sur leurs facultés morales. Vacher a subi cet examen. Il l'a subi avec plusieurs de ses condisciples, dont quelques-uns ont quitté l'établissement en même temps que lui. Et cet examen aurait démontré qu'il n'était pas apte à supporter la vie spéciale, la vie de continence qui s'impose primordialement aux ecclésiastiques. On se serait rendu compte qu'il n'aurait pu comprimer efficacement certaines révoltes de la chair. Ce que nous savons des instincts spéciaux de Vacher donnerait une certaine force d'authenticité à ce renseignement fourni par une personne

bien placée à cette époque pour connaître la vie de Vacher. Tout ceci est à rapprocher d'un acte de lui dont nous aurons à parler tout à l'heure. Au surplus, nous pourrions préciser encore mieux, dans la suite de cette histoire, les causes véritables de l'expulsion de Vacher de cet établissement.

Quoi qu'il en soit, vers la fin d'octobre 1887, on vit réapparaître tout à coup notre personnage à Beaufort, son village natal, non plus avec l'habit religieux, mais en costume civil. Comme on s'en étonnait autour de lui, il prétendit qu'il n'était pas défendu de s'habiller en civil et que c'était pour être plus libre qu'il avait laissé sa scutane à Saint-Genis. Cependant tous ses camarades avaient été frappés de la transformation qui s'était opérée dans son attitude et son langage. Il était devenu grossier et en était arrivé à tenir des conversations lubriques, et à dire des choses désobligeantes sur les Frères.

Le curé de Beaufort, auquel certains de ces propos furent rapportés, en avisa le Frère directeur de Saint-Genis-Laval, qui lui répondit que Vacher n'avait à retourner à l'établissement à aucun titre, attendu qu'il avait été mis à la porte de la maison.

Vacher avait alors dix-sept ans et demi.

M. Albert Sarraut, qui est allé demander au directeur des Frères de Saint-Genis-Laval la raison pour laquelle Vacher avait quitté l'établissement, en a reçu la réponse suivante :

« Vacher a quitté la maison parce que la vie en général n'y était pas à sa convenance et qu'il ne se sentait pas la vocation. »

Un témoin qui l'avait connu chez les Frères a dit qu'il avait été renvoyé de l'établissement pour des actes d'immoralité accomplis par lui sur des camarades.

À Beaufort, Vacher fut occupé par quelques personnes aux travaux des champs.

Un témoin de cette commune, Marcelin Bourde, a raconté, au cours de l'information, comment, pendant l'été de 1888, en juin, étant employé dans la même ferme que lui, au travail de la fenaison, il fut victime de sa part d'un acte de violence. Vacher l'ayant renversé sur des bottes de foin, tenta de commettre sur lui un acte de pédérastie et le frappa à coups de poing pour vaincre sa résistance. Le jeune Bourde, qui avait alors douze ans, eut toutes les peines du monde à se soustraire à la fureur de son antagoniste.

De Beaufort, Vacher se rendit à Grenoble, où habitait une de

ses sœurs. Il y trouva un emploi à la brasserie des Quatre Nations moyennant le logement et la nourriture.

Il y était depuis un mois, lorsque ayant contracté une maladie d'un genre spécial, il dut quitter la maison pour entrer à l'hôpital, le 24 septembre 1888 ; mais il ne s'agissait pas de la siphylis.

Ici, notre récit doit faire place un instant à une digression qui n'est pas sans intérêt.

Il serait important de savoir si, antérieurement à son départ pour le régiment, et, par conséquent, aux tragiques événements qui motivèrent son internement dans un asile d'aliénés, Vacher était déjà un assassin. Nous avons toujours penché pour l'affirmative, persuadé que c'était bien lui qui avait commis, le 29 septembre 1890, le crime de Varacieux, dont il a déjà été question ; mais, d'autre part, les violentes manifestations de ses instincts sanguinaires, pendant son séjour au régiment, qui nous ont toujours paru une suite plutôt qu'un début, rapprochées de certains propos tenus par lui, nous avaient conduit à penser qu'il avait déjà à son actif d'autres assassinats avant celui d'Olympe Buisson.

Observons, en effet, que son attentat sur Marcelin Bourde a eu lieu vers le 29 juin ; qu'à la suite de cette affaire il a quitté la ferme où il travaillait à Beaufort ; qu'ayant été admis, le 24 septembre 1888 à l'hôpital de Grenoble, après avoir passé un mois à la brasserie des Quatre Nations, il est ainsi entré dans cette maison de commerce autour du 24 août ; et comme cette entrée a suivi de peu de jours son arrivée à Grenoble, il s'ensuit qu'il n'est venu dans cette ville que vers le 10 ou le 15 de ce mois. Il résulte de là que nous ne savons ni où il est allé ni ce qu'il a fait du 20 juin au 10 août. D'autre part, si nous ne perdons pas de vue les conditions dans lesquelles il quitte Beaufort le 20 juin, en pleine fureur érotique, quoi d'extraordinaire à ce que, durant cette période, où nous n'avons pas l'emploi de son temps, il ait tenté de l'assouvir ailleurs ?

Or, le 26 juin, c'est-à-dire six jours après son départ de Beaufort, à Joux (Rhône), à quarante kilomètres de Lyon, soit à environ 100 kilomètres de Beaufort, une femme de trente-cinq ans a été assassinée et violée ; le cou avait été sectionné avec une telle violence que la tête avait été presque séparée du tronc. Le cadavre fut trouvé à trois mètres d'un chemin, à l'entrée d'un bois, dissimulé sous des fougères..

Il est impossible de trouver un assassinat dont toutes les données concordent plus exactement avec la méthode opératoire de Vacher ; pas un des éléments de son tour de main ne fait défaut ici. On avouera donc qu'il y a dans cette affaire de fortes présomptions à sa charge.

Le cinquième jour qui a suivi ce meurtre, à Chambérac (Haute-Loire), à quatre kilomètres du Puy, une jeune fille de quatorze ans, Clémence Grangeon, a été trouvée assassinée dans les mêmes conditions : une large et profonde blessure intéressait toute la partie gauche du cou mettant à découvert les organes de la gorge ; l'artère carotide avait été tranchée. On ne conclut pas au viol, mais comme toujours le rectum n'avait pas été examiné.

Enfin, sur la route du retour de ce point vers Lyon et à environ 80 kilomètres de cette ville, à Saint-Pal de Chalenceon, un cheminéau, le même que l'auteur du crime de Chambérac, commet un attentat sur une jeune bergère exactement selon la méthode de Vacher. Si c'est lui, il continue sa route vers Lyon et un mois plus tard nous le retrouverons à Grenoble.

Nous avons laissé Vacher à l'hôpital de cette ville où il est entré le 24 septembre 1888. Il en sort le 24 novembre, et comme le médecin lui a conseillé le repos, il demande asile à celle de ses sœurs qui habite cette ville, mais se souciant peu de le garder auprès d'elle, celle-ci lui persuade qu'il est préférable pour lui d'aller chez leur sœur habitant Marcollin et elle lui paye son voyage.

A Marcollin, Vacher, eut le gîte et la nourriture jusqu'au commencement de l'année 1889, puis, son beau-frère trouvant qu'il abusait de l'hospitalité qui lui avait été offerte, et ne paraissait pas disposé à quitter la maison de si tôt, en fit l'observation à sa femme. Celle-ci représenta alors à Vacher qu'il était de son intérêt d'entrer dans un hôpital de Lyon, afin d'y achever sa guérison, sauf à revenir ensuite lorsqu'il serait en état de travailler pour n'être plus à la charge de personne.

C'est dans ces conditions que Vacher se rendit à Lyon et entra à l'hôpital de l'Antiquaille où il séjourna du 11 février au 12 avril 1889.

Il y subit une opération aux parties sexuelles.

On n'est pas bien fixé sur l'emploi de son temps, de cette dernière date à l'époque où il revint se placer à Lyon chez MM. Piquet frères, papetiers. Il paraît cependant certain qu'après sa

sortie de l'Antiquaille il s'est rendu à Genève pour voir son frère Auguste établi dans cette ville comme cordonnier. C'est en cette circonstance qu'il lui a tenu le fameux propos rapporté dans sa lettre d'aveux :

— Je ne sais pas ce que j'ai ; il y a des moments où ça me ferait autant de tuer...

C'était déjà fait, sans doute.

Il ne faut pas interpréter cette phrase autrement que dans le sens d'une démangeaison d'aveu, d'une sorte d'aveu déguisé, d'un besoin de confession, de confiance, contenu par la crainte sinon par la honte.

Vacher a dit qu'après avoir quitté Genève, il est allé se placer à Aix-les-Bains à l'hôtel Folliet, mais les patrons de cet établissement ont déclaré n'avoir gardé aucun souvenir de lui.

D'Aix-les-Bains, toujours d'après ses déclarations, il se serait rendu à Paris et aurait payé le prix de son voyage avec l'argent qu'il avait gagné à Aix. A part cela, il n'a rien révélé de l'emploi de son temps depuis le 11 avril 1889 jusqu'en novembre, époque de son retour à Lyon où il entra au service de MM. Manhès et Piquet frères, papetiers, 9, rue Pierre-Corneille.

S'est-il placé réellement à Aix, comme il l'a dit ?

Est-il allé ensuite à Paris, comme il l'a prétendu ? Il n'y a pas l'ombre d'une preuve de tout cela, et on ne peut accepter ce qu'il a dit que sous bénéfice d'inventaire.

Selon son habitude, n'est-il pas revenu plutôt dans l'Isère, vers Grenoble encore ? On ne sait ; mais il est intéressant de noter en passant un crime qui est bien dans sa manière et qui fut commis à Moirans (Isère), précisément pendant cette période.

Il s'agit de l'assassinat d'une jeune femme de vingt-trois ans, Perrin (Augustine-Mélanie). Elle avait été *étranglée* et *égorgée* et portait des blessures à la tête, comme Eugénie Delhomme et d'autres de ses victimes. Certes, en matière aussi grave, on ne peut rien affirmer sans preuves, mais, encore une fois, on ne prête qu'aux riches.

C'est dans le courant de novembre 1889 que Vacher entra au service de MM. Manhès et Piquet frères.

Les Frères Maristes de Saint-Genis-Laval, qu'il indiqua comme références, avaient donné sur lui, à cette maison, des renseignements favorables. On n'eut pas à lui faire de reproches au sujet

de son service, qui avait pour objet des transports de colis de papiers sur une carriole ; mais un employé de la maison lui ayant adressé une observation sur un ton qui lui déplut, il se précipita sur lui, le renversa et l'aurait peut-être étranglé si M. Manhès ne fût intervenu.

Du coup, Vacher fut congédié.

Il était resté dans la maison de novembre 1889 au 12 février 1890 et avait habité pendant ce temps rue Sully, n° 48, chez un logeur du nom de Carré.

De Lyon, Vacher se rendit à Saint-Genis-Laval pour y chercher du travail.

Il s'adressa d'abord aux Loges, chez son ancien patron, M. Comarmot qui, n'ayant pas gardé un bon souvenir de lui, refusa de l'employer.

Il visita ensuite les fermes du voisinage et se décida, après bien des hésitations, à cause de la proximité des Frères Maristes, à aller voir M. Déclérieux, qui n'accepta pas davantage de le reprendre à son service.

Enfin, il réussit à se placer comme ouvrier agricole chez un sieur Guinet, au service duquel il resta du 25 février au 25 avril 1890.

Voici ce que M^{me} Guinet, en l'absence de son mari, a déclaré à M. Sarraut, de la *Dépêche de Toulouse* : Vacher est demeuré deux mois à notre service ; il venait de quitter l'établissement des Frères. Pendant un mois et demi, nous n'avons eu aucun reproche à lui faire. Sans doute il disait bien quelquefois qu'il ne gagnait pas assez à travailler la terre ; il manifestait même l'intention d'aller dans les villes d'eau chercher une place de garçon de café, mais, en somme, il faisait convenablement son travail. Ce n'est que vers la fin du second mois qu'il commença à raconter un tas d'histoires extraordinaires et à soutenir des théories anarchistes. A table, il mettait la conversation sur la richesse et déclarait qu'il fallait couper le cou à ceux qui avaient de l'argent. Ces idées, il les développait chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, au point qu'un jour, impatienté, mon mari l'avisa que s'il ne cessait pas de tenir de semblables propos, il devrait chercher de l'ouvrage ailleurs.

Le soir même, Vacher fit régler son compte et s'en alla. Je ne l'ai revu que deux ans plus tard. Il est venu alors nous montrer les galons qu'il avait gagnés à la caserne, mais j'avais encore sur

le cœur les mauvais propos qu'il avait tenus jadis et je n'ai pas voulu le recevoir.

— Vous a-t-il paru fou ? demande M. Sarraut.

— Nullement : il raisonnait très bien ; il était même intelligent et plus instruit que les travailleurs des champs ne le sont d'habitude.

— N'y avait-il aucune incohérence dans les propos qu'il tenait ?

— Je ne l'ai pas remarqué. Je me souviens d'une parole qu'il répétait souvent, en s'adressant à mon mari : « Vous verrez, lui disait-il, on parlera beaucoup de moi plus tard ; *mon nom fera une histoire.* »

Il avait bien raison, le misérable. »

Et M. Sarraut termine ainsi son interview : « En proférant, en 1890, les propos rapportés par M^{me} Guinet, Vacher préméditait-il déjà ses crimes futurs, ou bien songeait-il, remuant les souvenirs troubles de son passé, de son âme, à quelque crime déjà commis ; à quelqu'un de ces forfaits antérieurs à 1890, dont on l'a cru coupable et dont il a, jusqu'à présent, nié être l'auteur ? Il y a là un mystère ténébreux que la justice devrait bien essayer d'éclaircir. »

Le 2 octobre 1890, la présence de Vacher à Lyon, dans une sorte d'hôtel de trimardeurs est constatée par une fiche de la préfecture du Rhône ; mais quelques jours avant, se place un crime que nous lui avons attribué sans hésitation ; qu'il a d'abord avoué et, qu'ensuite, par on ne sait quel caprice ou quel calcul, il a désavoué d'une manière peu habile d'ailleurs : c'est l'assassinat d'une enfant de neuf ans, Olympe Buisson. Nous avons toujours pensé que ce crime ayant eu lieu avant sa tentative de suicide, l'aveu d'un assassinat antérieur aux causes de sa folie avait dû être considéré par lui, à la réflexion, comme la ruine complète de son système d'irresponsabilité, d'où sa rétractation.

LE CRIME DE VARACIEUX (ISÈRE)

A Varacieux, village du département de l'Isère, distant de 9 kilomètres de Saint-Marcellin, son chef-lieu d'arrondissement, c'était jour de fête patronale, le 28 septembre 1890. Après le repas du soir, la petite Olympe Buisson, âgée de neuf ans, quitta la maison de ses parents pour aller voir le feu d'artifice. A neuf heures, elle avait été aperçue en compagnie d'autres enfants,

arrêtés devant une boutique. Or, à dix heures, ses parents, inquiets de ne pas la voir revenir, se mirent à sa recherche.

La nuit s'acheva sans résultat.

Le lendemain, plusieurs personnes se joignirent à la famille pour continuer les recherches, et c'est seulement vers une heure de l'après-midi qu'un sieur Clavel, qui accompagnait le père Buisson, aperçut dans le lit du Tabaret, torrent desséché, au pied d'un talus escarpé, un corps d'enfant. A sa robe, il reconnut la petite Buisson. Au cri qu'il poussa, le père survint, et, à la vue du cadavre de son enfant, tomba évanoui. Clavel, cependant, emporta le corps dans sa maison, pour le dérober à la vue de la mère de la petite.

L'enfant avait reçu au cou plusieurs coups de couteau qui avaient fait des plaies affreuses et terribles ; son visage était couvert d'égratignures ; le ventre était largement ouvert, et, par l'horrible blessure, s'échappaient les entrailles. L'assassin avait en outre pratiqué une entaille au couteau dans le corps pour assouvir sa passion.

A côté du cadavre se trouvait un verre ayant contenu des dragées comme en vendent les forains.

Les soupçons se portèrent sur un individu qui aurait été aperçu causant avec la victime entre neuf et dix heures. Son pantalon était maculé de boue aux deux genoux. On trouva dans le grenier où il couchait, un tablier qui avait été l'objet d'un lavage récent et portait quelques taches de sang. C'était un jeune homme de dix-huit ans, nommé Jules Favion, habitant depuis peu le village, où il était entré au service du frère du maire.

Cet individu ne cessa de protester de son innocence et donna, relativement aux taches de boue observées sur son pantalon et au lavage de son tablier, des explications qui ne permirent pas de retenir ces particularités comme des charges suffisantes.

Favion subit, néanmoins, six mois de prison préventive et, la chambre des mises en accusation de la Cour de Grenoble ordonna successivement deux compléments d'information ; après quoi, il fut remis en liberté, n'ayant pu être convaincu de l'assassinat d'Olympe Buisson.

Auparavant, les soupçons s'étaient portés sur un manoeuvre habitant, lui aussi, depuis peu de temps, le pays ; mais cette piste avait dû être abandonnée.

Une des personnes de Varacieux que le reporter de la *Dépêche de Toulouse* alla interviewer au temps où le juge d'instruction de Belley instruisait l'affaire Vacher (octobre 1897), a prétendu qu'une femme, passant derrière le village, le soir du crime, vers dix heures, aurait entendu converser deux hommes dont l'un disait à l'autre : « Je viens de voir passer la petite Buisson en compagnie de tel individu, vers le Tabaret, que peuvent-ils bien aller y faire à cette heure ? »

D'autre part, un jeune homme aurait déclaré à l'instruction avoir vu, vers dix heures et demie du soir, à l'endroit où l'enfant fut trouvée assassinée, deux individus qu'il aurait désignés et qui paraissaient maltraiter et frapper l'enfant. Puis une troisième personne aurait dit que, quelque temps avant le crime, deux individus auraient été aperçus au moment où, derrière des meules de foin, ils renversaient la petite Buisson qui se débattait en pleurant.

Il faut bien mal connaître les paysans pour ignorer avec quelle facilité ils transforment, amplifient et exagèrent. Dès que les racontars ont passé par plusieurs bouches, les faits qui en ont été l'objet, à l'origine, finissent par être dénaturés au point de devenir méconnaissables.

On a dit enfin au reporter de la *Dépêche* que toutes ces indications données par les témoins avaient été consignées dans l'information qui n'en a pas tenu un compte suffisant.

« Mais c'est en vain, ajoute M. Sarraut, que j'essaie de faire préciser les accusations indirectes dont je recueille l'écho, d'obtenir des affirmations ; un nom ou des noms ; les lèvres se ferment, les bouches se taisent, craintives, peureuses. Seuls les yeux accusateurs, qui n'ont point à craindre de procès en diffamation, se lèvent tous vers un point du village, vers un lieu mystérieux que je ne puis apercevoir ni deviner, moi qui ne sais rien des êtres ni des choses de ce pays. »

C'est ensuite le tour de la mère d'être interrogée.

« Mon mari est au travail, parti depuis ce matin ; il n'aurait rien pu vous dire. Depuis le malheur, il est tout abattu et ne parle presque pas... et comme cela depuis sept ans. »

Et des larmes jaillissent de ses yeux.

« Neuf ans ! elle avait neuf ans ! c'est moi qui l'avait élevée. Nous n'étions pas riches, mais enfin, on s'arrange tout de même.

Et voilà qu'on nous l'a tuée et que nous ne pouvons pas obtenir la justice que nous réclamons depuis sept ans. Et il y a des gens qui viennent encore nous narguer, qui se mettent à rire quand ils passent devant la porte, alors qu'ils devraient se cacher, les misérables !

— On a pourtant cherché ?

— Oh ! on a cherché ; oui, mais il y a eu de *grandes manches*, monsieur, de grandes manches, et alors...

Je comprends que les mots *grandes manches* signifient de grosses influences et j'insiste.

« De quelles influences parlez-vous ?

— Oh ! ils sont plusieurs ; on a fait des démarches, on s'est arrangé pour étouffer tout. Si l'on voulait parler, dans ce pays, tout se découvrirait et se saurait, mais on a peur, *ils* sont si puissants !

— Qui, ils ?

— Les bourreaux de ma fille qui sont dans le pays, que tout le monde connaît.

— Vous ne croyez donc pas que Vacher soit coupable ?

— Non, répond résolument la mère d'Olympe. Ce n'est pas Vacher, il n'était pas dans le pays. Celui qui a tué ma fille est ici. Le soir du crime, on a vu à la vogue (la fête), deux jeunes gens qui offraient à Olympe des verres de dragées : ce verre, on l'a retrouvé dans le champ où elle a été tuée, non loin du cadavre. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de cette chose-là ? Pourquoi n'a-t-on pas cherché de ce côté ? On n'a pas voulu, et le bourreau de ma fille est ici, encore ici.

— Ici ?

— Oui, ici, tenez, là. »

Et, se levant, marchant vers la fenêtre, du doigt, la mère d'Olympe Buisson indique, tout là-bas, un point du village, des maisons.

« Là, répète-t-elle. »

Je détourne la tête, très troublé, ne voulant pas voir. Et je me lève pour partir, lorsque la pauvre mère, les yeux inondés de larmes, revient vers moi.

« Dites-le, supplie-t-elle, dites-le, monsieur, qu'on ne veut pas me faire justice et que j'attends depuis sept ans qu'on punisse le bourreau de ma petite. Après cela, je pourrai mourir, mais je ne

veux pas aller la rejoindre avant qu'elle soit vengée, je ne le veux pas. Mon Dieu, ma pauvre petite !

« Je ne l'ai pas vue ! On me l'a cachée ! Pitié ! »

Je pars, je m'enfuis, incapable de consoler, autrement que par une poignée de main, la douleur poignante qui sanglote devant moi, qui sanglote sans trêve, toujours, depuis sept ans. »

L'auteur de l'interview ajoute enfin :

« Tous les journaux de la région demandent l'ouverture d'une instruction nouvelle et tous les gens de ce pays la demandent aussi. Ceux qui se souviennent de la maladresse et de la légèreté avec lesquelles fut conduite la première enquête, ont conçu depuis de la magistrature une opinion dont je ne veux pas ici consigner la sévérité. Cette enquête est nécessaire pour donner satisfaction au bien légitime désir de la famille Buisson, qui reproche à l'instruction de 1890 des obscurités et des maladresses sans nombre ; mais elle est nécessaire surtout dans l'intérêt des personnes que la rumeur publique soupçonne, désigne et accuse sans se lasser depuis sept ans. »

A première vue, selon nous, l'impression qui se dégage d'abord des récriminations formulées contre les magistrats chargés d'instruire cette affaire est la suivante.

Qu'on les accuse d'insuffisance professionnelle, de manque de clairvoyance et de zèle, il est malaisé de les contredire à cet égard, à l'aide d'arguments précis et probants, si l'on n'a pas eu à sa disposition tout le dossier de cette affaire. Cependant il est permis de faire une objection qui à elle seule devrait suffire, semble-t-il, à enlever toute sa force à cette accusation. En admettant que le magistrat instructeur et celui du parquet aient péché par insuffisance professionnelle ; en allant même jusqu'à admettre, chose beaucoup plus grave, que l'échec de l'information soit dû à l'intervention d'influences auxquelles le parquet aurait cédé, à qui fera-t-on croire que les magistrats de la Cour de Grenoble qui, à deux reprises ont ordonné des compléments d'information, qui, par conséquent, ont eu à connaître, eux aussi de l'affaire ; qui ont eu en mains et étudié toutes les pièces de l'information, n'auraient pas relevé les erreurs et les insuffisances et prescrit de nouvelles mesures d'instruction, paralysant ainsi toute velléité suspecte des magistrats de Saint-Marcellin ? Et, d'ailleurs, ne l'ont-ils pas fait, en ordonnant deux fois un complément d'information ?

Mais alors ce seraient donc eux, les conseillers de la Chambre des mises en accusation, qui auraient couvert de leur protection les assassins d'Olympe Buisson ? Eh bien ! l'auteur de cet ouvrage, qui a exercé pendant une vingtaine d'années les fonctions de magistrat, qui n'est pas le moins du monde influencé par l'esprit de solidarité ; qui a quitté la carrière le cœur ulcéré par les injustices ; qui, s'il entend rendre hommage au mérite de ceux qui y ont droit, n'en est pas moins résolu à dire de dures vérités à ceux contre lesquels il aura, au cours de cet ouvrage, à relever des fautes professionnelles inexcusables et dont les conséquences ont été souvent terribles, ne peut se résoudre à admettre l'accusation de complicité morale dirigée contre la magistrature dans l'affaire de Varacieux.

Au surplus, l'auteur, après une longue, laborieuse et minutieuse étude des pérégrinations de Vacher et de ses procédés d'assassinat, reste plus que jamais convaincu de sa culpabilité en ce qui concerne le meurtre et le viol d'Olympe Buisson.

Suivons attentivement la théorie qu'il va développer pour arriver à cette conclusion :

Personne, a-t-on dit, personne dans tout le pays ne connaît Vacher et ne l'y a jamais vu.

Qu'on ne connaisse pas Vacher à Varacieux et qu'on ne l'y ait jamais vu, en quoi ceci peut-il démontrer qu'il ne s'y trouvait pas le 28 septembre ? Il ne manque pas de pays dans lesquels il est venu pour la première fois les jours où il y a commis des crimes avoués par lui. Mais il y a mieux : dire qu'il n'avait jamais mis les pieds dans le pays était une inexactitude.

D'abord, ce pays, il le connaissait. Varacieux n'est guère distant que de 7 kilomètres environ de Roybon, le chef-lieu de canton de son pays d'origine, Beaufort ; et puis, contrairement à ce qui a été allégué, il était, à l'époque, dans ce canton dont plusieurs habitants, en voyant sa photographie, ont reconnu en lui un individu qui fut aperçu souvent errant sur les routes des environs où, ont-ils dit, *quelques jours avant le crime commis à Varacieux*, il poursuivait une jeune bergère qui gardait un troupeau à la lisière du bois de Chambarrand. Cette jeune fille ne dut la vie qu'à une heureuse inspiration, en répondant à Vacher qui lui demandait si ses deux chiens étaient méchants : « Oh ! oui, monsieur, ils sont très méchants. » Cette jeune bergère a déclaré, sans la moindre

hésitation, en voyant la photographie de Vacher, que c'était bien là l'homme qui lui avait demandé si ses chiens étaient méchants.

Le 2 octobre, c'est-à-dire *le quatrième jour après l'affaire de Varacieux*, Vacher se trouve à Lyon chez un logeur du nom de Piaso, rue Grôlée : ceci est établi par une fiche de la préfecture de Lyon. Or, à vol d'oiseau, il n'y a guère que 70 kilomètres de Varacieux à Lyon et Vacher, après ses crimes, franchissait souvent 80 kilomètres en vingt-quatre heures, selon ses propres déclarations aux médecins experts qui, après examen de ses jambes et de sa constitution, ont déclaré la chose parfaitement possible. Observons ici que Vacher avait, en cette circonstance, non pas vingt-quatre heures, mais trois jours au moins et trois nuits pour parcourir cette distance. Donc, de ce côté, pas d'impossibilité pour le meurtrier d'être à Varacieux le 28 septembre et à Lyon le 2 octobre.

Voici, maintenant, un autre argument en faveur de notre thèse :

Un sieur Harter, entendu par le juge d'instruction de Marmande, en vertu d'une commission rogatoire de son collègue de Belley, a déclaré que, se trouvant dans une auberge de l'Isère avec Vacher qu'il connaissait, alors qu'il était question de l'assassinat d'Olympe Buisson, *Vacher lui avait confié que le jour du crime, il se trouvait précisément à la vogue de Varacieux* en compagnie d'un autre vagabond du nom de Jean Fauré. Que Vacher n'ait pas poussé la confiance jusqu'à lui dire qu'il était l'auteur de ce crime, cela se conçoit de reste, mais qu'il l'ait commis, c'est tout ce qu'il y a eu de plus admissible. Et voyez, comme ceci concorderait avec la déclaration du témoin de Varacieux qui a dit avoir aperçu deux individus molestant l'enfant près d'une meule de foin. Ne faut-il pas voir dans ces deux individus, Vacher et son compagnon, que ce témoin, trompé par l'obscurité, car il était environ dix heures du soir, aura pris pour deux autres personnes ?

Maintenant, à ces arguments déjà impressionnants, nous allons en ajouter d'autres qui nous semblent décisifs.

Examinons les conditions dans lesquelles a eu lieu l'assassinat de la petite Buisson et rapprochons-les ensuite de la méthode opératoire de Vacher.

Les blessures observées sur le cadavre d'Olympe Buisson présentent ceci de particulièrement remarquable, qu'elles ont le

même siège que celui qui a été observé sur le corps des autres victimes de Vacher ; qu'elles ont été faites par un instrument tranchant, manié avec la même violence ; qu'elles comportent des mutilations ; qu'on y remarque un désordre des vêtements semblable à celui qui a été observé ailleurs, et qu'il ne manque pas même à ce crime le transport du cadavre dans un ravin, après l'assassinat, selon l'habitude de Vacher.

Qui donc, en établissant la comparaison, oserait dire que la façon d'opérer dans le crime de Varacieux ne porte pas, pourrait-on dire, la signature de Vacher ?

Reste enfin un dernier argument qui, rapproché de ceux qui précèdent, devrait suffire à faire disparaître toutes espèces de doutes s'il en restait encore.

Lorsque le juge d'instruction de Belley a songé à grouper les assassinats par inconnus qui lui avaient été signalés, pour rechercher s'ils n'auraient pas un auteur commun, le crime de Varacieux lui a paru devoir être rattaché, sans hésitation possible, au groupe à attribuer à un seul et même individu. Et notez bien qu'un autre magistrat, M. Fronfrède, procureur de la République à Dijon, avait été frappé, comme son collègue, le juge de Belley, le fut lui-même, des similitudes absolues qui devaient le faire rattacher au même groupe puisque avant la découverte et les aveux de Vacher, M. Fronfrède avait inscrit Varacieux en tête de la petite liste de noms qu'il nous adressa.

Ceci dit, reportons-nous au jour des aveux de Vacher.

Ce jour-là, le magistrat a étudié à fond les dossiers des crimes dont il vient d'être parlé ; Vacher ne se doute de rien. Il s'attend même à être remis en liberté. Puis voici que les témoins de Bénonces défilent successivement et reconnaissent l'inculpé ; ils sont nombreux ; la séance est longue ; elle a conduit Vacher au maximum de fatigue et d'émotions. C'est le moment de frapper le grand coup et le magistrat n'y manque point.

Le dernier témoin est parti.

« Eh bien ! dit le juge, l'assassinat de Portalier n'est pas le seul que vous ayez commis, et l'énumération commence. Et elle commence par quel crime ? par celui de Varacieux.

A peine rentré dans sa cellule, Vacher écrit au magistrat la lettre que l'on sait. Il a eu le temps de la réflexion. Pas de confusion possible entre les crimes puisque le juge d'instruction, fortement

documenté, lui en a révélé les moindres circonstances. Et alors, proteste-t-il contre l'attribution qui lui est faite du crime de Varacieux, qui a dû frapper d'autant mieux son attention que c'est le premier qui lui a été reproché ? En aucune façon. Relisons sa lettre d'aveux :

« Oui, c'est moi qui ai commis *tous* les crimes que vous m'avez reprochés. »

Et que l'on ne vienne pas tirer argument de ce fait que Vacher, ayant maintenu ses aveux relatifs à tous les autres crimes, on ne s'explique pas pour quelle raison il les a rétractés en ce qui concerne l'affaire de Varacieux. Car les raisons de cette rétractation, les voici, normales, vraisemblables et en pleine concordance avec la tactique adoptée par lui au cours de l'information. Reportons nous encore à sa lettre d'aveux. Qu'invoque-t-il comme excuse, comme cause d'irresponsabilité ? Une seule chose : la morsure du chien enragé et le remède qui a suivi.

Et c'est tout.

Sa tentative de suicide, sa balle dans la tête, la proclamation officielle de son état de folie et d'irresponsabilité, son séjour dans les asiles d'aliénés, arguments autrement importants, et, *à priori*, décisifs, il ne les a découverts et ne les a invoqués qu'après la lettre d'aveux, et précisément il l'a fait entre la lettre d'aveux et le jour où il a voulu séparer le crime de Varacieux du bloc avoué auparavant.

Cette constatation éclaire, avec une netteté singulière, la cause de ce reniement. En effet, le crime de Varacieux étant antérieur à ces faits de blessures à la tête et d'internement, il ne lui était pas possible de lui chercher une excuse dans des événements qui lui étaient postérieurs. La blessure de la tête et l'internement allaient bien jouer pour tous les crimes accomplis après sa sortie de l'asile de Saint-Robert, mais non pour le crime de Varacieux, dont l'aveu permettait de lui dire : mais vous étiez déjà un assassin avant votre tentative de suicide et votre internement, de sorte que vous étiez responsable de vos actes lorsque vous avez tué Olympe Buisson.

Vacher, ne l'oublions pas, était intelligent et ce raisonnement était des plus simples.

Enfin, notre opinion relativement à ce crime fut aussi celle des experts. Elle a été notamment exprimée de la manière suivante

par le professeur Lacassagne, dans son ouvrage : *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*.

« L'assassinat de la petite Olympe Buisson, surtout, porte vraiment la marque sadique et la signature de Vacher.

« Mais dans le triage qu'il a faits pour ses aveux, il n'a pas voulu faire figurer les crimes antérieurs à son entrée au service militaire (assassinats, pédérastie). Il n'est plus possible alors de faire jouer un rôle aussi important au projectile, à l'aliénation constatée, au séjour dans deux asiles.

« Un matin, à la prison Saint-Paul, je lui ai parlé de l'affaire de Varacieux, de l'assassinat de la petite Olympe Buisson. Vacher écoutait, la tête inclinée, les mains derrière le dos. Tout à coup, j'ai cru qu'il allait répondre. Il m'a étrangement fixé, a haussé les épaules et s'est promené dans sa cellule. Puis vivement : « Sachez que je suis aussi fin que vous. Je ne dis que ce que je veux dire. Je n'ai que trop parlé. Consultez mes interrogatoires devant le juge. C'est fini, je n'ajouterai plus rien. »

Après tout ce qui précède, nous croyons qu'il serait superflu d'insister, et la malheureuse mère d'Olympe Buisson, si elle vit encore et si ces lignes tombent sous ses yeux, sera désormais convaincue de la culpabilité de Vacher.

De la nuit du 28 au 29 septembre 1890 jusqu'au 2 octobre, date à laquelle une fiche de police révèle son passage à Lyon, on perd la trace de Vacher. Il est probable qu'il séjourne peu de temps dans cette ville, selon son habitude, car il préfère la vie au grand air, de sorte qu'il ne tarde pas à recommencer ses pérégrinations. La date de son incorporation au régiment approche ; en attendant, il profite des jours de liberté qui lui restent pour continuer sa vie errante. C'est vraisemblablement lui que, selon certains témoins qui ont déclaré l'avoir reconnu, on voit, durant le même mois d'octobre, errer dans la région de Chambéry. Là, selon son habitude, il parcourt les villages, demandant l'aumône et se livre à des excentricités. On l'y voit parfois circulant dans quelques villages, en chantant, un drapeau à la main ; c'est sans doute la pensée de de son prochain départ pour le régiment qui lui inspire cette fantaisie. Mais s'il s'amusait les enfants, il était la terreur des jeunes filles qu'il poursuivait jusque chez leurs parents, et si, aux yeux de certaines personnes, il apparaissait comme inoffensif, à d'autres,

sans doute plus clairvoyantes ou plus méfiantes, il semblait dangereux.

A cette époque disparut de Chignin-les-Marches, un homme dont on cherchait vainement la trace, lorsque le vagabond que l'on suppose être Vacher, offrit de concourir aux recherches. Or ce fut lui, précisément, qui trouva le cadavre de cet individu dans la montagne de Chignin. S'agissait-il d'une mort accidentelle ou d'un crime ? Il paraît qu'il n'y eut pas d'enquête à ce sujet, parce que les gens du pays crurent à une mort accidentelle.

Que devient notre chemineau jusqu'au 15 novembre, date à laquelle il part pour le régiment ? On ne sait. Est-ce pendant cette période que se place une tentative de viol et d'assassinat commise à Langeac (Haute-Loire), sur une dame Dorothee Berthier ? Il est difficile de le dire, l'année seule ayant été désignée. Cette femme, en voyant le portrait de Vacher, a déclaré à la gendarmerie qu'elle reconnaissait en lui le chemineau qui, en 1890, avait tenté de la violenter dans sa propriété. Depuis cet attentat, auquel elle n'avait pas échappé sans peine, elle était atteinte d'une maladie nerveuse occasionnée par les violences dont elle avait été l'objet de la part de cet homme.

CHAPITRE V

VACHER AU RÉGIMENT. — TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR LOUISE BARANT, SA FIANCÉE, A BAUME-LES-DAMES. — SA TENTATIVE DE SUICIDE.

Vacher avait tiré au sort dans le 7^e canton de Lyon et amené le numéro 125. Il rejoignit, le 16 novembre 1890, le 60^e régiment d'infanterie, en garnison à Besançon, que lui désignait sa feuille de route.

Affecté d'abord à la 11^e compagnie, il suivit le peloton des élèves caporaux, puis, après avoir changé plusieurs fois de compagnie, fut nommé sergent au commencement de l'année 1893. A ce moment il obtint une longue permission à la suite d'une aventure dont il sera ci-après question, et, finalement, fut réformé quelque temps après.

Au début de son incorporation, son tempérament enclin à la paresse et rebelle à la discipline lui fit une existence pénible. On peut même dire qu'il fut un certain temps malheureux et pleura plus d'une fois. Son caractère inflexible lui rendait particulièrement insupportables les brimades infligées aux bleus et il en arrivait parfois à entrer dans des colères si terribles que ses camarades avaient fini par avoir peur de lui. Cependant, peu à peu, il se fit d'autant mieux à la vie de caserne que, doué d'une force extraordinaire dont il se montrait très fier, il arriva à en imposer à ses camarades. Il soulevait, par exemple, à bras étendu, les bancs de chambrée qui sont fort lourds.

Vacher, au régiment, n'était sympathique à personne. Il ne recherchait, d'ailleurs, pas la société des autres soldats et aimait à s'isoler. De l'aveu de tous ceux qui l'ont connu au régiment et qui en ont témoigné dans la suite, il était inquiet, susceptible, dissimulé ; mais ses actes n'en étaient pas moins calculés, réfléchis.

Devenu caporal il fut exigeant, sévère, dur ; il avait des tendances à grossir les plus petites fautes et menaçait les hommes de les « faire fourrer dedans » et de les faire passer au conseil de guerre ; aussi était-il très redouté. Un de ses chefs a dit de lui ceci : « Comme il couchait dans la même chambre que M. Guillot, aujourd'hui libéré, et M. Grünfelder, actuellement lieutenant au 21^e d'infanterie, il leur fit un jour une scène de violence telle que Guyot en avait peur et mettait chaque nuit une arme à portée de sa main. J'ai toujours considéré Vacher comme conscient de ses actes et maître de lui quand son intérêt était en jeu. Ainsi, un jour qu'il procédait à un appel, j'eus à lui faire une observation ; alors je remarquai sur son visage l'expression d'une colère telle que sa voix s'arrêta dans sa gorge et qu'il ne put continuer. Cependant, il sut se contenir et ne répondit rien. Toutes les fois que j'ai eu des observations à lui faire, j'ai remarqué chez lui le même mouvement d'irritation et la même maîtrise de ses mouvements. » Vacher nous a d'ailleurs déclaré à nous-même qu'il avait toujours su comprimer ses mouvements de révolte pour ne pas compromettre ses chances de nomination au grade qu'il ambitionnait, mais qu'il était alors obligé de faire des efforts de volonté considérables *pour ne pas pleurer de rage* devant ses hommes.

L'adjudant Baltiau a dit, lui aussi, que Vacher « était susceptible à l'excès et qu'à la moindre observation, il avait des mouvements de révolte qu'il comprimait dans la crainte de nuire à sa nomination de sergent. »

D'après l'adjudant Pontarlier (déposition du 20 novembre 1897), « Vacher avait cherché à faire arriver des désagréments au sergent, Ballay et un jour, avait caché dans un grenier un pantalon de treillis et un bourgeron ; puis, comme il en avait l'habitude, était allé se plaindre au sergent qu'on lui avait pris ces objets ; mais comme depuis quelque temps ces faits se renouvelaient, Vacher était surveillé d'une façon toute spéciale, de sorte qu'il avait été vu lorsqu'il cachait ces effets et cela dans le but d'attirer des ennuis à ses camarades. A la suite de ces faits, il fut changé de section. »

Un sieur Bailly, qui avait été caporal en même temps que lui, a déclaré que Vacher « était à ce point batailleur, que, plusieurs fois, au lieu de punir des soldats en faute, il allait dans leur chambre et se mettait à les frapper et à se battre avec eux, au point qu'un jour il avait failli étrangler un de ses hommes.

« Un jour, furieux de n'avoir pas été nommé caporal, il faisait du tapage dans la chambre en me menaçant, a dit un sieur Barbier, qui fut caporal, vers la même époque. Étant arrivé, je lui imposai silence, mais comme il avait un rasoir à la main, il bondit sur moi pour m'en frapper et il me fallut l'aide des hommes de la chambrée pour le désarmer. »

Désespéré de n'avoir pas été nommé caporal à une première promotion, Vacher s'entailla la gorge avec un rasoir. Il fut alors transporté à l'infirmerie d'où il écrivit une lettre de réclamation à son colonel, et celui-ci, après l'avoir interrogé, reconnut qu'il savait très bien sa théorie, de sorte qu'au retour du congé de convalescence d'un mois qui lui avait été accordé après sa guérison, il fut nommé caporal.

Les médecins chargés, plus tard, de l'examen de l'état mental de Vacher, n'oublieront pas de faire remarquer dans leur rapport ce qu'eut de singulièrement déconcertant l'attitude du colonel en cette circonstance, et ils le feront dans les termes suivants :

« Ainsi, Vacher, dans un accès de fureur, menace un supérieur, bondit sur lui armé d'un rasoir, et, au lieu d'être conduit en prison, se voit mené à l'infirmerie. Cette indulgence mérite d'être remarquée. »

L'adjudant Tissot, qui déposa devant la Cour d'assises et qui avait été le sergent de Vacher, a dit de lui « qu'il était très méchant » et qu'un jour il avait voulu le tuer avec un rasoir parce qu'il lui avait enlevé une bouteille d'eau-de-vie. Il fallut cinq hommes pour le désarmer.

« L'adjudant Guillermet, qui procéda à cette opération, assisté de ces cinq hommes, a déclaré que jamais il n'avait entendu un cri semblable à celui que Vacher poussa lorsqu'il fut désarmé. Ce cri ressemblait à un rugissement de fauve. Il était temps, dit-il, car j'étais pris entre deux lits et acculé au mur, et le rasoir était à un demi-mètre de ma figure. Une fois désarmé, Vacher tomba à terre inerte.

« On le changea de compagnie et ceci ne l'empêcha pas d'être nommé caporal, au grand scandale de tous.

« Il avait aussi menacé de mort le chef d'escouade Barbier, auquel il reprochait de l'avoir empêché de passer caporal, à la fin de la première année ; puis, un autre jour, il s'était précipité, armé de ciseaux de tailleur, sur un sergent-fourrier. La nuit qui

suivit l'incident du rasoir, on l'entendit murmurer, entre autres choses, ces mots : « Du sang !... Je le tuera !.. Ils ne savent pas de quoi je suis capable. »

Un ancien soldat de la compagnie de Vacher, un sieur Mathieu, qui avait été dans son escouade, a raconté le fait suivant, dans une interview :

« C'était en 1893, Vacher était mon caporal. Grâce à la haute protection qu'il prétendait avoir auprès du général en chef et aussi du colonel, il sut éviter nombre de punitions pour les vols qu'il commettait au préjudice de l'ordinaire.

« Voici une anecdote qui vous édifiera au sujet de sa prétendue folie.

« Un jour, pendant une année, étant placé au deuxième rang, je ne pouvais suivre l'escouade qui avait pris le pas accéléré, et alors le caporal Vacher s'avança sur moi, puis, sans mot dire, m'allongea un coup de pied dans les reins. Je me retournai brusquement et voulut lui passer ma baïonnette au travers du corps, mais à ce moment deux camarades me retinrent.

« C'est bien, dit Vacher, je vous ferai passer au conseil de guerre. »

« Quand nous rentrâmes à la caserne Ruty, il me prit à part et me dit :

« N'ébruitez pas l'affaire, car s'il est vrai que je puis vous punir, vous, de votre côté, vous pouvez me faire un tort considérable en racontant ce qui s'est passé ; évidemment, on reconnaîtrait que j'ai eu tort et j'irais à la boîte. » Les choses en restèrent là.

« J'ai eu l'occasion de voir Vacher pour la dernière fois, à Besançon, dans la rue des Granges ; il portait les galons de sergent et sortait de l'hôpital militaire où l'on venait de le réformer.

— Enfin ! s'écria-t-il, en me voyant, j'ai réussi à les rouler ; ils m'ont réformé avec le congé n° 2. Nous pouvons boire un bon coup.

— Quel cas avez-vous fait valoir ? lui demandai-je surpris.

— Oh ! c'est très simple : à la suite de plusieurs affaires de « fourbi d'Afrique » (vol au préjudice de l'ordinaire), j'ai dit que j'étais atteint de *folie momentanée* et on m'a donné *campo*. Je n'ai eu que le congé n° 2 avec le général, mais je suis certain d'obtenir le n° 1 grâce au colonel. Que voulez-vous, ajouta Vacher, après avoir vidé son verre d'un trait, je n'avais que ce moyen pour esquiver « Biribi ».

— C'est sur ces mots, dit M. Mathieu, que j'ai quitté mon ancien caporal dont on parle tant aujourd'hui. »

Peu de temps après l'acte de brutalité qu'il avait commis sur le soldat Mathieu et en dépit de ses autres frasques, Vacher fut promu sergent. S'il exagérait peut-être lorsqu'il se targuait de l'appui du général, il ne mentait sans doute pas lorsqu'il se vantait d'être protégé par le colonel. Or, il semble bien qu'il ait dû cette protection à l'aumônier qu'il avait vraisemblablement impressionné dans un sens favorable en affectant une grande dévotion, comme il le fit souvent au cours de sa vie errante et aussi, sans doute, en invoquant son séjour chez les Frères maristes de Saint-Genis-Laval.

Quelque temps après sa promotion au grade de sergent, au début de l'année, Vacher étant tombé malade, obtint un congé de convalescence de quatre mois.

Pendant, entre sa nomination et son congé, se place une aventure dont les suites eurent une fâcheuse répercussion sur son existence.

VACHER RECHERCHE EN MARIAGE LOUISE BARANT PUIS TENTE DE L'ASSASSINER ET SE LOGE DEUX BALLES DANS LA TÊTE.

Jusqu'à son arrivée au corps, Vacher ne paraît s'être attaché à aucune femme. On ne relève dans son passé aucune aventure d'amour. C'était, d'ailleurs, un pédéraste et personne n'avait jamais remarqué qu'il eût recherché les femmes jusqu'à l'époque de son incorporation au 60^e d'infanterie. Cependant un de ses camarades de régiment, M. Bailly, a dit qu'à Besançon, Vacher avait l'habitude de courir avec toutes espèces de rouleuses, de femmes de mauvaises mœurs et de fréquenter les maisons publiques. Puis voici que tout à coup entra dans sa vie une jeune fille, qu'il avait rencontrée un jour et qui fit sur lui une impression profonde. Elle avait une vingtaine d'années, était grande et bien faite ; son regard doux, sa lourde chevelure blonde en torsade, sa taille bien prise le troublèrent : ce fut vraiment, comme on dit, *le coup de foudre*. Elle lui apprit qu'elle se nommait Louise Barant, qu'elle était de Baume-les-Dames où demeuraient ses parents et se trouvait actuellement placée comme bonne à Besançon.

Le présent Livret, contenant trente-huit pages, appartient à

Nom *Vacher*
écrit en bâtarde.

Prénoms : *Joseph*

Surnom(s) :

Né le *10 novembre 1859*
à *Beaufort*
canton d' *Moyen*
département d' *Yonne*
résidant à *Paris*
canton de *Paris*
département de *Seine*
Profession d' *ouvrier papeter*
Fils de *Jean Vacher*
et de *Jeanne Barant*
domicilié à *Paris*
canton d' *Paris*
département d' *Paris*
Marie le _____
alors domiciliée à _____
département d' _____
autorisation d' _____

Cheveux *A*
Sourcils *brun*
Yeux *brun*
Front *large*
Nez *Moyen*
Bouche *bonne*
Menton *bonne*
Visage *ovale*
Taille : 1 mètre *61* cent.
Taille rectifiée _____
Marques particulières :

Jeune soldat *Officier*
de la classe de 18 *89* (— portion) de la subdivision de *Lyon*
107 de tirage dans le canton de *Lyon*
Engagé _____ le _____ 18____
département d' _____

A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 18____ de la subdivision d' _____ de tirage dans le canton de _____

Numero du registre-matricule du recrutement <i>2117</i>	Partie de la liste du recrutement cantonal. <i>1</i>	Numero de la liste cantonale.
--	--	----------------------------------

Livret militaire de Vacher



Louise Barant
blessée par Vacher de trois coups de
revolver, pour avoir repoussé
ses propositions de mariage.



Vacher, sergent au 60^e Régiment d'Infanterie
à Besançon.

Ce fut à la promenade Micaud, en cette ville, que Vacher rencontra pour la première fois la jeune fille. Elle était assise sur un banc. Il s'approcha d'elle, engagea la conversation, puis ils firent une promenade ensemble. Ils se retrouvèrent ensuite au bal du Moulin Rouge. Elle eut d'abord de la sympathie pour Vacher, mais, chez lui, ce fut de l'amour en rapport avec son tempérament violent, une passion bien vite poussée au paroxysme et à laquelle tout portait ombrage. Au bal, Louise Barant ne pouvait danser avec un autre que lui sans qu'il s'en courrouçât ; toute invitation qui lui était adressée par un danseur provoquait chez lui une jalousie folle et le mettait hors de lui.

Cet état violent effraya la jeune fille à ce point que l'affection naissante, au lieu de se convertir en amour, fut étouffée dans son germe ; puis, sous l'empire de la terreur que Vacher avait fini par lui inspirer et pour se soustraire à ses obsessions, elle quitta Besançon et regagna Baume-les-Dames. De là, répondant à une de ses lettres, elle l'informait que sa mère, comme elle le lui avait fait déjà prévoir, s'opposait à son mariage avec lui, et que pour rien au monde elle ne contrarierait sa volonté. D'ailleurs, ajouta-t-elle, je ne vous aime pas.

Du coup Vacher tomba malade. La lecture de cette lettre l'avait anéanti à ce point qu'on dut l'installer sur une civière pour le transporter à l'infirmerie. C'est alors que fut révélée une scène de jalousie effroyable qu'il avait faite à un de ses camarades, Lajournet, surpris par lui causant avec Louise Barant, au bal, peu de temps avant le départ de celle-ci pour Baume-les-Dames. Cette jalousie avait porté sa colère à un tel degré de violence que, de retour à la caserne, il avait bondi sur ce soldat, la baïonnette à la main, l'œil en feu, la bouche grimaçante et poussant des hurlements. Ses camarades s'étaient précipités au secours de Lajournet et avaient eu toutes les peines du monde à désarmer Vacher.

Comme ils le conduisaient ensuite au poste, il comprit aussitôt dans quel mauvais cas il venait de se mettre et il trembla pour ses galons. Alors il fit le bon apôtre, passa la main sur ses yeux, comme un homme qui vient d'avoir un éblouissement, un moment de folie ; affecta de ne pas savoir pourquoi on l'emmenait ; demanda des explications et supplia qu'on lui amenât Lajournet ; puis, dès que celui-ci parut, il lui fit les excuses les plus humbles, l'adjurant de lui pardonner.

Et Lajournet, apitoyé, pardonna.

Le médecin-major fit une enquête, recueillit des témoignages impressionnants sur les accès de Vacher, et, prenant en considération l'état de dépression physique et morale dans lequel venait de le jeter la lettre de rupture qu'il avait reçue de Louise Barant, l'envoya à l'infirmerie.

Dans son rapport du 30 juillet 1893, ce médecin, le docteur Grandgury, médecin-major au 60^e d'infanterie, a écrit ce qui suit :

« Je remarquai que le sergent Vacher, sans être effectivement malade, était dans un état d'affaissement nerveux que j'attribuai au travail fourni par lui au moment de ses examens pour le grade de sous-officier. Depuis ce jour cet état nerveux n'a cessé de progresser ; les idées de persécution déjà observées antérieurement vinrent de nouveau tourmenter Vacher à tel point qu'il fut nécessaire de l'évacuer sur l'hôpital avec le diagnostic de troubles psychiques. »

En raison de la prochaine libération de ce sous-officier, le médecin traitant lui fit obtenir un congé de convalescence de quatre mois, afin qu'il n'eût plus à reparaitre au corps.

Muni de ce congé, Vacher quitta Besançon le 28 mai 1893.

Il se rendit à Marcollin, chez sa sœur à laquelle il raconta qu'il était sur le point de se marier avec une jeune fille de Baume-les-Dames, dont il avait fait la connaissance à Besançon, et qu'ayant besoin de quelque argent, il se proposait de vendre le coin de terre qu'il possédait à Beaufort, et qui constituait sa part dans la succession de ses parents. Elle lui indiqua un de leurs voisins de Beaufort comme susceptible d'acquiescer cette propriété. Alors sur-le-champ, il résolut de se rendre, sans plus tarder au village natal pour traiter cette affaire. Sa sœur eut beau lui représenter qu'il était déjà dix heures du soir, et qu'il lui fallait au moins deux heures pour effectuer le trajet, rien n'y fit. Vacher, impatient toujours dans l'accomplissement de ses résolutions, se mit en route dans la nuit, prit par les bois, par les chemins de traverse et se trouva à Beaufort à onze heures et demie du soir.

Arrivé devant la maison du fermier qu'il allait voir, il frappa rudement à la porte de cet homme qui était plongé dans le sommeil. Celui s'éveilla en sursaut et ouvrit la fenêtre.

— C'est Joseph Vacher, dit le sergent, je viens pour vendre mon champ ; si vous le voulez, vous l'aurez à bon compte.

L'homme s'étonna qu'il vint lui proposer un marché à pareille heure, lui dit de revenir le lendemain et referma sa fenêtre.

Le lendemain, Vacher alla voir le notaire du pays, puis rendit visite à différentes personnes et finit par trouver un acquéreur ; mais il dut attendre quelques jours encore avant de recevoir le prix de la vente dont le notaire déduisit le montant d'un prêt qu'il lui avait consenti quelque temps auparavant. C'est alors que, nanti de quelques billets de cent francs, il prit, sans plus tarder, le train pour Baume-les-Dames.

A son arrivée dans cette ville, Vacher se présenta chez Mme Barant, dit qu'il était et demanda à cette personne la main de sa fille Louise. Il parla de son grade, de la facilité qu'il aurait de se procurer une situation lucrative en invoquant son titre de sergent et ses bons antécédents.

Mme Barant objecta qu'elle n'avait pas l'intention de marier en ce moment sa fille aînée. Alors il insista, parlant du sort heureux qui serait fait à Louise si elle l'épousait, puis, lui reprochant de sacrifier par son refus, sa fille à ses propres intérêts, il fit valoir l'amour que celle-ci avait pour lui. Enfin, comme elle restait inébranlable, il lui demanda où était Louise et manifesta l'intention d'aller la voir.

— C'est inutile, lui répondit-elle, nous l'attendons.

Presque aussitôt, la jeune fille survint et la mère annonçant que toute la famille allait se rendre immédiatement à vêpres, Vacher demanda la permission de se joindre à elle et profita même de l'occasion pour manifester ses sentiments de dévotion à la Vierge.

Après vêpres, au retour à la maison, Vacher réussit à entretenir un instant Louise à voix basse, se plaignant de l'insuccès de sa démarche auprès de sa mère et la pressant de passer outre dès qu'arriverait l'époque de sa majorité qui n'était plus éloignée ; mais elle protesta qu'elle ne ferait jamais cela et, finalement regagna la maison de ses maîtres, s'opposant à ce que Vacher l'y accompagnât, comme il en avait manifesté le désir.

Notre sergent avait à Baume-les-Dames, un compatriote, un ami, qui était gendarme et s'appelait M. Genin. Il alla lui conter son infortune et M. Genin lui promit qu'il irait, sans plus attendre, plaider sa cause auprès de la mère de la jeune fille.

Mme Barant, lorsqu'elle reçut la visite du gendarme, lui dit qu'à

elle personnellement, Vacher n'inspirait aucune antipathie, mais que c'était à la demande de sa fille elle-même qu'elle l'avait éconduit et que Louise ne l'aimait pas, l'ayant pris en aversion à cause de ses accès de colère et de brutalité.

Lorsque M. Genin fit connaître à Vacher l'insuccès de sa démarche, il en fut accablé, mais n'en retourna pas moins chez M^{me} Barant pour prendre congé d'elle et lui demander la permission de revenir, ajoutant qu'il allait se rendre en Suisse auprès d'un de ses frères et qu'il la priait de vouloir bien accepter une montre qu'il se proposait de lui rapporter.

Vacher revint deux jours après, vêtu d'un complet gris.

— Les Suisses, dit-il, n'ont pas voulu me laisser entrer, parce que j'avais mon uniforme de sergent, alors j'ai dû acheter un vêtement civil. Ils m'ont fait dépenser de l'argent, mais je leur ai fait payer.

Puis, comme M^{me} Barant lui demandait de quelle manière :

— Ça me regarde, mais ils l'ont payé, les Suisses, ils l'ont payé(1).

Pour qui connaît bien comme nous, la mentalité de Vacher, son caractère rancunier, ses fureurs et la facilité avec laquelle il jouait du couteau, il n'est pas téméraire de penser qu'il a fait là allusion à quelque Crime commis par lui au cours de ce voyage.

Vacher, de retour à Baume, fut reçu froidement par Louise Barant.

Le gendarme Genin qu'il alla voir ensuite, lui conseilla de renoncer à elle, de ne plus revenir à Baume-les-Dames.

Il s'en alla désespéré.

Rentré à Besançon, Vacher, plus que jamais épris de la jeune fille, ne cessait de lui écrire des lettres dans lesquelles il mêlait l'amour aux reproches.

Elle ne lui répondit pas.

Une troisième fois il retourna à Baume-les-Dames et fut plus mal accueilli encore qu'à son précédent voyage. Louise lui fit observer sur un ton de mauvaise humeur, que ses assiduités lui déplaisaient et la compromettaient auprès de ses maîtres.

Le gendarme, chez lequel il se rendit ensuite fit tous ses efforts

(1) Propos reproduit par Georges Clavigny. (M. Jules Bisse), dans son ouvrage : *Le Tueur de bergers*, et dont il affirme l'authenticité, de même que celle de maints détails que nous lui avons empruntés, relativement aux entrevues que Vacher eut avec la famille Barant interviewée par lui après les aveux de ce criminel.

pour lui persuader qu'il devait renoncer à cette jeune fille, puis, comme il lui avait paru converti à cette idée et avait regagné Besançon, M. Genin crut l'affaire terminée et avisa la famille Barant de ce résultat.

Tous en éprouvèrent une vive satisfaction, mais il fallut bientôt déchanter, car le lendemain, 18 juin, on vit de nouveau apparaître le tenace soupirant.

Vacher était dans un état d'agitation extraordinaire ; cette fille s'était jouée de lui ; l'idée qu'elle ne lui appartiendrait jamais le mettait hors de lui, le torturait. Il se rendit directement à la maison des patrons de Louise, l'aperçut au balcon et la pria de descendre. Elle répondit qu'elle avait à travailler, mais il devint menaçant ; alors elle se retira et s'enferma dans l'appartement. Lui, aussitôt, se rendit chez M^{me} Barant et se répandit en doléances, en récriminations. Cette femme, qui était d'un naturel compatissant, chercha à l'apaiser par de bonnes paroles de sorte qu'il se résigna encore une fois à regagner Besançon sans insister davantage. C'était un lundi.

Comme il avait réclamé instamment ses lettres et sa photographie, M^{me} Barant alla trouver sa fille et lui dit de préparer ces objets et de les lui apporter le dimanche suivant, jour où elle avait la permission de sortir de chez ses maîtres.

Le samedi qui précéda ce jour, Vacher se présenta de nouveau chez M^{me} Barant. Elle lui dit qu'il n'aurait pas dû se déranger, puisqu'elle lui avait promis de lui renvoyer ce qu'il réclamait ; mais il prétendit qu'après cinq jours écoulés il était en droit de se demander si sa fille se méquait de lui ; puis, il annonça son intention d'aller sur-le-champ la trouver chez ses patrons.

— C'est inutile, elle va venir, lui fut-il répondu.

Cependant, comme sa fille tardait à paraître, M^{me} Barant se décida à accompagner Vacher à la maison Weil, mais là, on leur répondit que Louise venait de sortir. De retour chez M^{me} Barant, ils y trouvèrent la jeune fille qui venait d'arriver.

Alors ce fut une scène orageuse, Vacher réclamant avec colère ses lettres, sa photographie et une somme de quinze francs qu'il avait envoyée à Louise pour qu'elle se fit aussi photographe. Celle-ci dit que le tout était chez M. Weil et qu'elle le lui remettrait le lendemain, mais il ne voulut rien entendre.

« C'est tout de suite que je veux cela, » dit-il.

Mais soudain il passa de la fureur à l'apaisement, il redevint doux, il se fit humble et renouvela sa demande en mariage. Elle n'eut pas plus de succès que les précédentes.

Il avait annoncé son intention de reprendre, à dix heures du soir, le dernier train : or, dix heures approchaient, et Louise, qu'il avait jusque là retenue, annonça qu'elle s'exposait à recevoir des observations de ses maîtres en s'attardant davantage et qu'elle s'en allait. Vacher sortit derrière elle comme elle franchissait la porte, puis il la saisit par le cou et lui montrant un couteau de cuisine, lui dit, à voix basse :

« Tu vois celui-là, il est pour toi. »

Elle poussa un cri d'effroi ; ses parents accoururent, elle était rentrée et s'était réfugiée derrière une table. On l'interrogea et comme elle parlait du couteau et rapportait le propos menaçant, Vacher fit l'étonné, dit qu'il n'avait pas de couteau et que la jeune fille l'avait rêvé ; puis il montra ses mains vides. Quand Louise partit et qu'il se fut levé pour l'accompagner et lui dire adieu, Francine, sa jeune sœur, vit le couteau qui brillait sur la chaise que Vacher venait de quitter et le montra à sa mère.

C'était un couteau de cuisine, pointu et fraîchement aiguisé (1).

Après le départ de Louise, Vacher prétendit qu'on lui avait fait manquer son dernier train, puis il eut l'audace de demander à M^{me} Barant de lui donner l'hospitalité pour la nuit et celle-ci eut la faiblesse d'y consentir. Un de ses fils lui céda son lit et alla partager celui de son frère.

Cependant Vacher, en proie à sa déconvenue, à sa passion, à son exaspération, ne dormait pas ; mais M^{me} Barant et sa plus jeune fille veillaient aussi, effrayées toutes deux par l'attitude de cet homme.

Les deux chambres étaient contiguës.

Tout à coup, au milieu de la nuit, Vacher appela :

« Madame Barant ! »

Elle ne répondit d'abord pas, espérant qu'il lui laisserait la paix, mais il insista :

« Vous ne voulez pas me donner Louise, eh bien donnez-moi Francine.

(1) Faits rapportés par Georges Clavigny dans l'ouvrage déjà cité et qui lui furent racontés par M^{me} Barant lors d'une interview.

— Francine ?

— Oui, la sœur de Louise, qu'est-ce que ça vous fait ?

M^{me} Barant le rabroua et le pria de la laisser dormir tranquille (1)

Le lendemain Vacher partit, disant qu'il allait chez son ami Genin et qu'il reviendrait pour vérifier si on lui rendait bien tout ce qu'il avait réclamé ; mais au lieu de se rendre chez le gendarme, il alla acheter un revolver chez un armurier de la ville.

Laissons maintenant, pour le récit de la scène de tentative d'assassinat qui va suivre, la parole à Louise Barant :

« Le lendemain était un dimanche. Il était environ cinq heures du soir quand Vacher vint me demander chez mon patron, M. Weil. Il me réclama de nouveau ses lettres ; je lui dis que j'allais les chercher dans ma chambre et que j'allais les lui rendre. Il voulut me suivre, mais je le lui défendis. Les lettres de Vacher à la main, je descendis les escaliers, puis, arrivée sur le palier de la porte d'entrée, je trouvai mon amoureux éconduit.

Au moment où je lui rendais sa correspondance, il me dit :

— Décidément, vous ne voulez pas vous marier avec moi ?

« Sur ma réponse négative, il sortit de sa poche un revolver et, avant que j'aie eu le temps de faire un mouvement, je reçus un coup de feu dans la bouche. La balle m'a brisé les deux dents qui me manquent sur le devant de la mâchoire inférieure et m'a en même temps arraché la partie inférieure de la langue. Je tentai de rentrer à la maison, mais je n'avais pas fait deux pas que je recevais trois balles derrière la tête. Je tombai.

« C'est à ce moment que Vacher, croyant m'avoir tuée, se tira deux coups de revolver dans la tête. »

Louise Barant et Vacher furent transportés à l'hôpital de Baume-les-Dames où ils reçurent tous deux les soins du docteur Butterlin.

Les balles qui avaient atteint la jeune fille à la tête, étaient restées dans le cuir chevelu et furent extraites facilement mais ses blessures de la lèvre et de la langue la firent beaucoup souffrir. Ne pouvant prendre aucune nourriture, elle vécut trois semaines d'un peu de limonade ; après quoi il lui fut possible d'absorber du lait et du bouillon et de recouvrer l'usage de la parole. Elle guérit ainsi rapidement.

(1) Dans *Le Tueur de bergers*, Georges de Clavigny (M. Besse), affirme l'authenticité de ces faits et de ces propos qu'il dit tenir de M^{me} Barant.

Le médecin déclara que les blessures de Vacher n'étaient pas mortelles. Une des balles, entrée par une oreille, s'était arrêtée dans le rocher ; l'autre, provoquant une lésion des muscles du visage, avait occasionné une asymétrie faciale et donné à sa bouche, lorsqu'il parlait, un aspect grimaçant. Pour se faire bien voir des religieuses de l'hôpital, se souvenant qu'il avait été mariste et fidèle à cette tactique de comédien qui lui avait valu au régime la protection de l'aumônier, il fit étalage de sa piété et de son érudition religieuse. Les saintes femmes en conçurent une grande estime pour lui. Il s'enquit de l'état de sa victime, et, apprenant qu'elle ne courait aucun danger de mort, s'écria en faisant le signe de croix :

— Notre mère du ciel nous a sauvés tous les deux.

Vacher prétendit qu'il ne s'était muni d'un revolver que pour effrayer Louise Barant, mais il oubliait qu'il s'était bien fait expliquer par l'armurier le maniement de l'arme et s'était assuré qu'elle était suffisante pour tuer quelqu'un. Et puis, n'avait-on pas trouvé sur lui un couteau fraîchement affilé ? Et enfin, à quoi devait servir une canne qu'il avait laissé tomber dans l'escalier de la maison Weil et qui renfermait une lame triangulaire de trente centimètres de long ?

A propos de cette canne à épée, citons une autre circonstance dans laquelle on le vit porteur d'une arme semblable. C'était quatre ans plus tard, à Lacaune (Tarn) ; chez une dame Assimot, à laquelle il était venu demander l'hospitalité. Dans la déclaration que cette personne fit alors à la gendarmerie, on relève la phrase suivante : « ...une canne qu'il portait étant tombée s'ouvrit et je m'aperçus qu'elle contenait une lame d'acier. »

Était-ce la canne de Baume-les-Dames ?

CHAPITRE VI

VACHER A L'ASILE D'ALIÉNÉS DE SAINT-YLIE (JURA). — SON ÉVASION. — SON ARRESTATION. — DEUXIÈME ÉVASION EN CHEMIN DE FER. — SON TRANSFÈREMENT A L'ASILE DE SAINT-ROBERT (ISÈRE). — SA REMISE EN LIBERTÉ DÉFINITIVE.

A la suite de la tentative d'assassinat commise par Vacher sur Louise Barant, le procureur de Baume-les-Dames, procéda à une enquête. On se trouvait en présence d'un crime passionnel et le rapport que le colonel du 60^e régiment d'infanterie adressa à ce magistrat révélant des attitudes de Vacher au régiment qui avaient paru singulières, le docteur Butterlin fut chargé d'examiner l'état mental de l'inculpé et conclut à son renvoi dans un asile d'aliénés pour y être soumis à l'observation d'un spécialiste.

C'est dans ces conditions que Vacher fut transféré à l'asile de Saint-Ylie près de Dole (Jura), dans le service du docteur Guillemin.

Deux mois après son entrée dans cette maison, le 29 août, Vacher s'évadait en franchissant le mur d'enceinte à l'aide d'une perche qu'il avait trouvée à l'intérieur. Son but était vraisemblablement de retourner à Baume-les-Dames avec l'intention de mettre cette fois à exécution le projet qu'il n'avait pu réaliser, et, Besançon se trouvant sur le trajet qu'il avait à effectuer, il chercha à gagner cette ville comme première étape.

Dès que l'on s'aperçut de son évasion les parquets et les brigades de gendarmerie furent alertés. Or, deux ou trois jours après il fut reconnu à Besançon dans la rampe de la Citadelle, par des militaires de son régiment qu'il menaçait d'un revolver et ce fait étant parvenu à la connaissance du colonel, celui-ci fit inscrire au rapport que tout militaire du régiment qui rencontrerait Vacher devrait tâcher de l'amener à proximité d'un poste pour le faire arrêter.

Enfin on se servit de son camarade Loyonnet à qui il avait écrit et qui lui donna un rendez-vous à la promenade Chamars. Là, Vacher vit surgir tout à coup devant lui le brigadier de police Huot qui lui demanda qui il était. Au lieu de répondre, Vacher chercha à fuir mais une main vigoureuse s'abattit sur lui et le maintint d'abord solidement. Cependant une lutte s'engagea entre les deux hommes au cours de laquelle le brigadier réussit à maintenir Vacher jusqu'à l'arrivée de quelques personnes attirées par le bruit de la lutte.

Conduit au parquet, le fugitif fut, après interrogatoire, envoyé à l'asile départemental de Bellevaux, et, de là, quelques jours après, réexpédié à la maison de Sainte-Ylie avec une escorte de deux gendarmes. Avant de partir il avait fait le bon apôtre, promis de rester calme et obtenu qu'on ne lui mit pas la camisole de force pendant le voyage.

De la gare Viotte de Besançon jusqu'à Labarre, tout alla bien ; Vacher se montrait fort calme, enjoué même, puis, à un moment donné, prétextant un pressant besoin, il demanda qu'on lui permit d'uriner par la portière. Les gendarmes l'y autorisèrent. Ils pensaient que, le train filant à ce moment à toute vitesse, leur prisonnier ne serait pas assez fou pour sauter sur la voie, car, selon toute vraisemblance, il s'exposait dans ce cas à se tuer, mais ils s'étaient trompés dans leur calcul, car Vacher se précipita résolument dans le vide. Deux fois ils le virent rebondir sur le ballast et le crurent mort ; mais il se releva, paraissant à peine contusionné, franchit la haie bordant la voie et fila à toutes jambes dans la direction d'un petit bois distant d'environ trois cents mètres de la voie ferrée.

Les gendarmes ne purent descendre qu'à la station suivante, Orchamps, où ils racontèrent ce qui venait de leur arriver au gendarme de planton à la caserne de ce bourg. Les brigades voisines furent prévenues télégraphiquement et les recherches commencèrent.

Le surlendemain, le fugitif fut découvert dans une ferme du voisinage de Labarre, chez un sieur Jean-Claude Bernard, où il était en train de manger. La faim avait fait sortir le loup du bois.

Vacher fut donc ramené à l'asile de Sainte-Ylie et si bien gardé qu'à partir de ce moment, il ne chercha même plus à tenter une nouvelle évasion.

Cette réintégration eut lieu le 9 novembre 1893.

Trois jours après parvenait au parquet de Baume-les-Dames le rapport du docteur Guillemin sur l'état mental de Vacher.

M. Jules Besse, qui a eu ce rapport entre les mains, en relate ainsi les données essentielles dans l'ouvrage que nous avons déjà eu l'occasion de citer :

« A quinze ans, Vacher fut placé chez les Maristes. Il voulait devenir une *autorité* dans le couvent. D'après ses déclarations, on l'avait sur la fin employé aux travaux des champs pour des raisons pécuniaires. Il se serait alors adressé à ses parents pour avoir de l'argent et ses parents refusèrent de lui en envoyer. De là vient la haine profonde qu'il paraît avoir pour eux. Nous avons recherché les tares héréditaires de Vacher. Nous avons trouvé qu'il avait une sœur atteinte de lypémanie, hantée par des idées de suicide et qu'un de ses oncles était détraqué (1).

« Nous avons eu du mal avec lui pour l'opération qui consistait à extraire les balles de revolver logées dans sa tête.

« Il avait cependant réclamé cette opération ; mais lorsque le moment fut venu de la lui faire, il s'emporta et se montra si violent qu'on dut renoncer à le toucher.

« Il disait que nous voulions le tuer au lieu de le guérir.

« Il nous a affirmé à plusieurs reprises qu'il devait ses idées noires aux trois années qu'il avait passées chez les frères.

« A l'asile, il a été observé avec soin.

« Nous avons remarqué qu'il fixe les yeux très souvent et paraît entendre des voix.

« Parfois il s'élance en avant comme s'il voulait saisir quelqu'un.

« Tous les symptômes remarqués chez cet individu indiquent le délire de la persécution à la première période.

« Conclusion :

« 1^o Joseph Vacher est atteint d'aliénation mentale caractérisée par le délire de la persécution ;

(1) Nous ne savons où le docteur Guillemin a trouvé de tels renseignements, car l'information minutieuse à laquelle nous avons procédé ne nous a rien révélé de semblable. Au contraire, les témoins nombreux entendus à ce sujet, parents, voisins, maire, juge de paix, habitants du village où est né Vacher et des communes environnantes, personnes ayant connu la famille de longue date, ont tous déclaré qu'il n'y avait jamais eu parmi ses ascendants ou ses collatéraux, ni dégénérés, ni fous, ni alcooliques, ni épileptiques.

« 2° Il est irresponsable de ses actes.

« Saint-Ylie, le 12 septembre 1893.

« Signé : GUILLEMIN. »

Il est irresponsable :

C'était là tout ce que désirait Vacher. Sa comédie avait réussi. Le simulateur échappait à la justice.

Il ne nous serait pas difficile de démolir les données et, par suite les conclusions de ce rapport, dès maintenant ; mais nous avons préféré réserver cette discussion pour plus tard alors que nous aurons exposé tous les faits de cette effroyable odyssée d'un des plus grands criminels des temps modernes, sinon du plus grand. Cependant nous ne pouvons résister au désir de faire remarquer dès maintenant ceci :

Pour qui a eu connaissance des circonstances dans lesquelles Vacher a été amené à l'asile, attribuer son inquiétude, ses idées noires, la fixité de son regard, après la scène tragique de Baumeles-Dames, a d'autres causes que la perte de sa fiancée qu'il aimait plus ardemment que jamais, est le fait d'un manque absolu de psychologie. Faire table rase d'un désespoir d'amour aussi violent pour expliquer par la démence l'attitude mélancolique du sujet est quelque chose d'inconcevable. En effet, le diagnostic « aliénation mentale caractérisée par le délire de la persécution », qui sert de conclusion à ce rapport est basé sur les faits d'observation suivants que nous retrouverons dans la note envoyée par le directeur de l'asile de Saint-Ylie à son collègue de Saint-Robert : « Vacher est sombre, taciturne, inquiet, hanté par des idées de suicide ». Or, qui oserait prétendre que ce n'est point là ce qui caractérise l'attitude d'un amoureux éconduit, obsédé par la violence de la passion ? Donc, puisque tel était le cas de Vacher, il fallait vraiment la déformation professionnelle d'un médecin aliéniste pour le proclamer dément par ces seules considérations.

L'envoi de ce rapport médical au parquet de Baumeles-Dames eut pour résultat l'abandon des poursuites commencées contre Vacher qui bénéficia d'une ordonnance de non-lieu tandis que de son côté, l'autorité militaire l'ayant réformé, lui remettait un certificat de bonne conduite au régiment. A partir de ce moment, les frais d'internement n'incombant plus au ministère de la justice, c'était au département d'origine de Vacher qu'il appartenait de pourvoir au paiement que nécessitait son séjour dans un asile

d'aliénés ; c'est pourquoi Vacher, qui était de l'Isère, fut transféré à l'asile de Saint-Robert, près de Grenoble.

Il témoigna une grande joie à cette nouvelle ; car, à tort ou à raison, il se plaignait fort de l'asile de Saint-Ylie. Quels étaient ses griefs ? Vacher n'a rien formulé de précis, mais au cours de l'information à laquelle nous avons procédé contre lui, voici comment il a exprimé son opinion sur cet établissement :

« S'il m'est arrivé, à plusieurs reprises, et au cours de plusieurs voyages, de crier : « Vive l'anarchie ! » c'était au souvenir des injustices que j'avais vu commettre contre des malheureux à l'asile de Dole ». (Saint-Ylie est dans le voisinage de Dole.)

(Interrogatoire du 2 novembre 1897.)

« A la sortie de l'asile de Dole, j'aurais voulu voir couler le sang partout. »

(Interrogatoire du 4 novembre 1897.)

« Asile de saletés et d'abominations de Dole (Jura).

« ...C'est moi, Vacher, qui devais faire une entrée dans cette triste maison (les armes encore en mains) et qui surtout devais en sortir, qui ai ramassé et traîné le beau paquet aux quatre coins. C'est mon infirmité ou la femme qui est la cause, ai-je dit, mais si toutes les fois qu'il arrive un malheur à une personne, on la soignait comme on me l'a fait à l'asile de destruction il y en aurait trop, des Vacher. »

(Début d'un factum daté, à la prison Saint-Paul de Lyon du 14 avril 1898.)

C'est le 21 décembre 1893 que Vacher fut transféré à l'asile de Saint-Ylie à celui de Saint-Robert

La note adressée au directeur de cet établissement par son collègue de Saint-Ylie, signale Vacher comme étant sombre, taciturne, inquiet, hanté par des idées de suicide, et indique qu'il a fait une tentative d'évasion à la fin d'octobre et paraît disposé à recommencer.

Cependant le certificat de 24 heures du docteur Bonnet chargé par le docteur Dufour de l'observation de Vacher à Saint-Robert, est le suivant :

« Se croit poursuivi par ses voisins, dort mal ; dit avoir entendu des voix, mais ne plus les entendre.

« A de l'otite chronique et de la paralysie faciale qu'il attribue à la présence d'une balle. »

Les jours suivants, Vacher donne toute satisfaction au point de vue du calme, de la docilité et de la déférence. En fait, on ne voyait pas en lui un aliéné : telle était l'opinion du docteur Bonnet.

Vacher éprouva une profonde reconnaissance des bons traitements dont il était l'objet et il exprima ses sentiments de gratitude au directeur, le docteur Dufour, dans plusieurs lettres qu'il lui adressa. Le style de ces lettres, relativement net, confirma le personnel dans la bonne opinion qu'il avait de Vacher, si bien que celui-ci ayant écrit au directeur pour lui demander sa mise en liberté, le docteur Dufour adressa à la préfecture de l'Isère un rapport dont la conclusion était la suivante :

« Vacher est calme, inoffensif, docile et paraît ne plus donner de signes de folie.

« Il a conscience de son état antérieur et demande sa sortie qui peut être ordonnée ».

Après avoir reçu ce rapport, le préfet signa l'ordre de mise en liberté, à la date du 14 mars 1894 ; mais, en fait, la sortie de Vacher fut retardée de quelques jours par l'accomplissement de certaines formalités, de sorte qu'il ne franchit les portes de l'asile que le 1^{er} avril 1894.

Dans une lettre où il fait le plus grand éloge de l'asile de Saint-Robert, qu'il place très au-dessus de celui de Saint-Ylie, dont il signale le régime brutal, il témoigne sa reconnaissance au directeur et annonce qu'il va se retirer dans la « sainte maison » des Frères de Saint-Genis-Laval où il a été élevé.

Dans le factum daté de Lyon le 14 avril 1898, dont nous avons donné un extrait précédemment, il exprime ainsi son opinion sur l'asile de Saint-Robert :

« Asile bénie de Saint-Robert »

« ...Arrivé dans cette nouvelle asile, ou plutôt dans ce *Divin Messi (sic)*, quelle n'a pas été ma surprise de descendre le premier jour, non pas avec un groupe de *traîne-la-mort*, mais d'humains qui faisaient honneur à leur maison en même temps qu'à leur pays. Je ne voyais plus ce tas de bourreaux (presque aussi nombreux que les malades), près de ces pauvres inconscients, de ces pauvres innocents, mais un seul homme sur la physionomie duquel encore mieux que sur les boutons de son gracieux et humble uniforme, brillaient ces deux beaux mots : « Vigilance ! Humanité ! »

A mon premier repas dans cet établissement je n'ai pu m'empêcher de me lever de table à un moment donné et de prononcer ces quelques paroles de bénédiction pour cette maison bénie, ai-je dit, en ces termes : « Remerciez et rendez grâce à Dieu, ai-je dit à mes propres pays, d'être nés sur un sol loyal et humain... »

Ailleurs, Vacher dira du docteur Dufour « qu'il était plutôt digne de diriger la France qu'un asile d'aliénés. »

Nous allons voir maintenant quel singulier usage Vacher va faire de sa liberté.

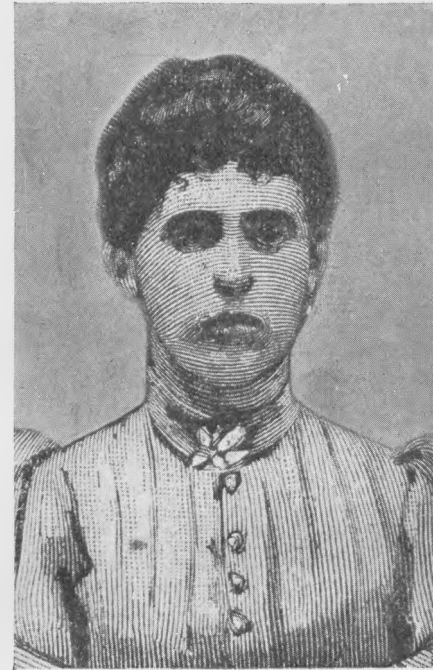
DEUXIÈME PARTIE

LA GRANDE SÉRIE ROUGE

CHAPITRE PREMIER

LE CRIME DE BEAUREPAIRE : ASSASSINAT D'EUGÉNIE DELHOMME,
— TENTATIVES DE VIOL ET D'ASSASSINAT SUR M^{me} GUEFFIER
M^{me} EYDAN ET M^{me} JAY (17, 18 et 19 mai 1894).

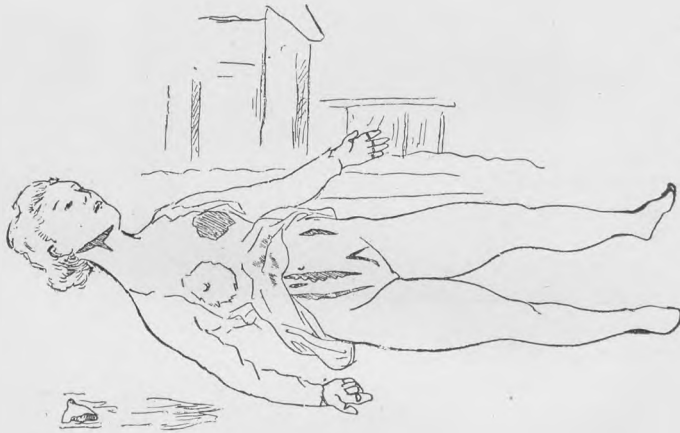
Ici commence la grande série rouge. Nous disons la *grands série rouge*, car il y avait eu auparavant la petite série rouge comprenant l'assassinat de Varacieux, les crimes antérieurs à l'entrée de Vacher au régiment, que nous avons déjà signalés comme ayant été très probablement commis par lui et la tentative d'assassinat de Baume-les-Dames, anneaux d'une chaîne brisée, puisque avant son incorporation au 60^e régiment d'infanterie, Vacher était déjà très certainement un assassin. Et notre conviction à cet égard, il n'est pas une personne sensée et clairvoyante qui ne la partage, ne fût-ce qu'en observant les faits et gestes de Vacher au temps de son service militaire. Qu'on se rappelle la promptitude avec laquelle, joignant le geste à la menace, il manie le rasoir ou l'épée-baïonnette ; ses fureurs homicides ; cette réflexion qu'il laissa échapper une nuit : « Je le tuerais... Ils ne savent pas de quoi je suis capable ! » ; le sous-entendu suggestif de ces paroles dites par lui à M^{me} Barant : « Ils l'ont payé, les Suisses ! » ; Louise Barant *saisie au cou* (sa méthode invariable), et menacée d'avoir la gorge coupée avant le drame final ; toutes choses qui ne sont guère le fait d'un homme novice dans le crime, mais bien d'un



Le crime de **Beaurepaire** (Isère).
Eugénie DELHOMME.



Le crime de **Beaurepaire** (Isère). — Etat et position du cadavre.
(Ce croquis et les suivants, du même modèle, relatifs aux autres victimes, sont extraits de *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, par le Dr A. Lacassagne, Masson et Cie édit., Paris, boulevard St-Germain, 120.)



Le crime de la **Vaquière** (Var).
Etat du cadavre.

individu qui a déjà expérimenté l'assassinat ; de l'homme de Varacieux ; de celui qui avait dit à son frère : « Je ne sais pas ce que j'ai, il y a des moments où ça me ferait autant de tuer... », enfin, de l'auteur probable des crimes de Joux et Chambérac (1) dont nous avons déjà parlé.

La grande série rouge va commencer par un assassinat dans une localité rapprochée de son pays d'origine, Beaurepaire (Isère).

LE CRIME DE BEAUREPAIRE

On se rappelle que Vacher est sorti le 1^{er} avril 1894, de l'asile de Saint-Robert. Après avoir passé environ trois semaines dans son pays natal, puis à Saint-Genis-Laval, et à Lyon, il se rend chez sa sœur Olympe, à Menton (Var).

Un rédacteur du journal *Le Phare du Littoral*, étant allé interviewer Olympe, au sujet du séjour de son frère chez elle à cette époque, voici le récit qu'elle lui fit :

« Après un séjour de trois mois à l'asile de Dole, mon frère fut transféré à celui de Saint-Robert. Je ne le sus que vers le mois de février, par une lettre qu'il m'écrivit à Menton. Il racontait qu'il se trouvait mieux à Saint-Robert qu'à Dole, car autant on avait été dur pour lui à Dole, autant on avait été bon à Saint-Robert. Vers la fin de mars, mon frère m'écrivit pour me dire d'aller le retirer de l'asile car on l'autorisait à en sortir. Je ne me rendis pas à son désir car, bien qu'une femme simple, je comprenais que jamais il ne pourrait recouvrer pleinement sa raison. Quel ne fut pas mon étonnement lorsque, vers la fin d'avril de la même année, c'est-à-dire après sa lettre me disant d'aller le chercher à Saint-Robert, un matin, vers huit heures, alors que j'étais encore couchée, il se présenta devant moi. Je le reçus très amicalement et ne lui parlai de rien, sauf de ma surprise de le voir à Menton sans qu'il m'eût prévenue.

Il resta seulement huit jours ici et c'est moi qui l'engageai à retourner à Saint-Genis-Laval.

(1) A Chambérac, la victime, Clémence Grangeon eut le cou tranché avec une extrême violence, il y eut au moins tentative de viol, on releva, sur les genoux et les cuisses, des ecchymoses et des traces d'ongles. Ce crime coïncida avec le passage d'un jeune vagabond de dix-huit ans (Vacher en avait dix-huit ans et demi) ; or les témoins ont reconnu Vacher dans une photographie de lui de l'année qui précéda ce crime.

Pendant son séjour chez moi, il était très calme, mais d'un calme qui n'était qu'apparent et il n'aurait pas fallu que je le contrariasse en quoi que ce fût. Il ne sortait que très rarement de mon établissement.

Il évitait la foule. D'ailleurs, il passait une grande partie de la journée dans sa chambre, occupé à écrire des lettres. Je ne lui ai jamais demandé à qui. Il était d'humeur sombre et parlait peu. Sa chambre était placée entre la mienne et celle d'une bonne. Le soir, il s'enfermait à clef et jamais nous n'entendîmes chez lui le moindre bruit.

« Lorsqu'il me quitta, les derniers jours d'avril, il partit pas trop mécontent, sur la promesse que je lui enverrais de temps en temps de l'argent. Je l'accompagnai à la gare où je pris un billet pour Saint-Genis-Laval. J'avais eu soin de lui garnir un peu son porte-monnaie. Quatre jours après son départ de Menton, je reçus une lettre de lui, datée de Saint-Genis-Laval, dans laquelle il m'annonçait, entre autres choses, qu'il avait fait bon voyage. J'ajoute que lorsque je mis en ordre la chambre de mon frère, je trouvai des brouillons de lettres qu'il écrivait à celle qu'il aimait toujours. Son style m'a paru d'un détraqué, sinon d'un fou. Vous me demandez quelle a été mon impression à la nouvelle de ses nombreux assassinats : je vous répondrai que ce fut celle d'une malheureuse sœur qui seule avait compris qu'il avait toujours en lui le germe de la folie. »

A son retour à Saint-Genis-Laval, Vacher, comme il l'avait fait prévoir à sa sœur, s'était rendu à l'établissement des Frères. On lui fit là une fraîche réception, et la surprise du directeur s'acrut quand il s'aperçut qu'il ne s'agissait point d'une visite de politesse, mais d'une demande de réintégration. Vacher voulait reprendre l'habit. Le frère procureur ne lui cacha pas sa stupéfaction et il essaya de lui faire comprendre qu'il était des souvenirs plutôt fâcheux qu'il fallait s'abstenir de rappeler ; après quoi il le congédia.

Quittant alors Saint-Genis-Laval, Vacher se dirigea sur Lyon, erra quelques jours à travers la ville et écrivit à sa sœur pour lui dire que sa démarche à Saint-Genis avait été inutile et lui demander de l'argent. Elle lui répondit par un refus.

Alors il prit la route de Vienne et se dirigea vers son pays d'origine avec Beaurepaire comme premier objectif d'étape.

Le samedi 18 mai 1894, vers 7 h. 1/4, une jeune fille de vingt et un ans, Eugénie Delhomme, ouvrière dans un moulinage de soie, à Beaurepaire (Isère), se promenait dans l'allée qui précède la porte d'entrée de l'usine ; elle mangeait un morceau de pain avec du fromage. La surveillante des ateliers lui dit, au moment où elle franchissait la grille :

« Où vas-tu Eugénie ? Il commence à pleuvoir, tu ne devrais pas sortir.

— Oh ! répondit la jeune fille, je vais jusqu'au bout de l'allée en me promenant et je reviendrai tout de suite. »

Et elle s'éloigna.

« C'est le lendemain matin seulement, a dit M. Perrier, le directeur de cette usine, que je fus informé qu'Eugénie n'était pas rentrée à la moulinerie où elle couchait. Je ne savais à quoi attribuer cette absence, car Eugénie Delhomme ne découchait jamais, et, bien qu'elle eût des relations avec un jeune homme nommé François, elle n'avait pourtant pas contracté d'habitudes irrégulières. Tout à coup, dans l'après-midi du dimanche, on vint me prévenir qu'elle avait été assassinée et je me rendis en toute hâte dans le pré où l'on avait trouvé son cadavre, à 150 mètres de la moulinerie. »

Le corps de la jeune fille était étendu contre la haie ; les jupes étaient relevées, la chemise et le corset avaient été arrachés et jetés à quelque distance du corps. L'aspect du cadavre était affreux. La région mastoïdienne était le siège d'une vaste plaie à direction verticale, en forme de croissant, produite par un instrument tranchant ; le visage était tuméfié, gonflé, couvert de meurtrissures ; les seins et la gorge étaient égratignés, déchiquetés, lacérés et portaient des traces de morsures. Sur le ventre, comme sur le visage et sur le côté gauche de la tête, on voyait nettement l'empreinte de coups de souliers ; une oreille avait été à moitié arrachée et la trace des clous apparaissait distinctement. En outre, le cou portait des marques de strangulation et la trachée avait été littéralement broyée.

La victime paraissait avoir lutté vigoureusement. Le long de la haie et jusque sur la route on voyait des traces de pas et l'herbe avait été foulée de telle façon qu'il était évident que l'assassin après avoir assailli et étranglé la jeune fille, l'avait ensuite traînée

derrière la haie pour la violer et cacher son cadavre qu'il avait recouvert d'herbes et de branches.

« La victime, a écrit le docteur Brottet, de Vienne, qui a pratiqué l'autopsie, a lutté contre son agresseur qui l'a étendue à terre, a relevé ses vêtements, et, en présence de sa résistance, a d'abord cherché à étouffer ses cris en comprimant la bouche et en serrant violemment le cou pendant que, couché ou agenouillé sur elle, il appuyait son pied ou son genou sur le corps (ecchymoses et empreintes du ventre et des genoux). La suffocation, l'asphyxie étaient à peu près complètes quand il a, pour en finir avec cette résistance, plongé un couteau tenu d'une main dans le cou de la jeune fille, l'autre s'appuyant sur la bouche et sur le cou. »

Cet assassinat révèle la méthode opératoire de Vacher telle que nous l'observerons par la suite dans presque tous ses crimes. La victime est d'abord saisie d'une main au cou ; l'autre comprime sa bouche pour étouffer ses cris ; étranglée ou suffoquée, puis renversée, elle est l'objet d'un acte de pédérastie, plutôt que d'un viol proprement dit, enfin égorgée et mutilée plutôt avant qu'après le viol ; et, cela fait, le cadavre est transporté ou traîné à une faible distance pour être dissimulé sous des branches ou des feuillages ou derrière un talus ou dans un bois.

Dans cette affaire, l'expert n'a pas conclu au viol, bien que dès son arrivée en présence du cadavre, l'aspect des vêtements de la victime lui ait donné l'impression que ce crime avait dû être commis, de sorte qu'il a été surpris de ne pas le constater ; seulement, nous ferons observer qu'il avait négligé d'examiner le rectum.

Notons dès maintenant, pour n'avoir pas à y revenir, que chez Vacher le but de l'assassinat est toujours le viol ou, plus exactement, l'acte contre nature. Notons encore, et ceci a une grande importance, que, déduire des rapports médico-légaux rédigés à la suite des crimes commis par Vacher, et concluant à l'absence de viol, qu'il n'y a pas eu viol, ce serait commettre une grave erreur.

Lorsque les experts chargés d'examiner l'état mental de Vacher nous firent part de la perplexité où les avaient plongés les conclusions négatives quant au viol, formulées par ceux de leurs confrères qui avaient fait l'autopsie des victimes, notre réponse fut simple et catégorique :

« Il est entendu, avons-nous répondu, et vous en convenez vous-mêmes, que ce criminel était un pédéraste. Or, quelle a été la préoccupation des médecins légistes ? Ils n'ont songé qu'à des rapports sexuels normaux, qui sont la règle, et pas du tout aux anormaux. Et la preuve, c'est que chaque fois qu'il s'agit du cadavre d'une femme, vous ne les voyez jamais parler de l'examen du rectum ; ils n'y songent que lorsqu'il s'agit de cadavre d'un jeune garçon ».

Et alors les experts de dire :

« Vous avez absolument raison et il est vraiment singulier que ceci ne nous ait pas frappés avant vous. »

Après cette digression, il est hors de doute qu'Eugénie Delhomme a été victime d'un acte de pédérastie. On en a la preuve par l'aveu de Vacher lui-même, déclarant au juge de Belley qu'il avait violé cette victime ; car il faut noter que par une sorte de pudibonderie étrange, il a toujours employé le mot viol pour désigner l'acte de sodomie.

Voici maintenant en quels termes Vacher a avoué ce crime au juge d'instruction de Belley, vers la fin de la période d'information :

« Je venais de Saint-Genis-Laval et je me rendais à Beaurepaire, lorsque dans le voisinage de cette localité je rencontrai sur le chemin une jeune fille d'une vingtaine d'années. Je me précipitai sur elle, la renversai à terre et, après l'avoir frappée à coups de souliers, je l'étranglai. Il est possible que mon couteau m'ait échappé au cours de la lutte. J'ai placé le corps de ma victime derrière une haie et *l'ai violée*. Il me semble que ma rage de tuer, pour ma première victime, était moins forte que pour les autres. La façon dont je l'ai tuée semblerait indiquer le contraire, mais si j'ai porté des coups nombreux à la victime, c'était pour hâter sa mort, car je ne trouvais pas mon couteau que je croyais avoir cependant ; j'ai donc dû précipiter mes coups. »

Ici, Vacher dissimule la vérité, soit intentionnellement, soit que la mémoire lui fasse défaut, ce qui lui arrive d'ailleurs très rarement, car Eugénie Delhomme a bel et bien été égorgée, seulement les coups ont porté à la partie supérieure du cou, soit un peu haut.

L'enquête ouverte à la suite du crime de Beaurepaire donna lieu, de la part du maréchal des logis de gendarmerie qui eut à

s'en occuper, aux fantaisies les plus singulières, aux inculpations les plus absurdes comme les plus odieuses. Sur ses indications, on avait commencé par mettre en état d'arrestation un jeune homme, Eugène Dorier, qui passait pour être l'amoureux de la jeune fille, mais comme il n'eut pas de peine à fournir un alibi, on dut le relâcher. Alors le maréchal des logis s'imagina qu'un autre jeune homme du pays, nommé François, devait être l'assassin. Eugénie Delhomme avait eu, depuis peu de temps, un enfant, dont elle lui attribuait, paraît-il la paternité, mais elle avait rompu avec lui. Or, on trouva dans la malle de la jeune fille, une lettre de François contenant des menaces. Ce n'était, paraît-il, qu'une réponse à d'autres menaces qu'elle avait, disait-on, proférées contre lui. Et puis, au café, la veille du crime, un camarade ayant dit à François :

« Eugénie ne t'a pas encore pardonné ; elle prétend que le petit est de toi, et elle m'a dit que si jamais elle passait à ta portée elle se chargeait de t'apprendre à vivre.

— Je lui fiche la paix, aurait répondu François, qu'elle en fasse autant. Je ne l'ai pas revue depuis qu'elle est avec Eugène, et je ne lui demande rien. Si elle veut m'embêter, dis-lui que je lui ferai son affaire aussi bien qu'elle me ferait la mienne. »

Ces propos étant parvenus à la connaissance du maréchal des logis, il ne douta plus de la culpabilité de François.

Sur ces entrefaites, un homme lui apporta un couteau et une casquette qu'il avait trouvés dans sa vigne, à peu de distance du lieu du crime. Ces objets appartenaient à Vacher, mais le gendarme voulut à tout prix que le couteau appartînt à François, puis, dès qu'il fut établi qu'il n'en était rien, il ne se préoccupa plus du couteau ni de la casquette. François avait donc été arrêté et incarcéré. Comme on l'emmenait, il dit à sa mère qui fondait en larmes :

« Pleure pas, maman, je n'ai pas fait de mal. »

Or le gendarme, fier de sa perspicacité, avait fait triomphalement état dans les procès-verbaux qu'il envoya au parquet, de la découverte du couteau et des menaces proférées par François à l'adresse de la victime, constituant, disait-il, des charges accablantes contre ce dernier. Cependant ce maréchal des logis trouva un autre moyen de corser l'inculpation.

Ayant appris que François et Dorier, un de ses amis, avaient

été vus ensemble le soir du crime, près du chemin de la fabrique, il avait mesuré l'empreinte des talons de souliers de Dorier et avait déclaré qu'elles correspondaient à celles qui avaient été observées sur le corps d'Eugénie Delhomme. Cependant l'aspect du cadavre, à ce point de vue, ne permettait de tirer aucune déduction défavorable à l'inculpé, de la comparaison de ses talons de souliers et des empreintes constatées sur le corps de la victime. Prenons, en effet, le rapport, véritablement remarquable par sa précision, du docteur Brottet de Vienne, qui pratiqua l'autopsie : nous y lisons ceci : « *Région abdominale.* — Vers la partie pubienne supérieure, nous constatons des traces de piétinement par une semelle de soulier ayant imprimé dans la peau de petits points symétriques. L'empreinte a un bord convexe de six centimètres de hauteur, sur six centimètres et demi de largeur, correspondant, comme forme, à la semelle d'un soulier à bout arrondi. Le pli de l'aine, à gauche, est également le siège d'empreintes irrégulières sur une longueur de dix centimètres et une largeur de cinq centimètres environ. Sur ces deux empreintes, la saillie des clous a excorié l'épiderme. Sur la rotule gauche et sur la face externe du genou droit, nous relevons également un certain nombre de ces empreintes. »

Cependant, outre qu'il n'était pas possible d'adapter les semelles des souliers de l'inculpé aux empreintes ainsi décrites, le gendarme qui ne voulait pas en démordre, disant qu'il avait les mesures, allait jusqu'à dire que les coups reçus par la victime, à la poitrine !!! étaient très nets et que c'était Dorier qui avait frappé là !!!

François fut détenu pendant quatre mois et demi et resta trente jours au secret. Quant à Dorier, il ne fit que trente jours de prévention, personne ne l'ayant aperçu sur le lieu du crime à l'heure où il avait été commis.

Si la détention de François fut si longue, c'est que des témoins avaient affirmé qu'ils l'avaient vu sur le chemin de la fabrique à une heure très avancée de la soirée. La vérité, c'est qu'il avait passé réellement près de ce chemin, mais qu'à l'heure où le crime avait eu lieu, il était remonté depuis longtemps déjà vers la place du marché où il était resté une partie de la soirée. Deux ou trois personnes déclaraient l'y avoir vu, seulement ces témoins étaient en désaccord sur l'heure. Cependant des faits importants, qui

auraient dû faire impression sur un magistrat tant soit peu perspicace ne produisirent pas le moindre effet sur l'esprit du juge d'instruction. Un violent orage, en effet, avait éclaté ce soir-là et les terres étaient détrempées de sorte que les vêtements de la victime étaient souillés de boue. Or, ceux du meurtrier, piétinant un sol boueux et y traînant sa victime, auraient dû, eux aussi, être tout maculés de boue. Les témoins qui avaient vu François, avaient fait la description des vêtements qu'il portait ce soir-là. Le lendemain, le juge d'instruction, faisant une perquisition chez lui, les avait vus et fait reconnaître par ces témoins ; or, au lieu d'être couverts de boue, comme ils l'auraient dû, en raison de la lutte et de l'état du terrain, ils étaient absolument secs et ne portaient aucune tache de boue.

Et, chose véritablement stupéfiante, si l'on en croit les témoins de cette affaire et les deux inculpés, François, en quatre mois et demi, fut interrogé en tout quatre fois.

Cependant l'opinion s'était émue ; une pétition portant les signatures de trois mille personnes et de vingt et un conseillers municipaux fut adressée au procureur général pour demander la mise en liberté de François.

Ce magistrat ordonna un supplément d'information, puis voilà qu'on se mit à accuser un troisième innocent.

Les mêmes gendarmes se chargèrent encore du choix de la victime (1).

Le nouveau bouc émissaire fut un nommé Lacour, domestique de M. Perrier, patron de la fabrique. Le soir du crime, il avait égaré sa montre ; de là à conclure qu'il l'avait laissé tomber au cours de sa lutte avec Eugénie Delhomme, il n'y avait qu'un pas ; il fut vite franchi. Mais voici que la montre fut retrouvée auprès d'une des grilles de la fabrique ; alors les gendarmes prétendirent que c'était là une pure allégation. Cependant c'était une tierce personne qui l'avait retrouvée, et, en cette circonstance, le magistrat chargé d'instruire cette affaire, se montra encore au-dessous de tout. Comme pour inculper Lacour il fallait cependant autre chose que l'histoire de la montre, il fit comparaître

(1) Le défaut de perspicacité et l'entêtement aveugle dont fit preuve le maréchal des logis sont singuliers. car au cours de notre carrière nous n'avons eu qu'à nous féliciter de la collaboration prudente et éclairée des gendarmes. Les cas contraires sont plutôt des exceptions. (Note de l'auteur).

les parents de François, les interrogea de nouveau sur l'emploi du temps de leur fils et essaya de susciter des contradictions entre eux. La mère, outrée, lui reprocha de n'avoir jamais voulu appeler en témoignage des gens qui avaient vu son fils près de la halle, le soir et à l'heure du crime ; sur quoi le magistrat mit comme condition à l'élargissement du malheureux, qu'elle lui désignerait l'assassin.

« Ne serait-ce pas Lacour ? lui dit-il. Oui ou non, accusez-vous Lacour ? »

Et comme elle répondait qu'elle ne pouvait l'accuser, il ajouta que, puisqu'il en était ainsi, il garderait son fils.

Elle le traita de bandit.

Cependant Lacour fut arrêté et, malgré la réprobation générale que souleva cette arrestation, il fut écroué à la maison d'arrêt.

Lacour resta deux mois en prison, malgré le témoignage de M. Perrier, déclarant que, le soir du crime, vers cinq heures du soir, il avait chargé son domestique de surveiller une vache sur le point de mettre bas ; qu'il lui avait recommandé de ne pas sortir ; que la bête n'avait été délivrée que vers dix heures du soir ; que Lacour ne l'avait pas quittée et qu'une de ses servantes encore était prête à en rendre témoignage. On laissa s'écouler deux mois avant de rendre au malheureux Lacour sa liberté.

Une fois libérés, François et Dorier furent en butte au mépris public et traités en parias. La jeunesse du pays les tenant à l'écart et la vie qui leur était faite devenant intolérable, ils résolurent de quitter Beaurepaire et contractèrent un engagement au 2^e régiment de zouaves qui tenait garnison à Constantine.

Le père d'Eugénie Delhomme devint fou à la suite de la mort de sa fille. De Charmes, où il habitait, il faisait à pied le trajet de 30 kilomètres qui le séparait de Beaurepaire pour venir sur la tombe de la malheureuse et l'appelait à grands cris. Parfois, il poussait même de véritables hurlements. Alors des personnes charitables l'emmenaient. Il offrait des chapelets aux passants en leur disant de prier pour sa fille. Bientôt il ne voulut plus retourner à Charmes et sa famille, redoutant quelque fâcheuse aventure pour lui, le fit interner.

Il mourut quelques mois après à l'asile d'aliénés de Privas.

M. Albert Sarraut, qui est allé à Beaurepaire, au temps où nous instruisions l'affaire Vacher, interviewer M. Perrier, l'ancien

patron d'Eugénie Delhomme, a envoyé à *La Dépêche de Toulouse*, un article qui se termine ainsi :

« Au bout du chemin que nous suivons, en revenant sur nos pas, un mur se dresse, surmonté de croix funéraires ; c'est le cimetière où repose Eugénie Delhomme. Un pli de terrain, sur lequel se penche une pauvre croix noire, vermoulue et déteinte, sans inscription : c'est la tombe de la malheureuse fille. On me dit que, quand le père d'Eugénie Delhomme n'était pas mort, il venait régulièrement faire un pieux pèlerinage à la tombe de son enfant. Il partait de Charmes à une heure du matin, faisait trente kilomètres à travers champs, cueillant les fleurs des haies et des prairies pour en tresser des couronnes qu'il venait, à l'aube, déposer sur la fosse où son enfant s'était couchée pour le dernier sommeil. Aujourd'hui, personne ne vient plus fleurir la tombe abandonnée ; seule la terre, maternelle, fait au souvenir de la pauvre fille, l'aumône d'une floraison de violettes et de boutons d'or. »

Voici, maintenant, pour montrer à quel point le maréchal des logis de Beaurepaire fit preuve d'incapacité, d'inintelligence même, des faits qui, dans leur simplicité, étaient d'une importance suffisante pour retenir l'attention et mettre la justice sur la voie du véritable assassin d'Eugénie Delhomme :

Victorine Gay, femme Gueyfier, âgée de cinquante-cinq ans, demeurant aux Roches, à proximité de Beaurepaire, gardait ses chèvres sur le plateau de Pommier, lorsqu'elle aperçut un chemineau, répondant au signalement de Vacher, qu'elle a d'ailleurs formellement reconnu depuis sur ses photographies. C'est en voyant ses chèvres regarder attentivement du côté du bois, qu'elle se leva pour examiner ce qui se passait et qu'elle vit cet homme qui en sortait. Après avoir disparu d'abord dans une combe profonde, il avait remonté la pente abrupte au sommet de laquelle se trouvait cette femme, courbé, et s'aidant de ses mains. Quand elle le vit se dresser tout à coup à deux mètres d'elle, elle prit la fuite, affolée. Lui, se mit alors à l'injurier. Quelques heures après, non loin de là, et à une faible distance du lieu du crime de Beaurepaire, une dame Eydan gardait son bétail quand survint le même vagabond. Tout en s'avançant de son côté, il regardait à droite et à gauche s'il ne voyait personne. M^{me} Eydan, que ces allures singulières inquiétaient, s'éloigna dans la direction d'un champ où labourait son mari auquel, d'un geste, elle désigna le vagabond

qui la suivait. Alors Eydan, quittant sa charrue, alla à la rencontre de sa femme ; mais aussitôt qu'il aperçut le mari, le chemineau s'éloigna vivement.

M^{me} Eydan, elle aussi, quand on lui présenta la photographie de Vacher, reconnut parfaitement en lui son vagabond de 1894.

Le jour même du crime, dans l'après-midi, Mélanie Pallas, femme Jay, gardait ses vaches au mas de Barrière, commune de Beaurepaire lorsqu'elle aperçut Vacher, qu'elle a reconnu, elle aussi, sur ses photographies. Il se cacha d'abord derrière un pavillon, à environ quatre-vingts mètres d'elle, après quoi il s'avança lentement, le dos courbé, cherchant à se dissimuler entre les lignes d'une vigne. Après avoir parcouru environ trente mètres, se voyant à découvert, il s'assit à terre. De temps en temps, il regardait M^{me} Jay en dessous. Inquiète, celle-ci parla à haute voix à un personnage imaginaire pour persuader à Vacher qu'elle n'était pas seule. Alors il se leva et chercha à voir la personne à laquelle elle s'adressait ; mais M^{me} Jay continuait son manège. Il l'appela à mi-voix et lui fit signe d'aller à lui.

« Non, répondit-elle, il y a quelqu'un qui m'attend là-bas ; puis Vacher ayant fait mine de s'avancer de son côté, elle cria :

— Oui, attends ; j'arrive. »

Vacher s'étant arrêté lui montra une petite baraque isolée et l'invita à y aller avec lui. Aussitôt M^{me} Jay s'éloigna en pressant le pas, tout en continuant à parler à la cantonade. Le bandit la suivit de loin, dissimulé le long des haies et guettant l'instant favorable à ses desseins ; mais elle joua si bien la comédie en monologuant qu'il jugea finalement prudent d'abandonner la poursuite. Quant à cette femme, elle se hâta de rentrer au logis.

Le soir même, à Beaurepaire, tout le monde s'entretenait du vagabond et de ses singulières allures, c'est pourquoi il est inconcevable que le maréchal de gendarmerie, qui eut connaissance de ces faits, n'ait pas eu, après la découverte du cadavre d'Eugénie Delhomme, l'idée pourtant si naturelle, de suivre, avant toute autre piste, celle du chemineau suspect et de se mettre d'abord à sa recherche, avant de s'aller perdre dans ses divagations insensées et criminelles.

Vacher passa la nuit qui suivit l'assassinat de Beaurepaire sur une colline en face de cette petite ville, dans une hutte qu'il avait improvisée avec du foin mis en tas. Le lendemain, le propriétaire

du pré survenant, fit cette réflexion qu'un vagabond avait couché là.

Après le 20 mai 1894, Vacher, si l'on en croit ses déclarations au juge d'instruction de Belley, se serait dirigé vers Genève et aurait séjourné au début de juin, au Grand Sacconnex, dans le voisinage de cette ville ; après quoi, il aurait habité Saint-Georges-de-Renens près de Villefranche (Rhône), du 11 au 23 juin.

Du 23 juin au 15 août, selon certains renseignements, il aurait été au service d'un sieur Tallin, à la ferme de La Taillat, commune de Meylan, arrondissement de Grenoble, d'où il se serait ensuite dirigé sur Lyon.

Ce qui paraît le plus certain, c'est que du 25 septembre au 20 octobre, il a séjourné dans la Drôme, à Beausemblant, chez les Frères des Ecoles, où il est tombé malade. Les Frères l'ont soigné du 25 septembre au 15 octobre. Le 20 de ce dernier mois il les a quittés pour se rendre, a-t-il dit, à la Trappe d'Aiguebelle. Le 24, il écrivait de Grignan (Drôme), au directeur de l'école de Beausemblant, qu'il était entré au couvent sous le nom de Carpentier.

Parmi les notes que nous avons prises au cours de l'instruction de l'affaire de Vacher, nous trouvons le renseignement suivant :

Un nommé Carpentier a été condamné, dans les derniers mois de l'année 1894, par le tribunal de Montélimar, pour vol au couvent d'Aiguebelle, et en mars, un sieur Etienne Rebattet, qui occupa Vacher, a trouvé sur lui un billet de sortie de prison au nom de ce même Carpentier.

Deux hypothèses sont à envisager : ou bien Vacher a volé les papiers de l'individu de ce nom et s'en est servi comme de pièces d'identité pour entrer au couvent où il a ensuite commis le vol dont il vient d'être parlé ; ou bien ce Carpentier avait lui-même commis ce vol et subi cette condamnation, après quoi il aurait été dépouillé et même assassiné par Vacher qui ne serait peut-être pas entré le moins du monde au couvent comme il l'avait écrit au directeur de l'école de Beausemblant.

Mais ce qui nous induirait à adopter la deuxième hypothèse, c'est que 1^o Vacher, s'il était entré au couvent le 23 ou le 24 octobre, comme il l'a écrit, n'aurait pour ainsi dire fait qu'entrer et sortir puisque quarante-huit heures après on le trouve à Marcollin (Isère), chez sa sœur, à laquelle il dit qu'il vient de faire les ven-

danges à Saint-Genis-Laval ; 2^o si c'était lui-même qui eût volé sous le nom de Carpentier et subi ensuite une condamnation à l'emprisonnement, il n'aurait pu se trouver le 26 ou le 27 à Marcollin, car les recherches nécessitées par les préliminaires de cette condamnation, demande de renseignements, de casier judiciaire, durée de l'emprisonnement, qu'il ne faut guère prévoir inférieure à quinze ou vingt jours, tout cela comportait une durée d'un mois, ce qui eût été exclusif, non seulement du voyage à Marcollin, mais encore de l'assassinat commis par Vacher dans le Var, le 20 novembre suivant.

La conclusion qui s'impose est donc la suivante :

Le vol au couvent d'Aiguebelle a été commis par un nommé Carpentier ; il a été commis antérieurement à l'arrivée de Vacher dans le pays ; 3^o Vacher n'est pas entré au couvent d'Aiguebelle comme frère trappiste ; s'il s'y est rendu, c'est pour mendier, ainsi qu'il le faisait dans les établissements religieux qu'il trouvait sur son passage ; 4^o il a rencontré Carpentier, vraisemblablement vagabond comme lui, qui avait subi sa peine à la maison d'arrêt de Montélimar ; il lui a volé ses papiers et peut-être l'argent qu'il possédait, si même il ne l'a pas assassiné. Nous le verrons plus tard assassiner et voler un chemineau comme lui et il ne faut pas oublier ce propos d'un vagabond que Vacher, dans le monde des roulants, était considéré comme un voleur.

Quoi qu'il en soit, Vacher, de la Drôme, se rend dans l'Isère, selon toute vraisemblance par le chemin de fer ; il fait une courte apparition chez sa sœur à Marcollin ; il prend la direction du Midi, apparemment avec l'intention d'aller retrouver sa sœur Olympe à Menton. Cette fois encore, il effectue la plus grande partie du voyage en chemin de fer, car, à la fin du mois, on le voit apparaître dans le département du Var.

nous retrouvons notre homme à trente kilomètres de là, à Vidauban, où il va commettre un nouvel assassinat.

LE CRIME DE LA VAQUIÈRE

CHAPITRE II

LE CRIME DE LA VAQUIÈRE, PRÈS VIDAUBAN (VAR). — LE MARTYROLOGE DE CHARLES ROUX. LE DOUBLE ASSASSINAT DE CHATEAUDOUBLE (VAR). — TENTATIVE DE VIOL ET D'ASSASSINAT A SAINT-FONS (RHONE).

De la fin du mois d'octobre jusqu'au 18 ou 20 novembre 1894, Vacher séjourne entre Salernes et Villecroze, à environ vingt-cinq kilomètres de Draguignan, au quartier du Frigollet, où il est aperçu chaque jour par un ancien gendarme devenu garde champêtre dans ce pays. Il couche par terre sur un peu de paille, dans une maison de campagne abandonnée, appartenant à M. Bouges, banquier à Salernes. Tous les matins ce garde champêtre le rencontre au quartier des Pins de Saint-Romain, sur la route. La description qu'il donne du vagabond aperçu par lui et dans lequel il a reconnu Vacher, quand on lui a montré sa photographie, est tout à fait conforme au signalement de ce criminel. « Il était, dit-il, de *petite taille*, coiffé d'un chapeau de feutre mou gris, portait une *barbe noire*, avait une *cicatrice au visage*, pouvait avoir *vingt-cinq ou vingt-six ans* (il avait alors vingt-cinq ans), ne regardait jamais en face quand on l'interrogeait et disait qu'il avait été *trompé et trahi* et qu'il était du département de l'Ain (origine alléguée souvent par Vacher). Il passait ses journées dans le bois de pins voisin et vivait d'aumônes.

Un soir, à la sortie du village, il rencontra une fillette âgée de douze ans, qui portait un panier de provisions, et courut après elle. L'enfant, effrayée, prit la fuite, abandonnant son panier que le chemineau ramassa. A partir de ce moment, il quitta le pays.

Ce vagabond, a dit le garde champêtre, se rendait fréquemment dans les églises de Salernes et de Villecroze et y faisait brûler des cierges. Deux jours après son départ du quartier de Frigollet,

Le 20 novembre 1894, une jeune fille de treize ans, *très forte* pour son âge, bien faite et très jolie, Louise Marcel, habitant avec ses parents la ferme de la Vaquièrre, territoire de Vidauban (Var), se rendit vers dix heures du matin, au hameau voisin des Blais, pour chercher un jeune chien. Vers midi, elle en repartait pour rentrer chez elle. Ses parents étaient alors aux champs. A leur retour, inquiets d'une absence que les habitudes de la jeune fille rendaient inexplicable, ils se mirent à sa recherche. Une sorte de battue fut même organisée, et c'est le lendemain matin seulement que, dans une vieille bergerie, distante d'environ deux cents mètres du hameau où Louise Marcel était venue prendre son chien, le sieur Charles Roux, qui avait pris part aux recherches, découvrit son cadavre. Dans ce réduit, appartenant à un sieur Jacquet et situé à huit mètres cinquante du chemin, le corps était couché sur le dos, les bras élargis, la tête penchée sur le côté droit. Il portait la trace de blessures faites avec un instrument piquant et tranchant. Les deux seins étaient mutilés ; l'un était séparé du corps et gisait à 2 m. 50 du cadavre. L'autre y était encore artenant mais pendait sur le côté. Une partie de la cuisse gauche avait été enlevée, laissant à nu le fémur. Le cou présentait une large saignée. A l'abdomen, il y avait sept blessures dont l'une, près de l'ombilic, perforant les intestins, avait atteint la colonne vertébrale ; une autre au flanc gauche ; en arrière une autre encore, de 44 centimètres de longueur sur 12 de profondeur, sur le côté gauche, descendait dans l'espace interfessier jusqu'à l'anus.

La victime avait lutté et résisté ; elle avait tenté d'arrêter le couteau de l'assassin avec la main gauche et tous les doigts avaient été coupés dans la face palmaire. La main droite présentait deux plaies semblables au pouce et à l'index.

Les vêtements avaient été relevés jusqu'en haut des cuisses et maculés de sang, en arrière, jusqu'au-dessus des reins.

Il y avait des indices d'acte de pédérastie.

L'assassin avait essuyé ses mains rouges de sang sur le bord d'une mauvaise table qui se trouvait dans le réduit. Une grosse

Pierre du mur bordant le chemin portait aussi l'empreinte d'une main ensanglantée qui s'y était appuyée.

Sur le sol de la bergerie on observa, à 20 centimètres du cadavre, une empreinte d'étoffe révélant que l'assassin avait un vêtement de velours à petites côtes.

On releva en outre des traces de pas qui se dirigeaient vers un fourré de chênes verts distant de 60 mètres de la bergerie, dans la direction nord-ouest. Là, on découvrit un vieux jupon piqué, rapiécé, un sac, un bol, deux petits pots en fer-blanc renfermant, l'un du sucre, l'autre du sel ; une petite casserole tachée de vin et trois bouteilles vides. Le vagabond s'était ainsi délesté pour ne pas être embarrassé dans sa fuite.

Plus tard, le 16 décembre, on trouva le chapeau de la jeune fille sous des herbes au pied d'un petit chêne, à 35 mètres de la bergerie. Un certain nombre de témoins furent interrogés sur le point de savoir s'ils n'avaient pas aperçu ce jour-là quelque individu suspect.

Le sieur Camail, qui cueillait des olives à 150 mètres de son habitation, à Vidauban, vit arriver, vers onze heures et demie du matin, un roulant qui lui demanda de l'occuper à la cueillette. Il lui répondit que la récolte était trop peu importante et l'homme s'engagea, dit-il, sur le chemin du Moulinier, dans la direction de la bergerie. Camail avait vu auparavant Louise Marcel se dirigeant vers la ferme de la Trinité, puis, vers midi, il l'aperçut de nouveau qui remontait le chemin du Moulinier : dès lors sa rencontre avec le chemineau était, dit-il, inévitable.

Selon Jacquet, fermier de la Trinité, la jeune fille serait arrivée chez lui à onze heures et demie et serait repartie à midi moins le quart. Le 20 novembre, dit le sieur Fantin, vers trois heures du soir, j'étais à la chasse lorsque entendant mon chien aboyer au pied d'un pin, dans un fourré, j'aperçus un individu qui grimpa à l'arbre. Comme je lui demandais ce qu'il faisait là, il me répondit qu'il cherchait du bois mort ; or l'arbre était émondé jusqu'à une grande hauteur.

Le signalement de l'inconnu donné par ce témoin et qui se rapportait exactement à celui du vagabond aperçu par le sieur Camail était le suivant : barbe noire clairsemée, vêtements de couleur foncée, galoches aux pieds, parapluie en coton bleu, bâton et sacoches.



Le crime de la Vaquièrre (Var).
Chemin de Blais et bergerie où fut assassinée Louise Marcel.



Charles ROUX

« A Monsieur Fourquet, Juge d'instruction.

« Je vous dois une profonde reconnaissance. En faisant avouer la lugubre série de ses crimes à Vacher, le terrible bandit, vous m'avez dégagé d'un odieux soupçon. Et bien que ma conscience n'ait jamais été troublée par le remords, puisque j'étais innocent, vous avez pourtant ramené autour de moi le calme ; vous m'avez rendu la paix ; vous m'avez rendu la vie. Comment pourrais-je jamais oublier tout ce que je vous dois !

« Charles Roux,
« Propriétaire au hameau de Chaume,
« par Vidauban (Var). »

Le témoin Fantin a dit qu'il avait vu l'inconnu s'éloigner dans la direction de Thoronet ; or, fait à noter, la direction de Thoronet, c'est précisément celle de Salernes où Vacher vient de séjourner trois semaines, de fin octobre au 18 ou 19 novembre. Il retourne donc dans une région qui lui est familière et dans laquelle il évoluera plus facilement et reste ainsi fidèle à sa tactique qui consiste à revenir sur ses pas lorsqu'il vient de commettre un crime.

Le jour même, Sidonie Damnas, femme du témoin Camail, était occupée chez elle à donner des soins à son enfant, lorsque, vers une heure de l'après-midi, le même vagabond se présenta à elle et lui demanda un verre de piquette. Elle lui répondit qu'elle n'avait que de l'eau et lui en présenta un verre. Il tremblait, dit-elle, en portant ce verre à ses lèvres. Il repartit ensuite sans rien dire.

Un sieur Reboul, le même jour, faisait des fascines dans un bois bordant la route d'Entraigues, lorsqu'il aperçut, vers trois heures et demie, le même homme se dirigeant vers ce bois, du côté du Cannet.

Marie Guiol, à la tombée de la nuit, le voit, près du château du marquis de Colbert, assis au bord de la route, à côté d'un cani-veau.

Enfin, le même jour encore, jour du crime, le sieur Badino, cocher du marquis de Colbert, au Cannet-du-Luc, entendant la voix d'un homme qui se plaint derrière le château, s'approche et voit deux ouvriers regardant, à la clarté d'une lampe, un individu qui se roulait sur le sable en poussant des gémissements, mais qui s'efforçait, visiblement, d'éviter la lumière. Il dit venir de Toulon et avoir pris mal le matin, à Gonfaron. Les deux hommes lui ont donné chacun 50 centimes et une chemise. Il portait un chapeau gris et un pantalon de *velours*. Ce dernier détail est à rapprocher de l'empreinte d'une étoffe de cette espèce observée sur le sol de la bergerie près du corps de la victime.

Tels furent les résultats de l'enquête ouverte à la suite de la découverte du crime de Vidauban.

Ces résultats ne pouvaient permettre aucune hésitation sur la désignation de son auteur et sur l'orientation des recherches.

On voit, en effet, en marche sur le même chemin, à dix minutes ou un quart d'heure d'intervalle, le chemineau et la victime, qui doivent nécessairement se rencontrer, puisqu'ils marchent en

sens contraire ; et on n'y observe aucune autre personne. Après le crime, le chemineau est aperçu par divers témoins, dans les attitudes les plus suspectes, révélant une certaine agitation, un certain trouble, par ses actes et ses propos. Bien plus, détail précieux à retenir, l'assassin a laissé sur le sol de la bergerie, à côté du cadavre, l'empreinte de son pantalon de velours à côtes, et, le même soir, au cours de cette singulière comédie qu'il joue au château du marquis de Colbert, le même chemineau porte précisément un pantalon de velours à côtes. Peut-on concevoir la possibilité de suivre raisonnablement une autre piste que celle-là ? Avec de pareilles données, devait-il se trouver un homme sur cent, un homme de n'importe quelle condition sociale et d'intelligence moyenne, capable de chercher une autre voie, d'imaginer l'existence d'un coupable qui ne fût pas le chemineau ou, tout au moins, de l'imaginer avant d'avoir suivi d'abord la piste de ce chemineau et obtenu la certitude absolue que ce n'était pas lui l'assassin ?

Eh bien ! cependant, il s'en est trouvé un ; et, chose incroyable, chose déconcertante, chose énorme, cet homme, c'était le juge d'instruction de Draguignan !

Ici commence le calvaire de la malheureuse victime de cet homme aveugle et inhumain.

On se rappelle que c'était Charles Roux qui avait découvert le cadavre dans la bergerie. Il y avait été attiré par les gémissements du petit chien resté auprès de sa maîtresse. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on l'accusât d'être l'auteur du crime. La rumeur publique le désignait, sans alléguer d'abord d'autre charge que celle-ci : pour savoir que le cadavre était dans la bergerie, il fallait bien qu'il l'y eût placé lui-même. Et il se trouva un magistrat pour adopter ce raisonnement imbécile et pour faire incarcérer Charles Roux.

Sans parler des impressionnantes déclarations faites par plusieurs témoins au sujet de la rencontre inévitable du chemineau et de la victime et des allures suspectes de cet individu, il y avait une observation fort simple à retenir et qui était, à elle seule, un indice suffisant pour faire admettre au magistrat l'hypothèse du vagabond assassin : c'était le rapprochement des deux faits suivants : l'empreinte d'un vêtement de velours à petites côtes sur le sol humide près du cadavre de Louise Marcel, et le pantalon, de velours aussi, et précisément à petites côtes, dont était vêtu

le même chemineau. Il paraît cependant qu'ayant songé un instant à suivre cette piste, le juge d'instruction de Draguignan en fut détourné par la déclaration d'un témoin qui, une heure après le crime, aurait aperçu le vagabond en question à 12 kilomètres de là. Comme s'il fallait prendre à la lettre les évaluations d'heures et de distance données par les témoins qui n'ont ni consulté leur montre ni mesuré la distance ! Le moins qu'on puisse dire, en se montrant très indulgent, c'est que le juge, en cette circonstance, a fait preuve d'une inconcevable légèreté, d'un manque total de psychologie.

La rencontre dut avoir lieu entre Vacher et sa victime, vers midi moins dix et il ne fallait pas à ce criminel plus d'un quart d'heure pour consommer son crime. Il prenait donc la fuite à midi cinq et à quelle allure ! On sait que, dans ces circonstances, il pouvait franchir 12 kilomètres dans une heure, au début de sa fuite. Or, trois quarts d'heure après, selon la déposition de la femme Camail que nous avons citée, il arrivait chez elle, au Cannet, distant de 7 kilomètres de Vidauban. Ce raisonnement ne démontre-t-il pas à l'évidence l'erreur et la légèreté du juge ? Encore cette erreur ne justifiait-elle ni l'inculpation ni les mois de prison préventive infligés à l'infortuné Charles Roux. Malheureusement ce magistrat, au lieu d'envisager froidement les choses, de suivre la voix du bon sens et de la raison, se laissa influencer par l'opinion publique, déchaînée follement contre le pauvre Roux, comme nous la verrons plus tard déchaînée contre d'autres innocents.

La nuit qui suivit le crime, quelqu'un avait écrit sur la porte de Charlot — ainsi appelait-on Charles Roux — : *Ici habite l'assassin de Louise Marcel.*

Charlot eut beau expliquer l'emploi de son temps : on nia tout, systématiquement.

Un habitant du pays avait résumé, sous cette forme stupide, le système d'accusation qui s'était implanté dans ces cerveaux de rustres, aveugles ou méchants, et têtus :

« Personne n'a rien vu, c'est entendu ; mais ça n'empêche pas qu'il y avait des traces de sabots sur le talus de la route, à côté de la pierre sanglante... Eh bien !... il avait des sabots, n'est-ce pas, Charlot, le jour du crime ? Oui..., eh bien !... Suffit !... »

Et chacun de reprendre cette formule à son compte et de proclamer la culpabilité de l'infortuné,

Seulement, voilà, elle péchait par la base, cette thèse. Vacher, lui aussi, avait des sabots, ou plus exactement des souliers à *semelles de bois* qui laissaient nécessairement la même empreinte que des sabots, c'est-à-dire une empreinte plate et lisse. C'était d'ailleurs le genre de chaussures qu'il avait adopté et dont nous le retrouverons chaussé sur plus d'un point de la France. Il fit même un voyage en Bretagne, avec une paire de galoches ; c'est lui-même qui l'a écrit, comme nous le verrons.

Cependant le juge d'instruction de Draguignan faisait éprouver la vie de tous les habitants du pays, s'imaginant que Charlot avait des complices, et il procédait à de nombreuses perquisitions.

Le garde champêtre de Vidauban avait raconté qu'à peu près vers l'heure indiquée comme étant vraisemblablement celle de l'assassinat, il était passé à 3 mètres de la bergerie. Il n'en fallut pas davantage au juge pour le soupçonner de complicité. S'il n'avait rien vu, rien entendu, c'est donc qu'il était complice, qu'il avait reçu de l'argent pour se taire. Et il fit épier le pauvre homme par des agents secrets, scruter son passé, étudier sa moralité, ses actes ; il lui fit subir de durs interrogatoires. Mais le garde champêtre Brun était parfaitement honnête et le magistrat en fut pour ses frais.

Dès lors, il pressa davantage Charlot d'interrogatoires serrés et pénibles dans lesquels il apportait une obstination têtue et violente ; et cela dura de longues semaines accablantes pour le malheureux qui resta longtemps au secret sans cesser de crier son innocence.

Finalement, il fallut bien le remettre en liberté.

Mais il allait continuer à graver son calvaire.

L'opinion déchainée lui fit une existence atroce, témoin ce passage d'une lettre qu'il nous écrivit, après les aveux de Vacher, en octobre 1898, c'est-à-dire quatre ans après le crime de Vidauban :

« Oh ! l'horrible chose que d'être soupçonné d'un crime que l'on n'a pas commis ! Jusqu'alors j'avais vécu heureux au milieu de mes compatriotes. J'étais estimé de tous et les amis paraissaient nombreux. Depuis, hélas ! j'ai vu bien des visages se détourner de moi avec horreur et combien de fois aussi les mots : Cayenne !

Assassin ! n'ont-ils pas retenti douloureusement à mes oreilles ! »

Les parents de la victime, les premiers, croyaient fermement à la culpabilité de Charlot.

Un jour, le juge d'instruction, après l'élargissement de Charles Roux, s'étant engagé sur une autre piste, eut à mettre en présence dans son cabinet, le nouvel inculpé, la mère de la victime et Charlot. Aussitôt qu'elle aperçut ce dernier, la malheureuse mère se précipita sur lui, le frappa avec violence en l'appelant : Assassin ! Boucher d'enfant !

Les infortunés parents de Louise Marcel auxquels la vue du théâtre du crime était devenue odieuse, quittèrent leur ferme pour aller habiter le hameau des Bertrands, commune de Thoronet, lieu de naissance de leur pauvre enfant. Les douloureux souvenirs minèrent lentement la pauvre mère inconsolable qui finit par mourir de chagrin.

Lorsque, vers le 15 octobre 1897, on lui apprit l'arrestation de Vacher et ses aveux relatifs au crime de Vidauban, elle était à l'agonie. Alors, sous le coup d'une émotion violente qui sembla lui donner un regain de vie, elle se dressa sur son lit en s'écriant :

« Est-ce que cette fois-ci on va au moins lui couper le cou à ce brigand de Charlot ?

— Mais ce n'est pas Charlot !

— Qui donc, alors ?

— Un nommé Vacher.

— Qui ça, Vacher ?

— Le chemineau.

La pauvre femme s'abattit sur son lit avec un rire de folle.

— Ah ! Ah ! s'écria-t-elle, Vacher ! Le chemineau ! Ah ! Ah ! C'est Charlot, Charlot, Charlot !... Rends-moi mon enfant, misérable ! Louise, ma Louissette ! Rends-la moi, brigand, boucher d'enfants !

— Mais je vous jure, mère Marcel, lui disait-on ; c'est Vacher ; il l'avoue, il raconte tout.

— C'est Charlot qui l'a payé pour le dire. Ah ! ne me dites pas ça, je croirais que vous en êtes aussi. Taisez-vous, c'est Charlot, je le jure ! » Et elle tomba en syncope.

Il fallut plusieurs heures pour la ranimer.

Le maire, qui avait avisé officiellement la population des aveux

de Vacher, vint les notifier à la mère Marcel, mais il en reçut le même accueil que ceux qui lui avaient appris la nouvelle.

« Allez-vous-en ! C'est Charlot l'assassin ; laissez-moi au moins m'en aller en paix ! Je vais paraître bientôt devant Dieu, je lui demanderai la punition de l'assassin de mon enfant. »

Un prêtre, appelé à son chevet, ne réussit pas davantage à lui faire entendre la voix de la raison.

« C'est Charlot qui a tué ma pauvre fille, lui répondait-elle, ne me parlez plus de l'autre. »

Et elle mourut dans cette conviction, le dimanche 7 novembre 1897 (1).

La mère de Charlot était morte, elle aussi, du chagrin que lui avaient causé l'emprisonnement de son fils et le spectacle des haines sauvages dont il fut l'objet après sa mise en liberté.

Un certain nombre de personnes persistant encore à croire à la culpabilité de Charles Roux, après les aveux de Vacher, et la famille Marcel en restant convaincue, le maire et la généralité des habitants souhaitaient, pour la réhabilitation complète de Charles Roux, le transfèrement de l'assassin à Vidauban et sa confrontation avec les témoins qui avaient aperçu le vagabond suspect le jour du crime, mais ce transfèrement présentait de nombreux inconvénients ; on ne pouvait conduire Vacher dans tous les pays où il avait commis des assassinats ; le gouvernement ne voulait pas faire les frais de tous ces voyages, et puis, il y avait à redouter des manifestations, des risques d'évasion. Seulement, il eût été parfaitement possible de faire à Belley les confrontations nécessaires, de telle sorte que les témoins, définitivement édifiés, auraient pu alors convaincre plus facilement les incrédules à leur retour dans leur pays.

Voici maintenant comment, dans un dernier interrogatoire, Vacher nous a raconté les circonstances du crime de Vidauban :

« Je me dirigeais vers Menton où j'espérais être recueilli par ma sœur Olympe. En traversant le Var, j'ai rencontré une jeune fille qui m'a paru avoir dix-huit ans. Elle venait en sens contraire de moi sur le chemin. Sans prononcer une parole, je me suis jete

(1) Ces faits ont été rapportés par M. Jules Besse, qui les avait recueillis lors de ses interviews à Vidauban après les aveux de Vacher et les a consignés dans son livre : *Le Tueur de bergers* paru sous son pseudonyme Georges Clavigny.

sur elle ; je l'ai saisie par le cou puis transportée dans une cabane qui se trouvait à 7 ou 8 mètres de ce chemin. Là je lui ai fait comme aux autres ; je lui ai coupé le cou avec un couteau que j'avais trouvé dans une baraque, je ne me souviens plus où. Ce couteau était fraîchement aiguisé et coupait très bien. Je n'ai pas violé la jeune fille. C'était la plus belle de toutes ; c'était malheureux. Auparavant, j'avais rencontré un homme qui cueillait des olives, puis, après le crime, j'ai bu un verre d'eau qu'une femme m'a donné dans une maison. »

Après l'assassinat de Louise Marcel, on perd la piste de Vacher que nous avons vu s'éloigner dans la direction de Salernes, mais on peut se demander si ce n'est pas lui encore qui a commis le crime suivant aux environs de Draguignan.

Dans la nuit du 6 au 7 décembre, à Châteaudouble, village distant de cette ville de 10 kilomètres, deux vieillards, Jean Honorat, âgé de soixante-quinze et sa femme Marianne Perrimond, âgée de soixante et onze ans, sont assassinés dans leur maison.

Ceci se passe seize jours après le crime de Vidauban.

Le cadavre de la femme était étendu au milieu de la cuisine ; les assassins l'avaient recouvert d'un vieux manteau. Quant au corps du mari, il se trouvait placé entre son lit et la muraille. Cet homme avait dû être surpris au moment où il se couchait, car il était à moitié déshabillé et l'un de ses pieds était déjà à moitié déchaussé. Les deux victimes avaient été égorgées et mutilées à l'aide d'un rasoir ou d'un couteau très affilé.

On avait vu, dans la journée du crime, rôder aux environs, deux chemineaux : l'un, brun, répondait exactement au signalement de Vacher ; l'autre, blond, était plus grand. On a considéré ces deux individus comme étant les auteurs de ce double assassinat, étant donné que les meurtriers avaient bu et mangé dans la maison de leurs victimes et que, dans l'une des assiettes restées sur la table se trouvaient des poils blonds. Vacher était-il l'un de ces deux individus ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était dans le voisinage. Et puis, notons cette particularité, que de 1894 à 1897, nous retrouverons Vacher, à différentes reprises, en compagnie d'un jeune homme blond, plus grand que lui. Il a été vu avec cet inconnu, notamment, trois jours avant l'affaire de Bénoces (28 août 1895) ; puis, à Brives, le soir de l'assassinat de Louradour (11 novembre 1896) ; puis chez Gérente, à Valence, où,

dans le bar tenu par cet homme, tous deux remplissaient de bons des verres sur lesquels ils collaient ensuite des ronds de papier, ce qui incite invinciblement l'esprit à faire un rapprochement entre ce fait et cette autre circonstance, que deux individus avaient été aperçus à Varacieux se livrant à des actes de violence sur la petite Olympe Buisson, dont il a été question précédemment, et que, chose étrange, on avait précisément trouvé à côté du petit cadavre, un verre ayant contenu des bonbons avec lesquels on avait attiré l'enfant. Enfin, en maintes autres circonstances encore, Vacher a été vu avec le jeune homme blond, notamment et en dernier lieu, à Coux, la veille de l'assassinat de la veuve La ville (23 juillet 1897), chez laquelle on avait trouvé également, sur une table, auprès du cadavre, deux verres dans lesquels les assassins avaient bu aussi, comme à Châteaudouble, comme aux Haïes et comme à Volvent.

Nous devons à l'obligeance de M. Marc Funel, avocat à Nice, petit-fils des époux Honorat, les renseignements complémentaires suivants, relatifs au double assassinat de Châteaudouble : « L'arme du crime, m'écrit M^e Funel, fut une serpe (hachette à manche court et à une main avec deux tranchants, fort en usage en Provence. Les victimes portaient trace, ma grand' mère de neuf coups et mon grand-père de quinze coups. Il semble que les souffrances de la pauvre femme aient été relativement abrégées : elle était à l'entrée de la maison et un des premiers coups lui a tranché la carotide ; mais mon infortuné aïeul a enduré le plus affreux supplice que l'on puisse concevoir ; abrité derrière son lit, il s'efforçait de garantir sa tête avec son bras, d'où l'acharnement de l'assassin. Son agonie a dû être terrible.

« Le vol (dont le montant s'éleva à 600 ou 650 francs), fut le mobile du crime ; les époux Honorat ne gardaient chez eux que le strict nécessaire. Les assassins vidèrent tous les sacs de blé par terre, éparpillèrent la laine du matelas poignée par poignée. Ayant trouvé à la cave, dans une *bourache* (grosse bouteille en terre au large col) qu'ils secouèrent pour voir si elle contenait du vin, des obligations du Crédit Foncier mixtes, c'est-à-dire nominatives, avec coupons au porteur, ils les avaient déchirées en mille morceaux.

Un juge d'instruction tant soit peu avisé aurait tiré parti dans ses recherches de la disparition d'une pièce d'or de 100 francs,

monnaie très rare, et dont l'utilisation par les assassins, qui certainement n'étaient pas des collectionneurs, pouvait amener leur découverte. Mais il eût fallu attribuer une perspicacité, qui était loin de son entendement, au magistrat instructeur de l'arrondissement de Draguignan, qui donna, à la même époque, la mesure de sa valeur dans les recherches de l'assassin de Louise Marcel.

A partir du 7 décembre 1894, la trace de Vacher est momentanément perdue. Il devait avoir hâte, sans doute, de quitter un pays où il venait de commettre trois crimes à quinze jours d'intervalle. Si le moment était mal choisi pour abandonner, en pleine saison d'hiver, une région dont la douceur du climat aurait dû le retenir, le souci de sa sécurité lui imposait le retour vers son pays d'origine, en dépit des neiges qu'il allait y trouver. C'est dans ces conditions que nous le voyons se présenter, le 30 décembre 1894, à la ferme-école de La Bathie, près de Grenoble, appartenant aux hospices de cette ville et exploitée par un sieur Rey-Pirolle, propriétaire à Saint-Ismier. Là, Vacher demande du travail. La saison, en effet, n'était plus propice aux courses vagabondes sur les grands chemins et aux nuits à la belle étoile. Il s'agissait donc de trouver le gîte et la nourriture en attendant le retour du beau temps.

Rey-Pirolle l'engagea pour six mois. Mais laissons-lui la parole : « Vacher avait, à la ferme, la surveillance de vingt vaches et s'acquitta fort bien de sa tâche. Jamais je n'ai eu à me plaindre de lui. Il m'est arrivé plusieurs fois, le soir, de faire des rondes à l'étable. Presque toujours, Vacher était couché dans son lit, sorte de hamac placé au-dessus des bêtes dont il avait la garde.

Pendant son séjour ici, il n'est pas à ma souvenance qu'un crime ait été commis dans la région. D'ailleurs il ne sortait pas, si ce n'est, à de rares intervalles, le soir, pour aller à Lancey où il faisait une station à l'hôtel de la gare. Là, il se contentait généralement d'une consommation, et passait son temps à écrire des lettres, je ne sais à qui.

« Le 13 mars, il me dit brusquement, sans préambule :

— Réglez-moi mon compte ; je vais rejoindre ma sœur à Menton.

« Je lui redevais une vingtaine de francs, mais j'ai refusé de lui donner cette somme et voici pourquoi : je l'avais engagé pour six mois à une époque où, en raison de la saison d'hiver, je n'avais nul besoin de lui, et parce que j'escomptais les services qu'il pour-

rait me rendre au printemps. Or, il me plantait là au moment où le travail allait commencer. Vacher, sur mon refus de le solder, me menaçait de me faire mon affaire.

« Je vais prévenir les gendarmes, lui dis-je, et je sortis ; seulement, au lieu d'aller à la gendarmerie, j'entraï chez un voisin.

« Lorsque je revins, il avait décampé.

Le lendemain je recevais de lui une carte postale datée de Meylan (Isère).

« Je vous fais cadeau des 20 francs que vous me devez, m'écrivait-il. Quant à votre inadmissible certificat, je m'en passerai.»

« Sur sa demande, je lui avais, en effet, délivré un certificat de travail ; mais j'avais eu soin d'y spécifier qu'il me quittait sans avoir rempli son engagement.

« Depuis cette époque, je n'avais plus entendu parler de lui. »

De Meylan, après avoir erré de-ci de-là, dans l'Isère, Vacher se rend à Lyon où nous allons le retrouver, au début d'avril, dans les circonstances suivantes.

Une dame Marchand, Antoinette-Augustine, âgée de vingt-huit ans, mariée et mère de quatre enfants, marchande foraine, habitant le hameau des Clochettes, à Saint-Fons, près de Lyon, revenait de faire sa tournée quotidienne, le jour de Pâques, vers midi. Elle suivait le chemin qui relie celui de halage des bords du Rhône à la route départementale, lorsque arrivée près du pont de Surville, elle aperçut allongé sur l'herbe, un chemineau qui dormait ou feignait de dormir. Au bruit que fit sa carriole, il leva la tête et porta ses regards sur elle ; puis, tout à coup, il se leva et s'avança de son côté. Il était coiffé d'un chapeau de feutre noir mou ; ses allures et sa physionomie avaient, disait-elle, quelque chose de sinistre et ses regards brillant sous ses sourcils noirs très épais, semblaient lancer des éclairs. « C'était bien Vacher, a-t-elle déclaré, en voyant sa photographie ; je l'ai reconnu immédiatement ; je suis certaine de ne pas me tromper. »

En le voyant s'approcher d'elle, cette femme frissonna. Comme elle venait de compter son argent, elle craignait que cet homme eût entendu le son de ses pièces et cherchât à la dévaliser.

Des bruits couraient depuis quelques jours à Saint-Fons et dans les parages voisins du Rhône au sujet d'un rôdeur vivant de rapines et couchant dans les carrières ou au milieu des *vorgines*. Ce vagabond, disait-on, poursuivait les enfants dont il était devenu

la terreur. D'après le signalement qu'on en donnait, la femme Marchand pensa que c'était cet individu qui venait de se dresser à côté d'elle. Alors elle poussa vivement sa carriole en avant, et, sans se retourner, doubla le pas. Soudain, au moment où elle passait sous le pont de Surville, elle se sentit saisir par derrière, si violemment, que, du coup, elle lâcha son véhicule. Alors, elle se mit à pousser des cris perçants, et, mettant vivement la main sur la figure de son agresseur, se défendit de son mieux à coups d'ongles.

« Si tu ne te tais pas, tu vas voir, lui cria l'homme qui avait réussi à la saisir à la gorge. Avec une vigueur inouïe, dit-elle, il la poussa contre une paroi du pont. Elle avait cru tout d'abord que c'était à son argent qu'il en voulait, mais elle comprit à ce moment qu'il poursuivait un autre but. Il avait, en effet, relevé ses jupons et elle ne pouvait plus se tromper sur le sort qui l'attendait si elle faiblissait. Rassemblant alors ses forces, elle réussit à dégager son cou de l'étreinte de Vacher et chercha à lui enfoncer les doigts dans les yeux ; elle lui mit le visage en sang ; mais le bandit, la maintenant toujours d'une main, avait sorti, de l'autre, un couteau ouvert de sa poche. Il était sur le point de l'en frapper lorsque les habitants de la maison la plus rapprochée, située à côté du pont terminus des tramways et les potiers qui demeuraient un peu plus loin accoururent, attirés par ses cris. A leur vue, son agresseur lâcha prise. Elle en profita pour ramasser de gros cailloux qu'elle lui lança à la tête. Furieux, il cherchait à s'élançer encore sur elle, mais elle parvint à le tenir à distance à coups de pierres, et, comme les personnes qui venaient à son secours gagnaient du terrain, il décala à toutes jambes et disparut à travers champs.

Cette lutte, a dit Mme Marchand, l'avait épuisée, et il fallut que ses sauveurs lui fissent prendre un cordial pour la remettre de ses émotions. Elle a ajouté enfin ceci : « A la suite de cette agression, je m'alitai pendant huit jours, et, depuis, je suis devenue excessivement nerveuse et peureuse. »

A partir de ce moment, personne ne signale plus la présence de Vacher dans la région lyonnaise. Il avait pris la résolution de se diriger vers Paris par la Bourgogne.

CHAPITRE III

LE CRIME DU BOIS DU CHÊNE, A ÉTAULES (CÔTE D'OR). — ERREUR JUDICIAIRE SANS EXEMPLE : LE MARTYROLOGE D'EUGÈNE GRENIER. L'OPINION PUBLIQUE AFFOLÉE DANS TOUTE LA BOURGOGNE. — ATTITUDE ODIEUSE DE DEUX JOURNAUX. — CLAIRVOYANCE ET FERMETÉ DE DEUX MAGISTRATS; INCROYABLE LÉGÈRETÉ DE DEUX DE LEURS COLLÈGUES. — FAUX TÉMOIGNAGES SUR FAUX TÉMOIGNAGES. — CHANTAGES ET VENGEANCES. — LE TRIOMPHE DE LA VÉRITÉ.

Le 12 mai 1895, un habitant de Prénois, village distant de 14 kilomètres de Dijon, le père Brulé, qui était parti de chez lui à neuf heures du matin, pour faire des courses à Hauteville et à Daix, à 5 kilomètres de la même ville, revenait vers son village, en suivant la route de Dijon à Paris, lorsque, vers trois heures, il rencontra trois enfants qui s'amusaient et qui lui annoncèrent leur intention d'aller jusqu'au bois du Chêne chercher des champignons.

Lorsqu'on vient de Dijon, ce bois s'étend à droite de la route, tandis que du côté opposé on aperçoit, au premier plan, le domaine de Champmoron; en arrière, les bois de Champroge et, à l'arrière-plan, vers l'horizon, les collines qui dominent la petite ville de Plombières.

A un moment donné, l'homme et les trois enfants arrivèrent à un point où deux chemins qui sont en sens opposé viennent bifurquer à la route. L'un de ces chemins conduit à la ferme du Chêne d'Observe; l'autre, au bois du Chêne, dont le taillis commence à 150 mètres de là.

L'aîné des enfants s'étant dirigé vers ce dernier chemin, monta sur le talus bordant la route qu'il surplombe et soudain cria au

père Brulé qu'il voyait une femme couchée. Ce dernier, gravisant à son tour le talus, aperçut, en effet, une femme étendue.

« C'est une femme assassinée, s'écria-t-il, allons voir. »

Un petit chien qui se trouvait à côté du cadavre aboya à leur approche.

Le cadavre était celui d'une jeune fille qui paraissait avoir de seize à dix-sept ans. Ses robes étaient relevées. L'homme les abaissa pour dérober aux enfants le spectacle de la nudité du corps.

Le bras droit reposait le long du corps; l'autre était maintenu en l'air par la rigidité cadavérique, et, dans la main crispée, il y avait une poignée de cheveux. Pour masquer la tête de la jeune fille et faire croire qu'elle dormait, le meurtrier avait disposé au-dessus, son parapluie ouvert. A côté d'elle était un porte-monnaie contenant trois sous.

Aussitôt le père Brulé courut à Darois, le village le plus rapproché, distant de deux kilomètres, et s'arrêta à l'entrée, chez l'adjoint, le sieur Ménétrier, dont la femme le renvoya à l'auberge tenue par un sieur Tortochot. Etant entré dans l'établissement, l'homme y rencontra M. Ménétrier et lui annonça qu'il venait de trouver, au bois du Chêne, une jeune fille assassinée. Aussitôt, un propriétaire du voisinage, habitant le domaine de Champroge, M. Grenier, qui se trouvait à l'auberge où il avait coutume de venir faire une partie de cartes avec ses amis, l'adjoint, l'instituteur d'Étaules et d'autres personnes, s'écria :

« Je vais vous y conduire avec ma voiture. »

Il était, en effet, venu à Darois, comme il en avait l'habitude, avec sa charrette anglaise.

« Benoît, dit-il à son domestique, attellez vite. »

Six personnes s'entassèrent alors dans la voiture, M. Grenier, Benoît, M. Ménétrier, son frère, M. Rousseau, l'instituteur et le père Brulé.

« Où se trouve le cadavre ? demanda M. Grenier au père Brulé.

— Juste au coin du chemin qui mène au bois du Chêne.

— En face de la ferme ?

— Oui. »

Un instant après, comme ils arrivaient au chemin, M. Grenier ralentit l'allure de sa jument. Ce devait être là, puisque le père Brulé avait dit : *au coin du chemin*, mais ce dernier dit alors :

« Je crois que c'est plus loin, M. Grenier.

— Mais non, répondit celui-ci, c'est là. »

En effet, dans son esprit, ce devait être là, puisque c'était exactement l'endroit (le coin du chemin), qui venait de lui être désigné.

« Je crois que c'est plus loin », répéta le bonhomme.

Et alors, se soulevant sur son siège, pour regarder par-dessus la haie, M. Grenier s'écria :

« C'est là, on la voit. »

Plus tard, on fera état de son geste tendant à modérer l'allure de son cheval et de ses paroles, pour soutenir qu'il avait ainsi prouvé qu'il connaissait mieux que le père Brulé, et avant lui, le point exact où était le cadavre. Toutefois, les témoins affirmeront qu'à l'auberge Tortochot, avant le départ, Brulé avait nettement précisé le lieu du crime, en lui disant : « C'est au coin du chemin qui va au bois du Chêne. »

Pendant que l'adjoint faisait les constatations d'usage, des bicyclistes s'arrêtèrent. Comme on pria l'un d'eux d'aller à Dijon, prévenir le parquet, il répondit : « Je suis le substitut du procureur de la République. »

Et il procéda séance tenante à l'interrogatoire des personnes présentes.

Le père Brulé indiqua l'itinéraire suivi par lui depuis le matin et cita les personnes qu'il avait rencontrées : d'abord, le facteur, puis des soldats du train, conduisant des caissons ; puis un officier, puis Savrot, maçon à Hauteville, et enfin les trois enfants dont l'un avait, le premier, aperçu le cadavre.

Le corps était rigide et la mort paraissait remonter à quelques heures.

Une chose paraissait extraordinaire, c'est que, d'une route si rapprochée du lieu du crime et sur laquelle il fut établi que, depuis le matin, plus de cinq cents personnes étaient passées, et, de la ferme la plus rapprochée, distante de 300 mètres, personne n'eût rien entendu ni vu.

Cependant on avait relevé ces paroles de la fermière, M^{me} Gaudard, lorsqu'on lui annonça la découverte du cadavre :

« Il y a longtemps que nous le savons. »

A 5 heures arriva M. Fonfrède, procureur de la République, qui procéda à une enquête et à des constatations ; puis une voi-

ture transporta le cadavre à Etaules, le village sur le territoire duquel il avait été trouvé.

La jeune fille assassinée se nommait Augustine Mortureux. Elle était âgée de dix-sept ans et demeurait chez ses parents à Etaules. Une de ses sœurs, Euphrasie, qui habitait Hauteville village situé dans le voisinage, à 6 kilomètres de Dijon, avait fait dire à ses parents d'aller la voir, mais le père Mortureux, ayant un empêchement, on songea à envoyer Augustine à Hauteville. Comme il était parti à son travail, la mère eut à lutter contre une répugnance extraordinaire de sa fille à faire ce voyage. La pauvre enfant répétait sans cesse :

« J'ai peur, maman, ne me force pas à partir, je t'en prie. »

Cependant sa mère essayait de lui persuader que ses craintes étaient chimériques ; qu'elle n'avait aucun risque à courir, en plein jour, sur une route très fréquentée habituellement et qui le serait encore davantage ce jour-là par les nombreuses personnes qui se rendaient à la fête du Val-Suzon, village peu éloigné. Rien n'y faisait ; la jeune fille répétait :

« J'ai peur ; je ne sais pas pourquoi ; mais j'ai peur.

— Emmène ton chien, dit alors la mère ; comme il est très méchant, il te gardera. »

Augustine finit par se mettre en marche, très troublée.

Aussi longtemps que la route se prolongea à découvert, avec des champs à droite et à gauche, tout alla bien ; mais lorsqu'elle aperçut la masse sombre du bois du Chêne, elle commença à trembler. Cependant elle vit venir sur elle les filles de la fermière du bois du Chêne, les salua et s'entretint un instant avec elles ; puis, comme elles lui demandaient si elle n'avait pas peur de passer au bois du Chêne, elle répondit non, sans conviction, d'ailleurs, et poursuivit sa route.

Plus loin elle rencontra des gens d'Etaules.

Elle n'avait pas de chance, tout le monde allait en sens contraire d'elle.

La dernière personne qu'elle aperçut fut un homme qui coupait du bois dans une haie. Elle lui dit qu'elle allait à Hauteville et qu'elle avait peur ; mais lui, la rassura en lui disant qu'elle ne risquait rien, de nombreuses personnes circulant ce jour-là sur la route, et il ajouta :

« Voilà plus de cinquante bicyclistes que je vois passer depuis un quart d'heure que je suis là. »

Plus loin, elle croisa un conseiller municipal de Dijon, M. Messner, qui était à bicyclette.

M. Messner avait dépassé, un peu auparavant, sur la route, un chemineau qui venait en sens contraire de la jeune fille et, comme il lui avait trouvé une mine inquiétante, il redouta un instant la rencontre qui allait se produire ; puis, réfléchissant qu'elle aurait lieu à proximité de la ferme des Gaumards, une maison habitée, il ne s'en inquiéta plus et poursuivit sa route.

Un instant après, les redoutables pressentiments, qui avaient tant agité l'esprit de la pauvre enfant dès son départ de la maison paternelle, devenaient une réalité : elle tombait sous le couteau de Vacher.

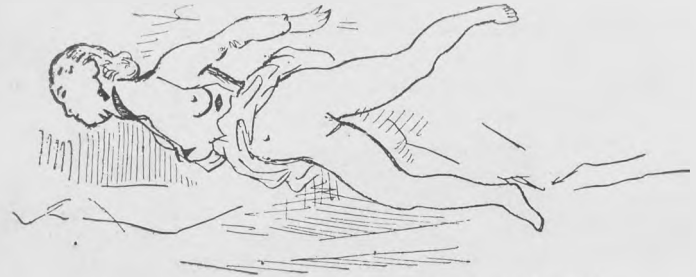
Le terrible bandit avait saisi Augustine à la gorge, selon son habitude, l'avait transportée suffoquée de l'autre côté de la haie qui bordait la route, puis égorgée conformément à sa méthode habituelle.

Le procès-verbal rédigé par le docteur Quioc décrit ainsi l'état du cadavre :

En premier lieu, j'ai cherché à savoir si la victime avait été violée : la position du cadavre autorisait, en effet, cette supposition. Les jupes étaient relevées jusqu'au-dessus du genou ; de plus, le pantalon avait été écarté et la chemise remontée à un travers de main au-dessus du pubis. En outre, sur la peau de la partie inférieure du ventre et sur le pantalon, on trouvait des traces légèrement rougeâtres, comme si une main, incomplètement lavée du sang qui la tachait, avait été promenée en ces points. Cependant, les parties génitales externes n'offraient aucune trace de violence ou d'écartement et la membrane hymen était intacte. Il ne paraît donc pas y avoir eu défloration ou même intromission d'un doigt dans les parties génitales. »

Sur cette partie du rapport, nous ferons immédiatement l'observation suivante qui va en modifier les conclusions.

On remarquera qu'il résulte nettement des termes de ce rapport que l'examen de l'expert n'a pas porté sur le rectum, et c'est dans ce défaut d'examen que réside l'erreur du médecin. Se trouvant, en effet, en présence du corps d'une femme, et le désordre des vêtements autorisant l'hypothèse d'un viol, il n'a examiné que les



Le crime du Bois du Chêne, à **Etaules** (Côte-d'Or).
Etat du cadavre.



Le crime du Bois du Chêne, **Etaules** (Côte-d'Or).
Augustine MORTUREUX.



M. GRENIER.

« A M. Fourquet, à qui je voue une éternelle reconnaissance. »

« E. Grenier. »

parties génitales, parce qu'il ne lui est pas venu à l'esprit que l'assassin pouvait être un sodomiste que cette partie du corps n'intéressait pas.

Il en a été ainsi pour celui de Beaurepaire et de Vidauban et on trouvera la justification de cette théorie dans l'étude des assassinats que nous aurons à examiner dans la suite.

Au cours de l'autopsie de la victime du dernier crime avoué par Vacher, celui de Courzieu, le médecin ayant, cette fois, songé à la possibilité d'un crime contre nature, a examiné le rectum et il a déclaré que de ce côté, trois déchirures récentes révélaient des actes de sodomie. Ajoutons que Vacher a avoué une seule fois qu'il s'était livré à une pratique de ce genre. A l'instruction, il était évident que les questions que nous lui posions relativement aux viols, lui déplaisaient très manifestement ; quand il ne détournait pas la conversation, il gardait le silence (1).

Revenons maintenant, après cette mise au point d'une question très importante, aux blessures relevées sur le corps d'Augustine Mortureux.

« La victime, dit le docteur Quioc, présentait, au cou, quatre plaies ; la plus importante, d'une longueur de 10 centimètres environ, oblique, de gauche à droite et de bas en haut, avait tranché incomplètement la trachée-artère au-dessus du cartilage thyroïde et presque complètement la veine jugulaire et la carotide primitive droite. Cette plaie avait dû amener la mort rapidement et immédiatement la chute de la victime, si elle ne s'était produite auparavant. Au-dessus et à droite de cette plaie, deux autres sous la mâchoire inférieure, produites par un instrument tranchant et piquant, enfoncé perpendiculairement dans le cou et s'adaptant exactement au couteau trouvé sur le lieu du crime. Le meurtrier avait dû chercher à planter cette arme dans le cou, mais comme elle était peu pointue l'effet a été peu considérable. La quatrième plaie se trouve à l'angle de la mâchoire inférieure gauche et a été produite de la même manière que les deux précédentes.

« A la poitrine on constate deux plaies, l'une à direction trans-

(1) Vacher était avant tout un sadique, il n'est pas impossible que l'excitation produite chez les anormaux de ce genre par les mutilations et la vue du sang, provoquant fréquemment la pollution, sans intromission, le viol soit dès lors devenu pour lui sans objet. C'est ce qui expliquerait les taches observées sur la victime, au dire d'un témoin de Darois.

versale en arrière du sein droit, la deuxième a pénétré jusque dans la cavité thoracique en perforant la plèvre, mais non le poumon et le cœur. Cette plaie, ainsi que la perforation du vêtement et du corset, avaient les mêmes dimensions que le couteau cité plus haut qui s'y adaptait parfaitement. Il est probable que ce couteau a dû se casser sur une lame du corset dans le coup porté à droite puisque la plaie, de ce côté, a été superficielle. »

Les boucles d'oreilles de la victime avaient été enlevées avec beaucoup de dextérité, dit le médecin, car on ne voyait à droite aucune lésion et à gauche seulement une très légère écorchure en avant du lobule, et rien en arrière de celui-ci ; enfin le rapport se termine ainsi :

« La mort est donc due à des coups de couteau portés au cou d'abord, de haut en bas, et d'avant en arrière, puis, la victime ayant été renversée, à un dernier coup qui a tranché la gorge presque horizontalement. »

L'expert ajoute enfin en manière de post-scriptum :

« J'ai examiné très attentivement les cheveux saisis entre les doigts des deux mains de la jeune fille. Ces cheveux, par leur longueur et leur finesse sont certainement des cheveux de femme, et par leur couleur, leur finesse et leur aspect, ils m'ont paru, ainsi qu'aux personnes présentes, appartenir à la victime dont la chevelure avait été dénouée dans la lutte. »

Voici de quelle façon Vacher a avoué ce crime :

« Arrivé non loin de Dijon, sur la route nationale, j'ai rencontré une jeune fille. Sans rien dire, comme d'habitude, je me suis précipité sur elle et l'ai tuée comme les autres, avec un couteau, je ne sais lequel. On a dû retrouver le cadavre à 2 ou 3 mètres de la route, de l'autre côté d'une haie. J'avais enlevé ses souliers, pensant m'en servir pour remplacer les miens qui étaient en très mauvais état, mais quand je me suis aperçu qu'ils étaient trop courts, je m'en suis débarrassé dans le bois où j'ai caché aussi mes habits sous des pierres. La victime avait un petit chien qui m'a bien aboyé. Un moment avant de rencontrer la jeune fille, j'avais causé à un berger qui gardait des moutons près de la route. Je n'ai pas violé ma victime. »

Cette affaire du bois du Chêne devait avoir un grand retentissement dans toute la Côte-d'Or, en même temps que des conséquences terribles pour des innocents sur lesquels les racontars,

les inventions, les déformations de propos colportés par des personnes stupides ou malintentionnées, égarent les soupçons.

Tout d'abord, il parut incroyable qu'un assassinat eût pu être commis ainsi en plein jour, un dimanche, un jour de fête dans une localité peu éloignée, au bord d'une grande route sillonnée sans arrêt par des piétons ou des bicyclistes, et à 300 mètres d'une maison habitée. Quel était donc l'homme assez audacieux pour avoir tenté une pareille aventure ? Était-il concevable encore que personne n'eût rien vu, que personne n'eût entendu les cris désespérés qu'avait dû nécessairement pousser la victime, au cours de la lutte ? Telle fut l'impression première des magistrats et du public.

Lorsque le juge d'instruction eut connaissance des propos attribués à la femme Gaumard, la fermière du bois du Chêne : « Oh ! il y a longtemps que nous le savons ! » il la convoqua pour lui demander des explications et voici ce qu'elle déclara :

« Le jour du crime, vers une heure de l'après-midi, elle était allée se promener au bois du Chêne, en compagnie de ses deux filles et d'un militaire, son cousin, qui était venu la voir. Il s'agissait d'y chercher du muguet et des champignons. A un moment donné, comme ils arrivaient à l'angle de la route et du chemin, sa petite fille lui dit :

— Vois donc, là-bas, maman, un bicycliste qui dort.

« Elle aperçut alors un corps masqué par un parapluie ou une ombrelle ; on ne distinguait que les bas, qui étaient noirs. Mme Gaumard réfléchissant que, par un beau temps, un dimanche, jour où les promeneurs sont nombreux dans cette région, le spectacle de quelqu'un se reposant ainsi, le corps allongé le long d'une haie, n'avait rien d'anormal, n'attacha pas d'importance à la remarque de sa fille. Une heure après, cependant, comme elle repassait par là, sa fillette lui fit observer que le bicycliste était toujours à la même place et lui proposa de l'éveiller ; puis, dans ce but, jeta des pierres dans la direction. Aussitôt, un petit chien, qui se trouvait à côté de l'ombrelle, se mit à aboyer violemment. Le cousin de Mme Gaumard eut alors l'idée de s'approcher du prétendu dormeur, et, se trouvant en présence d'un cadavre, se demanda ce qu'il allait faire. Son parti fut pris lestement.

— Je rentre vite à la caserne, dit-il à sa cousine ; vous, de votre

côté, allez à la maison la plus rapprochée, raconter ce que vous avez vu.

« Pendant que son cousin s'éloignait, M^{me} Gaumard se dirigeait vers la maison habitée par les époux Grenier, à Champrouge. Là elle trouva M^{me} Grenier qui lui dit que son mari était à Darois. La fermière lui raconta aussitôt alors ce qu'elle venait de voir, puis retourna chez elle. Voilà pourquoi, plus tard, quelqu'un étant venu lui dire qu'un cadavre avait été découvert près de chez elle, elle répondit : « Il y a longtemps que nous le savons ».

Telles furent les explications que la femme Gaumard donna au juge d'instruction. Et, comme celui-ci s'étonnait que, séparée du lieu du crime par une distance de trois cents mètres seulement, elle n'eût entendu aucun cri d'appel de la victime, elle répondit que, de nombreux Dijonnais venant, dans la belle saison, se promener au bois du Chêne, elle ne prêtait pas, généralement, grande attention aux cris venant de cette direction, habituée qu'elle était à entendre ceux que poussaient fréquemment les enfants ou les jeunes filles lutinées par les garçons ; mais qu'en tous cas, elle jurait n'avoir rien entendu le 12 mai dans la matinée.

Cette explication était normale, non suspecte ; il devenait dès lors inutile d'insister de ce côté.

Les journaux dijonnais du lundi n'avaient pas dit un mot du crime : c'est que, suivant un accord de la presse de cette ville, ils sont imprimés, non le dimanche soir, mais dans la matinée, afin de procurer aux ouvriers des imprimeries leur entière liberté pour la soirée. Ainsi, au moment où le cadavre d'Augustine Mortureux fut découvert, les journaux du lundi étaient déjà imprimés. C'est donc le mardi matin seulement que la presse locale parla de l'affaire, éveillant ainsi les souvenirs des personnes qui, le dimanche dans la matinée, avaient circulé sur la grande route, dans la direction du bois du Chêne. Il en résulta que bientôt ceux qui s'étaient promenés de ce côté racontèrent ce qu'ils avaient vu ; ce qui permit au parquet de recueillir les renseignements suivants :

Victoire Barthélemy, femme Bonlieu, âgée de cinquante-six ans, demeurant à la ferme de Changey, commune de Daix, vit arriver chez elle, le matin du crime, vers huit heures et demie, un chemineau qui sollicita l'aumône et lui demanda si elle ne pourrait pas l'employer comme vacher. Elle lui dit de s'adresser à un fermier, son voisin, qui habitait dans la même cour. Après avoir bu

un verre de piquette qu'elle lui présenta, il n'alla pas chez le fermier qu'elle lui avait indiqué, mais partit dans la direction d'Hauteville.

Un sieur Dubason, demeurant à Hauteville, déclara avoir appris qu'un militaire et deux autres individus, se rendant au Val-Suzon, avaient vu, à l'endroit du crime, un homme et une femme qui, en les apercevant, auraient ouvert un parapluie ; sur quoi, le soldat se serait écrié : « En voilà deux qui ne se gênent pas. »

Le même jour, un sieur Baunet, Alfred, âgé de cinquante-quatre ans, berger à Daix, gardait son troupeau de moutons près de la route, à la hauteur de la borne kilométrique n° 6, lorsqu'il vit arriver auprès de lui, venant de la direction de Dijon et allant vers Darois, un chemineau dont le signalement, le même que celui qui fut donné par la femme Bonlieu, était le suivant :

Les vêtements de ce vagabond se composaient d'un vieux pantalon gris sombre, une blouse assez courte en toile bleu clair, usagée, cousue avec du fil blanc formant broderie sur les épaules et au-dessous des bras. Il était chaussé de bottes à semelles de bois, garnies de gros clous, à tiges basses dans lesquelles s'enfonçait son pantalon, et était coiffé d'un vieux chapeau en feutre. Cet homme portait à l'épaule un petit paquet entouré d'un mouchoir bleu à carreaux, noué aux quatre coins. Il paraissait fatigué et s'assit auprès du berger auquel il raconta qu'il venait du midi et qu'il cherchait une place de berger. Baunet l'engagea à aller à la ferme de Champmoron qui était à peu de distance et qu'il apercevrait un peu plus haut sur sa droite, en continuant à monter la route. L'homme répondit qu'il allait s'y rendre puis il ajouta qu'il était allé à Dijon, chez un placeur, et que, dans cette dernière ville, il avait mangé ses derniers sous. Il était, à ce moment, à ajouté le berger, neuf heures un quart, et, selon ses prévisions, le vagabond avait dû arriver au bois du Chêne vers dix heures moins un quart.

M. Jacquier, avocat à Dijon, qui passait à bicyclette sur la route, vit le berger et le chemineau causant ensemble, et un peu plus loin M. Messner, nous l'avons dit, dépassa le même individu et donna de lui le même signalement que les autres témoins. Enfin on demanda à l'homme qui avait parlé à la victime lorsqu'il était occupé à couper du bois au bord de la route, s'il avait aperçu ce vagabond et il répondit qu'il ne l'avait pas vu passer.

Ainsi donc, la seule conclusion qui s'imposait était la suivante : le chemineau avait forcément rencontré la petite Mortureux et, comme il n'avait ensuite ni continué sa route, ni rétrogradé, puisque ni le berger, ni l'homme qui coupait du bois ne l'avaient vu après cette rencontre ; que, d'autre part, il n'avait pas été aperçu dans les fermes ou les villages voisins, c'était donc qu'il s'était jeté dans les bois, pour échapper aux recherches. D'après les heures indiquées par les témoins, la rencontre entre le meurtrier et sa victime s'était produite vers dix heures moins un quart : c'était évidemment là l'heure du crime.

C'est dans ces conditions que M. Fonfrède, procureur de la République à Dijon et M. Tondut, juge d'instruction, deux magistrats expérimentés, attribuèrent sans hésitation l'assassinat au chemineau. Alors, sans désespérer, M. Fonfrède rédigea une note exposant les conditions dans lesquelles le crime avait été commis et donnant du vagabond assassin présumé, le signalement que nous avons relaté plus haut. En même temps, il prescrivait la recherche et la mise en état d'arrestation de cet individu en cas de découverte. Cette note, aussitôt imprimée, fut expédiée à de nombreux parquets et communiquée à la police et à la gendarmerie.

Mais voilà que, tout à coup, un bruit commença à se répandre, qui répudiait la thèse du vagabond assassin et désignait, comme étant l'auteur du crime, M. Grenier, le propriétaire de Champ Rouge. On l'accusait d'être dépensier, de faire de trop longues séances à l'estaminet. Il avait eu, dans sa première jeunesse, quelques aventures galantes et le goût de ces aventures-là lui était resté, insinuaient ceux qui étaient jaloux de la vie oisive et agréable que lui permettait de mener sa situation de fortune.

De là à l'accuser d'avoir assassiné une jeune fille pour la violer, il y avait loin, on en conviendra, mais la malignité publique ne s'embarassa pas de cet obstacle.

Comme cette jeune fille avait résisté, insinuaient-on, il l'avait tuée pour ne pas être dénoncé par elle.

Informé de ces bruits, le juge d'instruction d'alors, M. Tondut, manda M. et M^{me} Grenier à son cabinet et les interrogea discrètement et séparément, sans leur laisser voir que des soupçons planaient sur eux, mais il fut facile à M. Grenier de donner l'emploi de son temps.

En se levant, il était allé faire une courte promenade dans le voisinage, puis, une fois rentré, était resté dans sa chambre jusqu'à neuf heures et demie. A ce moment était arrivé un sieur Warmé, garde forestier à Plombières, qui lui apportait des champignons. Warmé était là depuis vingt minutes quand un orage l'empêcha de continuer sa tournée. Après son arrivée, M. Grenier avait bu avec lui une bouteille de vin blanc et avait envoyé son domestique Benoît à la recherche d'un de ses chiens courants qui s'était échappé. Le garde resta à Champ-Rouge jusqu'à onze heures et demie du matin et Benoît rentra au moment où la famille venait de se mettre à table. Après le déjeuner, M. Grenier se rendit en voiture à Darois, au café Tortochot, avec son domestique et c'est là qu'il apprit qu'un crime avait été commis au bois du Chêne.

M^{me} Grenier, prise à part, confirma de tous points les déclarations de son mari.

Le juge interrogea ensuite le garde Warmé. Sa déposition fut la même. Arrivé à Champ-Rouge vers neuf heures et demie, il avait apporté des champignons ; M. Grenier avait fait servir du vin blanc par la petite bonne Marie Gévelot et envoyé Benoît à la recherche d'un chien, enfin, il avait quitté la maison vers onze heures un quart, après la cessation d'un orage qui avait éclaté peu après son arrivée.

Dès lors, les magistrats furent de plus en plus convaincus que la seule piste à suivre était celle du chemineau.

Il n'en allait pas de même dans l'opinion publique et bientôt M. Grenier n'eut plus que de rares défenseurs.

Toutes les conversations aboutissaient à cette conclusion :

Si ce n'est pas lui, qui serait-ce donc ? Le chemineau ? allons donc ; il n'en était déjà plus question.

Sur ces entrefaites M^{me} Grenier étant venue à Dijon, surprit, en passant, la conversation de deux ouvrières, dont l'une disait à l'autre :

« On a trouvé l'assassin ; c'est un nommé Grenier, de Champ-Rouge. »

Elle s'élança sur cette femme, la traita de misérable et voulut l'emmener avec elle au parquet. L'autre répondit qu'elle avait entendu dire cela dans un tramway, donna son adresse, que M^{me} Grenier lui demanda et s'en alla. Cette dernière qui, jusque là

ne savait encore rien, s'en fut, éplorée, demander assistance au parquet.

Le procureur de la République lui expliqua qu'il ne pouvait rien contre la calomnie colportée de bouche en bouche et qu'elle en chercherait vainement l'origine ; puis il l'exhorta au calme et à la patience, la réconfortant par de bonnes paroles et l'assurant que la vérité finirait bien par se faire jour.

De retour à Champ-Rouge, elle révéla à son mari ce qu'elle avait appris et il fut décidé qu'il irait le lendemain à Dijon, voir son avocat pour aviser aux moyens de mettre fin à la campagne de calomnies menée contre lui.

Pendant qu'il était absent, les magistrats du parquet se transportèrent à Champ Rouge pour y opérer une perquisition. Elle n'avait amené aucun résultat, lorsque l'examen d'un pantalon de nuance claire, porté par M. Grenier le jour du crime, révéla, sur un des genoux, l'existence d'une petite tache de sang d'un millimètre de diamètre. L'explication donnée par M^{me} Grenier fut simple : Ce matin-là, Benoît avait écorché un lapin ; elle avait appelé son mari pour lui faire remarquer à quel point il était gras et sans doute une gouttelette de sang avait jailli sur lui lorsqu'il s'était approché. L'exactitude de cette explication fut confirmée par Benoît. Une des bonnes, partie à Dijon avec M. Grenier, ne put être interrogée et il n'y avait pas lieu de recevoir le témoignage de l'autre, Cécile, parce que, le matin du crime, elle se trouvait absente, étant allée voir ses parents.

Décidément, pensèrent les magistrats, Grenier ne peut être l'assassin.

Mais, pendant ce temps, la calomnie allait bon train. C'était à qui aurait entendu des gens qui avaient vu... des choses..., puis ceux qui avaient entendu ceux qui avaient vu, finissaient par s'autosuggestionner, par s'imaginer qu'ils avaient vu eux-mêmes ; le vent de la calomnie soufflait déjà avec une certaine violence lorsqu'un petit journal local socialiste hebdomadaire vint l'activer.

Il procéda d'abord par insinuations, avec des phrases comme celle-ci : « Le parquet prétend que l'assassin ne peut être qu'un pauvre diable. Pourquoi ? Il y a plus de vice en haut qu'en bas ; donc il y a plus de crimes !... »

« Vous n'avez pas trouvé le coupable parmi les passagers, mes-

sieurs les magistrats ; cherchez donc sur place et pas d'injures pour les malheureux !... »

Dès ce moment, la vente du journal devint plus active. Il publia ensuite une chanson intitulée : *La bonne piste*, dans laquelle le parquet de Dijon était tourné en ridicule et dont voici le dernier couplet :

MORALITÉ

*Voyant le jug' très embêté,
Des criminels ont décidé
D'lui donner la facilité
D'trouver la piste :
Sur les lieux du crim' ils laiss'ront
Leurs adress' complèt's et leurs noms,
La bonn' piste.*

Puis voici qu'entra en scène un autre journal, le journal réactionnaire du cru, *Le Bien Public*, de sorte que ce furent deux feuilles aux antipodes de la politique qui conduisirent l'orgie diffamatoire.

Le Bien Public fut moins précis, moins brave que *Le Bourguignon Salé* ; il fut sournois, hypocrite, perfide ; et, jusqu'au bout, après les aveux de Vacher encore, à une époque où il ne lui était plus permis d'arguer de sa bonne foi, il fut lâche, ignoble.

Ce journal entre en campagne en raillant la thèse du chemineau, et il insinue, non seulement que c'est un homme du voisinage, d'une façon transparente Grenier, qui a fait le coup, mais encore, non content de cela et poussant plus loin l'insinuation, il va jusqu'à accuser sa voisine, la fermière de Champmoron, M^{me} Gaudard de complicité.

« Qui donc, écrit-il, avait intérêt à emporter les petits souliers de la victime, sinon une femme ? »

« Qui donc, sinon une femme, eût détaché les boucles d'oreilles avec autant de délicatesse ? »

Le public ne voulut pas admettre que cette femme, dont l'habitation était à 300 mètres du lieu du crime, n'eût pas entendu les cris de la victime, alors que la femme du bûcheron Hortot, qui se trouvait à 600 mètres de là, déclarait avoir perçu deux cris :

l'un très long et l'autre affreux, très bref, un cri de fille qu'on égorge.

Peu de temps après, nouvel article du *Bien Public*, mais celui-là, le plus sensationnel de tous, toujours après le procédé de l'insinuation et par questions nombreuses, pressantes, en vue de produire une vive impression.

Parlant de l'assassin, il disait notamment :

« Qui sait s'il ne s'est pas arrêté quelques fois dans l'auberge tenue à Hauteville par la sœur de la victime ? — Qui sait s'il n'y a pas vu la jeune Augustine et conçu le désir de la posséder ? — Qui sait s'il ne s'est pas embusqué dans un sentier au bois du Chêne ? — Qui sait si, quand il a vu la jeune fille quitter la grande route et s'engager dans le chemin d'Hauteville, il ne s'est pas porté rapidement à sa rencontre ? — Qui sait si Augustine, le reconnaissant et ayant peut-être des raisons pour le redouter, ne se sera pas enfuie pour regagner la grande route ? — Qui sait si l'assassin, voyant qu'elle allait lui échapper, ne l'a pas poursuivie, saisie, renversée et traînée dans le pli de terrain où le cadavre a été retrouvé derrière une haie ? — Qui sait si, devant une résistance dont il n'a pu avoir raison, effrayé par les appels désespérés de la jeune fille et les aboiements furieux du chien qui l'accompagnait, se sentant perdu, il n'a pas perdu la tête et, sous l'empire d'une folie érotique, voulu mettre fin à cette situation en portant à la malheureuse les deux coups de couteau qui ont entraîné la mort immédiate ? — Qui sait si le signalement de l'assassin présumé n'a pas été donné à son instigation ? — Qui sait s'il n'est pas revenu le jour même sur le lieu du crime quand le bruit de la découverte du corps d'Augustine Mortureux s'est répandu dans le pays ? — Qui sait s'il n'a pas pu pousser l'audace jusqu'à venir regarder sa victime ou si, craignant de ne pouvoir dissimuler son trouble, il n'est pas resté en dehors du groupe formé par les personnes qui se pressaient autour du cadavre ?... »

Ces deux dernières questions font allusion à la présence de M. Grenier sur le lieu du crime où il conduisit avec sa voiture les personnes avec lesquelles il se trouvait au café Tortochot, lorsqu'on vint annoncer qu'il y avait un cadavre près de la route.

Pendant ce temps, c'était à qui persuaderait au père Mortureux que Grenier était l'assassin de sa fille, tant et si bien qu'on lui fit adresser au parquet une lettre de dénonciation. Elle fut publiée

par *Le Bourguignon Salé*, qui en avait été l'inspirateur, et sans doute aussi le rédacteur. Le père de la victime désignait nettement Grenier, mais, dans la reproduction de sa lettre, le journal avait remplacé prudemment le nom par X... Nul ne s'y trompa. Le procureur de la République, à la suite de cette dénonciation, mit en présence, dans son cabinet, Grenier et le père Mortureux. L'explication fut vive, et comme le magistrat opposait au plaignant la déposition du garde Warmé, qui créait à Grenier un alibi, Mortureux riposta par la production de l'attestation suivante :

« Je certifie à M. Mortureux que, le 12 mai, je n'ai pas vu le garde Warmé à Champ-Rouge et que je n'ai servi à boire ni à lui ni à M. Grenier. Et je signe en témoignage,

« Marie GÉNELOT. »

M. Grenier devint pourpre d'indignation.

Les misérables ! Il protesta de toutes ses forces contre ce faux témoignage.

Cette attitude de Marie Génelot trouva son explication dans les faits suivants qu'il rapporta.

Marie Génelot avait quitté ses maîtres quelques semaines auparavant. Un matin, elle avait annoncé brusquement à M^{me} Grenier qu'elle abandonnait son service sans donner ses huit jours. Elle avait reçu une lettre de ses parents lui interdisant de rester plus longtemps au service d'un assassin.

En quittant le parquet, le père Mortureux alla tout droit aux bureaux du *Bourguignon Salé*, rendre compte de ce qui venait de se passer, et, le lendemain, ce journal de publier les lignes suivantes :

« L'alibi de l'accusé repose sur la déposition d'une personne assermentée. Or, la bonne, qui est censée les avoir servis ce matin-là a déclaré qu'à l'heure indiquée elle était occupée à faire les chambres et qu'elle n'avait vu ni son maître ni son soi-disant concubine.

« La vérité est-elle faite sur ce point ? Qui a menti ?... L'opinion publique est unanime dans le pays, malgré toutes les menaces et toutes les insinuations, à désigner le même homme que celui qu'accuse le père Mortureux. Elle lui assigne des complices et elle prétend que si le crime a été commis par un seul, d'autres ont aidé à le dissimuler. »

On ne pouvait désigner d'une façon plus transparente Grenier et les Gaumard. Le journal s'étonnait ensuite que des personnes qui déclaraient avoir vu le corps de la victime, n'eussent pas supposé qu'il pouvait y avoir là un crime ; il prétendait que le parapluie avait été vu dans toutes sortes de positions avant la découverte du cadavre ; que des témoins affirmaient qu'entre onze heures et demie et midi, le parapluie n'était pas là et ne cachait pas le corps.

La vérité c'est que tout cela était de la fantaisie ; que personne n'avait rien vu ; qu'en raison de l'encaissement de la route et de la disposition de la haie on ne pouvait rien voir, à moins de quitter la route et de monter sur le talus. Les témoins qui déclaraient avoir aperçu le parapluie étaient le père Chapitet de Prénois et Rouard d'Hauteville.

Le père Chapitet prétendait avoir vu la Gaumard regardant le corps, mais comme il fut établi et finalement *reconnu par lui*, qu'à l'heure qu'il indiquait, il se trouvait à plus d'un kilomètre du lieu du crime, on fit bon marché de sa déclaration. D'ailleurs il était comme nous l'avons dit, impossible de rien voir depuis la route puisqu'une personne, debout sur le tilbury de M. Grenier, n'apercevait que la partie supérieure du parapluie qui abritait le corps.

Restait Rouard.

Rouard était une sorte d'empirique qui se mêlait de soigner les bêtes malades et que, par dérision, on appelait *le vétérinaire des chevaux de bois*. C'était une espèce de déséquilibré, vivant dans la misère. A midi, il était passé au bois du Chêne, en allant à Darois, où il s'arrêta à l'auberge Tortochot. La femme de l'aubergiste lui demanda s'il connaissait quelque chose de nouveau :

« Ma foi non, répondit-il. »

Dans l'après-midi, quand il repassa devant l'auberge, vers trois heures et quart après le départ des clients pour le bois du Chêne où ils étaient allés voir le cadavre qui venait de leur être signalé, M^{me} Tortochot, s'écria en l'apercevant :

« Eh bien ! Rouard, mais vous n'avez donc rien vu en passant ce matin au bois du Chêne ? »

— Mais non. »

Et elle lui annonça la découverte du cadavre de la petite Mortureux.

« Je n'ai absolument rien vu, répéta-t-il. »

Puis il disparut dans la direction du bois.

Le lendemain, cependant, Rouard prétendit avoir aperçu le parapluie le dimanche matin et ajouta que le chien de la victime était venu l'aboyer sur la route. Il dit cela en présence de M^{me} Tortochot qui le rabroua d'importance en lui rappelant leur conversation de la veille ; mais il s'entêta ; il avait même vu un jeune homme ayant le col de son veston relevé.

« Le jeune homme, c'est possible, répliqua l'aubergiste, je l'ai vu aussi ; il est passé devant chez moi ; mais le parapluie, vous ne l'avez pas vu. Vous n'auriez pas manqué de me le dire quand je vous ai demandé si vous saviez quelque chose de nouveau, surtout lorsque je vous ai annoncé, l'après-midi, la découverte du parapluie et du cadavre dont vous ne soupçonniez pas l'existence.

— Tout ça ne fait rien, reprit Rouard, j'ai vu tout de même.

Cet individu voulait être l'homme qui a vu, qui a vu le premier, qui veut jouer un rôle dans une affaire retentissante, et plus on s'éloignera de la date du crime, mieux il aura vu, plus il imaginera, plus il inventera. Rouard en arriva même à affirmer qu'il avait vu l'assassin s'enfuir du lieu du crime. Cependant, quand il vint faire sa déposition à Dijon, le juge d'instruction, qui n'était pas dupe de ses mensonges, lui demanda pourquoi il avait tardé à faire sa déclaration, et lui annonça qu'il allait le retenir au palais de justice jusqu'à ce qu'il eût fait vérifier l'emploi de son temps dans la matinée du 12 mai. Deux agents ayant été envoyés à cet effet, à Hauteville, revinrent, après avoir acquis la preuve que Rouard, ce jour-là, n'avait pas quitté le village avant onze heures, c'est-à-dire au moins une heure après le meurtre d'Augustine Mortureux.

Or, voici que dans tout le pays, à Dijon comme dans les villages environnants, l'opinion était de plus en plus surexcitée ; si M. Grenier se rendait dans cette ville, les paysans, en voyant passer sa voiture, lui criaient : « Assassin ! assassin ! » Un jour, à Dijon, son cheval fut arrêté par la foule qui l'entoura et faillit l'écharper. Pendant ce temps, les magistrats, déclarés ses complices, à cause de leur refus de l'incarcérer, étaient aussi vilipendés que lui. Il finit par assigner en diffamation, Variot, gérant du journal *Le Bourguignon Salé*. Celui-ci fut condamné, mais les choses alors s'envenimèrent ; le public était furieux ; le procureur de la Répu-

blique et le juge d'instruction furent traînés dans la boue, et, comme il y avait à ce moment-là, trois sièges à pourvoir au conseil d'arrondissement, dans la région, on profita de l'occasion pour poser, en signe de protestation, la candidature de Variot : il fut élu dans trois arrondissements à une écrasante majorité.

Alors, d'hebdomadaire, son journal, *Le Bourguignon Salé*, devint quotidien et il tira à 30.000 exemplaires. *Le Salé* prit naturellement la défense de Rouard qui avait été secoué d'importance par le juge d'instruction pour son faux témoignage et en fit une victime.

Mais voici que vint le temps où M. Fonfrède, le procureur et M. Tondut, le juge d'instruction, prenaient chaque année leurs vacances : deux jeunes magistrats furent désignés pour les suppléer pendant leur congé.

Sur ces entrefaites, dans le champ où avait été trouvé le corps d'Augustine Mortureux, des personnes avaient piqué de petites croix de bois ; on venait y jeter des fleurs, des couronnes ; mais il y avait d'autres personnes qui gravaient au couteau, dans l'écorce des arbres, des inscriptions injurieuses pour M. Grenier : « Mort à Grenier ! Grenier la vache ! » Le malheureux avait donné l'ordre à son domestique de les effacer avec son couteau ; mais il fallait prendre garde de ne pas être vu, on aurait été assailli par des gens qui vous auraient fait un mauvais parti.

La propriété appartenait à un ami de M. Grenier, M. C..., de Lyon. Il lui demanda de vouloir bien faire enlever les arbres sur lesquels s'étaient les inscriptions. M. C... trouva naturel d'éviter à son ami le spectacle douloureux de toutes ces choses. Il fit donc enlever les arbres, niveler le terrain et placer un écriteau interdisant l'accès de la propriété. Alors, on s'indigna, on cria à la profanation et on couvrit d'inscriptions les arbres voisins. Gaumard, garde assermenté, dressa procès-verbal. Les colères devinrent plus vives et on en arriva à accuser M. C... de complicité dans l'assassinat.

Le Bourguignon Salé eut une idée lumineuse : à l'enlèvement des inscriptions, on allait répondre par l'érection d'un monument ; et, aussitôt, il ouvrit dans ce but une souscription publique. Elle atteignit 1 144 fr. 60 ; le monument coûtait 1 210 francs ; le journal fournit la différence.

En attendant l'inauguration, on organisa une manifestation

au bois du Chêne et au cimetière d'Etaules où reposait le corps de la victime.

Le Salé avait convié toute la population de la région.

Alors le parquet, redoutant des entreprises violentes contre Champ-Rouge, songea à faire protéger ses habitants, fit occuper par des agents les voies aboutissant à la maison Grenier, et par des gendarmes les abords du bois du Chêne.

A Champ-Rouge, chez M. Grenier, on prévoyait une attaque ; les parents étaient venus ; on avait chargé les fusils et on attendait avec anxiété.

Il vint de cinq à six cents personnes au bois du Chêne, où le rédacteur en chef, Rocher, avait convoqué les manifestants ; la foule, de là, se rendit au cimetière d'Etaules où était enterrée la petite Mortureux, aux cris de : Mort à Grenier ! Mort à l'assassin ! Là, une dame Ragougé, présidente des ouvrières de la manufacture des tabacs, prononça un discours sur la tombe d'Augustine ; après quoi un des journalistes, au nom de tous, promit solennellement que tout serait fait pour que l'assassin fût châtié le plus tôt possible.

Au retour, on chanta la complainte de l'assassinat, *Le crime du bois du Chêne*, sur un vieil air connu :

*Petits enfants, n'approchez pas,
Quand vous courez dans la vallée...*

Voici quelques couplets de cette complainte :

III

*Près d'elle une abeille vola
Et lui dit tout bas : « Halte-là !
Rentre en ta chaumière ;
Non loin j'ai vu briller l'acier
Dans les mains d'un vil meurtrier
Ivre de colère ;
Pour échapper à son courroux,
Retourne, enfant aux yeux si doux,
Auprès de ta mère.*

REFRAIN

*Jeunes filles, n'allez pas
Vous promener sous la feuillée,
Vers la forêt qu'on voit là-bas,
Qu'on voit là-bas ensoleillée.*

IV

*Enfant, reviens, il en est temps ;
Fuis par les blés, fuis par les champs,
Loin du bois du Chêne ;
Dans ses taillis, un assassin
Contre toi couve un noir dessein ;
Redoute l'hyène.
Aussitôt, un affreux bandit
Sort, sur la victime bondit,
L'étreint et l'entraîne.*

VIII

*Au choc du poignard qui l'atteint,
Son sang coule et son cœur s'éteint ;
Son âme s'envole.
Sur l'herbe qui lui sert de lit,
Comme une fleur elle pâlit,
Penche sa corolle.
Père, dit-elle, en expirant,
O père, venge ton enfant
Que la haine immole.*

On résolut ensuite d'aller donner l'assaut à la maison Gaumard après quoi, ce serait le tour de Champ-Rouge. Et l'on se mit en marche.

A l'arrivée de tous ces forcenés, M^{me} Gaumard s'était barricadée puis réfugiée au premier étage avec ses filles. Les malandrins firent

le siège de la maison sur laquelle une pluie de pierres s'abattit. Avec un bloc formant bélier, on attaqua ensuite la porte ; elle était sur le point de céder lorsque retentit ce cri : les gendarmes !

Et cette foule en délire prit la fuite.

Les magistrats qui avaient remplacé, pendant leur congé, le procureur et le juge d'instruction, étaient loin de présenter les mêmes garanties de prudence, d'expérience et de valeur professionnelle ; ils manquaient de sang-froid, de pondération ; ils étaient plus jeunes et, sans doute désireux de se mettre en évidence en réussissant là où leurs collègues avaient échoué. Au mépris des résultats acquis par ceux-ci, ils convoquèrent de nouveau Marie Génelot, pour lui poser la question (*déjà résolue*), de savoir si elle maintenait sa déclaration au père Mortureux, démentant la présence du garde Warmé à Champ-Rouge le matin du 12 mai. Elle répondit qu'elle ne se souvenait de rien.

Invitée à dire si elle affirmait sous la foi du serment, qu'elle n'avait pas, ce matin-là, apporté du vin blanc à la cuisine, elle répondit que non, que ses souvenirs ne lui permettaient pas de répondre à cette question. Puis, comme le juge lui demandait pourquoi elle avait délivré au père Mortureux une attestation négative, elle dit qu'elle avait cédé à une pression que l'on faisait sur elle et parce que tout le monde lui affirmait que M. Grenier était l'assassin.

Ce faux témoignage n'est d'ailleurs pas le seul qui fut sollicité dans cette affaire : ainsi, quelques jours après le crime, le père Mortureux était allé trouver, dans le bois du Chêne, la femme d'un charbonnier nommé Hortot, et lui avait demandé de lui signer un papier qu'il apportait. Il avait sur lui un encrier, un porte-plume et une déclaration préparée par un de ses conseillers aux termes de laquelle M^{me} Hortot attestait qu'elle avait vu, le matin du crime, vers dix heures, M. Grenier ayant un couteau à la main et cherchant des champignons.

« Ah ! mais non, lui répondit cette brave femme ; d'abord, je ne sais pas écrire et ensuite je ne veux pas signer pour attester une chose que je n'ai pas vue.

— Mais, dit le père Mortureux, votre fils signera pour vous »...

M^{me} Hortot, alors, se fâcha et répondit que son fils était comme elle, qu'il n'avait rien vu.

Ce fut ensuite au tour de Warmé d'être interrogé chez lui où les magistrats s'étaient transportés.

On lui demanda de produire le livre qu'il était tenu d'avoir, selon les règlements forestiers et qui devait relater jour par jour les tournées qu'il faisait dans les bois. Il remit ce livre, sur lequel figurait la mention d'une tournée faite par lui, le 12 mai, à la combe des Chainaux et aux bois de Talant et des Piseux, de huit heures du matin à midi.

Interrogé sur le point de savoir s'il avait réellement fait cette tournée, Warmé répondit que non et il fut, dès cet instant, considéré par les magistrats comme un menteur ou un faux témoin.

On l'enfermait, en effet, dans ce terrible dilemme : ou bien il avait réellement effectué cette tournée, et alors il n'avait pu être chez Grenier à neuf heures et demie du matin, comme il l'avait affirmé sous la foi du serment ; ou bien il n'avait pas fait cette tournée, comme il le déclarait, et alors pourquoi l'avait-il inscrite sur son livre ?

Warmé donna l'explication suivante, qui était d'ailleurs l'expression de la vérité :

Suivant un usage constant, suivi aussi par les autres gardes forestiers ses collègues, il avait inscrit *au départ*, pour ne pas risquer de l'oublier ensuite, la tournée qu'il se proposait de faire. En réalité il avait commencé par suivre son programme, et ce programme le conduisait d'abord à Champ-Rouge, c'est pourquoi il était entré chez M. Grenier, pour lui donner les champignons qu'il avait trouvés au début de sa tournée. M. Grenier lui avait offert un verre de vin blanc, et, il allait continuer sa route lorsqu'un violent orage ayant éclaté, son itinéraire s'était trouvé, de ce fait, modifié.

Une vérification faite à Dijon, par le service météorologique établit qu'en effet, un orage avait eu lieu à l'heure et à l'endroit indiqués par Warmé.

Après la discussion relative à la tournée, le juge avait fait connaître au garde que sa présence chez Grenier était démentie également par un témoin qui l'avait vu, à plusieurs kilomètres de Champ-Rouge, à l'heure à laquelle il prétendait s'y être trouvé. Ce témoin était un berger du nom de Pierre Petit, dit *La Chique*, de Champmoron.

Une confrontation sur place ayant été décidée, Warmé monta

en voiture avec les magistrats et le greffier, et l'on partit pour Champmoron reconstituer la scène de la reconnaissance du garde par le berger.

A Champmoron, on envoya chercher Pierre Petit puis l'on se rendit à l'endroit où ce dernier avait affirmé avoir vu Warmé et on lui demanda s'il persistait à dire qu'il avait aperçu le garde en cet endroit le 12 mai, à neuf heures et demie. Il répondit affirmativement. Puis, à cette nouvelle question :

« En êtes-vous sûr ? » Il ajouta :

« Pour dire que j'en suis sûr, je ne peux pas le dire, mais pour dire que je l'ai vu, je peux dire que je l'ai vu, à moins que je me sois trompé. »

On n'en tira aucune réponse plus nette.

Alors les magistrats, trouvant singulière l'attitude de ce témoin, lui firent préciser l'endroit où il avait vu passer Warmé et celui où il se trouvait lui-même, à ce moment-là. Et il alla se placer à l'endroit fixé par lui, puis désignant un chemin, bordé d'une haie, près d'un bois, il répondit que c'était de l'autre côté de la haie, dans la direction d'un grand arbre qu'il montra.

Le garde fut alors invité à se rendre dans ce chemin, distant de 500 mètres, accompagné d'un gendarme. Quand il y fut, celui-ci, par un cri, prévint les magistrats qu'ils étaient arrivés, puis Warmé, conformément à l'ordre qu'il avait reçu, se mit en marche sur le chemin ; il fit même des signes avec son képi qu'il agita en l'air.

Cette expérience avait édifié le procureur et le juge ; elle leur avait permis de constater que le chemin étant encaissé et la haie épaisse, c'est à peine si, ajoutant encore à cela l'obstacle de la distance, on distinguait le dessus d'une forme vague et, qu'en tous cas, il était impossible de reconnaître si c'était un homme ou une femme qui passait sur ce chemin.

La réponse du berger à ces objections fut bien simple : il reconnut qu'il s'était trompé et dit au juge :

« Du reste, le jour où je vous ai raconté ça, j'étais soûl. »

Ce fut ensuite le tour de Marie Gévelot d'être confrontée avec le garde Warmé.

Elle se troubla d'abord puis dit qu'elle ne se souvenait pas. Alors Warmé lui rappela certains faits :

« Voyons, mademoiselle, rassemblez vos souvenirs. M^{me} Gre-

nier vous a appelée pour vous dire d'aller chercher une bouteille de vin blanc ; en revenant de la cave vous avez mis des verres sur la table ; moi j'étais assis sur le bord de la fenêtre, vous m'avez même frôlé en passant ; maintenant, comme, en s'ouvrant, la porte se rabat sur la fenêtre, j'ai pu me trouver masqué, mais peut-être vous rappellerez-vous ceci : nous étions dans la cuisine, n'y êtes-vous pas redescendue un instant après ?

— Oui, je m'en souviens.

— N'avez-vous pas ouvert la porte et n'avez-vous pas pris, à côté du fourneau, quelque chose, mais je n'ai pu distinguer ce que c'était, et n'êtes-vous pas repartie ensuite ?

— Ah ! ça, monsieur le juge, je me le rappelle très bien maintenant ; je suis allée prendre là le petit balai et la pelle que madame m'avait envoyée chercher. »

Voilà une confrontation qui aurait dû être décisive en ce qu'elle démontrait la parfaite sincérité de la déposition du garde et la vérité des faits qu'il avait rapportés, eh bien ! paraît-il, le juge chercha encore à influencer Warmé en le pressant de questions et en insistant sur la gravité de son cas.

Le garde fut naturellement inébranlable, alors le juge le félicita de la fermeté de son attitude au milieu de tant d'épreuves et malgré la pression de l'opinion publique et les pires injures.

On s'imaginera peut-être qu'à partir de ce moment Grenier se vit à l'abri des soupçons et des inculpations du côté des magistrats.

Ce serait bien mal connaître ceux auxquels il avait affaire.

Le lendemain, il était arrêté.

Son incarcération fut accueillie par des explosions de joie ; *Le Bourguignon Salé*, *Le Bien Public* et la foule exultaient. Enfin ! il avait fallu le départ des magistrats complices, des magistrats vendus, pour que justice se fit.

On avait arrêté Grenier sous l'impression du témoignage de Rouard, du vétérinaire des chevaux de bois. Celui-ci avait déclaré qu'il avait vu Grenier sur la route, à l'heure du crime ; il avait son col relevé. On fit passer l'infortuné sur la route, col relevé, le visage dissimulé, à l'endroit indiqué par Rouard, et on plaça celui-ci au point d'où il disait l'avoir aperçu. En le voyant passer Rouard poussa un cri de triomphe :

« Le voilà ! C'est lui ! J'en suis sûr, c'est bien lui ! »

Sur quoi le substitut déclara à M. Grenier qu'il le mettait en état d'arrestation.

L'esprit se refuse à admettre une pareille décision, prise dans de pareilles conditions, sur la vague déclaration d'un homme *déjà convaincu de faux témoignage relativement au même fait*.

Comment ! Il était prouvé, par la déposition de Mme Tortochot que Rouard, arrivé au bois du Chêne une heure au moins après le crime n'avait pu le voir commettre, ni apercevoir le meurtrier ; ceci était confirmé par le témoignage des agents qui avaient contrôlé l'emploi du temps de Rouard le matin du crime, et c'était sur la foi du témoignage de cet homme que l'on mettait un innocent sous les verrous ! Où donc avaient l'esprit les deux magistrats qui osèrent prendre la responsabilité d'un acte aussi invraisemblable ? De quelle nullité comme informateurs criminels ne firent-ils point preuve en cette circonstance !

On ne peut songer à cela sans frémir.

Sur ces entrefaites, M. Fonfrède et M. Tondut, leur congé expiré, reprirent la direction de leurs cabinets respectifs.

L'arrestation de Grenier dans de pareilles conditions les avait anéantis.

Mais que faire ? Le remettre en liberté ? C'eût été l'exposer aux pires dangers en exaspérant l'opinion publique déjà tant surexcitée.

Cependant voici que la justice immanente allait réduire à néant l'indigne accusation de Rouard et l'in vraisemblable décision prise par ceux qui avaient fait incarcérer l'innocent.

C'est devant la chambre des mises en accusation où l'amenaient une ordonnance de renvoi, que se produisit le coup de théâtre qui allait couvrir Rouard de confusion.

Le juge qui avait suppléé M. Tondut, pendant son congé, avait commis un oubli grave au cours de l'information : il avait négligé une mesure indispensable à la manifestation de la vérité, en ne confrontant pas Rouard avec Grenier ; or, le témoin ne connaissait pas l'inculpé, qu'il n'avait jamais vu. On se souvient, d'ailleurs, que lors de la reconstitution qui avait eu lieu, sur la route, au bois du Chêne, il n'avait pu apercevoir son visage masqué à demi, sur l'ordre des magistrats, pour rendre l'épreuve plus décisive.

Les membres de la chambre des mises en accusations résolurent donc de réparer l'oubli commis par le juge d'instruction, et, il

fut décidé que M. Bernard, président de cette chambre, procéderait à ce complément d'information.

Les magistrats étant réunis, Rouard fut introduit.

Nous ferons, pour la reconstitution de cette scène extraordinaire, quelques emprunts au livre déjà cité : *Le Tueur de bergers*, parce que l'auteur, que nous avons connu et apprécié pour sa sincérité, au temps de ses interviews, a fidèlement rapporté ce qui s'est passé à la chambre des mises en accusations, s'étant documenté sur place à une source autorisée.

Nous avons eu d'ailleurs la preuve de l'authenticité des faits qu'il a rapportés : 1^o par le récit qu'un des acteurs de cette scène sans exemple dans les annales judiciaires, M. Bourdon, alors substitut du procureur général à Dijon, nous en a fait, plus tard, à nous-même, au Palais de justice de Châlon-sur-Saône, pendant une suspension d'audience de la Cour d'assises où nous siégions ; 2^o par les déclarations de M. Grenier lui-même.

Rouard étant donc introduit, le président lui dit :

« Rouard, vous avez déclaré à M. le juge d'instruction que vous aviez vu l'assassin fuyant le lieu du crime et que vous aviez formellement reconnu en lui Grenier. Vous le reconnaîtriez donc encore ici si vous étiez mis en sa présence. »

Alors Rouard, désignant une personne qui se trouvait derrière les magistrats s'écria :

« Ah ! je crois bien que je le reconnaîtrais, monsieur le président ; tenez, le voilà derrière vous. Il a beau se cacher, allez, je le reconnais bien.

— Où voyez-vous Grenier ?

— Derrière vous. »

Les magistrats étaient stupéfaits. Un murmure s'éleva que Rouard prit pour une expression de l'admiration de sa clairvoyance et il poursuivit :

« Vous avez voulu me jouer un tour, messieurs, vous avez mis l'assassin derrière vous, pensant que je ne le reconnaîtrais pas, mais vous vous êtes trompés. »

Le président pria alors la personne que Rouard désignait de se mettre en pleine lumière.

« Volontiers, dit cette personne qui s'avança vers les fenêtres.

— Approchez-vous, Rouard, et regardez attentivement.

— C'est Grenier.

— Vous en êtes sûr ?

— Oui, c'est Grenier.

— Vous reconnaissez que la personne qui se trouve devant vous est Grenier de Champ-Rouge ?

— Oui, monsieur le président.

— Faites-en le serment.

— Je le jure, dit Rouard, solennellement.

— Eh bien ! nous sommes édifiés sur la valeur de votre témoignage.

— Je savais bien.

— Taisez-vous. La personne que voici et que vous déclarez être M. Grenier, est M. Bourdon, substitut du procureur général.

— C'est pas vrai.

— Taisez-vous, vous êtes un faux témoin. »

M. Bourdon prit alors la parole et dit :

« Vous êtes un faux témoin, Rouard ; je suis M. Bourdon, substitut du procureur général. »

Les magistrats étaient indignés ; mais Rouard n'en voulait pas démordre ; il discutait pied à pied ; il insistait. C'est alors que le président fit introduire Grenier et dit à Rouard :

« Le voilà, Grenier. »

Alors Rouard eut un mot magnifique :

« Ah ! si vous me l'aviez montré le premier ! »

Ce faux témoin fut ensuite éconduit après avoir été secoué d'importance par le président. Comme on était encore dans la période d'instruction, il ne fut pas possible de le poursuivre comme faux témoin, la loi, dans ce cas, ne le permettant pas puisque pour échapper à sa sanction, le témoin a, pour se rétracter, jusqu'à la clôture des débats.

Avant de remettre Grenier en liberté, décision que les magistrats étaient d'ores et déjà disposés à prendre, on résolut de faire comparaître deux détenus, un incendiaire et un contrebandier, qui avaient été donnés comme compagnons de cellule à M. Grenier, avec mission d'observer l'attitude de ce dernier et d'en rendre compte, ainsi que des propos qu'il aurait pu tenir relativement à l'affaire du bois du Chêne.

Ils savaient à quel point l'opinion était montée contre lui et ils se concertèrent pour le perdre.

Ils déclarèrent donc que le soir, il avait des cauchemars ; qu'il

voyait des fantômes et qu'ils l'avaient entendu appeler sa victime. L'incendiaire dit :

« Il s'était agenouillé, un soir, vers minuit, croyant que nous dormions et il s'est mis à dire, à mi-voix : « Augustine !... pardon ! pardon ! »

Le contrebandier confirma ces paroles.

Lorsqu'on les confronta avec Grenier et qu'on lui rapporta ce qu'ils avaient dit, il protesta, il s'indigna, il supplia qu'on les interrogeât encore avec plus d'insistance, en leur demandant des précisions plus circonstanciées.

Enfin, persuadé que, s'ils s'étaient concertés, ils ne s'étaient peut-être pas entendus sur tous les points, le président Bernard les interrogea séparément, après les avoir fait isoler.

« Quelle attitude avait Grenier, lorsqu'il proférait les paroles que vous avez rapportées, demanda-t-il au contrebandier ?

— Il était très surexcité, répondit-il, il courait par la cellule, il se jetait à genoux, se relevait, ça nous faisait peur.

— Et comment parlait-il ?

— Il parlait par saccades, furieusement ; il était dans un état d'énervement extraordinaire. »

Le contrebandier signa sa déposition.

Ce fut le tour de l'autre de répondre aux mêmes questions.

« Dans quel état se trouvait-il, demanda le président ?

— Il était accablé, dit l'incendiaire.

— Marchait-il dans la chambre ?

— Non, il était à genoux sur son lit ; il était accablé.

— Et comment parlait-il ?

— Lentement, d'une voix sourde.

— Alors son attitude n'était pas nerveuse ?

— Oh ! il était très calme ; il ne bougeait même pas ; un homme abruti, quoi.

Et l'incendiaire signa sa déposition.

Il va de soi que les magistrats étaient édifiés.

Il fut établi ensuite, par les aveux de ces deux individus, qu'ils espéraient, pour le moins, une atténuation de leur peine pour le prix du service qu'ils s'imaginaient, dirent-ils, rendre à la société en la débarrassant de Grenier.

Quarante-huit heures après, celui-ci était remis en liberté et les magistrats définitivement convaincus de son innocence.

Sa détention avait duré quarante-cinq jours.

Il était entré en prison avec une chevelure noire comme du jais.

Il en sortit avec des cheveux blancs.

Pendant la détention de M. Grenier avait eu lieu l'inauguration d'un monument à la mémoire d'Augustine Mortureux (27 octobre 1895), au bois du Chêne, près du lieu du crime.

Le *Bourguignon Salé* avait porté aux nues les magistrats qui avaient ordonné l'arrestation de Grenier.

L'inauguration avait donné lieu à une manifestation imposante ; on y avait prononcé force discours émaillés de sympathies et de regrets pour la victime ; de malédictions à l'adresse de M. Grenier. On y flétrit MM. Fonfrède et Tondut ; on y glorifia leurs suppléants, on fit ripaille, on s'enivra, on chanta, on hurla des : « Mort à Grenier ! Mort à la Gaumard ! A bas Warmé ! Vive Mortureux ! » Ce fut une bacchanale, un spectacle écœurant, scandaleux.

Les jours suivants, on chanta une chanson composée sur l'air : *En r'venant d'la r'vue*, la célèbre chanson créée par Paulus et qui donnait une impression de la cérémonie. Nous n'en citerons, à titre de curiosité, que le troisième couplet avec le refrain.

II^e COUPLET

*Arrivés l'on s'entasse
Sur la route et sur le talus ;
On s'bouscule, on tombe, on s'ramasse ;
On crie, on piaille, on n's'entend plus ;
Enfin la cérémonie s'ouvre ;
On fait silence, on se découvre.
On prêt' l'oreille, on n'entend rien ;
Pourtant quelqu'un parle, on l'voit bien.
Variot tient un papier,
Mais v'là qu'un cordonnier
Dit quelque chose on n'sait pas quoi ;
Pourtant il a un peu plus d'voix :
C'est l'froid nous dit quelqu'un.
Mais s'drapant en tribun,
Rocher parl' : ça vaut mieux,
Car il vous met les larm' aux yeux.*

REFRAIN

*Chacun pleurait,
Ma femme sanglotait
Ma pauvre sœur suffoquait :
Ça m'f'sait d'la peine,
Mais nonobstant,
Nous étions tous contents
Et revîn'm' grelottants
Du bois du Chêne.*

Le père Mortureux, en apprenant la mise en liberté de Grenier, entra dans une violente colère. Les furieux calomniateurs du malheureux innocent l'encouragèrent dans ses idées de vengeance et on organisa une embuscade sur la route, pour y surprendre à son passage, Grenier regagnant sa maison le soir, après sa mise en liberté. Une foule considérable, hommes et femmes s'y porta ; puis voilà qu'une voiture s'avancant sur la route, on la prit, dans l'obscurité, après une longue attente, pour celle du malheureux. Tous se précipitèrent ; les uns sautèrent à la bride du cheval tandis que d'autres descendaient le cocher de son siège ; mais cette voiture était celle d'un propriétaire du voisinage. Personne à l'intérieur. Ce fut une déception. Ce pauvre M. Grenier ! ils l'attendirent en vain toute la nuit et durent ajourner la réalisation de leur projet de jugement sommaire et d'exécution.

M^{me} Grenier, qui avait attendu son mari à sa sortie de la maison d'arrêt, l'avait supplié de ne pas reparaitre à Champ-Rouge aussi longtemps que durerait la crise de folie furieuse de ses accusateurs. Ils prirent donc tous deux le train pour Saint-Jean-de-Losne où habitait sa famille. Là, du moins, on serait à l'abri des injures, on n'aurait pas à redouter les entreprises violentes de tous les misérables de ce pays, dont les excitations sans excuses de journaux infâmes et les calomnies des envieux avaient fait des déments qu'elles risquaient de transformer en assassins.

* * *

A Dijon et dans toute la région, la masse populaire qualifia d'abominable la mise en liberté de Grenier ; nul ne se gênait pour

proclamer que les magistrats avaient été payés pour élargir cette pitoyable victime de l'égarement de l'opinion publique. Et la campagne de presse continua, plus furieuse que jamais. Cette idée de Grenier mis en liberté et proclamé innocent, les misérables ne pouvaient la supporter ; elle les rendait fous.

En quittant Champ-Rouge, M. Grenier avait vendu ses chiens de chasse, ses voitures et son cheval et, par suite, renvoyé son domestique.

Benoit payé, fut donc obligé d'abandonner la maison dans laquelle il se trouvait si bien et cela ne faisait pas son affaire. A Champ-Rouge, avec un patron assez débonnaire, il était un peu son maître. Payé généreusement, bien nourri, travaillant peu, il allait à la chasse avec son patron qui lui avait payé un permis de chasse, et voilà que tout ce bien-être allait lui échapper.

C'est dans cet état d'esprit qu'il vint un jour relancer M. Grenier, à Saint-Jean-de-Losne, demanda à *s'entendre* et précisa en disant :

« C'est dans l'intérêt des enfants. »

Il fit comprendre ensuite qu'il s'agissait pour son ancien maître d'acheter son silence.

Il venait tout simplement faire du chantage et fut éconduit.

Furieux, il déclara, en partant, qu'on se repentirait de l'accueil qu'on lui avait fait.

Quelques jours après, *Le Bourguignon Salé* racontait une entrevue qu'un de ses rédacteurs avait eue avec Benoit et expliquait comment celui-ci avait déclaré que la lame trouvée à côté du cadavre d'Augustine Mortureux, au bois du Chêne, était celle d'un couteau dont on se servait chez M. Grenier pour mettre du cirage sur les chaussures. Selon le rédacteur de ce journal, Benoit lui avait dit encore que son maître, le matin du crime, n'était rentré à la maison qu'à dix heures et quart ; qu'il était absent de Champ-Rouge lors de l'égorgeement du lapin dont il a été question précédemment, et que, par conséquent, la petite tache de sang observée sur son pantalon ne provenait pas de cet animal. S'il avait dit le contraire aux magistrats, c'était à l'instigation de M^{me} Grenier. Enfin, comme il fallait bien qu'il expliquât le but de son récent voyage à Saint-Jean-de-Losne, chez son ancien maître, il prétendit qu'il était allé lui réclamer le solde de ses wages ; que M. Grenier avait refusé de le payer ; puis, pour donner

le change, relativement à sa tentative de chantage, alléguait que le beau-frère de M. Grenier lui avait dit : « Si on te donnait 100 fr. tu t'en irais bien ». Il prenait prétexte de ces paroles inventées par lui, pour faire croire que l'on voulait acheter son silence.

« En tous cas, écrivait le rédacteur, B... nous a déclaré qu'à aucun prix il n'accepterait de l'argent de M. Grenier ; que, lui eût-on offert 20.000 francs, il n'était ni à vendre ni à acheter ; et que, plutôt que de rien recevoir de lui, il préférerait que justice soit faite. »

Et le journaliste concluait ainsi :

« Nous espérons bien qu'à la suite de ces écrasantes déclarations de B..., la torpeur de la justice sera secouée ; elle ne sera pas dupe d'artifices puérils et grossiers.

« Elle a le devoir de marcher.

« Bon gré, mal gré, elle marchera ; la conscience publique est plus forte que l'inertie des juges. »

Cet article causa dans toute la Bourgogne une émotion extraordinaire. Mais avant de poursuivre, dans l'ordre chronologique que nous avons adopté, le récit des incroyables événements de cette effroyable erreur judiciaire, faisons sans désemparer, justice des infamies de Benoît et, pour cela, emparons-nous des propos qu'il a tenus lui-même à M. Jules Besse, dont il a déjà été question, et qui alla l'interviewer après les aveux de Vacher.

« Pour ce qui est du couteau, le jour du crime, quand nous sommes arrivés pour constater, on s'est passé la lame de main en main et quand on me l'a passée, j'ai dit :

« Tiens, il y en a un pareil chez nous. Tout le monde braque les yeux sur moi. Je suis devenu rouge, et, si j'avais réfléchi, je ne l'aurais peut-être pas dit. »

Disons, sans plus tarder, pour montrer la fausseté de la déclaration de Benoît à M. Besse, que, de toutes les personnes qui se trouvaient avec lui autour du cadavre, aucune, ainsi qu'elles l'ont toutes affirmé, n'a entendu Benoît tenir le propos qu'il a allégué. De plus, les bonnes de M. Grenier, auxquelles cette lame fut représentée, ont déclaré qu'elles ne la reconnaissaient pas pour être celle du couteau dont parlait Benoît.

Maintenant, en ce qui concerne la fixation par ce dernier de l'heure de la rentrée de M. Grenier chez lui, le matin du crime, M. Besse dit à Benoît :

« Votre déposition était très importante. Vous avez fixé l'heure de la rentrée de M. Grenier à Champ-Rouge à dix heures et quart. Avez-vous donc regardé l'heure ?

« Et Benoît lui répond par ces mots :

« *Je n'avais pas vu l'heure, mais vu le travail que j'ai fait et le retard d'aller à Hauteville, ça m'a permis d'établir l'heure qui devait être.* »

— Ces paroles sont très importantes, ajoute M. Besse, parce qu'elles établissent nettement que Benoît n'avait rien d'absolument précis pour baser son affirmation.

L'interview va maintenant porter sur un fait très exploité contre Grenier par ses accusateurs :

Je dis à Benoît :

« On a prétendu que M. Grenier avait arrêté sa voiture en face de l'endroit où était le cadavre et on a conclu qu'il savait ainsi avant tout le monde que le cadavre était là. Est-il bien vrai que le père Brulé avait indiqué l'endroit du crime ?

— Oui, Brulé avait même dit très souvent l'endroit. Il l'avait désigné très exactement. »

Venant de Benoît, le témoin le moins suspect de complaisance pour M. Grenier, cette réponse fait à elle seule justice des déductions des accusateurs de ce dernier. Ceux-ci, d'autre part, ont exploité à outrance, les journalistes en tête, cette allégation d'on ne sait quel témoin resté inconnu, imaginaire, peut-être, que, seul des personnes qu'il avait amenées avec sa voiture, de Darois au lieu du crime, M. Grenier était resté à l'écart et avait refusé d'approcher du cadavre. Or cette accusation va s'effondrer, comme les autres, sous le poids de la déclaration de Benoît lui-même.

« Est-il vrai, lui demande M. Besse, que M. Grenier se serait tenu éloigné du corps ?

— Non, répond Benoît, Grenier est venu voir tout près, comme tout le monde. »

L'article du *Bourguignon Salé*, que nous avons rapporté plus haut et qui reproduisait les accusations de Benoît, avait, comme nous l'avons dit, provoqué une vive émotion dans la région. A Saint-Jean-de-Losne, ce fut, dans l'entourage de M. Grenier, une explosion de colère contre l'ancien domestique. Et le jeune Fleurot, beau-frère de M. Grenier, se rendit chez Rocher, rédacteur en

chef de ce journal et auteur de l'article. Ne le trouvant pas chez lui, il lui fit donner rendez-vous pour le lendemain, dans un café de Dijon, disant qu'il était un ami de Lyon qui désirait le voir.

Rocher, le lendemain, était depuis une demi-heure au lieu du rendez-vous, quand un jeune homme entra et se dirigea vers lui.

« C'est vous qui êtes M. Rocher ? lui dit-il.

— Oui.

— C'est vous qui avez écrit hier un article dans *Le Bourguignon Salé* sur l'affaire du Chêne.

— C'est moi, en effet.

— Eh bien ! voilà pour vous !

Alors, reculant d'un pas, le jeune homme asséna sur la tête de Rocher un coup d'une grosse canne qu'il avait à la main et s'enfuit. On l'arrêta.

Rocher avait chancelé sous le coup. Ils en vinrent ensuite aux mains, mais le journaliste ayant sorti de sa poche un revolver de fort calibre, on le désarma et tous deux furent conduits au poste de police. Traduits ensuite devant le tribunal correctionnel, l'un pour coups, l'autre pour port d'arme prohibée, ils furent condamnés chacun à une amende.

Cependant on avait conseillé à Grenier d'arrêter par des poursuites la campagne de diffamations menée contre lui. Il intenta donc une action dans ce sens au *Bien Public*, qui continuait ses violentes attaques sournoises. Ce fut Me Demange, le grand avocat parisien, qui vint plaider pour lui ; mais il se vit opposer la prescription (qui est de trois mois en matière de diffamation). Grenier était condamné aux dépens et son avocat lui avait demandé 10.000 francs d'honoraires.

Cependant voici qu'une nouvelle affaire surgit.

On avait trouvé bon, au cours de la campagne diffamatoire menée contre M. Grenier, de n'épargner aucun membre de sa famille. Or il avait pour cousin un juge suppléant au tribunal de Dijon, M. Troubat.

Le père de ce jeune magistrat occupait une grosse situation dans la meunerie française. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1896, et on insinua qu'il devait cette distinction aux magistrats de Dijon dont son fils avait défendu l'honneur dans l'affaire du bois du Chêne. Sur quoi Rocher, sous le pseudonyme de *Criquet*, publia dans son journal l'entrefilet suivant :

Titres exceptionnels

« Nous avons signalé, la semaine dernière, la promotion inattendue et stupéfiante de M. Troubat dans la Légion d'honneur.

« Nous sommes heureux de constater que l'ensemble de la presse dijonnaise a partagé notre étonnement.

« Pourquoi M. Troubat a-t-il été décoré ? Est-ce pour avoir fait de bonnes opérations sur les grains ? Dans ce cas, qu'on lui décerne le Mérite Agricole ou le grand cordon du Crédit lyonnais.

« Quant à nous, nous estimons que c'est discréditer la croix que la laisser déchoir ainsi sans raison. »

D'autres feuilles brochèrent sur le même sujet. L'une d'elles allait même jusqu'à désigner le jeune magistrat sous le nom de Troubat-Grenier.

Sans hésiter, M. Troubat fils, écœuré des scandaleuses attaques dont son père et sa famille étaient sans cesse l'objet, donna sa démission de magistrat, afin d'avoir les mains plus libres et envoya, aussitôt après, ses témoins à Rocher. Celui-ci essaya de se dérober, jurant que, n'ayant jamais rien écrit contre M. Troubat fils, il s'étonnait de son attitude, puis comme les témoins faisaient valoir son droit de demander réparations des injures faites à son père, Rocher le contesta et finalement, refusa toute satisfaction dans son journal.

M. Troubat prit alors la résolution de châtier l'impudent calomniateur et il alla se poster sur son passage, à côté d'un café qu'il fréquentait, à l'heure où il avait coutume de s'y rendre. Lorsque Rocher survint, il lui demanda d'abord des explications au sujet de son refus de se battre ; mais l'autre le prit de haut, s'entêta dans son refus de rétractation et, aussitôt, M. Troubat outré, lui asséna sur la tête un coup de gourdin tellement violent, que Rocher tomba évanoui.

L'émotion, à cette nouvelle, fut grande à Dijon. *Le Bourguignon Salé* fit imprimer, sur-le-champ, un placard dont la manchette, en lettres énormes, était ainsi conçue :

*Tentative d'assassinat contre Rocher. — Le fils d'un décoré !!
Procédé bourgeois. — Au bar de l'Académie. — Dix contre un. —
Traditions de famille. — Qu'on le décore !!*

Le *Salé* réclamait l'incarcération de l'agresseur dans des articles où éclatait sa violence habituelle.

Il en fut pour ses frais.

M. Troubat fils, poursuivi pour coups et blessures, fut condamné à 200 francs d'amende, après quoi, *Le Bourguignon Salé* garda le silence sur le décoré et sur son fils : seulement il continua sa campagne de diffamations contre M. Grenier, s'indignant qu'on n'eût pas repris l'affaire sur charges nouvelles à la suite des sensationnelles révélations faites par Benoît et, derechef, il s'en prit aux magistrats.

On opposa à ces récriminations un silence définitif et méprisant.

Ses amis et ses rédacteurs étaient furieux.

Le père Mortureux, dont on entretenait l'exaltation, fut suffoqué en constatant l'inaction du parquet. On lui persuada qu'il fallait écrire au ministre de la justice ; on rédigea et on lui fit signer une longue lettre au garde des sceaux, dans laquelle il se plaignait de l'inaction volontaire des magistrats dijonnais ; de leur refus d'entendre des témoins importants, de leur complicité, de leur forfaiture, en un mot. Naturellement cette plainte n'eut aucune suite.

On était arrivé ainsi au mois d'avril 1897. Deux ans s'étaient donc écoulés, sans apporter la moindre atténuation à la campagne de haines déchainée contre le malheureux Grenier ; sans une accalmie dans la tempête de calomnies et d'injures qui faisait toujours rage et qui étendait son souffle empoisonné jusqu'en cette petite ville de Saint-Jean-de-Losne où l'infortuné avait cru trouver un refuge contre ses ennemis.

Sur ces entrefaites, l'époque approchait où l'aînée des quatre petites filles de M. Grenier, qui avait onze ans, allait faire sa première communion, et l'on était tout aux préparatifs de la fête qui devait avoir lieu à cette occasion, lorsqu'un matin, le curé de Saint-Jean-de-Losne reçut de Dijon, une lettre anonyme lui recommandant de veiller sur la petite Grenier. « On veut la tuer, disait l'auteur de la lettre. » Le prêtre communiqua cet avertissement à la famille, et voilà tout le monde au désespoir, car on se remémorait les menaces de mort du père Mortureux.

M. Grenier nous a déclaré plus tard, avoir appris depuis que l'entourage du malheureux père avait décidé de faire venir son fils, qui servait dans la garde républicaine et devait tuer la fillet-

te, en pleine église, avec son revolver. Fort heureusement, le parquet de Dijon, avisé de cette menace, décida que des agents seraient envoyés à Saint-Jean-de-Losne pour surveiller les abords et l'intérieur de l'église le jour de la cérémonie. On avait choisi ceux qui connaissaient les plus acharnés des ennemis de Grenier, ceux d'Etaules, notamment et les conseillers habituels du père de la victime. Les agents avaient reçu l'ordre de les réexpédier immédiatement à Dijon dès leur arrivée et de les mettre en état d'arrestation en cas de refus.

Cependant, malgré ces précautions et celles qui furent prises par les membres de la famille, tous munis d'armes et tous sur le qui-vive, on fut dans l'angoisse pendant la période qui précéda le grand jour et pendant toute la matinée du 25 avril. On eut même la précaution de conduire la pauvre enfant jusqu'à l'église dans une voiture fermée. Mais le spectacle d'un grand déploiement de forces, l'attitude résolue de l'entourage, la détermination prise par tous les parents et les amis des jeunes enfants qui communiaient ce jour-là, de réprimer énergiquement tout scandale, toute tentative de violence, en imposèrent aux insulteurs, de sorte qu'on ne cria même pas : « A bas Grenier ! » comme on le faisait souvent.

Les énerguènes avaient eu peur.

La journée se passa sans incidents.

La tristesse, cependant, continuait à peser lourdement sur cette malheureuse famille ; l'opinion ne désarmait pas. Il faudrait donc continuer à gravir l'affreux calvaire sans rémission ; on était ainsi condamnés définitivement sans appel possible au chagrin mortel, au désespoir ! Car comment espérer remonter jamais ce terrible courant qui avait entraîné une province tout entière vers une foi désormais inébranlable dans la culpabilité de ce malheureux père qui se demandait quel avenir allait être réservé à ses filles ? Elles étaient à tout jamais vouées au mépris public ; elles allaient rester écrasées, dans l'avenir, sous le poids terrible de l'accusation infamante dont une foule en démenace accablait leur père innocent ; elles seraient toujours les filles de l'assassin.

Des gens sans pudeur, déjà, lorsqu'elles passaient, avaient prononcé les infâmes paroles accusatrices lorsque la calomnie entra dans la maison.

M^{me} Grenier demanda un jour à une de ses filles qui pleurait

la cause de son chagrin. Elle apprit alors que sa bonne, à qui la fillette avait demandé de quel Grenier avait voulu parler une femme en disant : Grenier l'assassin, lui avait répondu :

« Mais c'est votre papa. »

Puis, comme l'enfant protestait avec indignation, cette misérable avait entrepris de lui expliquer et de lui persuader que son père avait assassiné la petite Mortureux.

Défaillante, l'âme ulcérée, Mme Grenier appela sa domestique, et, lui ayant reproché l'infamie de sa conduite, la mit à la porte.

Ah ! la continuation sans relâche, sans trêve, de l'affreux cauchemar ! Autant mourir !

Ainsi, la famille Grenier, au fil des jours d'une lamentable tristesse, continuait à subir, dans la désespérance, le poids de la fatalité inexorable.

COUP DE THÉÂTRE

Un matin M. Grenier, qui venait de s'éveiller, méditait sur les douloureux événements qui lui avaient fait une existence de martyr et accablaient sa famille, lorsqu'une porte claqua violemment ; celle de sa chambre s'ouvrit sous une brusque poussée et sa femme apparut, redieuse, illuminée, sous le coup d'une violente émotion et s'écria :

« Eugène ! le chemineau ! sauvés ! nous sommes sauvés ! Enfin ! le ciel a eu pitié de nous ! Lis !

Elle tenait à la main le journal *Lyon Républicain*.

Son mari la regarda d'un air hébété :

« Eh bien ! quoi ? Tu es folle !

— Ah ! mon ami, on a trouvé l'assassin de la petite Mortureux ! Il a avoué que c'était lui qui l'avait tuée !

M. Grenier pâlit et faillit s'évanouir sous le coup de l'émotion. Et sa femme lui lut ce qui suit :

Le tueur de bergers

Arrestation de l'assassin. — Les aveux

Huit assassinats en trois ans

« Lorsqu'eut lieu, au mois de juin dernier, l'assassinat d'un jeune berger, à Courzieu-la-Giraudière, près de Lyon, l'opinion

publique fut vivement émue par ce nouveau crime, suivant, à quelques mois d'intervalle, d'autres assassinats commis dans la région lyonnaise, sur de jeunes enfants, des bergers ou des bergères, et où l'on reconnaissait toujours la même façon d'opérer de l'assassin.

« M. Emile Fourquet, nouvellement nommé juge d'instruction près le tribunal de Belley, fut frappé, dès le mois de juillet, de la coïncidence qui existait entre les renseignements donnés à la suite de l'enquête du crime de Courzieu, sur le signalement de l'assassin présumé, aperçu par plusieurs personnes et ceux qui avaient été fournis au parquet de Belley, au sujet du rôdeur vu à Bénonces, le jour de l'assassinat du jeune berger Victor Portalier.

« Ce magistrat résolut, dès lors, de mettre la main sur ce monomane tueur de bergers, qui semait la terreur dans les départements du bassin du Rhône, et, s'entourant de tous les renseignements, de tous les détails qui se rapportaient aux crimes commis sur des enfants depuis quelques années, il acquit la conviction que tous ces assassinats étaient accomplis par le même individu. (Suit le récit des procédés de recherches du juge de Belley, de l'arrestation de Vacher, de ses interrogatoires et des confrontations avec les témoins.)

« Un peu démonté par l'affirmation des témoins, le prisonnier continuait à nier. Ce n'est qu'avant-hier que, pressé de questions, il a fini par entrer dans la voie des aveux.

« Il se nomme Joseph Vacher, né à Beaufort (Isère), le 16 novembre 1869.

« Voici, par ordre de dates, les crimes qui auraient été commis par Vacher, tous restés impunis et qui dénotent la même audace, la même férocité, la même façon de tuer.

« 1^o Louise Marcel, treize ans, etc...

« 2^o Augustine Mortureux, dix-sept ans, est assassinée, le 12 mai 1895, à dix heures du matin, sur le bord de la route nationale, à Etaules, près de Dijon. Blessures au cou, l'assassin avait cherché à la violer.

« Cette affaire, appelée à avoir un grand retentissement, aura eu une solution grâce à la clairvoyance, à la sagacité de M. le juge d'instruction Fourquet, qui a su centraliser tous les rensei-

gnements relatifs à ces abominables crimes et en tirer profit dans le plus grand intérêt de la justice et de la sécurité publique. »

M. et Mme Grenier éprouvèrent, à la lecture de cet article, outre un sentiment d'horreur, une sensation de soulagement inexprimable.

Enfin ! l'affreux cauchemar s'évanouissait !

M. Grenier était fou de joie. Le pauvre homme ! Il voulait courir en toute hâte montrer partout cette preuve définitive et incontestable de son innocence.

Le journal avait été apporté à M. Grenier par un homme du pays, envoyé par le brigadier de gendarmerie de Saint-Jean-de-Losne, lecteur habituel du *Lyon Républicain*, et qui n'avait pas manqué d'être frappé par l'article consacré aux crimes de Vacher, et par la perspective de la joie qu'il allait procurer à la famille Grenier.

Dans toute la Bourgogne, et plus spécialement à Dijon, la révélation publiée par le journal lyonnais fut comme un coup de tonnerre dissipant cette atmosphère irrespirable, lourde et empoisonnée des miasmes du mensonge et de la haine.

Ce fut d'abord une stupeur.

Puis les calomniateurs se ressaisirent ; ils avaient honte d'avoir eu tort. Sur la blessure de leur amour-propre saignant, ils appliquèrent, comme un baume, la théorie de la fausseté des aveux de Vacher ; les uns nièrent la réalité de ces aveux, d'autres le proclamèrent un fou, un menteur, un individu qui se vantait, qui se moquait du juge d'instruction de Belley. Car, enfin, était-il vraisemblable qu'un seul homme eût commis ainsi huit assassinats ? Le croire, c'était folie, Grenier, sans doute, triomphait pour l'instant, mais il ne tarderait pas à déchanter. Bref, l'immense majorité persistait à croire à sa culpabilité.

Si les gens intelligents et probes ne firent aucune difficulté d'admettre la réalité et la sincérité des aveux de Vacher, il n'en fut pas de même des autres. On alla jusqu'à dire que le juge d'instruction de Belley avait été payé par Grenier pour faire avouer à Vacher qu'il était l'auteur du crime du bois du Chêne. Mais quelle fut l'attitude des deux principaux bourreaux de l'innocent, *Le Bourguignon Salé* et *Le Bien Public* ?

Le Salé ? Devinez qui il rendit responsable du crucifiement de sa victime ? La justice ! ! ! !

Oui, avec un cynisme sans exemple, il soutint cette thèse effarante.

« Tout ceci, écrit-il, ne frise-t-il pas l'in vraisemblance, et ce fou qui se glorifie de tant de forfaits dit-il la vérité ? Prenez l'imagination du plus fécond de nos romanciers, vous arriverez difficilement à échafauder un roman pareil.

« L'une des huit victimes — car Vacher a promis au juge d'autres révélations — serait Augustine Mortureux

« Je veux bien le croire, car si l'opinion publique s'était trompée et si celui qu'elle désignait comme l'assassin était innocent, ce serait abominable.

« Pourtant, à qui faudrait-il s'en prendre, si ce n'est à la justice ? »

Et entre autres arguments à l'appui de cette théorie stupéfiante, Ernest Collot, l'auteur de cet article, fait figurer, chose incroyable, le reproche au parquet de n'avoir pas fait emprisonner Grenier dès la première heure.

« On laissa, dit-il, Grenier tranquille, et, pendant ce temps, la clameur de l'opinion publique devint menaçante ; les journaux, notamment *Le Bourguignon Salé*, s'en firent l'écho... La justice refusant d'appréhender celui que l'opinion entière désignait à ses repréailles, on vit dans cette façon de procéder un défi contre lequel l'opinion publique s'insurgea...

« Vacher — et je tiens son aveu pour sincère — a fait une victime : Augustine Mortureux ; la justice en a fait une seconde : M. Grenier.

« Nous nous sommes inclinés devant le cadavre d'Augustine Mortureux, inclinons-nous — car nous voulons toujours croire que le récit de Vacher est vrai — devant cette autre victime qu'est M. Grenier. »

Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier la singularité de cette argumentation.

Quant à Rocher, le grand meneur de la meute infernale, il fit amende honorable sans réticence, dans l'article suivant :

Le bois du Chêne. — Juste réparation

« Elle ne m'est pas demandée.

« Mais je la dois.

« Je crois m'honorer en rendant spontanément justice à un

homme dont j'ai pu troubler la quiétude, la sérénité ; dont la famille a été navrée des articles que j'écrivais — avec la conviction de ma sincérité —.

« Je veux parler de M. Grenier, si longtemps soupçonné et accusé par nous-même d'avoir assassiné Augustine Mortureux.

« Aujourd'hui, la justice immanente triomphe, le misérable est connu, c'est un des plus féconds criminels de notre temps.

« Lisez, d'ailleurs, dans *Le Lyon Républicain*, l'énumération de tous les crimes que cette canaille a commis.

« Et, faisant un retour sur nous-même, nous devons adresser à M. Grenier et à sa famille, l'expression de nos regrets.

« Toutes les apparences étaient contre lui.

« Son innocence triomphe.

« Nous aurions voulu être les premiers à la proclamer, à la louer.

« Puisse cette réparation tardive mais spontanée, rendre à M. Grenier et aux siens le repos du cœur que les soupçons leur avaient ravi.

« L'accusation avait été constante et répétée.

« C'est une raison pour que la réhabilitation soit plus éclatante ici-même.

« Et puis, quelles tortures a dû souffrir cet homme que tout accablait, que toutes les présomptions condamnèrent !

« Nous avons, de bonne foi, apporté notre œuvre à son supplice.

« Nous venons aujourd'hui, avec la même bonne foi, lui apporter la réparation que nous lui devons.

« Salut à l'innocent ! »

Et *Le Bien Public* ? (J'entends l'auteur de la campagne de haine).

Tel il avait été, tel il resta : cauteleux, sournois, perfide, d'une mauvaise foi scandaleuse.

Serait-il vrai que l'on avait profité de l'affaire du bois du Chêne pour satisfaire une vieille rancune d'un de ses rédacteurs contre l'ancien président du tribunal de commerce de Dijon qu'avait été le père de M. Grenier ? Quoi qu'il en soit, l'accusateur de Grenier, irréductible dans sa haine féroce, ferma les yeux pour ne pas apercevoir le lumineux éclat de la vérité triomphante qui dissipait enfin les ténèbres accumulées par le mensonge et la calomnie, parce qu'il redoutait la lumière, comme les oiseaux de nuit ; il

n'eut pas une parole de repentir, pas un mot d'excuse pour sa longue campagne d'ignominies.

Ce journal ne publia d'abord qu'une partie des renseignements fournis par *Le Lyon Républicain*, puis, alors que les autres journaux mettaient en vedette et soulignaient de titres en gros caractères les articles consacrés à cette affaire, lui, reléguait dans un coin les reproductions, d'ailleurs écourtées, qu'il en donnait, en troisième page. De cette affaire, pourtant sensationnelle dans la région, il parlait le moins possible.

Alors, dans tout le Dijon sensé et honnête, ce fut une clameur contre *Le Bien Public*.

Et voilà un journal qui se disait bien pensant.

Il en résulta que ses abonnés des pays où l'on croyait toujours à la culpabilité de Grenier lui restèrent fidèles. Il bénéficiait du mensonge et de la haine qu'il entretenait. Aussi, du *Bourguignon Salé*, après qu'il eut fait amende honorable, disait-on qu'il était venu à Grenier.

Et du *Bien Public*, entêté dans ses vilénies, on célébrait la probité et la loyauté.

« Les haines à Dijon, à Darois, à Etaules et à Hauteville, dit M. Besse, dans l'ouvrage déjà cité, sont aussi vives que par le passé. Trois ans n'ont pas assouvi les colères »

A Dijon, on lui disait en souriant, lorsqu'il insistait sur les aveux de Vacher :

« Ah ! oui, Vacher, nous avons entendu parler de ça ..., mais personne n'y croit.

— Avez-vous lu les journaux ?

— Pourquoi faire ?

— Il ne faut pas croire un malheureux coupable d'un crime qu'il n'a pas commis.

— Est-ce qu'on sait ?

La conviction de ces gens-là était inébranlable ; ils ne lisaient pas les journaux et restaient sous le coup de leur impression première violente et irréductible dans sa fausseté.

A Hauteville, M. Besse va interviewer Mme Taisant, la sœur d'Augustine Mortureux, et, quand il lui parle des aveux du chemineau, elle ricane :

« Oh ! là là ! Vacher ! »

Puis :

« Il y aura des gens assez simples pour croire que c'est lui ! M. Besse s'échauffe et dit :

« J'ai vu Vacher en personne ; j'ai vu M. Fourquet, le juge d'instruction ; j'ai su de lui tous les détails.

— Tout ça, répond-elle, c'est des affaires combinées avec les juges. S'ils avaient voulu faire le jour, ils n'avaient qu'à *enfermer la ferme* ; (la fermière M^{me} Gaumard) ; la Gaumard en a trop dit.

— Qu'a-t-elle dit ?

— Elle a dit à des hommes que, quand on *lui* a coupé la carotide, le sang a giclé à deux mètres de hauteur...

Et puis le parapluie, qui était tantôt ouvert, tantôt fermé... y en a qui l'ont vu comme ci, d'autres comme ça..., le parapluie n'aurait pas bougé tout seul. »

Ce sont ensuite des contes à dormir debout sur Vacher, qui a dit avoir pris les souliers et qui n'a pas parlé des boucles d'oreilles, c'est donc la Gaumard qui les a prises ; puis les Grenier ce sont des gens riches, ils ont payé ; puis c'est l'histoire de Marie Génelot qui revient sur l'eau, dénaturée ; après quoi M^{me} Taisant remet sur le tapis le reproche de n'avoir pas fait enfermer la Gaumard ; elle accuse M. C... de complicité et, enfin, d'une manière générale, se cantonne avec entêtement dans le souvenir des mensonges propagés.

Partout M. Besse rencontre donc la même obstination têtue dans l'erreur, les mêmes sourires d'incrédulité.

Il va ensuite voir les parents de la victime.

Même attitude.

La mère Mortureux s'exprime ainsi :

« Ah ! ne me dites pas que c'est Vacher ; c'est offenser Dieu... Les riches assassinent le pauvre monde et c'est le pauvre marchand d'allumettes qu'on a mis dedans. »

La pauvre vieille tombe ensuite sur Grenier, sur la Gaumard, sur M. C...

« Vous croyez qu'ils s'en seraient allés, les Grenier et les Gaumard, s'ils ne s'étaient pas sentis coupables ?

— Mais on voulait les tuer.

— Fallait qu'ils restent ; moi, si je me sentais innocente, je serais pas partie. Grenier a payé pour qu'on mente ; il a donné de l'argent aux témoins, il en a donné à Warmé. »

— Mais, s'il avait voulu donner de l'argent, il en aurait donné à Benoît.

— Benoît ? Comment qu'il aurait fait ? Il ne pouvait pas lui payer ce qu'il lui devait. »

Voyez la contradiction.

M. Besse a beau essayer de réagir ; la vieille s'emporte :

« Il ne faut pas mêler Vacher avec ça ! Ne me parlez pas de Vacher ! Vacher serait ici et me dirait que c'est lui qui a tué ma pauvre p'tiote que je ne le croirais pas. Ah ! non, c'est pas Vacher ; c'est C..., Grenier et la Gaumard ; y z'ont attrapé ma p'tiote en passant ; y l'ont dépouillée et l'ont tuée avec le couteau aux champignons..., mais pisque ces messieurs ne veulent pas !... on peut pas lutter. Dire que c'est Vacher, ça ne peut pas prendre.. C'est à la loterie de Grenier que Rouard a gagné ; c'est l'argent qui est la justice, voyez-vous (1).

— Alors vous croyez que tous ceux qui parlent en faveur de M. Grenier sont achetés par lui ?

— Tous. C'est comme y a une dame Girardot qu'est venue dire qu'elle avait vu Vacher à Semur et qu'il lui avait parlé du bois du Chêne ! Ça ne prend pas... C'est arrangé, tout ça..., mais pourquoi donc qu'elle n'a pas parlé plus tôt ? Ma pauvre p'tiote, si elle rev'nait, y diro : ça Grenier et la Gaumard. »

M. Besse voit ensuite le père Mortureux. Les excitations de tous les imbéciles et de toute la canaille avaient affolé le pauvre vieux. C'était à qui, dans les cabarets de Dijon et de Darois lui monterait la tête contre Grenier et la Gaumard. N'était-il pas allé jusqu'à traiter M. Cunisset-Carnot, le procureur général lui-même, d'être vendu à Grenier et ne l'avait-il même pas menacé de mort ?

Quand M. Besse lui parle de Vacher :

« Ça, on n'en sait rien. Faudrait voir Vacher ; faudrait qu'on nous l'amène ici, qu'on lui parle. Comment voulez-vous qu'on croie ça comme ça, nous autres ? Nous en avons tant vu !... On nous en a tant raconté ! »

(1) A la suite d'un coup de fortune inespéré, Rouard avait quitté le pays, où il n'avait aucune attache, où il ne possédait rien. Il avait en effet, gagné 50.000 francs à la loterie de Hambourg, mais, pour tout le monde, dans les villages des environs, c'était une tache ; on l'accusait de s'être vendu à Grenier et d'avoir reçu 50.000 francs pour prix de son silence.

Sa jeune fille, sa seconde, Emilie, qui est près de lui, prend la parole :

« C'est pas Vacher, dit-elle, tout le monde le sait... C'est des histoires inventées par les juges. »

Et le vieux, serrant les poings sur sa hache, s'écrie avec un froncement de sourcils farouche :

« Je tuerai Grenier. »

Et la question reste posée dans le pays :

Le père Mortureux tuera-t-il ou ne tuera-t-il pas Grenier (1)? .

Pendant ce temps le domaine de Champ-Rouge était à l'abandon ; le jardin et la cour étaient envahis par l'herbe ; la propriété était au pillage intérieurement et extérieurement ; des gens du pays y volèrent jusqu'aux chéneaux de la maison ; on coupait le bois, on tuait le gibier, quelques-uns des voleurs furent emprisonnés, mais c'était à qui approuverait et encouragerait les déprédations. Après tout, n'était-ce pas la maison de l'assassin ?

Les Gaumard, eux, avaient été expulsés de leur ferme. Grenier, disait-on, avait acheté leur silence et les malheureux, depuis deux ans, traînaient leur misère dans le pays, en quête de travail qu'on leur refusait.

Aussitôt après les aveux de Vacher, M. Grenier m'adressa une lettre par laquelle il me demandait si je voulais bien le recevoir et, dès que lui parvint ma réponse l'informant qu'il pourrait venir quand bon lui semblerait, il se mit en route pour Belley.

Lorsqu'il se présenta chez moi, il était accompagné de Mme Grenier.

Dès qu'ils furent en ma présence, tous deux fondirent en larmes et me demandèrent la permission de m'embrasser, et ils le firent en m'appelant, à travers des sanglots, leur libérateur, le sauveur de leur honneur et de celui de leurs enfants.

Cette scène d'attendrissement me toucha au delà de toute expression ; ce fut une des plus grosses émotions et des plus vives satisfactions de mon existence. M. Grenier, plus tard, quitta Saint-Jean-de-Losne et alla habiter Dole avec sa famille. Au bout de quelques années, il abandonna cette ville pour exploiter, dans la Côte-d'Or, un moulin qu'il avait acheté.

(1) Voir dans *Le Tueur de Bergers*, ouvrage cité, le chapitre intitulé « Mes interviews ».

Mais sa santé, fortement ébranlée par les terribles supplices qu'il avait endurés ne s'était jamais rétablie ; il avait eu des vomissements de sang, puis cette pensée qu'on avait pu l'accuser l'avait jeté dans une noire mélancolie et il répétait sans cesse : « Pourquoi moi plutôt qu'un autre ? »

Vers le milieu de juin 1908, sentant sa fin prochaine, il manifesta le désir de me revoir, malheureusement, j'étais alors retenu au loin par l'état désespéré d'un membre de ma famille et il me fut impossible, à mon très grand regret, de lui procurer cette suprême satisfaction.

Mme Grenier mourut quelques années plus tard, après avoir perdu la plus jeune de ses enfants ; les trois autres, de belles jeunes filles, fort bien élevées, se sont très bien établies.

CHAPITRE IV

De la Côte-d'Or à la Savoie, par Semur
Montbard, Autun, Bourg, Belley
Seysssel et Aix-les-Bains

TENTATIVE A MARIGNY (SAONE-ET-LOIRE), 26 MAI 1895. —
TENTATIVE A TRAMAYES (SAONE-ET-LOIRE). — LE CRIME DE
CHAMBUET (SAVOIE), 22 JUILLET. — TENTATIVE A CORBONOD
(AIN), 18 AOUT. — LE CRIME DE SAINT-OURS (SAVOIE), 24 AOUT.

Après avoir assassiné Augustine Mortureux, Vacher s'enfuit à travers bois, à l'allure désordonnée qui était la sienne après chacun de ses crimes, en général ; puis il se débarrassa de ses vêtements ensanglantés qu'il cacha en forêt, sous de grosses pierres, non loin du lieu du crime. Comme il portait deux pantalons l'un sur l'autre, il garda celui de dessous, revêtit une chemise qu'il avait en réserve dans son baluchon et reprit sa course. Tout à coup, il apparut en vue d'une maison de garde où se trouvaient deux jeunes filles. Seules, en l'absence de leurs parents, elles furent saisies de frayeur en l'apercevant. Il leur sembla, en effet, reconnaître en lui un chemineau qui était déjà venu quelques mois auparavant demander l'aumône chez elles et les avait épouvantées par ses allures étranges. Il avait eu alors, vis-à-vis d'elles, une attitude tellement inconvenante que leur mère avait dû le tancer vertement et le mettre à la porte. L'homme qui se présentait cette fois, vers dix heures et demie du matin, était vêtu d'un pantalon gris sale et d'une chemise sale ; il était coiffé d'un chapeau noir, en feutre, rabattu sur les yeux ; chaussé de mauvais souliers laissant passer le bout des pieds et courait, plutôt qu'il ne marchait. En l'apercevant, ces jeunes filles fermèrent vive-

ment leur porte à clef, laissant dehors leur chien qui tint l'homme à distance.

Le vagabond s'éloigna alors en toute hâte.

Un moment après, le père de ces jeunes filles, qui revenait avec sa femme de chercher une charge d'herbe, leur dit qu'il avait rencontré le même individu dans un chemin de la forêt.

Informé de sa tentative d'irruption dans la maison, le garde prit son fusil et partit à sa recherche, mais il ne put le découvrir. Chemin faisant, il rencontra un monsieur, décoré de la Légion d'honneur, accompagné de deux dames et d'un petit garçon. Ces personnes, dit-il, qui lui parurent être de Dijon, lui racontèrent qu'elles avaient eu très peur d'un homme de mauvaise mine qui fuyait à travers bois, comme un sauvage.

Encore une fois, Vacher disparaît et échappe à toutes les recherches. La chance extraordinaire qui le favorise, lui restera fidèle près de deux années encore. Il prend la route de Paris, et, le lendemain à deux heures de l'après-midi, nous le retrouverons à Semur.

Il aura ainsi parcouru 80 kilomètres en vingt-quatre heures.

Le lundi 13 mai 1895, vers deux heures de l'après midi, Mme veuve Girardot, habitant Semur, reçut la visite d'un vagabond qui lui demanda la permission de faire réchauffer un déjeuner froid, dont on lui avait fait l'aumône, dit-il, dans un hôtel. Elle accéda à son désir. Tout en mangeant, l'homme lui dit qu'il était originaire de l'Isère et avait été sergent au 60^e de ligne. Il ajouta qu'il souffrait horriblement à une jambe, d'une plaie provoquée par la morsure d'un chien et il montra même cette plaie à cette femme qui la lui pansa après l'avoir lavée à l'eau fraîche. Il est probable que cette morsure lui avait été faite la veille, par le chien d'Augustine Mortureux. Vacher nous a raconté, en effet, plus tard, que ce chien avait aboyé longtemps à ses trousses. Avant de quitter Mme Girardot, il lui dit : « Je vous reconnaitrai, vous, et ne vous oublierai pas. » Puis il lui parla du crime du bois du Chêne.

« Vous savez, ajouta-t-il, qu'un crime a été commis au bois du Chêne, près de Dijon ? on a assassiné une jeune fille sur le bord de la route. Quand je suis passé, il y avait beaucoup de monde autour de la victime, et c'est ce qui a attiré mon attention. C'est drôle, tout de même, que les journaux n'en parlent pas ».

Il mentait et pour cause, en disant qu'il y avait foule autour de la victime, puisque le crime fut découvert quatre heures après le passage de Vacher, qui avait eu le temps de parcourir bien des kilomètres dans l'intervalle, mais il disait vrai quant au silence de la presse, car ce n'est que dans l'édition du mardi 14 mai que les journaux locaux racontèrent comment ce crime avait été découvert. Il prouvait donc ainsi, de la manière la plus indiscutable qu'il était bien l'assassin, puisque à l'heure qu'il indiquait, seul le meurtrier pouvait avoir connaissance du crime, le cadavre n'ayant pas encore été découvert.

Vers quatre heures, le vagabond se rendit au bord de l'Armançon où il changea de chemise, abandonnant sur le bord de la rivière, plusieurs débris de linge sale qu'une crue d'eau enleva.

Quelques instants après, il prenait la route de Précy.

En terminant sa déclaration, M^{me} Girardot ajouta que le récit fait par ce vagabond l'avait tellement impressionnée qu'elle avait écrit sur un morceau de papier cette date du 13 mai 1895, de façon à en parler à ses enfants de Dijon lorsqu'ils viendraient la voir. A quelques jours de là, ayant reçu leur visite, elle leur raconta ce qui s'était passé. Son gendre lui apprit alors qu'une personne était fortement soupçonnée d'avoir commis ce crime et qu'elle devrait, dans l'intérêt même de la justice, se présenter au parquet de Semur et raconter ce que ce voyageur lui avait spontanément déclaré. Le récit de ce crime, dit-il, dont personne ne parlait encore alors que seul le vagabond le connaissait, pouvait nécessairement éclairer les recherches de la justice.

M^{me} Girardot n'en fit rien.

« J'ai eu peur d'une vengeance, » dira-t-elle plus tard.

Ce n'est qu'après avoir eu connaissance des aveux de Vacher, relatifs à l'assassinat d'Augustine Mortureux, qu'elle se décida à parler. Lorsqu'elle fut confrontée avec lui à la prison de Belley, il ne voulut pas la reconnaître et nia tout, sa visite chez elle, le récit qu'il lui avait fait et le pansement de sa blessure. Mais elle, aussitôt, après avoir affirmé qu'elle le reconnaissait formellement, pour donner encore plus de poids à sa déposition, appliquant sa main sur la jambe de Vacher, déclara :

« C'est là que doit être la cicatrice. »

Nous avons alors obligé Vacher à relever son pantalon et la

cicatrice nous est apparue exactement au point que M^{me} Girardot nous avait désigné, là même où elle avait appliqué sa main.

Précy-sous-Thil, dont Vacher, au dire de M^{me} Girardot, prit la direction en quittant sa maison, est un chef-lieu de canton situé à 14 kilomètres de Semur, à droite de la route qui va de cette ville à Autun ; mais il est peu probable que Vacher se soit beaucoup éloigné dans cette direction. En tous cas, à supposer qu'il l'ait d'abord suivie, il est certain qu'il est revenu ensuite en arrière, vers Montbard. Une dizaine de jours après, en effet, — et c'était bien lui, puisqu'il a donné alors son état-civil — il se présenta à la ferme de Lachereuil, commune de Fresne-les-Montbard. Il était chaussé de vieilles galoches dont le bout était percé, et déclara au fermier de Lachereuil qu'il revenait de Paris. Un moment après, il dit qu'il revenait de Semur et que ses souliers lui avaient été volés pendant qu'il dormait sur une route près de Besançon. On lui donna des sabots et il s'empressa de briser les chaussures qu'il portait et d'en jeter les morceaux dans le ruisseau. La fermière qui avait remarqué ses contradictions et son attitude embarrassée, envoya chercher le maire qui fut surpris de la ressemblance du chemineau avec le signalement donné par les journaux, du vagabond aperçu au bois du Chêne et qui avait été considéré comme l'auteur probable de l'assassinat d'Augustine Mortureux. Le maire prévint aussitôt les gendarmes de Montbard qui emmenèrent Vacher, mais le relâchèrent presque aussitôt, au vu de son livret militaire relatant son grade de sergent, de son congé de réforme et de son certificat de bonne conduite au régiment.

Combien de fois ce bienfaisant livret, ce précieux talisman, ne le sauva-t-il pas durant les quatre années de sa vie errante !

Des environs de Montbard, le terrible chemineau reprend la direction du Sud, vers Autun et Mâcon et nous allons le retrouver quelques jours plus tard aux environs de Blanzay, à Marigny (Saône-et-Loire).

C'était le 26 mai 1895, vingt-quatre jours après le crime du bois du Chêne. Une jeune fille de dix-neuf ans, la demoiselle A. L., domestique chez un sieur Gillot, cultivateur à Marigny, s'en revenait de chez ses parents, cultivateurs au hameau de Tarts, même commune, lorsqu'en passant lieu dit l'Étang du Bas-Semord, elle fit la rencontre d'un chemineau dont le signalement

correspondait, a-t-elle dit, exactement à celui de Vacher, d'après la photographie de celui-ci qui lui a été communiquée. Cet individu chercha à engager la conversation avec elle, se dirigea de son côté, puis, tout à coup, se jeta sur elle en lui disant : « Il faut qu'on s'embrasse ». Enfin, il chercha à la terrasser. La jeune fille se mit à crier et aussitôt il la menaça de la tuer si elle continuait : mais, elle, très vigoureuse, se défendit énergiquement, lui enfonçant, notamment, les ongles dans le visage. Aveuglé par le sang, il lâcha prise et elle put s'enfuir en criant de toutes ses forces : au secours ! L'homme n'osa la poursuivre.

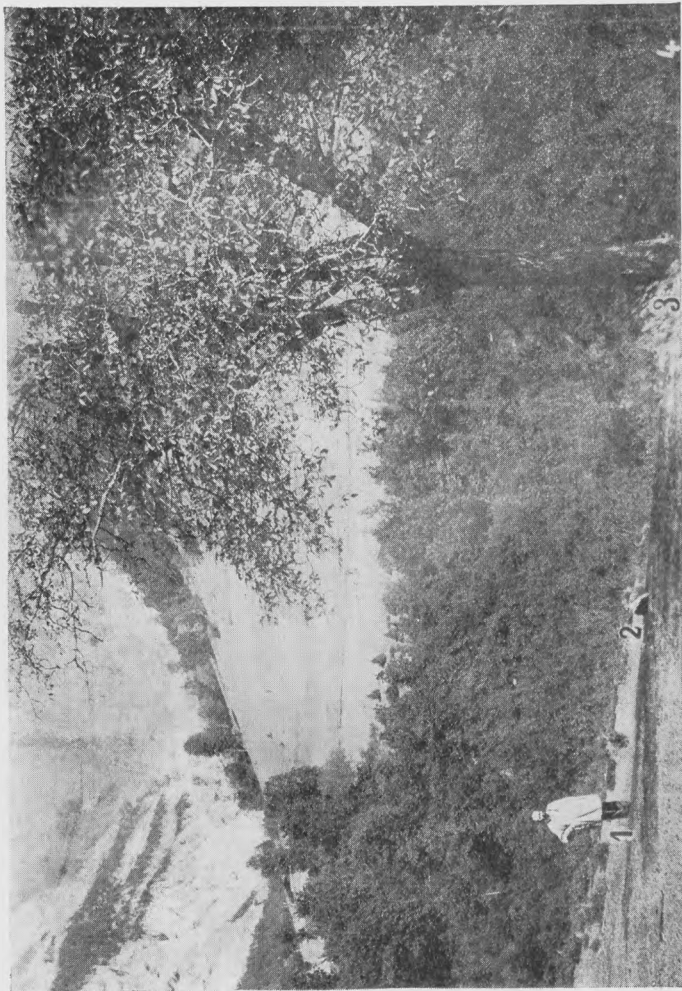
Cette scène se passait à 2 kilomètres de la maison la plus rapprochée. La jeune fille, saisie de frayeur, et ayant du sang sur ses vêtements, raconta la chose à ses patrons dès son arrivée chez eux. C'est seulement quelques jours plus tard que ses parents eurent connaissance de cette aventure ; mais, comme il était à supposer que le chemineau devait être loin, ils jugèrent inutile de porter plainte à la gendarmerie.

Nous retrouvons ensuite Vacher à Joncy, canton de la Guiche, arrondissement de Charolles, à une quinzaine de kilomètres de Marigny. Il est passé en juin, le lundi de la Fête-Dieu, disent les témoins, les époux Fargeot, à la ferme de la Condemine, où il s'est arrêté. Ce qui prouve, sans discussion possible, que c'était bien lui, c'est que, d'une part, ces personnes l'ont reconnu au vu de sa photographie et, qu'en outre, sur un livre de prières qu'il a donné à la petite fille du fermier, il avait écrit de sa main ce mot : *Saint-Genis*, nom du pays où il avait séjourné chez les Maristes, dans lequel il revenait sans cesse et qui pouvait être considéré comme son quartier général. C'est d'ailleurs de ce côté encore qu'il va se diriger, car, nous a-t-il déclaré, il s'est rendu, après l'assassinat du bois du Chêne, aux environs de Lyon où il s'est placé quelques jours, dans une ferme. Etant donc en marche dans cette direction, il arrive un jour, entre le 10 et le 15 juillet aux Roches, un hameau de Tramayes, chef-lieu de canton distant de 23 kilomètres de Mâcon. Là, une jeune fille de treize ans, Marie Lévêque, se trouvait seule dans la maison de ses parents, ferme isolée où elle veillait sur un nourrisson, tandis que son père et sa mère étaient à la moisson, dans un champ assez éloigné, lorsqu'elle aperçut dans la cour un homme paraissant âgé, a-t-elle dit, de vingt-cinq à vingt-six ans — Vacher en avait alors vingt.



Les petites **CRENIER**.

(Photographie dédiée par elles à M. Fourquet.)



Le col de Bénonces (Ain). — Pâturage au hameau d'Onglaz

1. Le garde champêtre indiquant le lieu de l'éventration (mare de sang).
2. Plaque de sang (gorgement).
3. Noyer sous lequel se trouvait Portalfier quand Vacher l'a abordé.
4. Bord d'un chemin à peine tracé par où est arrivé Vacher venant d'Onglaz.

sept — ayant des moustaches noires et portant un volumineux sac en bandoulière. Elle l'a reconnu très bien quand on lui a présenté des photographies de Vacher.

Après avoir jeté autour de lui un regard investigateur, l'homme, sans mot dire, chercha à la saisir ; mais elle, aussitôt, effrayée, s'enfuit vers le fond de la cour, franchit un petit mur, sans néanmoins perdre de vue la porte de la maison et, appela son père à grands cris. Celui-ci était trop loin pour pouvoir l'entendre, mais Vacher, ignorant cette circonstance, jugea prudent de s'éloigner en toute hâte.

A partir de ce moment la trace de Vacher est perdue pendant une dizaine de jours, et si, comme il nous l'a déclaré, il s'est placé aux environs de Lyon, il n'y est pas resté longtemps, car nous le retrouvons, le 22 juillet, à Bénonces, arrondissement de Belley. Là, il a déclaré qu'il venait de Lyon. Il aurait donc pris, pour se rendre à Bénonces, soit la route de Genève, qu'il aurait abandonnée à Meximieux pour gagner Saint-Denis-en Bugey, et, de là, redescendre sur Lagnieu, soit la voie directe de Villeurbanne à Lagnieu, par Amblérieu. Il est établi en tous cas, tant par des témoignages que par son propre aveu, qu'il est passé, le 22 juillet à Bénonces, et que, de là, a-t-il déclaré à un témoin de cette localité, auquel il a demandé la voie à suivre, il s'est dirigé du côté de Chambéry. Ce même témoin l'a vu ensuite filer vers Ordonnaz, point intermédiaire du trajet Bénonces-Chambéry, par Belley (Ain) et Yenne (Savoie). Quoiqu'il en soit, on le retrouve la première semaine d'août, à Glandieu, commune de Bregnier-Cordon (15 kilomètres de Belley), où un sieur Jean-Marie Perrier l'occupe pendant trois jours.

Le vagabond qui s'est présenté à Glandieu, était bien Vacher, puisqu'il a déclaré au sieur Perrier qu'il était originaire de Beaufort (Isère), et qu'il avait été sous-officier. Perrier lui demandant pourquoi il ne s'est pas rengagé, il répond qu'il en a été empêché par un accident qui lui est arrivé au régiment. Or, dès l'instant où aucun doute ne peut s'élever sur la présence de Vacher à Glandieu à cette date d'août, d'une part, et sur son départ de Bénonces, le 22 juillet, pour Chambéry, par Ordonnaz, Belley et Yenne, on en arrive à se demander s'il ne serait pas l'auteur d'un crime commis, une dizaine de jours avant son arrivée à Glandieu, dans la nuit du 22 au 23 juillet, à Chambuet, commune d'Yenne. Vacher

selon le projet annoncé par lui et la direction conforme qu'il a prise aussitôt après, s'est bien dirigé vers Yenne où il a dû arriver dans la soirée du 22. La route de Belley à Yenne franchit le Rhône au pied du fort de Pierre-Châtel, sur le pont de la Balme, distant d'environ 5 kilomètres de Belley et de 5 kilomètres d'Yenne. Au retour, après le crime de Chambuet, Vacher n'avait guère qu'un trajet de 15 à 18 kilomètres à faire pour revenir à Glandieu. Ceci dit, parti de Bénonces le 22, même à quatre heures du soir, pouvait-il être à Chambuet assez tôt pour y commettre ce crime dans la nuit qui suivit ? Il n'y a à cela aucune impossibilité de fait : car, pour accomplir ce trajet de 30 à 40 kilomètres, il lui fallait à lui, très fort marcheur, à peine cinq heures, de sorte qu'il pouvait être à Chambuet vers huit heures du soir.

Là, dans la nuit du 22 au 23 juillet 1895, une femme Reynaud, âgée de soixante-quatre ans, fut assassinée. Elle avait reçu, à la tête et au cou, de nombreux coups de couteau. Nous n'avons pas eu, sur cette affaire, d'autres renseignements. Cependant, bien qu'ennemi de toute généralisation précipitée, et exempt de toute propension à ces assimilations hâtives vers lesquelles l'esprit est souvent entraîné par une imagination ardente, nous estimons qu'il n'est pas téméraire d'admettre l'hypothèse de la culpabilité de Vacher, en ce qui concerne le crime de Chambuet.

Dans les six jours qui suivent cet assassinat, la présence de Vacher est constatée à 15 ou 18 kilomètres de là, à Glandieu, comme nous l'avons dit. De Chambuet, il serait donc revenu sur ses pas. Calculée ou non, nous savons que telle est sa méthode. De Glandieu, Vacher, vers le 7 ou le 8 août, prend la route de Belley à Culoz, qui est celle de Genève, et il va çà et là, dans les villages des environs, demander l'aumône selon son habitude. En poursuivant son voyage dans cette direction, il arrive près de Seyssel, sur le territoire de Corbonod ; et, là encore, il va tenter de se livrer à son monstrueux penchant.

La commune de Corbonod est située sur le versant oriental de la montagne du Colombier, qui domine, près de Seyssel, la ligne du chemin de fer Paris-Mâcon-Genève par Ambérieu. Or, vers le 15 ou le 20 août, dans l'après-midi, deux enfants, les frères Léger, âgés l'un de treize ans, l'autre de neuf ans, et la demoiselle Tardy, âgée de vingt ans, gardaient leurs troupeaux non loin des fermes du hameau de Lyan, commune de Corbonod, lorsqu'un vagabond,

qui avait déjà été aperçu le matin dans ces parages, s'approcha d'eux. Il engagea les enfants à aller avec lui dans la forêt, « pour leur faire voir quelque chose », disait-il. L'aîné, effrayé de voir le vagabond armé d'un couteau, dit à son jeune frère de ne pas aller avec cet homme. La demoiselle Tardy, qui était un peu plus loin, défendit aussi aux enfants de le suivre, et l'homme, sans lui adresser la parole, la regarda d'un air furieux puis s'éloigna du côté de la forêt d'Arvières. Au bout d'un instant, il revint et dit aux enfants « de venir vite, car la chose y était encore ». Pendant deux heures il revint, à différentes reprises, à la charge, jusqu'au moment où les enfants se retirèrent avec leurs troupeaux.

Le 7 décembre 1897, la demoiselle Tardy et les frères Léger ont été confrontés à Belley, dans notre cabinet, avec Vacher. Le premier de ces témoins lui a trouvé beaucoup de ressemblance avec le vagabond de 1895, mais comme elle était, dit-elle, assez éloignée de lui lorsqu'il parlait aux frères Léger, il ne lui est pas possible d'être plus affirmative.

Voici, maintenant, le texte même de la déposition d'un de ces enfants :

« Alexandre Léger, onze ans, demeurant chez ses parents à Corbonod, déclare :

« Dans le courant du mois d'août 1895, j'étais avec mon troupeau dans un pâturage, lieu dit à la Montagne, commune de Corbonod. Depuis le matin j'apercevais un individu qui rôdait dans les bois, aux environs du pâturage. Cet individu vint s'asseoir auprès de moi quelques instants et me demanda d'abord si le village était éloigné et s'il n'y avait pas des maisons d'habitation tout près de là. Il m'a ensuite raconté *des bêtises*. Il voulait absolument m'emmener dans le bois, mais comme je ne le connaissais pas et ne savais pas ce qu'il voulait faire, je lui dis que je ne pouvais pas quitter mon troupeau. Ensuite, il est allé seul dans le bois et m'a appelé en me disant : « Viens donc voir, il est toujours là, il n'est pas parti. » Comme je refusais, il a continué à rôder dans le bois. Non loin de là se trouvait une bergère, Françoise Tardy. Lorsque l'étranger me racontait des bêtises, il la regardait tout le temps. »

Confronté avec Vacher, le témoin déclare :

« Je le reconnais bien ; c'est bien lui, j'en suis sûr. »

Vacher à ce moment interpelle l'enfant et lui dit d'une voix douce :

« Vois-tu, mon petit, le bon Dieu est là qui te regarde et t'écoute ; dis bien la vérité. Si tu me reconnais, déclare-le ; mais si tu n'es pas bien sûr, ne l'affirme pas. »

Le jeune berger répond :

« Je vous reconnais bien et je suis sûr que c'est vous.

En quittant la montagne du Colombier, Vacher a traversé le Rhône à Seyssel où il existe un pont, presque en face du village de Corbonod. A chacune des extrémités de ce pont se trouvent, d'un côté Seyssel (Ain), et de l'autre Seyssel (Savoie). Il a ensuite regagné la route d'Annecy, pour redescendre par Rumilly, Albens, et Gresy-sur-Aix-les-Bains, d'où il s'est ensuite acheminé vers Chambéry.

Le 24 août, à 2 kilomètres de cette ville, au village de Saint-Ours, une vieille femme de cinquante-huit ans, la veuve Morand, est assassinée.

Son fils, rentrant à la maison à sept heures et demie du matin, la trouve étendue, sans vie, au milieu de la cuisine. Il a dû enfoncer la porte qui était fermée intérieurement. L'assassin, qui avait poussé le verrou, à l'intérieur, était sorti par la porte de l'écurie, son crime accompli.

Auprès du cadavre se trouvait une assiette brisée avec une cuiller et des restes de soupe. La robe de la veuve Morand était relevée sur l'abdomen. La cuisse droite et les genoux étaient maculés de sang, bien qu'il n'existât aucune plaie dans ces régions.

« La lésion la plus importante qui a été la cause principale de la mort, dit le docteur Carret, qui a été appelé à pratiquer l'autopsie, consiste en une plaie béante énorme, située au-devant du cou, parallèlement à la mâchoire inférieure. L'instrument vulnérant a rasé le menton et tranché les tissus entre l'épiglotte et l'os hyoïde, en découvrant le larynx et le cartilage thyroïde. La peau et les muscles offrent plusieurs incisions ; ils sont pour ainsi dire mâchés et l'horrible ouverture résulte évidemment de plusieurs coups sauvages, portés avec un instrument tranchant mal affilé, comme le mauvais couteau qui nous a été présenté. (Un mauvais couteau, appartenant à la victime, avait été, en effet, trouvé à côté du cadavre.) Les parties molles paraissent plutôt déchirées que coupées. Les gros vaisseaux latéraux du cou sont divisés, et

une hémorragie considérable en a été la conséquence... Nous ne trouvons pas de trace de viol. »

Les soupçons se portèrent sur un vagabond qui avait été aperçu la veille puis le jour du crime, dans les hameaux des environs de Saint-Ours.

Il portait un paletot court, un gilet et un pantalon noirs, un chapeau en feutre mou noir, une ceinture rouge et un foulard de même couleur au cou.

Le soir du même jour, Joséphine Bouvier, de Chainaz-les-Frasses, a autorisé le même individu à coucher dans un hangar appartenant au sieur Vittet, son beau-père. Le lendemain, samedi 24 août, dit-elle, après avoir mangé la soupe, à cinq heures et demie, il est parti dans la direction de la partie agglomérée de Saint-Ours. Une demi-heure après, Pierre Métral, âgé de quatorze ans, qui allait herser un champ, a vu, près de l'église de Chainaz, un étranger qui venait derrière lui. Arrivé à la bifurcation du chemin allant au village de Reys, cet étranger a suivi la route qui conduit à Saint-Ours et passe devant la maison de la veuve Morand. Métral a donné de ce vagabond le même signalement que la veuve Brunier. Enfin, le même jour, à huit heures du matin, c'est-à-dire presque aussitôt après l'assassinat, Mathieu Jean-Marie aperçut, à 300 mètres de l'habitation de la victime, un individu courant dans la direction de Saint-Ours. Il a remarqué qu'il était vêtu d'un pantalon déchiré au bas des jambes et avait un foulard rouge au cou.

Vacher nous ayant avoué, plus tard, qu'il était bien l'auteur de ce crime, toute dissertation sur son identité avec le chemineau aperçu par les témoins devient dès lors inutile.

CHAPITRE V

LE CRIME DE BÉNONCES (AIN)

La déposition d'un témoin de l'affaire de Saint-Ours, nous a montré l'assassin qui fuyait en courant vers la partie agglomérée de ce village, par conséquent dans la direction de Chambéry.

Pour regagner Lyon, son quartier général, Vacher suit l'itinéraire Chambéry, la Motte-Servolex, Novalaise et Saint-Genix, et franchit ensuite le Rhône un peu au sud de Cordon, et il arrive, deux ou trois jours après son départ de Saint-Ours, à Glandieu, commune de Bregnier-Cordon, le deuxième village qu'il rencontrait après avoir franchi le Rhône et qu'il connaissait, pour y être passé la première semaine de ce même mois d'août.

Une dame Billiémaz, de Glandieu, l'a, en effet, aperçu dans une remise de sa maison où il était resté, dit-elle, plus d'une heure. La photographie de Vacher lui a rappelé très bien ce chemineau. Elle a dit que c'était vers la fin d'août qu'elle l'avait vu. D'ailleurs, nous allons retrouver Vacher dans le prolongement de cette direction, vers Bénonces, où il est passé aussi, lors de son premier voyage, à l'aller.

Vers la fin de septembre, Gabriel Billiémaz, le mari de cette femme, en nettoyant un tonneau qui se trouvait dans la remise où avait été aperçu le vagabond signalé par sa femme, fin août, y trouva un couteau ensanglanté, enveloppé dans un chapeau de feutre gris. Vacher, revenant directement de Saint-Ours à ce moment-là, il ne serait pas surprenant que ce fût là le couteau qui, indépendamment de celui trouvé auprès du cadavre, avait servi aussi à l'assassinat de la Vve, Morand ainsi que le meurtrier l'a déclaré, on s'en souvient, au juge de Belley.

La route de Glandieu à Bénonces passe à Saint-Benoît et à Grolée, puis à Lhuis, chef-lieu de canton. Là, Vacher se présente le 25 août, pour demander l'aumône, chez le docteur Ravet, qui l'éconduit. Le 28 le docteur le retrouve à 6 ou 7 kilomètres de là,

à Lompnaz, où il se rend auprès d'un malade, et Vacher, en l'apercevant, dit à un homme qui se trouve près de lui, en désignant le médecin :

« Voilà un vétérinaire auquel je ferais son affaire, si je le rencontrais dans le bois. »

Le lendemain et les deux jours suivants, Vacher va tenir successivement tous les hameaux environnant le village de Bénonces, distant de deux ou trois kilomètres. On le voit d'abord à Coux, chez les époux Vettard, qui lui donnent de la soupe et du pain et le font coucher dans leur maison. Le lendemain, vendredi 30, il se dirige vers la chartreuse de Portes, mais il n'y reste pas longtemps car, vers neuf heures et demie, on l'aperçoit s'en allant du côté de la Roche. A ce moment, il semble bien prendre la direction de Lyon, mais voilà qu'arrivé à la Roche, il revient sur ses pas, de sorte qu'on le voit successivement à la Courrierie, à dix heures du matin, à la Croze, à une heure et enfin à deux heures à Bénonces, où il couche, ce soir-là, dans un lavoir.

Bénonces est un village situé à 450 mètres d'altitude, au flanc de la montagne de Chasse, à proximité de la Valouse, un torrent qui va se jeter dans le Rhône après Serrières-de-Briord. Là, on est loin des voies de communication, et le paysage est âpre et tourmenté.

En arrivant à Bénonces, Vacher s'est présenté chez un sieur Babola et il est intéressant de reproduire l'interview accordée par sa femme à un reporter du *Progrès de Lyon*.

« C'était dans l'après-midi, par un beau soleil. J'étais devant ma maison, lorsque j'entendis dans le chemin en pente que vous voyez là, un bruit de galoches. La marche était si lourde que les pierres roulaient sous les pas de l'individu. Je sortis sur le devant de ma porte.

« De loin, voyant cet homme qui portait un sac sur le dos, je le pris pour un habitant du pays revenant de son travail ; mais, en le regardant de plus près, je vis que c'était un roulant. Il me demanda du lait. Je lui répondis : « Impossible de vous donner du lait, pour une bonne raison, c'est que je n'ai pas de vaches. »

« Cette réponse le fit grogner et il s'éloigna en maugréant.

« Ce qui m'a le plus frappée, continue Mme Babola, c'est sa main. Lorsque je l'ai vu devant chez moi, j'ai remarqué qu'il avait des mains relativement petites à côté de celles des paysans de sa

taille. De plus, ses ongles étaient si longs que cela me fit une impression. Dans le cabinet de M. Fourquet, je ne pensais plus à ses mains, qui avaient attiré mon attention une première fois, mais lorsque j'ai vu les gendarmes lui mettre les menottes, je les ai regardées. Alors je les ai reconnues, toutes velues avec les ongles longs, comme les griffes des oiseaux de proie.

« Il niait tout en commençant ; il avait beau dire :

— Je suis innocent ; nous nous retrouverons dans le ciel !

« C'était bien lui, je ne me trompais pas. Oh ! ces mains ! Je les vois toujours avec leurs poils et leurs ongles. »

Le 31 août, à six heures et demie du matin, Vacher quitte Bénonces pour se rendre au hameau d'Onglaz. Là, il se présente chez Jean Guiffroy, fermier, et demande pour deux sous de lait.

« Entrez dans la maison, lui dit celui-ci ; la bourgeoise vous en donnera. »

Vacher entre, on lui donne ce qu'il a demandé ; il se met à table et trempe son pain dans son lait.

Ce jour-là, veille du crime, après avoir quitté la maison de Guiffroy, rencontrant son neveu, un enfant de treize ans, qui gardait des vaches dans un champ, il l'accosta.

« Que fais-tu là ? lui dit-il. Tu travailles ? Chez qui es-tu domestique ? As-tu beaucoup de besogne ?

L'enfant ayant répondu à ces questions, Vacher s'approchait de lui de plus en plus, mais le chien du berger se mit à aboyer contre lui ; puis, au même moment, des moissonneurs vinrent à passer, alors il s'éloigna.

Un autre petit garçon, nommé également Guiffroy, le vit couché sous un chêne non loin d'un champ où il attendait un de ses camarades. Vacher se mit sur son séant et l'examina, mais aussitôt l'enfant eut l'idée d'appeler un de ses camarades, Louis Roisin, qui était dans le voisinage.

« Viens donc voir ce qu'il y a là, lui dit-il, en désignant l'individu couché. »

Vacher, entendant cet appel, se leva prestement et partit.

Le lendemain, à huit heures du matin, la femme Chevroux, chez laquelle il se présente, lui donne de la soupe ; et, comme elle lui dit :

« On n'est pas riche », il répond :

— Ce ne sont pas les riches qui donnent le plus. »

Vers une heure de l'après-midi, après être allé dans différentes maisons, il entre chez une femme Richard, à laquelle il demande du lait.

« Y a-t-il d'autres maisons dans le village ? ajoute-t-il.

— Celle-ci est la dernière du hameau, répond-elle ; mais il y a un autre village un peu plus loin. »

Les nombreux témoins qui l'ont aperçu au cours de ces trois journées ont fait invariablement les remarques suivantes : il n'aimait pas à être dévisagé ; il rabattait le bord antérieur de son chapeau et baissait constamment les yeux. Aux uns il a dit qu'il était de la Bresse, à d'autres de l'Isère. Tantôt il portait un chapeau, tantôt c'était un béret ; dans l'espace d'une demi-heure, il changeait de coiffure. Il se montrait très arrogant et n'était jamais satisfait de ce qu'on lui donnait.

Vacher est aperçu pour la dernière fois au village d'Onglaz, au moment où, au lieu de suivre la direction que lui a indiquée la femme Richard, il prend un chemin qui conduit à la montagne et traverse un pâturage enclavé dans les bois, où le jeune Portallier, âgé de quatorze ans, garde son bétail. Il fait une chaleur accablante et le berger se tient debout, à l'ombre d'un gros noyer. Le chemin passe à 47 mètres de cet arbre. Le bandit va droit à l'enfant, et, sans prononcer une parole, se jette sur lui et le saisit à la gorge. L'enfant se débat de toutes ses forces, pousse des cris désespérés et finit par tomber sous le couteau de l'assassin.

Sur le lieu du crime, on a remarqué, près du noyer, une large flaque de sang et des excréments frais ; 10 mètres plus loin, une autre flaque de sang et des débris d'aliments à peine digérés ; non loin de là, un testicule bien dépouillé et des débris du scrotum ; l'enveloppe cutanée de la verge, puis une chemise ensanglantée et dont les manches étaient retournées, mais sans déchirures ni perforation par instrument tranchant. Enfin, à 60 mètres du noyer, entre deux genévriers, gisait, complètement nu, le cadavre auquel tenaient encore les jambes du pantalon étirées et déchirées. Il y avait éventration complète. Sur le côté gauche du cou, on observait trois plaies : deux étaient peu profondes, mais la troisième, résultait d'un coup porté avec beaucoup de violence, qui avait sectionné l'artère carotide.

Vacher a prétendu qu'il avait arraché les testicules du berger avec les dents, au cours d'un prétendu accès de rage, mais il a menti. Les

parties sexuelles ont été enlevées avec un instrument tranchant. Le docteur Ravet, qui a pratiqué l'autopsie, est, sur ce point, très affirmatif. Au surplus, dit-il, la plaie présentait un angle droit, résultat certain d'une section faite avec un instrument tranchant ; peut-être même cet instrument était-il un rasoir. Le corps portait aussi une plaie à l'épigastre, qui avait ouvert l'estomac ; une plaie de la poitrine, pénétrant jusqu'au poumon, et une plaie au mamelon droit.

Ici se place maintenant la question de savoir s'il y a eu attentat pédérastique.

Le procès-verbal d'autopsie, dressé aussitôt après la découverte du cadavre est, à ce sujet, ainsi conçu :

« Nous n'avons observé (du côté du rectum), ni égratignures, ni coups d'ongles, ni traces de lutte. » Et sa conclusion est qu'il n'y a pas eu d'acte contre nature.

Tel n'est pas cependant l'avis des médecins de Lyon, désignés comme experts par le juge d'instruction de Belley.

« Nous pensons, au contraire, disent-ils, qu'il y a eu coït anal *post mortem* : la présence de matières fécales près d'une flaque de sang, le cadavre mis complètement à nu, comme celui de Tassin ; ces blessures semblables à celles observées sur les jeunes bergers de Saint-Etienne-de-Boulogne et de Courzieu pour lesquels, de l'aveu même de l'assassin, il y a eu coït anal, tout constitue la grande mise en scène ou le paroxysme de l'extrême excitation génésique de Vacher.

Vacher, qui a toujours été d'une sobriété de détails excessive, chaque fois que nous lui avons demandé des précisions sur la manière dont il avait accompli ses meurtres ; auquel nous avons dû chaque fois, si nous osons nous exprimer ainsi, arracher les mots de la bouche, a répondu de la manière suivante à nos questions relatives à l'assassinat de Victor Portalier :

Ce jeune garçon était debout, je crois, dans un pré où il gardait son bétail. Je suivais un chemin qui conduisait à la montagne et passait non loin du pré. Je me suis approché du berger, je ne lui ai rien dit, je l'ai saisi brusquement à la gorge et l'ai tué, avec un couteau, je ne sais lequel. L'enfant s'est débattu, il a beaucoup crié, il y a eu lutte. Ce devait être tout près d'un bois. Quoi qu'il en soit, après l'avoir tué, je ne l'ai pas souillé, je l'ai mordu aux testicules. »

Sur ce dernier point, Vacher ment ; nous verrons plus loin comment les experts font justice de cette prétention. Dès maintenant, cependant, révélons la pensée secrète qui lui a inspiré ce mensonge.

Ceci se produisait au moment où il songeait le plus à se faire considérer comme fou et où il prétendait faire résulter sa prétendue folie de la soi-disant morsure de chien enragé qui n'a jamais existé que dans son imagination ; et voilà pourquoi, simulateur novice, il inventait l'histoire de la morsure des testicules, dans l'espoir de faire croire par ce moyen qu'il était enragé.

Après l'accomplissement du crime de Bénonces, vers trois heures de l'après-midi, un sieur Louis Janin a vu Vacher se dirigeant à toute vitesse du côté d'un bois de châtaigniers ; il était en manches de chemise. Peu de temps après, un autre témoin l'a aperçu de loin se lavant dans un ruisseau ; mais à ce moment, le crime n'était pas encore découvert. C'est très peu de temps après qu'un petit berger âgé de douze ans, Jean-Marie Robin, conduisant son bétail au pâturage, vers le lieu de l'assassinat, et s'étonnant de ne pas voir Portalier auprès de son troupeau, l'appela et se mit à sa recherche. On a vu, au début de cet ouvrage comment, avec l'aide du garde champêtre appelé par lui, il découvrit à la lisière d'un taillis, dans une touffe de genévriers, le cadavre de Portalier.

Son crime accompli, Vacher refit, en sens inverse, son trajet du mois précédent, c'est-à-dire que tout au moins il fila dans cette direction, car un dernier témoin l'aperçut entre quatre heures et quatre heures et demie, traversant le pont du chemin de fer de Villebois, non loin de Lagnieu, dans la direction de Lyon.

Après la découverte du corps du petit Portalier, les habitants des communes de Bénonces, Seillonaz, Lompnaz et Ordonnaz organisèrent des battues, s'imaginant que l'assassin s'était caché dans les bois du voisinage. Près de 150 hommes, armés de fusils, avaient parcouru les montagnes, fouillé les anfractuosités des rochers, prêts à faire feu sur le monstre s'ils venaient à l'apercevoir.

Vacher avait filé le long des rochers, dans la direction de Villebois. Dans la suite, quand il était question dans le pays, pour l'assassin de folie et d'irresponsabilité, tous s'irritaient et répétaient un mot qu'avait dit Babola : « Une épaule arrachée tous les mois, un bouillon d'épines tous les jours. »

CHAPITRE VI

LE CRIME DE FOUR (ISÈRE), 22 SEPTEMBRE 1895. — LE CRIME D'HAUTERIVES (DROME), SEPTEMBRE 1895. — LE CRIME DE TRUINAS (DROME), 23 SEPTEMBRE 1895.

De Lyon, où il s'est vraisemblablement rendu après l'assassinat du petit berger de Bénonces, Vacher se dirigera ensuite vers le Sud, car le 24 septembre, il assassinera une jeune fille dans l'arrondissement de Die (Drôme). Mais on s'est demandé si, avant d'arriver dans cette région, il n'avait pas commis un crime à Four, près de Bourgoin (Isère). Cette localité n'est guère qu'à 25 kilomètres de Bénonces ; elle est, en outre, dans la direction du Sud, que Vacher suivra pour arriver dans la Drôme, en passant par Roybon, son pays d'origine. Or, le 22 septembre 1895, c'est-à-dire trois semaines après le crime de Bénonces, à Four, une vieille femme, Madeleine Martelat, femme Baconnier, était trouvée chez elle assassinée, la tête horriblement meurtrie, les cheveux pleins de sang coagulé : elle avait été tuée avec une grosse pierre qui se trouvait encore à côté d'elle.

Ce n'est point là, il est vrai, le genre de crime de notre cheminéau qui, lui, égorge ; nous le verrons cependant plus tard assommer une de ses victimes, en étranglant d'autres simplement. Il faut bien dire que si l'on a été tenté de soupçonner Vacher c'est parce que le lieu du crime était apparemment sur son trajet et que cette hypothèse se fortifiait de la déposition d'un sieur Harter qui fut, à diverses reprises, son compagnon de route. Notre bandit, d'après Harter, connaissait la veuve Baconnier ; il était passé à différentes reprises près de sa maison, et, un jour que ce dernier l'entretenait de ce crime, Vacher l'aurait interrompu en lui disant :

« Ne parlons plus de cette affaire. »

Rien cependant ne permet d'affirmer que Vacher est l'auteur de cet assassinat.

Quoi qu'il en soit, de la région lyonnaise il s'est dirigé vers le Sud, en suivant la grande route jusqu'à Vienne. Comme on le sait, car il l'a souvent dit, il n'aime pas à suivre les grandes voies, c'est pourquoi, à partir de Vienne, il en prendra une d'ordre secondaire qui, parallèlement à la route principale descendant la vallée du Rhône, l'amènera, en droite ligne, jusqu'à Auriples, par Crest, son chef-lieu de canton. Cette route, après Beaurepaire, où il a commis son premier crime avoué, passe à Hauterives (Drôme) ; or, à Hauterives, dans la première quinzaine de septembre 1895, une couturière, Sophie Andra, se rendant un matin chez sa voisine, la veuve Wassy, une vieille femme habitant seule une maison à peu près isolée, la trouve baignant dans une mare de sang. Elle avait été égorgée. Autour du cadavre, l'assassin avait disposé un amas de fougères qu'il avait ensuite allumé, mais le feu avait été insuffisant pour déterminer un incendie.

Sur de simples présomptions, plutôt vagues, la justice mit en état d'arrestation le fils de la victime, un honorable commerçant d'Hauterives et le fit écrouer. Cette arrestation souleva dans la région une réprobation unanime devant laquelle le parquet dut céder, et M. Wassy fut remis en liberté.

Là encore, les recherches s'égarèrent sur un innocent, au lieu de se porter sur un cheminéau auquel, ce jour-là, le maire d'Hauterives avait fait l'aumône. Outre que ce cheminéau correspondait parfaitement au signalement de Vacher, il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette présomption, une coïncidence singulièrement troublante de nature à la corroborer. Des témoins de la Motte-de-Galaure, dans le voisinage d'Hauterives, se sont rappelés que le même cheminéau poursuivit à cette époque une jeune fille qui faisait paître son bétail et qui ne fut préservée de ses atteintes que par l'arrivée soudaine de son père attiré par ses cris désespérés. Si ce n'était point là Vacher, on conviendra du moins que ce cheminéau en avait singulièrement les allures.

Après avoir quitté le service de l'entrepreneur Archimbaut, à Auriples, où il était resté quelques jours, Vacher se livre, selon son habitude, à la mendicité dans les villages environnants, et ses randonnées l'amènent, quatre jours plus tard, le 24 septembre, à une vingtaine de kilomètres de là, entre Bourdeau et Dieu-

leftit où sur la route qu'il suit, il fait la rencontre d'une jeune fille Aline Alaise, âgée de quinze ans. Elle avait au bras un panier contenant des provisions qu'elle venait d'acheter au village voisin Félines. Selon sa méthode invariable, il se précipite sur elle, sans rien dire ; une lutte s'engage, très courte, qui amène l'agresseur et sa victime à gauche de la route où Aline Alaise tombe, égorgée. Vacher la transporte alors du côté opposé de cette route, dans un remblai boisé et là, à l'abri des regards des passants qui pourraient survenir, la mutile et la souille, selon son habitude. Il dissimule ensuite le cadavre, comme il l'a déjà fait antérieurement et comme il le fera encore pour d'autres victimes, sous des branches, des feuillages et des graviers, puis il se hâte de rassembler, avec ses mains, alternativement de la poussière de la route et de la terre pour en recouvrir la flaque de sang qui se trouve à l'endroit de l'égorgeement.

Pendant que l'assassin se livre à cette opération, il entend un bruit de voiture sur la route et, presque aussitôt, apparaît un chariot sur lequel se trouvent un homme et un jeune garçon. Laissons maintenant la parole à cet homme, un sieur Théodore Vacher, de Truinas :

« J'étais parti de Truinas avec ma voiture, à huit heures du matin, dit-il, lorsque arrivé au kilomètre n° 1, près de la jonction de la route avec le chemin de moyenne communication n° 10, j'aperçus, à 20 mètres plus haut, un individu grimpant le remblai qui soutient le chemin à droite, puis traversant ce chemin pour aller se coucher sur le bord opposé. En passant à sa hauteur, je remarquai des traces de sang sur le sol, auprès de lui. Il avait du sang à la figure et aux mains. J'ai passé sans lui adresser la parole, puis, à une dizaine de mètres de là, j'ai arrêté ma voiture, fortement intrigué de voir cet individu gratter la terre pour recouvrir les taches de sang. Je lui ai demandé s'il était malade. Il m'a répondu qu'il tombait d'un mal dont je n'ai pas saisi le nom et qu'il saignait du nez tout le temps. Tout en me parlant, il continuait à gratter la terre d'une main, tandis que de l'autre, il se tenait la tête. A deux ou trois mètres de lui j'aperçus, dans le fossé, un gros sac en toile grossière et un cabas appuyé contre ce sac. L'homme avait le visage pâle, était vêtu d'un pantalon de velours de couleur sombre, d'une chemise à fond blanc, à grands carreaux, chaussé de gros souliers et portait une ceinture rouge.

Le jeune Gustave Gleize, qui accompagnait le voiturier, fit une déposition analogue.

Après cette conversation avec Vacher, ce voiturier, sans autres explications et sans se demander si ce chemineau n'aurait pas commis un crime, continua sa route.

Aline Alaise, qui était allée avec son père à Dieulefit, revint seule à Truinas, pour aider sa mère aux travaux de la ferme, le père ayant encore des affaires à terminer. Or, lorsque la nuit vint, les parents, inquiets de ne pas voir rentrer leur fille, se mirent, avec les voisins, à sa recherche. Toute la nuit ils explorèrent les environs. Ils commençaient à désespérer de retrouver leur enfant lorsque, le lendemain matin, vers six heures, ils aperçurent des taches de sang sur la route : ces traces les conduisirent sous le remblai où ils trouvèrent le corps de leur fille horriblement mutilé. Il était dans un taillis épais d'acacias, la face contre terre, la main droite sous le corps, la gauche sur le dos, ouverte, la paume en dehors ; les cheveux étaient épars. Le cadavre, qui était à six mètres au-dessous du côté droit de la route, semblait avoir été traîné précipitamment jusqu'au fourré le plus voisin. Le meurtrier, soit pour descendre, soit pour remonter le talus, avait saisi un petit chêne qui portait l'empreinte d'une main ensanglantée. Près du cadavre, on trouva une grande épingle à chapeau, à tête de verre, puis une broche blanche représentant une main tenant un bouquet. Sur le bord opposé du chemin, c'est-à-dire à gauche, il y avait des traces de lutte à côté d'une large flaque de sang sur laquelle avait été répandue de la terre arrachée au talus.

Tout ceci s'était passé à 50 mètres de la bifurcation des routes de Dieulefit à Bourdeau et de Dieulefit à Félines, et à 2 kilom. 500 de Truinas. La victime était une jeune fille forte et bien développée.

Ce qui attirait d'abord l'attention parmi ses blessures, c'était une plaie linéaire transversale située immédiatement au-dessous du menton, intéressant toutes les parties molles de la région antérieure du cou, jusqu'au corps de la vertèbre correspondante, sectionnant ainsi la peau, les muscles, le larynx, les vaisseaux, les nerfs et l'œsophage. Les bords étaient assez nets et la section assez franche ; cependant, à son extrémité gauche, la peau portait une boutonnière, trace du passage d'une lame de couteau, indiquant que l'assassin s'y était pris à plusieurs fois, pour scier littéralement le cou de sa victime.

Sur presque toute la longueur de la cuisse gauche, d'autre part, et dirigée un peu obliquement, en bas et en dedans, parallèlement au muscle couturier, siégeait une vaste plaie linéaire, intéressant toute l'épaisseur de la peau et une partie des muscles de la cuisse, sans aller, toutefois, jusqu'à l'artère fémorale. Dans la région latéro-postérieure du flanc droit et au-dessous de la dernière côte, on remarquait une plaie pénétrante de l'abdomen, linéaire, transversale, large de 3 centimètres, paraissant produite par un coup de couteau.

Telle est la description des blessures faite par le médecin de Die, chargé de pratiquer l'autopsie, et il ajoutait :

« L'examen de la vulve et de l'hymen, à cause de l'état de décomposition avancée dans lequel se trouvent ces organes, par suite de la présence des vers, est absolument négatif. »

Aline Alaise était vêtue, au moment où elle a été surprise, d'une chemise, d'un corset, d'un cache-corset, d'une taille en drap et de la taille de sa robe. Tous ces vêtements portaient la trace d'un coup de couteau au niveau de la blessure du flanc à l'exception de la taille et de la robe, ce qui semble indiquer nettement que ce dernier vêtement avait été tiré par la jupe et relevé violemment à tel point que, bien ajustée et serrée au corps, la taille elle-même avait été déplacée.

La chemise portait trois ouvertures : l'une au niveau de la plaie du flanc, comme les autres vêtements ; les autres dans le bas, d'où l'on peut conclure que la chemise, lorsque ces derniers coups ont été portés, se trouvait repliée sur elle-même, au niveau de la blessure du flanc. D'où nous tirons encore cette conclusion, c'est que, comme la robe, elle avait été rabattue par l'assassin pour permettre le viol.

L'examen direct de la victime ne permet pas de dire s'il y a eu viol ; mais l'étude de la disposition de ses vêtements permet de supposer qu'il y a eu « au moins tentative de viol. »

Nous verrons plus loin ce qu'il en était.

Voici, maintenant, de quelle façon Vacher a raconté la chose à M. Fourquet :

« Dans le milieu de la journée, j'ai rencontré, sur une route qui traversait un bois, une jeune fille de dix-sept ans environ. Elle paraissait revenir du marché. Après lui avoir coupé la gorge, j'ai déposé le cadavre à environ 5 mètres au-dessous de la route, dans



Le crime de **Bénonces** (Ain).
Etat du cadavre.



Le crime de **Truinas** (Drôme).
Etat du cadavre.

un petit bois d'acacias et je l'ai violé. C'était à gauche de la direction que je suivais. Je suis étonné, de n'avoir pas été surpris par un voiturier qui venait au même moment. »

Sur la route, à l'endroit où le crime avait été commis, on trouva une couverture de cahier d'écolier ayant servi à envelopper un corps gras et sur laquelle était écrit le mot *Marc*. A un mètre au-dessous de la route, était un panier d'osier à anse contenant un morceau de morue salée et une bouteille d'huile et dans lequel il y avait eu également du sucre et du café.

Après la découverte du crime, les soupçons de la gendarmerie se portèrent sur un vagabond qui avait été aperçu, disait-on, le matin du crime, couché à l'endroit où avait été observée la flaque de sang, au bord du chemin. Il portait une veste blanche qui présentait, dans le dos, des taches suspectes. Cet individu, qui fut arrêté, se nommait Marseille.

Dans leur procès-verbal d'arrestation, les gendarmes justifiaient leurs soupçons et la mesure qu'ils avaient prise par les singuliers motifs suivants :

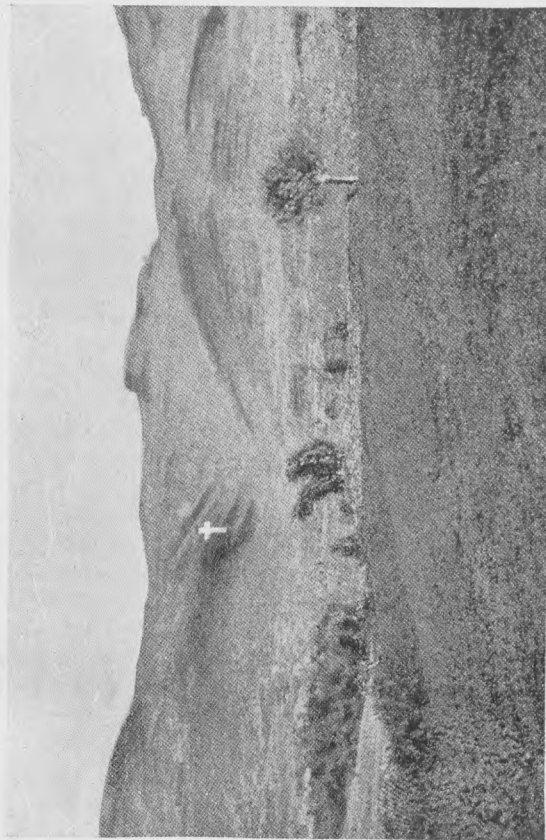
1^o Dans la poche droite de son gilet, ils avaient trouvé un couteau dont la lame était cassée ; 2^o la doublure de cette poche portait des taches de sang (c'étaient des taches de rouille) ; 3^o le mot *Marc* figurant sur la couverture du cahier était le commencement de son nom (Marseille) ; 4^o sur la manche gauche de sa veste, ils (les gendarmes), avaient découvert une *éclaboussure de chair humaine* (sic) !!!

Si nous n'avions pas eu sous les yeux ce procès-verbal, au moment où nous avons instruit l'affaire Vacher, et qu'on nous eût raconté pareille histoire, nous aurions certainement cru à une charge.

Cependant le pauvre Marseille fut transféré à la maison d'arrêt de Die, puis, après avoir été soumis à l'observation des médecins, interné à l'asile d'aliénés de Privas, où il resta quelque temps, et enfin remis en liberté.

Il était arrivé à Auguste Marseille, ancien lutteur de foire, une singulière aventure qui est la suivante :

En sortant d'une maison publique où il avait accompli des prouesses qui avaient émerveillé les pensionnaires, il aperçut, quelques instants après sa sortie de cet établissement, au bord de la route qu'il suivait, une maison isolée où brillait la lumière



Le crime de **St-Etienne-de-Boulogne** (Ardèche). — La Roche de Gourdon.
La croix indique l'endroit où fut assassiné Massot-Delet.

d'une lampe. La fenêtre était basse et d'un accès facile. Marseille, d'une poussée vigoureuse, l'ouvrit et sauta dans la chambre. Là, il aperçut une pauvre vieille de soixante-dix ans, couchée dans son lit. Sans prononcer une parole, il s'installa à côté d'elle, malgré ses cris et se mit en devoir de poursuivre la série de ses prouesses amoureuses. Malheureusement il se trouva que le plancher était tout vermoulu, de sorte que, brusquement, les transports de Marseille furent interrompus par un violent craquement : le plancher pourri s'effondrait, et le lit, la vieille et l'homme se trouvèrent tout-à-coup à l'étage inférieur, dans une cave, au milieu d'un tas de fagots d'où ils eurent de la peine à se dégager. Lui, en sortit indemne, mais la vieille femme avait une jambe cassée.

CHAPITRE VII

LE CRIME DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOULOGNE (ARDÈCHE), 29 SEPTEMBRE. — EPOUVANTABLE ERREUR JUDICIAIRE. — LE MARTYROLOGE DE BANNIER. — LES FAUX TÉMOINS. — ADMIRABLE ATTITUDE DU MAIRE DE LA COMMUNE.

Après le crime de Truinas, Vacher gagne le département de l'Ardèche et se réfugie dans la montagne de l'Escrinet, qui domine Privas. Or, cinq jours exactement se sont écoulés depuis le meurtre d'Aline Alaise, lorsqu'il commet un nouvel assassinat.

Dans un coin sauvage de cette montagne dominant le village de Saint-Etienne-de-Boulogne et les neuf hameaux qui l'environnent, non loin de l'arête rocheuse qui s'appelle la Roche-Gourdon, se trouve, à 6 kilomètres du village, une bergerie haut perchée, près d'un bois de chênes. Pour y parvenir, on quitte la route au delà de la montée de l'Escrinet et on doit se livrer à une ascension de 800 mètres, en montagnes russes, à travers prés, rocailles et genêts. La bergerie est construite à flanc de montagne, de sorte que l'étage occupé par un grenier, est de plain-pied, comme la partie inférieure, en raison de la forte inclinaison de la pente à laquelle elle s'appuie. Au-dessous de cette bergerie s'en trouve une autre, affermée à un sieur Pontal. Elle en est séparée par une prairie large de 200 mètres. Enfin, plus bas que cette deuxième bergerie, s'étend une autre prairie appartenant à un sieur Bannier, du hameau d'Ozon. A droite et à gauche, des ravins séparent cette partie de la montagne du versant opposé.

Le 29 septembre 1895, vers cinq heures du matin, Pierre Massot-Pelet, jeune berger au service du sieur Pontal, s'était rendu à la bergerie du bas dont nous venons de parler. Son chien l'accompagnait. Quelques instants après avoir fait sortir les chèvres et les moutons du local inférieur, il vit tout à coup surgir Vacher qui,

brusquement, se jeta sur lui, l'étrangla et l'égorgea selon sa méthode habituelle.

D'après les déclarations de deux autres bergers qui se trouvaient à une distance assez grande et ne pouvaient voir ce qui se passait à cause des renflements du sol, le crime eut lieu vers sept heures du matin. Vers six heures et demie, en effet, ces enfants entendirent, venant de la direction de la bergerie Pontal, la voix de Pierre Massot-Pelet, qui chantait et il leur sembla qu'il devait se trouver alors entre la bergerie du haut et celle du bas. Quelques instants après, un de ces bergers, Marius Dubois, crut entendre des cris plaintifs dans cette partie de la montagne. A peu près au même moment, une bergère âgée de dix-sept ans, qui gardait des bestiaux au quartier appelé le Carré, à une assez grande distance du point où se trouvait Massot-Pelet, entendit aboyer son chien plus haut que la bergerie et, regardant alors de ce côté, aperçut une dizaine de moutons courant vers la prairie.

Tels furent les seuls renseignements que l'on put recueillir d'abord au sujet de cette affaire.

Le jeune berger rentrait généralement à la maison de son maître vers neuf heures du matin ; or, vers dix heures, Pontal, inquiet de ne pas le voir revenir, envoya son domestique à sa recherche. Un peu avant midi, celui-ci rentra tout bouleversé et raconta qu'il avait trouvé, à côté de la bergerie du haut, le petit Massot, assassiné, le corps horriblement mutilé.

Aussitôt le parquet de Privas fut avisé et se transporta sur le lieu du crime.

Le cadavre du jeune berger était étendu sur le côté droit, la face contre terre. Les cuisses étaient à demi fléchies sur le ventre ; les jambes complètement ramenées vers les cuisses, les pantalons déboutonnés et rabattus jusqu'aux genoux ; le sol était abondamment imprégné de sang et la veste et la chemise en étaient imbibées. Un morceau de pain intact et taché de sang se trouvait à côté du cadavre.

Le médecin désigné pour examiner le corps de la victime constate :

1° Une large plaie occupant toute la région antérieure du cou et intéressant les tissus jusqu'à la colonne vertébrale. Les bords étaient nets, la section ayant été faite avec un instrument tranchant manié avec une grande vigueur, par une main assurée ; car

la peau, la partie inférieure du larynx, l'œsophage, l'artère carotide, les muscles de la partie antérieure du cou, avaient été vraisemblablement coupés d'un seul coup ; 2° une seconde blessure occupait le ventre. Toute l'épaisseur des parois abdominales avait été sectionnée, du pubis à la partie inférieure du sternum ; c'est-à-dire que le ventre avait été ouvert de bas en haut ; 3° une petite plaie de la grandeur d'une pièce de deux francs, intéressant la peau du scrotum, mais sans importance, paraissait avoir été faite en même temps que la plaie du ventre.

Le rectum n'avait pas été examiné, mais, à cet égard, nous savons à quoi nous en tenir, par l'aveu de Vacher.

« Le crime de Truinas, une fois commis, a-t-il déclaré au juge d'instruction de Belley, je suis passé dans l'Ardèche où, quelques jours après, j'ai tué de la même manière, un jeune berger que j'avais rencontré près d'une bergerie. Il est inexact que j'aie rencontré l'enfant au moment où il se livrait à la défécation. *J'ai souillé aussi cette victime après le meurtre.* »

Cet assassinat de Pierre Massot-Pelet allait avoir des conséquences épouvantables pour un malheureux habitant du hameau d'Ozon, nommé Bannier, que la haine féroce de quelques voisins, avec lesquels il vivait en mésintelligence, allait désigner comme l'auteur du meurtre du jeune berger. Le martyrologe de Bannier peut aller de pair avec celui de Grenier.

Voyons quelle a été ici l'attitude du parquet.

« En raison des autres crimes analogues commis dans la région, a dit M. Morellet, alors juge d'instruction à Privas, nous pensions, M. le procureur de la République et moi, nous trouver en présence d'un monomane. Cependant, nous étions assaillis de lettres anonymes, toutes dénonçant un sieur Bannier, cultivateur au quartier d'Ozon, près de Saint-Etienne-de-Boulogne. Les renseignements recueillis sur cet homme, qui avait autrefois servi dans la garde et est âgé de cinquante et un ans, étaient excellents. Par contre, il vivait en mauvaise intelligence avec ses voisins, question de politique locale. Ces questions, vous le savez, prennent dans les petits bourgs, une importance considérable, s'enveniment à la longue et rendent les relations plus que tendues. Bannier était un partisan du maire actuel, un très honnête homme, mais qui a beaucoup de compétiteurs. Enfin, les accusations devenant plus précises, nous fûmes obligés de nous livrer à une enquête. Des

témoins se présentèrent ; un sieur Boiron, cafetier à Aubenas, conseiller municipal ; un ancien gendarme, un sieur François.

La rumeur publique accusa ouvertement Bannier. Le 6 novembre, le sieur Chevalier, cultivateur, venait à Privas, demandait à être entendu et affirmait avoir vu Bannier faire paître ses troupeaux à proximité de l'endroit où le crime avait eu lieu. Boiron, lui, déclarait que Bannier était venu manger un morceau chez lui, la veille de l'assassinat ; qu'il était porteur d'un couteau de dimensions exagérées et qu'il aurait dit : « Ce couteau me servira à régler le compte de quelqu'un. »

Le 7 novembre, nous nous transportons sur place. Les témoins renouvellent leurs déclarations et prétendent toujours qu'ils ont vu Bannier avec son troupeau au quartier du Bois. Celui-ci, de son côté, affirmait qu'il avait conduit ses vaches dans une autre direction.

En face des dépositions produites par des gens, somme toute, honorables, nous nous crûmes dans la nécessité, M. le procureur de la République et moi, bien qu'à contre-cœur, de mettre en état d'arrestation provisoire celui que l'opinion publique désignait avec une presque unanimité.

Dès le 9 novembre, c'est-à-dire le surlendemain, Bannier était entendu longuement et protestait de son innocence avec la dernière énergie. Son attitude calme, je dirais volontiers sa dignité, ne se démentait pas une minute. Aucune preuve palpable, aucune accusation plus nette, plus précise, ne survenant au cours de l'instruction, nous décidions, le 2 décembre, de le mettre en liberté provisoire. Une ordonnance de non-lieu est rendue le 10 mai. Malgré cela, la situation ne varie pas. On fait la chanson de l'assassin ; on la corne aux oreilles de Bannier. Les choses se passent identiquement comme pour M. Grenier dans la Côte-d'Or. A chaque instant, j'ai dans mon cabinet Bannier qui vient se plaindre. L'infortuné ne sait où donner de la tête. Je le console de mon mieux, et, à bout d'arguments et de moyens de consolation, je lui demande s'il ne pourrait pas quitter la pays. Il me répond, à juste titre : « Mais, monsieur le juge, où voulez-vous que j'aille ? Je ne suis pas riche, moi ; je n'ai qu'un ou deux petits lopins de terre et mon troupeau. Il m'est impossible, à mon âge, de me créer une existence nouvelle. »

Nous nous décidons à informer Chevalier, l'ennemi perpétuel,

par le canal du maire, que s'il ne met pas un terme à ses accusations, des mesures seront prises contre lui. Chevalier outrage le maire. Nous le traduisons en police correctionnelle et il est condamné à l'amende.

« Le 10 juillet de cette année, je reçus une plainte pour coups et blessures, du même Chevalier, toujours contre Bannier. Nous retournons une fois de plus à Saint-Etienne-de-Boulogne. La vérité nous oblige à reconnaître que les blessures de Chevalier sont insignifiantes. Il y a eu une altercation entre les deux hommes et des coups échangés. Je saisis l'occasion de notre présence à Saint-Etienne pour réunir la population et lui dire, en un langage très ferme, combien elle est dans le faux ; que Bannier est innocent ; qu'il y a cruauté à garder une attitude semblable à son égard ; que nous avons agi en pleine connaissance de cause ; que c'est nous faire injure à nous-mêmes, etc. Le procureur de la République, de son côté, et avec beaucoup d'énergie, s'exprimait en termes analogues. Eh bien ! nous n'étions pas écoutés. J'ai pensé qu'en traduisant les deux hommes en police correctionnelle pour coups et blessures, nous obtiendrions un résultat ; que l'opinion se calmerait un peu. Peine perdue. Tant que Vacher n'aura pas été amené à Saint-Etienne et ne se sera pas proclamé en personne, l'assassin du petit berger, la population demeurera convaincue de la culpabilité de Bannier.

Nous l'avons bien vu, ces jours derniers quand, à la demande du parquet, le maire de la commune a affiché la lettre du procureur de la République affirmant solennellement l'innocence du malheureux Bannier. Les habitants ont maculé et lacéré les affiches. Que voulez-vous que nous fassions maintenant ?

Le plus terrible, c'est que si les médecins légistes déclarent Vacher irresponsable, on ne pourra pas le conduire ici, et cette situation lamentable menacera de se perpétuer. Dans le cas contraire, je vous jure que nous ne perdrons pas une minute pour le transporter sous bonne escorte, à Saint-Etienne-de-Boulogne. Nous voyons tout cela d'un œil bien attristé, mais nous devons nous reconnaître impuissants. »

Voici, d'autre part, la lettre adressée par le procureur de la République de Privas à M. Artige, maire de Saint-Etienne-de-Boulogne et destinée à être affichée dans sa commune, en vue de la réhabilitation de Bannier.

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Je tiens à vous faire connaître que je reçois officiellement de M. le juge d'instruction de Belley, l'avis que le nommé Joseph Vacher, arrêté à Tournon, où il avait été condamné pour outrage public à la pudeur, vient de faire des aveux complets au sujet de huit assassinats qu'il a commis à différentes époques et dans diverses localités. Au nombre des assassinats par lui avoués, se trouve celui du jeune berger Masselot-Pelet, au service de M. Pontal, qui résidait dans votre commune, et dont le corps avait été trouvé mutilé le 29 septembre 1895.

Il importe donc que Bannier, si injustement soupçonné par ses détracteurs acharnés et ses ennemis qui se sont livrés vis-à-vis de lui à des manifestations odieuses, soit complètement réhabilité aux yeux de ses concitoyens.

« En conséquence, je vous invite à porter à la connaissance des habitants de votre commune les révélations et les aveux de Vacher qui est le seul assassin véritable du malheureux petit berger.

« Les habitants du hameau d'Ozon où réside Bannier, devront tout spécialement avoir connaissance du nom de l'assassin.

« Recevez, etc...

A. PIÉTU,

PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

Des copies de la lettre de M. Piétu, faites par le secrétaire de la mairie de Saint-Etienne-de-Boulogne, furent affichées dans les neuf hameaux de la commune. Aux hameaux de la Conchy et d'Ozon, elles furent lacérées. M. Artige en fit poser immédiatement deux autres : elles furent couvertes d'immondices.

Dans cette lamentable affaire de Bannier, M. Piétu et M. Morellet se conduisirent en magistrats clairvoyants, dignes et loyaux ; ils firent preuve de sang-froid, d'une saine appréciation des faits et traitèrent par un silence méprisant, comme elles le méritaient, les viles accusations de félonie dont ils furent l'objet de la part des lâches accusateurs du malheureux Bannier.

Leur attitude fut, ainsi, la même que celle de MM. Fonfrède et Tondut, à Dijon.

Il nous a paru intéressant, pour donner une idée du martyr enduré par l'infortuné Bannier, de reproduire le poignant article

que lui consacra, au début de novembre 1897, dans *La Dépêche de Toulouse*, M. Albert Sarraut qui vint, à cette époque, interviewer, à Saint-Etienne-de-Boulogne, M. Artige, le maire, et Bannier lui-même.

« Bannier, dit le maire de Saint-Etienne, avait quelques ennemis, non qu'il soit méchant, mais il n'entend pas raillerie sur le chapitre de sa propriété et il avait l'habitude de menacer du juge de paix toutes les personnes dont les bœufs ou les chèvres s'aventuraient dans son champ. Il s'était fait ainsi six ou sept grands ennemis et ce sont eux qui ont conduit et dirigé toutes les persécutions dont il a été abreuvé. Voyant dans son arrestation un moyen de se débarrasser de lui, ils l'avaient fausement dénoncé. Quand ils constatèrent qu'il était relâché, leur rage ne connut plus de bornes et ils firent subir au malheureux les pires méchancetés. Pour vous donner une idée de l'état d'esprit des bourreaux de Bannier, je vous raconterai simplement qu'un jour je reçus la visite de trois individus, dont l'un était conseiller municipal, et qui m'apportaient une déclaration attestant que c'était bien Bannier qui était l'assassin du petit Massot : « Nous savons bien que ce n'est pas vrai, me dirent-ils, mais il faut que Bannier parte ; que nous nous en débarrassions.

« Vous vous doutez de ma réponse. De dépit, le conseiller municipal donna sa démission, qui fut d'ailleurs acceptée avec empressement.

« Vous croyez qu'après les aveux de Vacher les ennemis de Bannier ont désarmé ? Ce serait bien mal les connaître ; leur fureur n'a fait que redoubler et il ne cesse d'être en butte aux méchancetés odieuses des mêmes gens qui se cachent lâchement quand on veut les poursuivre, mais qui recommencent dès qu'on a tourné le dos. On continue à chanter des chansons injurieuses composées à son intention. »

Nous ne citerons que les couplets suivants d'une de ces chansons, à la fois idiotes et infâmes, qu'a reproduite *La Dépêche de Toulouse*.

LA COMPLAINTÉ BANNIER

*C'était un ancien gendarme,
Plein d'honorabilité;
Qui dévoila le projet
De ce scélérat infâme;
Mit la justice au courant
De ce cruel mécréant.*

*Au bout de quelques semaines,
Le coupable présumé,
On l'a vite enchaîné;
Dans les prisons on l'enferme;
Le public a bien jugé,
Attend qu'il soit condamné.*

*Quoiqu'on l'a jugé coupable,
Ne voulant pas l'avouer,
Des preuves on n'a pas cherché
Contre ce vil misérable;
Les juges ont décidé
De le mettre en liberté.*

*Pour protéger le coupable,
On essaie assurément
De frapper quelque innocent.
C'est l'influence locale !!!
Qui crie dans tous les pays :
Faites grâce à ce bandit !*

*Que les lois de la justice
Soient maintes fois violées,
Des criminels épargnés,
C'est bien là le vrai délice
Des magistrats sans renom
Qui sont pleins de corruption.*

*Grand Dieu ! Quel siècle horrible !
Parmi les pauvres humains,
Les crimes n'ont pas de fin.
Oh ! Ciel ! Que c'est terrible !
Le peuple sera bientôt
Mis au nombre des pourceaux.*

« Auquel cas, ajoute M. Sarraut, l'auteur de la complainte pourra lui en enseigner les mœurs et le langage. »

« Ce qu'ils veulent, continue M. Artige, c'est se débarrasser coûte que coûte et par n'importe quel moyen, de Bannier. Ils disent que Vacher est une sorte de vaurien et de fou, auquel la magistrature fait endosser la responsabilité du crime de Bannier. Ne vous récriez pas ; ce que je dis est la vérité. Ne m'ont-ils pas accusé, moi, d'avoir donné 6.000 francs pour obtenir la mise en liberté de Bannier ? »

Vient ensuite sous ce titre : *Le Calvaire*, le lamentable récit des persécutions abominables imaginées contre cet homme. Parce que Bannier a menacé une ou deux fois du juge de paix ceux qui envoyaient leur troupeau dans son champ, pour le punir de son intolérance, on va tout simplement essayer de faire tomber sa tête, pas davantage. Puis c'est le récit des inventions, des gestes, des attitudes, des propos que l'on attribue gratuitement au malheureux « Bannier libre ! Bannier relâché ! » Le cri court de bouche en bouche, et, brusquement c'est une explosion de rage succédant à l'explosion de joie du premier jour. L'heure des pires vexations, des plus savantes tortures, des plus sanglantes humiliations, des plus odieux supplices a sonné pour Bannier ; son existence, celles de sa femme et de ses enfants ne seront plus qu'un long calvaire, un calvaire dont, pendant deux années, ils mouilleront la route de larmes de sang.

« C'est d'abord l'humiliation de l'injure en pleine rue : si Bannier sort, l'épithète d'assassin le soufflette dès le seuil de sa porte ; s'il avance, s'il traverse la rue, une meute de forcenés s'attache à ses pas, le conspuent, l'outragent, déversent sur sa tête une hottée immonde de cris divers : « Assassin ! tueur ! éventreur ! égorgueur ! charcutier-chrétien ! » C'est en vain que Bannier, pour se soustraire à cette poursuite, use de subterfuges, portant des fardeaux qui cachent son visage, enfonçant sur sa figure des coiffures qui dissi-

mulent ses traits, faisant de longs détours pour rentrer chez lui ou en sortir : peine perdue. Les forcenés sont aux aguets, se divisant la besogne de l'espionnage ; et Bannier, reconnu, malgré ses précautions, est, au moment où il espère avoir trompé la surveillance de ses bourreaux, brusquement étourdi par la clameur outrageante des misérables surgis de leur cachette.

« Un autre, fou de rage, eût tué, à la fin. Bannier ne dit rien, supporte tout, subit tout, à cause des siens, à cause de son nom qu'il ne veut pas ternir par un meurtre, même légitime ; à cause de son défenseur, Artige, qui lui recommande, malgré tout, envers tout, le calme et la prudence.

« Mais la fureur de ses ennemis s'exaspère de son silence : et, puisque les injures ne suffisent pas, puisque les hottées d'outrages quotidiennement déversées sur lui ne le décident pas à quitter le hameau, on va raffiner le supplice. Tout d'abord, on retire leur gagne-pain à sa femme et à sa fille. Elles étaient employées dans une manufacture, à Saint-Privat, chez un beau-frère du maire Artige.

« Leurs compagnes d'atelier les abreuvent d'insultes, d'allusions humiliantes, refusant de travailler à côté d'elles ; puis, enfin, un jour, préviennent le manufacturier que, s'il ne renvoie pas la femme et la fille de « l'assassin », elles quitteront toutes le travail. Et le patron, bien qu'à contre-cœur, doit s'incliner devant cette menace de grève. Fort heureusement pour les deux malheureuses, le maire, Artige, est là qui veille ; il leur trouve du travail ailleurs et attelle tous les jours sa voiture — il le fait encore aujourd'hui 5 novembre 1897, plus de deux ans après le crime) — pour les conduire à leur nouvel atelier. Quant à Bannier, son supplice n'a plus de trêve. On vient dans son champ l'injurier, chanter des complaintes où il est traîné dans la boue et même lui jeter des pierres, dont l'une le frappe en pleine poitrine. La nuit, on s'assemble devant sa maison et on hurle, jusqu'à extinction de voix, les plus abominables ordures. Un soir même, plus audacieux que de coutume, parce que le *limonadier* qui conduit l'affaire les a gratuitement soulés, les malandrins enfoncent, à coups de pierres, le portail de la maison Bannier, s'engouffrent dans la cuisine où le malheureux veille au coin du feu avec sa famille épouvantée. Cette fois, Bannier a bondi : ce n'est pas seulement sa vie, c'est celle de sa femme, celle de ses enfants que l'on menace ; il voit

rouge, décroche son fusil, va tirer... La douloureuse compagne qui partage son supplice se précipite, arrache l'arme de ses mains, et, comme remerciement des vies qu'elle vient de sauver, elle reçoit des coups des ignobles gredins qui la frappent avant de s'enfuir.

« La férocité féconde des tourmenteurs imagine quotidiennement de nouvelles ignominies. Un dimanche, on plante devant la demeure de Bannier cet arbre dont on a tant parlé, *ce mai*, aux branches duquel pendent des entrailles de chevreau ; un drap trempé dans du sang, une serpe, un couteau et une pancarte portant l'inscription : *Mort au tueur !* Autour de cet arbre, une troupe infâme vient danser en beuglant des complaintes et des injures. La fille de Bannier veut sortir de la maison pour prendre les noms des acteurs de cette scène, mais une avalanche d'horribles grossièretés la contraint de rentrer vite. Quant à Bannier, il court d'une traite chez le maire Artige pour le prier de venir constater avec les gendarmes, mais lorsque ceux-ci arrivent, arbre et malandrins ont disparu : la férocité n'exclut pas la prudence dans l'âme de ces misérables.

Et enfin un jour on en arrive aux voies de fait, aux brutalités à l'égard de Bannier. Coûte que coûte, on saura bien l'obliger à frapper quelqu'un, à commettre un délit, sinon un crime. Chevalier, un des plus enragés de la bande, va trouver Bannier dans son champ, l'injurie et lui jette deux gros pavés dans l'estomac. Le martyr se révolte, poursuit son agresseur, l'atteint et le saisissant au collet, *sans le frapper*, l'oblige à demander pardon. L'autre s'exécute, mais à peine Bannier a-t-il lâché prise que le pardonné ramasse un autre caillou et le lui lance à la tête. C'en est trop ; Bannier se jette sur le mauvais drôle, va le châtier, mais alors l'ignoble racaille qui, cachée dans les coins voisins, n'attendait que le moment d'intervenir, se précipite sur lui, le bouscule, le frappe à coups de poings, à coups de pied, à coups de bâton, sous les yeux de sa pauvre fille qui hurle vainement son désespoir, et vainement appelle au secours.

Et c'est Bannier, entendez-vous bien, c'est Bannier qui, à la suite de cette odieuse scène, est poursuivi et condamné à 16 francs d'amende par le tribunal correctionnel.

« Et lorsqu'on vous martyrisait ainsi, que faisait la force publique ?

— Les gendarmes ? répond Bannier. Ils sont venus plusieurs fois à Ozon, mais ils n'ont jamais pu mettre la main sur ces misérables ; dès qu'on voyait apparaître un uniforme, les cris cessaient et toutes les portes se fermaient. Quant au procureur de la République, je ne compte pas les fois où je suis allé le trouver pour lui demander protection ; je me suis ruiné en voyages et en démarches. « Que voulez-vous que j'y fasse, me répondait-il, il n'y a pas de flagrant délit. »

« Les persécutions n'ont-elles pas cessé depuis les aveux de Vacher ? »

M. Artige, intervenant, répond à cette question :

« On s'est sans doute un peu calmé depuis et les articles des journaux où les infamies des tourmenteurs de Bannier étaient appréciées comme elles le méritaient ont contribué à cette accalmie ; mais la haine persiste tout de même, et, bien que convaincus à présent de l'innocence de Bannier, ses ennemis ne veulent pas en convenir. Ils ne désarmeront pas, même si l'on amène ici Vacher, pour reconstituer la scène du crime. Ce qu'ils veulent à tout prix, c'est le départ de Bannier ; mais ils ne l'obtiendront pas comme cela, je vous le garantis. Pour mon compte, je suis plus fermement décidé que jamais à leur résister. Il y a quelque temps, je voulais abandonner mon écharpe de maire, ayant déjà, avec mon commerce, assez d'occupations ; mais maintenant, puisqu'il en est ainsi, je veux rester et je resterai *mordicus* à mon poste. »

Bannier écoute, boit, avec un sourire de satisfaction, les paroles de son ami et défenseur Artige. Tant que celui-là sera ici, a-t-il l'air de dire, je serai en sûreté... à peu près.

Puis, se tournant vers moi :

« Et maintenant, monsieur, que va-t-on faire ? me dit le pauvre tourmenté.

— Comment, que va-t-on faire ?

— Oui, que va-t-on faire de moi ? Est-ce que je ne puis pas espérer être un peu indemnisé des pertes que toutes ces affaires m'ont occasionnées ? On m'a ruiné, vous le savez ; on m'a fait dépenser plus de 800 francs, et si je peux encore travailler, ma femme, qui est malade depuis tous ces malheurs, ne peut plus guère, elle, retourner à la besogne. Et alors ?

Pauvre Bannier ! En sa naïveté de malheureux injustement

martyrisé, il s'est dit qu'aujourd'hui que son innocence éclatait au grand jour, la société lui devait peut-être une compensation, tout au moins une compensation des pertes qu'on lui fit subir.

Fallait-il lui enlever cette dernière illusion ; lui dire qu'une loi fatale veut qu'il y ait dans toutes les sociétés et à toutes les époques, des victimes de l'erreur ou de la haine des hommes, et que ces victimes ne doivent pas compter sur la société pour la réparation du dommage subi ? Fallait-il dire à cet homme dont le cœur fut broyé par la plus effroyable injustice, que cette société se contenterait de lui dire qu'il devait s'estimer bien heureux d'être publiquement reconnu et déclaré innocent et qu'il n'avait plus rien à attendre d'elle ?

Je n'ai pas osé.

A. S.

CHAPITRE VIII

DE SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE (ARDÈCHE), A BAUGÉ (MAINE-ET-LOIRE). — TENTATIVE A BERZÈME (ARDÈCHE), SUR UNE BERGÈRE DE QUATORZE ANS. — LE CRIME DE PARNANS (DROME), 29 OCTOBRE 1895. — LE CRIME DE CHAMBOST (RHONE), 6 NOVEMBRE. — LE CRIME DE LA BAUME-D'HOSSTUN (DROME), 23 NOVEMBRE. — LE CRIME DE LA BARONNIÈRE (CREUSE), 22 DÉCEMBRE. — TRIPLE TENTATIVE, AU CHATEAU DE COFLY A NOUANS ET AUX ENVIRONS (INDRE-ET-LOIRE), 25 FÉVRIER 1896. — TENTATIVE DE VIOL A NOYEN (SARTHE), 1^{er} MARS. — — ARRESTATION DE VACHER ET SA CONDAMNATION A BAUGÉ (MAINE-ET-LOIRE), POUR COUPS ET BLESSURES, 8 MARS.

A la suite du crime de Saint-Etienne-de-Boulogne, Vacher, réfugié dans les montagnes du Coiron, s'en vint, peu de jours après, à Berzème, village distant de 14 kilomètres de Privas, où il demanda l'hospitalité à un sieur Hilaire, fermier. Celui-ci lui donna à manger, et le fit coucher dans une dépendance du château de son propriétaire, voisin de la ferme. Le soir, à la veillée, Vacher raconta son existence chez les Frères Maristes de Saint-Genis-Laval dans l'établissement desquels il était entré, disait-il, comme novice. Il montra son livret militaire sur lequel son hôte observa la mention de son grade de sergent au 60^e régiment d'infanterie. A ce moment, a ajouté le fermier il était vêtu d'une veste bleue, d'un pantalon à carreaux gris sur fond noir ; coiffé d'un béret bleu foncé qu'il tenait baissé sur ses yeux et chaussé de gros souliers en mauvais état. Il portait en bandoulière une caisse d'environ 70 centimètres sur 45 et un sac en cuir très usagé, paraissant renfermer du linge.

Après qu'il eut quitté le château il rencontra, au cours d'une de ses pérégrinations à travers les bois de pins, une fillette de l'assistance publique nommé Augustine Combette, âgée de qua-



BANNIER.

« A Monsieur Fourquet, Juge d'instruction à Belley.
« Témoignage d'éternelle reconnaissance et d'infini dévouement.
« Bannier. »

St-Etienne-de-Boulogne, le 21 octobre 1898.



Le crime de **St-Etienne-de-Boulogne** (Ardèche).
Etat du cadavre.



Le crime de **Busset** (Allier).
Etat du cadavre.

torze ans, bergère au service d'un sieur Anselme Chaussy, propriétaire au quartier de Tavernes, commune de Berzème, qui allait garder des chèvres au quartier de Lacombe. Vacher, qui avait alors remplacé son béret par un bonnet à poil blanc — on sait avec quelle facilité il changeait de coiffure — interpella la fillette et lui demanda si son père ne se trouvait point par là. Sur la réponse négative de l'enfant, il s'avança vers elle en abaissant son pantalon. Aussitôt la bergère s'enfuit épouvantée, sans écouter les appels du chemineau qui l'invitait à revenir sur ses pas. Le lendemain, Augustine Combette allait de nouveau garder ses chèvres à Lacombe, lorsqu'elle aperçut encore le même vagabond qui lui faisait des signes d'appel. Elle prit encore la fuite et, dès lors, ne le revit plus.

A partir de ce moment, on perd la trace de Vacher jusqu'à la fin du mois. Il a quitté l'Ardèche pour rentrer dans la Drôme et remonter vers le Nord, refaisant en sens inverse son voyage du mois précédent, selon son habitude ; de telle sorte qu'on pourrait, à bon droit, le soupçonner d'être l'auteur d'un crime commis à Parnans (Drôme), le 29 octobre. A cette date, on trouva dans un bois dit des Combes, à 300 mètres de son habitation, et à 3 mètres d'un sentier, le cadavre d'une femme sans tête, dont le sternum avait été ouvert et le cœur retiré de la cavité thoracique. Cette femme, âgée de soixante-cinq ans, s'appelait Marie Ageron, veuve Donger. Elle était sortie de chez elle vers cinq heures du matin pour aller faire sa provision d'eau. Deux mois après la découverte du cadavre, on retrouva sa tête enterrée dans un champ, à proximité du bois. On crut d'abord que cette femme était morte après une syncope et que son chien avait arraché et entraîné la tête ; mais lors de l'autopsie, le médecin constata que le cou présentait une section nette et, qu'en outre, il y avait eu viol.

L'hypothèse du transport de la tête par le chien de la victime nous paraît devoir être écartée ; il est beaucoup plus probable, sinon certain, que cette partie du cadavre a été enlevée par un animal sauvage, très vraisemblablement un renard qui avait aussi arraché le cœur.

Quel était l'assassin ?

Section de la carotide, un viol commis sur une vieille femme, mutilation, dissimulation du cadavre sous bois ; c'est bien là un

assassinat semblable à ceux que Vacher à l'habitude de commettre, avec tous les détails qui les caractérisent. Sans doute, cet argument ne suffit pas à lui seul pour emporter la conviction mais il emprunte une singulière force à la donnée suivante de l'enquête :

La veille du crime, le sieur Jassoud, rentier, et un directeur d'usine de Parnans ont fait l'aumône à un chemineau de passage dont le signalement correspond exactement, selon eux, à celui de Vacher, après examen comparatif de sa photographie et description de ses allures et de son accoutrement. Au surplus, nous savons qu'à ce moment, il est dans la région.

Est-ce Vacher aussi qui, huit jours après, a assassiné, dans la nuit du 6 au 7 septembre, à Chambost (Rhône), sur la route de Saint-Bel, un coquetier nommé Bonassieux que l'on trouva mort dans sa voiture ? On ne sait. Faisons seulement remarquer qu'on lui avait volé un portefeuille et une serpe, et que, dans le bagage de Vacher on a trouvé les mêmes objets dont il n'a pas voulu indiquer la provenance. En tous cas, pas d'impossibilité de fait, car il lui aurait suffi de parcourir 10 kilomètres par jour pour être à Chambost le 6 novembre.

La même question se pose en ce qui concerne l'assassinat, le 23 novembre, soit dix-sept jours plus tard, à une vingtaine de kilomètres de Parnans, à la Baume-d'Hostun (Drôme), d'une vieille femme qui fut trouvée étranglée et dont le corps portait des traces de morsures. Ce détail est tout à fait caractéristique car une ou deux autres victimes de Vacher ont aussi présenté des traces de morsures. Y a-t-il eu viol ? Le médecin ne s'est pas préoccupé de l'examen du rectum, à l'exemple de ses confrères chargés de l'autopsie des autres victimes, ne songeant pas que l'assassin pouvait être un pédéraste.

Comme le crime d'Hauterives, même région, où Vacher avait été vu, celui de la Baume-d'Hostun avait été suivi d'une tentative d'incendie.

En admettant que Vacher soit l'auteur de cet assassinat, qu'est-il devenu ensuite ?

A cette époque, d'après les déclarations qu'il a faites au juge d'instruction de Belley, il se serait dirigé vers la Bretagne et nous ne tarderons pas, en effet, à le retrouver de ce côté, mais quel a été son itinéraire ? C'est un point resté obscur, l'assassin n'ayant voulu nous donner aucune explication à ce sujet. Il est fort pro-

bable, cependant, qu'il a d'abord gagné Lyon, son quartier général, puis que, de là, pour arriver à Loches, où nous allons le voir entrer de nouveau en scène, le 25 février 1896, c'est-à-dire deux mois après le crime de la Baume-d'Hostun, il a suivi la route la plus directe, soit la route de Lyon à Clermont-Ferrand par Thiers, qui passe ensuite à Guéret (Creuse), pour arriver ensuite à Loches, par Châteauroux. Or, à la Baronnière, aux environs de Guéret, le 22 décembre 1895, une femme âgée, la veuve Baronnet, qui habitait une maison isolée, à 300 mètres du hameau, fut trouvée assassinée. Sortie de chez elle dans la soirée, elle avait éré assommée d'un violent coup de bâton et achevée de huit coups portés avec une lime à la nuque.

Notons en passant, qu'une lime assez grande et lourde, arme redoutable entre les mains d'un homme comme Vacher, a été trouvée dans son sac, lors de son arrestation. Un habitant d'un village voisin, soupçonné d'avoir commis ce crime, fut arrêté, puis remis en liberté, faute de preuves, après quatre-vingt-dix jours de détention.

La localité où ce crime a été commis se trouve bien sur le chemin que Vacher a, selon toute vraisemblance, suivi pour se rendre dans l'Indre-et-Loire, depuis la région lyonnaise ; c'est bien, également l'époque à laquelle il a accompli son voyage vers la Bretagne, et s'il n'est pas impossible qu'il soit l'auteur de cet assassinat, rien, cependant, ne permet de l'affirmer.

Deux mois après, le 25 février 1896, vers onze heures du soir, au château de Cofly, commune de Nouans, arrondissement de Loches, M^{lle} de L..., âgée de trente-huit ans, se trouvait dans une serre où elle était occupée à lire, lorsque, tout à coup, un bruit léger, venu du dehors, ayant attiré son attention, elle aperçut un homme qui la regardait à travers les vitrages. Aussitôt elle se leva et s'élança vivement vers la porte pour la fermer à clef, mais l'individu se trouvait déjà derrière, et, la repoussant violemment, il saisit cette demoiselle à bras le corps et réussit, malgré la défense désespérée qu'elle lui opposa, à l'emporter jusqu'à la forêt voisine du château.

Heureusement son frère, attiré par ses cris, accourut à son secours et fit lâcher prise à ce singulier ravisseur qui, sans mot dire, prit aussitôt la fuite et disparut dans le bois.

Toutes les recherches faites pour le retrouver demeurèrent sans résultat.

Cependant l'enquête à laquelle il fut procédé, démontra que ce même individu s'était, le même jour, jeté sur un jeune domestique du château âgé de quinze ans et l'avait terrassé sans pourtant en avoir raison, le jeune homme ayant réussi à prendre la fuite ; puis, que le même jour, il avait poursuivi une jeune fille de dix-neuf ans, qui gardait ses moutons.

Cet enlèvement audacieux d'une femme ainsi transportée dans les bois ; cette attaque du jeune domestique et cette poursuite de la bergère, sont tellement caractéristiques de la méthode opératoire de Vacher, que si l'on ajoute à cela qu'il est précisément dans la région, il est permis de le considérer comme étant l'auteur de ces trois tentatives de viol, voire même d'assassinat.

De là, le bandit poursuit sa route vers Tours où habite son ami Genin, l'ancien gendarme de Baume-les-Dames, avec lequel il correspond et qu'il ira voir en passant et nous allons le retrouver ensuite un peu plus loin, dans la même direction, près de la Flèche, où il va commettre une tentative de viol et peut-être d'assassinat nettement caractérisée.

On peut dire que, là encore, sa victime l'a échappée belle.

Le 1^{er} mars 1896, à huit heures et demie du matin, Alphonsine Derouet, âgée de onze ans, quitte le hameau des Fourneaux, commune de Noyen, pour aller à la messe. Quelques minutes après son départ, son patron, Auguste Bobet, l'entend crier. Il court dans sa direction, et, à 150 mètres de son habitation, aperçoit un homme vêtu d'une blouse bleu foncé, d'un pantalon marron, coiffé d'un chapeau mou noir et chaussé de sabots, tenant l'enfant couchée contre le talus qui borde le chemin de Noyen à Avoise. Les jupons de la fillette étaient relevés jusqu'à la ceinture. Bobet se jette sur l'homme, mais celui-ci lui échappe, après lui avoir donné un coup de pied au visage et gagne la forêt de Pescheseul, toute proche, abandonnant son sac et son bâton.

Alphonsine Derouet déclara qu'en sortant de chez son maître, elle avait aperçu cet homme assis sur le bord du fossé et lisant un journal.

Lorsqu'elle arriva près de lui, il lui demanda s'il y avait encore loin jusqu'à la ville ; mais à peine lui avait-elle donné le rensei-

gnement demandé qu'il la saisit à la gorge et l'entraîna dans le fossé qui séparait le talus de la route.

On remarqua que le jupon de dessus de l'enfant avait été souillé par le chemineau.

Sur l'écorce du bâton abandonné par lui, les lettres M. J. L. B. G. et le mot *Bienfé* ou *Bienfi* avaient été gravés au couteau.

Le sac en toile grise, entouré d'une courroie en cuir blanc, contenait un autre sac en grosse toile, un paletot de velours marron, une paire de chaussettes de laine blanche ; une paire de galoches bridées sur le cou-de-pied, l'une avec un cuir blanc, l'autre avec un cuir noir, une marmite, un chou, des feuilles de poireaux, une chemise de coton à carreaux noirs et blancs et un tablier de tonnelier.

Le 29 février, c'est-à-dire la veille, cet individu était allé, vers six heures du soir, demander l'hospitalité chez un sieur Alexandre Commère, fermier au Bosset, commune d'Avoise. Il portait sous sa blouse, une tunique de sous-officier avec les galons et dit au fermier qu'il avait été réformé à la suite d'un coup de pied de cheval qu'il avait reçu au régiment ; qu'il s'appelait Joseph Vacher né en 1869 ou 1870, dans l'Isère et avait été sous-officier au 60^e régiment d'infanterie.

Le lendemain matin il quitta son hôte en lui disant qu'il se dirigeait vers la Beauce. Que signifient les initiales gravées sur le bâton ? Les lettres L. B. sont certainement les initiales de Louise Barant le nom de sa bonne amie de Baume-les-Dames.

Vacher, lorsque nous lui avons reproché, à Belley, dans notre cabinet, d'être l'auteur de la tentative de viol commise sur la petite Derouet, a reconnu très nettement le fait. Nous avons rapporté antérieurement les termes dans lesquels il nous en fit l'aveu et comment, deux heures après cet attentat, il rencontra un gendarme qui lui avait demandé s'il n'avait pas rencontré un chemineau qui lui ressemblait.

Le 3 mars 1896, Vacher arrivait à Chaumont, petite commune du canton de Seiches, près de Baugé et allait demander l'aumône à M. Goubault, garde particulier de M. de Brulon. Il fut mal reçu et, devenu tout à coup furieux, assaillit le garde à coups de bâton. Une lutte acharnée s'ensuivit, dans laquelle il fut terrassé, mais quand M. Goubault voulut l'emmener à la mairie pour le faire arrêter, Vacher le saisit à la gorge, le fit tomber sur le dos dans

un fossé rempli d'eau et lui laboura le visage à coups d'ongles. Il lui aurait crevé les yeux si un autre domestique n'était arrivé à la rescousse et n'avait pris Vacher au collet. Il fut enfermé dans une écurie en attendant l'arrivée des gendarmes de Seiches que l'on était allé quérir.

A la suite de cette scène de violences, Vacher fut mis en état d'arrestation, puis condamné par le tribunal de Baugé, à un mois de prison.

Le voilà donc à la maison d'arrêt de cette ville, à 18 kilomètres de la Flèche, dont le parquet le recherche pour sa tentative de viol à Noyen. Dans la déposition qu'il a faite à la gendarmerie, quelques jours auparavant, Alexandre Commère, d'Arvoise, a donné les renseignements les plus précis sur son signalement ; il a même ajouté, détail de nature à frapper particulièrement l'attention, qu'il portait sous sa blouse une tunique de sous-officier ; enfin il a précisé davantage encore en indiquant son nom. Tout ceci n'est pas ignoré du parquet de la Flèche, puisqu'il a reçu le procès-verbal dans lequel tous ces détails ont été consignés. Or, fait inoui, Vacher trouve, dans une prison de la ville voisine singulière ironie des choses — un abri sûr contre les recherches des magistrats qui habitent à 18 kilomètres de là. Ceux-ci, procureur ou juge d'instruction, ont dû adresser, selon l'usage, aux parquets des arrondissements les plus rapprochés, des avis de recherches à prescrire indiquant le nom même de Vacher et son signalement ; ces avis ont été vraisemblablement, suivant la règle habituelle, communiqués aux brigades de gendarmerie et à la police tenues d'en prendre même copie ; les gendarmes qui viennent d'arrêter Vacher ont dû avoir, par conséquent, connaissance de ces avis, et alors comment se fait-il que son signalement n'ait pas attiré particulièrement leur attention, ne fût-ce qu'à raison de ce fait peu banal qu'il portait une tunique de sous-officier ? Mystère ! Il n'y a qu'à lui que la chance se montrait aussi favorable, et cela d'une manière constante. De là pour lui à conclure qu'il bénéficiait d'une faveur spéciale de la Providence ou qu'il était protégé, comme il le disait et l'écrivait, par sa « bonne mère du ciel », il n'y avait qu'un pas. Ainsi s'explique la résolution prise par lui, peu de temps après, d'aller à Lourdes, la remercié de l'avoir protégé contre « les dangers ».

CHAPITRE IX

DE BAUGÉ (MAINE-ET-LOIRE), A BUSSET (ALLIER). — TENTATIVES A MELLECEY ET GERMOLLE (SAONE-ET-LOIRE). — ASSASSINAT D'UN INCONNU A TAIN (DROME). — TENTATIVE A SAINT-MARCEL-DE-BEL-ACCUEIL (ISÈRE), JUIN 1896. — LE CRIME DE REIMS, 22 août 1896. — TENTATIVE A ROYBON (ISÈRE). — LE CRIME DE BUSSET (ALLIER). — TENTATIVE A DURMIGNAT (PUY-DE-DOME).

En quittant les environs de la Flèche, Vacher avait dit à son hôte qu'il se dirigeait vers la Beauce ; or, en se rendant à Baugé, il tournait le dos à cette région. Quelle direction prit-il à sa sortie de la maison d'arrêt de Baugé, le 6 avril 1896 ? Il nous a été impossible de connaître l'emploi de son temps au cours de cette période de sa vie errante qui s'étend du 8 avril à la fin du mois de juin.

Est-ce lui qui, en ce printemps de 1896, se serait présenté au hameau du Villars, commune de Mellecey (Saône-et-Loire), chez une dame Turlot ? Celle-ci, à la vue d'une photographie de Vacher s'est écriée :

« Oh ! celui-là, je le reconnais. Il est venu chez moi et je lui ai offert un café ; c'était au printemps de 1896. Il avait une grande blouse blanche, un chapeau noir et portait un sac de toile grise. Il parlait constamment de Dieu et se disait envoyé par un chef missionnaire. En sortant de chez moi, il se présenta chez mon voisin Coulon, et, voyant des vaches dans l'écurie, demanda à aller aux champs avec les bergers. M. Coulon refusa ; mais alors lui, de sa propre autorité, fit sortir les bêtes et les mena paître. A cette époque plusieurs bergers furent poursuivis par lui dans le voisinage, notamment le fils Loiseau, de Germolle, et le fils Vanier de Mellecey, qui eurent beaucoup de peine à lui échapper. »

Voilà, on en conviendra, un langage et des allures qui concordent à merveille avec la manière habituelle de parler et d'agir de Vacher. Un fait à retenir, c'est que le vagabond dont parle la dame Turlot était, dit-elle, vêtu d'une *blouse blanche* ; or c'est une blouse blanche que portait Vacher, lorsque, le 10 septembre suivant, il commit le premier crime accompli par lui après cette date, que nous allons avoir à examiner plus loin.

Dans cette même période durant laquelle l'itinéraire du monstre présente des lacunes, à Tain, petite ville de la Drôme, située à 13 kilomètres de Valence, se sont passés les faits suivants :

Dans le courant de mai 1896, un soir, vers onze heures, à la fermeture des cafés, les sieurs Descornes et Deloche regagnaient leurs domiciles lorsqu'ils aperçurent un homme cherchant à se dissimuler derrière les arbres. L'ayant abordé, ils lui demandèrent ce qu'il faisait là, et, reçurent de lui cette singulière réponse qu'il attendait un ami « faisant un collier derrière un portail ». Ces paroles semblant aux deux hommes une divagation, ils conduisirent l'inconnu à la gendarmerie, malgré sa résistance. Lorsqu'ils arrivèrent au coin de la rue où se trouvait la caserne, Deloche laissa son compagnon continuer seul avec le vagabond. La porte de la gendarmerie ne s'ouvrit pas sans quelques difficultés et que se passa-t-il ensuite ? Quel tour prit la conversation ? Ce qu'il y a de certain c'est que ce fut M. Descornes, ouvrier menuisier honorablement connu à Tain et père de sept enfants, qui coucha au violon tandis que le chemineau s'en allait librement. Le lendemain matin, Descornes quitta la gendarmerie, après s'être vu dresser un procès-verbal qui faillit le conduire en police correctionnelle pour rébellion. Tout penaud, il fit un détour pour rentrer chez lui, et, chemin faisant, aperçut son chemineau de la veille qui dormait sur un tas de pierres. Il le dévisagea assez longtemps dit-il, pour pouvoir affirmer aujourd'hui que c'était Vacher.

Le chemineau dont il s'agit avait élu domicile dans une mesure abandonnée au-dessus de la machine fixe qui appartient à la compagnie P.-L.-M. Tous les jours, vers trois heures du soir, on l'en voyait descendre. C'était au commencement de mai. Il disparut peu après. Or, en juin, des enfants cherchant des nids, s'aventurèrent dans la mesure, qui est rarement visitée et y découvrirent le cadavre d'un homme en pleine décomposition. Cet homme, qui avait été étranglé, était un chemineau originaire de

Romans. A l'encontre de toute vraisemblance, le parquet admit l'hypothèse d'un suicide par strangulation, sur la foi d'un billet trouvé près du cadavre et mentionnant que le trimardeur, dégoûté de la vie, s'était suicidé. Il n'y avait pourtant là ni corde ni lien quelconque qui eût servi au suicide, ni poutre ou branche ou saillie à laquelle eût pu être fixé un lien.

Voici enfin d'autres faits se rattachant toujours à la période pendant laquelle on a ignoré où se trouvait Vacher.

Dans le courant de juin 1896, un fermier de Saint-Marcel-de-Bel-Accueil (Isère), était en quête d'un ouvrier pour le travail de ses champs de betteraves, lorsque sa femme remarqua, auprès de la maison, un homme arrêté. Elle lui demanda s'il voulait travailler. Sur sa réponse affirmative, elle l'envoya dans un champ où, à diverses reprises, ce jour-là et les suivants, un jeune berger et la fille de la maison allèrent l'aider dans son travail. Le chemineau, voyant les deux jeunes gens plaisanter, entra dans une violente colère et les menaça de leur faire un mauvais parti, puis, leur tint des propos tellement subversifs, qu'ils le laissèrent seul et rentrèrent à la maison. Quelques instants avant le repas du soir, il menaça la jeune fille de mort, et celle-ci prévint son père qui mit le roulant à la porte.

Le lendemain, qui était un dimanche, l'inconnu rôda dans les environs ; puis le lundi, demanda à un voisin où travaillait le berger. Une fois renseigné, il partit en proférant des menaces qui furent heureusement entendues par son interlocuteur. Celui-ci, qui était précisément le frère du berger, prévint aussitôt son père et tous deux partirent à la poursuite du chemineau. Ils le rejoignirent au moment où, son couteau à la main, il allait se précipiter sur l'enfant.

Désarmé et conduit à la mairie de Saint-Marcel, l'homme y fut enfermé tout le reste de la journée et la nuit suivante ; après quoi il fut remis en liberté. Il s'empressa alors de déguerpir et on ne le revit jamais dans le pays.

Tous les témoins de ces scènes ont déclaré formellement qu'ils reconnaissaient, dans la photographie de Vacher qui leur a été présentée, le chemineau dont il vient d'être question.

S'il reste ici un doute sur l'identité des deux personnages, si l'on ne peut affirmer, avec la certitude absolue de ne pas se tromper, que le chemineau de Mellecey et de Germolle, que le

chemineau de Tain et que le chemineau de Saint-Marcel-de-Bel-Accueil et Vacher ne faisaient qu'un, du moins allons-nous, sans discussion possible, retrouver celui-ci en Seine-et-Marne, dans les premiers jours de juillet 1896.

C'est à Précy, près d'Annet, arrondissement de Meaux, qu'au début de ce mois de juillet, Vacher, arrivant dans le pays, demande au bureau de tabac s'il ne pourrait pas trouver du travail dans le voisinage. On l'engagea à se présenter dans une grande ferme toute proche, chez un sieur Lecoq, qui embauchait à ce moment des moissonneurs. Il y fut admis et trouva là d'autres chemineaux avec lesquels il travailla sous les ordres du fermier et de ses domestiques. Au moment où l'affaire Vacher avait un retentissement considérable dans la France entière et dans tous les pays du monde, un rédacteur du journal *L'Eclair*, de Seine-et-Marne, ayant eu connaissance, par la voie de la presse, du certificat de travail que nous avons trouvé dans le sac de Vacher et qui était signé de M. Lecoq, alla interviewer celui-ci à Précy et voici ce qu'il consigna, à cette époque, dans ce journal :

« Vacher s'est présenté dans les derniers jours de juin, chez M. Félix Lecoq, fermier. Il y a été embauché et y est resté jusqu'à la fin de juillet, soit un mois environ. »

Revenons maintenant à l'interview :

« L'impression que Vacher a laissée est celle d'un homme très querelleur et tous ses camarades, à la ferme, avaient remarqué ses allures étranges. Beaucoup en avaient peur.

Une jeune bonne, employée à cette époque chez M. Lecoq, nommée Hélène H..., dont les parents habitent Précy, et qui est aujourd'hui mariée avec M. M..., maçon à Crégy, près de Meaux, avait été regardée par Vacher d'une façon si persistante et si singulière, qu'elle en avait conçu une vive terreur. Les témoins nous disent que cette jeune fille n'osait sortir de sa chambre que quand elle était certaine que Vacher était parti au travail.

Pendant le mois de juillet, Vacher vint chercher querelle au passeur de la Marne, M. Abel Sandrin, qui habite une maison isolée, au bord de la rivière. Mme Sandrin, qui tient le passage d'eau, en l'absence de son mari, occupé aux carrières, raconte que Vacher en voulait à son mari, sans qu'elle en sût le motif. Le 31 juillet 1896, Vacher vint attaquer Sandrin sans raison, en le

menaçant de le *coutiautier*. C'est l'expression dont il s'est servi et dont on a gardé le souvenir.

Fort heureusement pour lui, Sandrin était d'une force peu commune. A chaque assaut de son agresseur, il répondait par un coup de poing qui l'envoyait rouler à terre. Sandrin finit par rentrer chez lui et Vacher s'éloigna et on ne le revit jamais dans le pays.

Avant de se placer chez Lecoq, Vacher avait consacré, un jour, plusieurs heures à graver les initiales L. B. (Louise Barant) entrelacées aux siennes sur la borne qui marque la limite des départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, sur la route de Paris à Meaux, par Claye. Cette borne se trouve à 2 kilomètres environ au delà de Vaujours et à 1.200 mètres en avant de Villeparisis, à l'intersection d'un chemin qui se dirige vers Mitry. On y peut voir encore, ajoute le rédacteur, les traces de la gravure de Vacher. »

De Précy, Vacher s'est dirigé vers le Sud, nous a-t-il déclaré.

Il est bon d'observer que rien n'était plus sujet à caution que ses déclarations. Il mentait chaque fois qu'il croyait avoir intérêt à le faire. Cent fois nous l'avons pris en flagrant délit de mensonge ; c'est pourquoi nous en étions arrivés un instant à nous demander si, en quittant Précy, il n'aurait pas pris la direction de Reims, en passant, soit par la Ferté-sous-Jouarre, Château-Thierry et Epernay ; soit par la Ferté, Champaubert et Epernay, ce qui permettrait de lui attribuer avec quelque vraisemblance un crime, tout-à-fait dans son genre, commis à Reims, le 22 août 1896.

Ce jour-là, une jeune fille de dix-sept ans, Maria Clément, a été assommée à coups de souliers, victime d'un acte de pèderastie et jetée au canal. Quelques jours après, le 4 septembre, vers onze heures du matin, un chemineau, soupçonné d'être l'auteur de ce crime, fut rencontré dans un petit bois voisin d'un débit de vin situé au bord de la route de Louvois, dans la direction du Sud, par rapport à Reims, distante de 20 kilomètres de là. Ce chemineau, quelques instants après avoir été vu dans ce bois, vint demander à manger dans le débit, manifesta le désir d'écrire une lettre et dit à la cabaretière, une dame Jumelet, qui lui donnait du papier :

« Plaignez-moi, madame, je suis un malheureux. J'ai toujours voulu faire le bien et une force invincible me pousse à commettre le mal. Si vous saviez ce que je viens de faire ! »

Le mari de la cabaretière étant survenu, il se tut.

Cet homme, a dit M^{me} Jumelet, avait des allures si étranges, il paraissait si égaré, que je craignais qu'il ne fit quelque mauvais coup.

Il partit vers six heures.

Le signalement donné par cette femme correspond exactement à celui de Vacher.

Depuis la publication de la photographie de Vacher par les journaux, un certain nombre d'habitants de Saint-Brice, village distant de 3 kilomètres de Reims, affirment que c'est Vacher qu'ils ont vu rôder dans la commune, la veille de l'assassinat de Maria Clément. Cette identité de Vacher et de l'assassin de Reims cependant ne saurait être admise si, à cette date du 22 août, il se trouvait dans le département de l'Isère, comme nous le verrons plus loin.

Reprenons donc Vacher au point où nous l'avons laissé avec certitude, le 31 juillet aux environs de Précý, après sa lutte avec Sandrin.

De là, il a pris évidemment la direction du Sud, ou plutôt la direction sud-sud-est, sous l'empire du mobile habituel de l'orientation de sa marche : le retour vers son pays d'origine, l'Isère, et vers son quartier général : Lyon.

Et, en effet, c'est dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, où il est né, à Chatte, village distant de 3 kilomètres de cette ville, que Vacher est arrivé au commencement du mois d'août, ce qui exclut définitivement son identification d'avec le chemineau de l'auberge Jumelet et, en même temps, sa culpabilité dans le crime de Reims. A Chatte, il a couché dans la maison d'un sieur Cogne, propriétaire au mas de Gervan. M^{me} Cogne l'a parfaitement reconnu sur son portrait publié par *Le Progrès de Lyon*. Il était coiffé, a-t-elle dit, d'une sorte de casquette en poil de lapin d'un blanc grisâtre ; il avait un accordéon qu'il portait en bandoulière et il exhiba son fameux livret militaire.

En quittant cette maison, Vacher demanda la direction des chemins de traverse, ne tenant pas, dit-il, à suivre la grande route qu'on lui avait indiquée.

Notre sanglant chemineau se trouve donc près de Saint-Marcellin au début du mois d'août 1896, et nous allons bientôt le voir se livrer, dans cet arrondissement, à une nouvelle tentative de viol.

Le 22 août, une jeune fille, nommée Joséphine Pasquion, âgée de quatorze ans, gardait son bétail au hameau d'Aiguenoire, dans un pré bordant le chemin de grande communication de Romans à Roybon (Isère), à 3 kilomètres de ce dernier bourg. Elle était accompagnée d'un petit garçon, le jeune Varsdorff, dont les parents habitaient Lyon et qui se trouvait en vacances chez les parents de la jeune fille. Survint tout à coup un chemineau qui l'engagea à conduire ses bêtes vers la lisière du bois voisin. Comme elle ne répondait pas, l'homme se dirigea du côté qu'il indiquait et invita de nouveau la jeune fille à s'en rapprocher avec son bétail. Elle refusa. Alors il revint vers elle, d'une main la saisit à la taille et de l'autre, lui comprima la bouche ; mais elle put néanmoins crier ; le jeune Varsdorff en fit autant et, comme en face d'eux et à une faible distance, se trouvait une maison d'où les cris pouvaient être entendus, le chemineau lâcha la bergère et prit à grands pas la direction de Romans.

On conviendra que c'est bien là un procédé familier à Vacher et, si l'on ajoute à cela que la jeune fille a déclaré formellement reconnaître son chemineau dans la photographie de Vacher qui lui fut présentée, on est fondé à croire que ce dernier était bien l'agresseur de Joséphine Pasquion.

* * *

Le dimanche 6 septembre 1896, Vacher arrive au village de Billezois (Allier), distant de 7 kilomètres de Busset. Il se présente chez un sieur Grenier, Gustave, auquel il déclare qu'il se nomme Raymond, qu'il a trente-quatre ans et qu'il possède des propriétés à la Palisse, puis une laiterie à Enghien-les-Bains où il est le voisin de son fils. Celui-ci, ajoute-t-il, l'a chargé de donner le bonjour à son père, de lui annoncer qu'il viendrait le voir le samedi suivant avec sa femme et l'a invité à venir déjeuner avec eux ce jour-là. Or, M. Grenier avait précisément reçu, les jours précédents, une lettre de son fils lui annonçant qu'il viendrait le voir le samedi 12 septembre, avec sa femme. Le renseignement donné par Vacher était donc exact, mais jusqu'à un certain point, car, sauf l'annonce de l'arrivée du fils Grenier le samedi suivant, tout était mensonge dans ses propos et voici ce qui s'était passé :

Une personne du voisinage à laquelle Grenier avait fait part de

la lettre de son fils en avait parlé à un autre habitant du village et Vacher avait entendu et mis à profit cette conversation. Grenier offrit donc à boire à notre chemineau qui, deux heures après, en quittant la maison, alla reprendre son sac, à quelque distance, le long d'une haie où il l'avait caché et s'éloigna.

Le surlendemain, 8 septembre, un sieur Jean Dassanc, du village de Mariolle, revenant de Villeneuve, le rencontra, vers trois heures de l'après-midi, entre le pont de Ritz et Randan. Il était couché au bord de la route. Vacher, en l'apercevant, se leva et lui dit de s'arrêter, mais Dassanc passa outre ; alors il lui cria des injures. Il était vêtu, a dit le témoin, d'un veston gris recouvert d'une blouse bleue entr'ouverte et portait un gros baluchon.

A midi, une femme, Annette Thuaire, âgée de trente-cinq ans, se trouvant sur le pas de sa porte, le vit passer sur la route, se dirigeant vers Busset.

Le 10 septembre, plusieurs personnes des Blettières l'aperçoivent venant de la direction de Mariolle et s'en allant du côté de Busset. Ce jour-là encore, vers quatre heures et demie, la femme Moussier, de Busset, le voit passer devant chez elle aux Blettières. Comme elle rappelait son chien, qui avait nom Négro, Vacher lui dit : « Il n'est donc pas dégourdi, ce Négro ? » puis il continue à marcher dans la direction d'un lieu dit appelé le Pré Pousson. Enfin, une heure après, cette femme l'aperçoit de nouveau à environ 200 ou 300 mètres, baissé au bord d'un champ de topinambours ; il se relève ensuite, arrange son sac sur son dos et s'éloigne à grands pas du côté opposé au Pré Pousson.

A ce moment, il venait d'assassiner la fille de cette femme, Marie Moussier, âgée de dix-neuf ans, récemment mariée à un sieur Lorut.

Cette jeune femme, lorsqu'elle fut surprise par l'assassin, gardait son bétail au Pré Pousson qu'entourait une haie vive.

Les aveux de Vacher, relatifs à ce crime ont été, malgré nos pressantes questions, extrêmement laconiques.

« A la fin de juillet, dit-il, je quitte Précý (Seine-et-Marne), avec la résolution de me rendre dans le Midi pour y passer l'hiver. Vers septembre ou octobre, je traverse l'Allier où je tue une jeune femme paraissant avoir vingt ans. C'était non loin de Vichy, comme je vous l'ai déjà dit. J'avais pris la bague de ma victime que j'ai jetée ensuite, je ne sais où. »

Et c'est tout. Impossible d'obtenir aucun autre détail.

L'examen du cadavre par le docteur Perrin, de Cusset, va maintenant nous révéler de quelle façon le crime a été commis.

Le médecin commence par déclarer qu'en arrivant sur les lieux, il trouve le cadavre couché sur le côté gauche, dans des broussailles, au pied d'un chêne, le long d'une haie clôturant le pré.

Une large plaie existait au côté gauche du cou ; une autre blessure avait son siège à l'extrémité du nez. Il y avait du sang sur les lèvres et sur le bas du visage. Une vaste tache de sang encore humide, imprégnait la partie des vêtements correspondant au côté gauche de la poitrine. Le corsage, la camisole et le corset étaient dégrafés. Une des extrémités de la ceinture du corsage avait été rompue violemment ou coupée : elle a été retrouvée par terre, près de la victime. Les jupes et la chemise, fendues sur le devant, presque complètement, de haut en bas, étaient relevées au-dessus des cuisses. Les pieds étaient déchaussés ; un des sabots, était près du corps, et l'autre à une certaine distance. A quelques mètres de la victime, il existait sur le sol une large tache de sang. Enfin, à côté du cadavre était un fragment du corps thyroïde, grande située sur le devant du cou.

La blessure du cou, longue de 5 à 6 centimètres, avait des bords nets qui indiquaient qu'elle avait été faite à l'aide d'un instrument tranchant. Sa direction était transversale. Elle occupait la moitié antérieure de la partie gauche du cou. La peau, le tissu cellulaire sous-cutané, le muscle sterno-mastoïdien, l'artère carotide et les trois quarts antérieurs de la trachée avaient été sectionnés, mais l'instrument vulnérant avait dû exécuter un mouvement de va-et-vient. La blessure du nez offrait les caractères d'une morsure. L'examen des organes génitaux n'a rien révélé d'anormal. La femme Lorut n'a pas été violée, mais la tentative, de la part du meurtrier d'accomplir le viol paraît évidente en raison de l'état des vêtements de la victime.

Ici nous reproduirons encore l'observation que nous avons faite à maintes reprises au sujet de la question du viol : le rectum n'a pas été examiné et Vacher était un pédéraste, et, d'autre part, il se peut que l'excitation ayant déterminé chez lui la pollution, comme il arriva au bois du Chêne, toute intromission soit devenue sans objet.

Le lendemain du crime, c'est-à-dire le 11 septembre, vers quatre

heures de l'après-midi, une femme de cinquante-quatre ans, Marie Gudet, veuve Mallot, habitant le hameau de Vizier, commune d'Arounes, dans la même région, aperçoit dans un champ, près de sa maison, Vacher essayant de cacher quelque chose dans une meule de paille. Il vient ensuite s'asseoir devant sa porte, et elle remarque que sa chemise est tachée de sang et qu'il porte à la joue des traces d'égratignures.

Jeanne Coudère, âgée de vingt-deux ans, demeurant à la Chapelle, et allant au hameau de Vizier, le croise en chemin, le même jour, vers six heures. Il était, dit-elle, vêtu de gris, coiffé d'une casquette noire et son visage portait des traces d'égratignures. Enfin, entre six heures et demie et sept heures, Claudius Ferrier, âgé de quatorze ans, allant de Mariolle à Saint-Yorre, le rejoint à un kilomètre de cette localité. Ce jeune homme, marchant à une très vive allure, derrière lui, Vacher se retourne aussitôt, saisi d'inquiétude et lui demande s'il va avec lui à Vichy, puis, pour expliquer son trouble, il lui raconte qu'il vient de se battre à la *maison blanche (sic)* parce qu'on lui a refusé une allumette et un verre d'eau et qu'il se croyait poursuivi.

Après cette rencontre, on retrouve Vacher dans la presqu'île dite des Baraques, qui se trouve au confluent des rivières la Dore et l'Allier, non loin du village de Mariolle et appartient au Puy-de-Dôme. Dans cette presqu'île, Vacher resta plusieurs jours caché, parmi les oseraies et les saulaies qui abondent en cet endroit très éloigné des habitations et fort ombragé, où des bergères l'aperçurent à plusieurs reprises, se dissimulant pour essayer de les surprendre. Elles lui échappèrent en s'enfuyant de toute la vitesse de leurs jambes.

Quelque temps après son départ, on a trouvé dans ces oseraies le gîte où il couchait. Il y avait abandonné de mauvais gilets de flanelle, un vieux pantalon et d'autres guenilles. Il était resté là trois jours et la nécessité de pourvoir à sa nourriture l'avait obligé à quitter cette retraite. On le retrouve alors sur l'autre rive de l'Allier, la rive gauche, aux abords du château de Périgères ou du Beaudinet, sur une hauteur, entre Limons et Randan, à 17 kilomètres de Thiers. Il demande à un homme du pays quel est ce château, et on lui répond que c'est celui du maire. Aussitôt il tient des propos d'anarchiste qui ne laissent pas d'étonner ceux qui l'entendent.

Quelque temps après, on le voit à Escoutoux, petit village



Allègre (Hte-Loire). — Vue générale.



Le crime de Varennes-Saint-Honorat (Hte-Loire).
Etat et position du cadavre.



Portrait de femme inconnue

trouvé dans les bagages de Vacher lors de son arrestation et dont il refusa d'indiquer le nom. — Le nom du photographe avait été effacé par un grattage. Vacher avait déclaré à un témoin de Lacaille (Tarn), que c'était sa bonne amie, cuisinière chez un papetier.

au sud-ouest et à 5 kilomètres de Thiers où il a couché. Il va ensuite demander à boire et à manger chez une femme du Beaudinet, qui lui dit n'avoir que de l'eau et à laquelle il déclare qu'il fait partie d'une bande ; qu'il aurait vite fait de faire sauter le château du maire avec une bombe et que, quant à elle, avec sa minette blanche, elle pourrait facilement être saignée. Cette femme ne lui donna rien à manger, et, lorsque le maire mit la gendarmerie à ses trousses, il avait déjà déguerpi (1).

Le 20 septembre 1896, Vacher s'arrête à Fourches, hameau de la commune de Durmignat, où il passe la nuit chez un sieur Mercier, auquel il montre son livret militaire et le lendemain il se met en route.

A quelques centaines de mètres du village, ayant aperçu dans un pré une jeune fille de dix-huit ans, qui gardait des vaches, Vacher s'avança de son côté, en ayant bien soin de se dissimuler derrière une haie. Au bruit de ses pas, la jeune fille tourna la tête brusquement et, apercevant cet homme de mauvaise mine, s'enfuit dans la direction du hameau. Vacher se mit à sa poursuite et il était sur le point de l'atteindre lorsqu'elle parvint, affolée, au moulin où habitaient ses parents. A la vue de la maison, le monstre fit demi-tour et se sauva à toutes jambes.

Nous n'allons pas tarder à retrouver le terrible chemineau dans un département limitrophe, celui de la Haute-Loire, à Allègre.

(1) L'auteur a reçu ces renseignements très exacts, d'un honorable médecin M. le docteur J. Ch..., de Vichy.

CHAPITRE X

LE CRIME D'ALLÈGRE (HAUTE-LOIRE), 22 SEPTEMBRE 1896. —
LE CRIME DE VARENNE-SAINT-HONORAT (HAUTE-LOIRE), 1^{er} OCTOBRE.

Allègre est une petite ville, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Puy (Haute-Loire), dont elle est distante de 26 kilomètres.

Elle est située entre les routes de Thiers au Puy par Ambert et de Riom au Puy, par Clermont-Ferrand, Issoire et Brioude, et à peu près à égale distance.

La ville se trouve dans un site admirable, sur le revers méridional d'une montagne élevée que domine le dôme de Bar, mont volcanique, remarquable par sa belle forme conique, par sa hauteur et son isolement. Au sommet est un superbe cratère de forme circulaire, de 500 mètres de diamètre et de 40 mètres de profondeur. L'amphithéâtre formé par les pentes intérieures autour de cette espèce d'arène est ombragé par une belle forêt de hêtres qui s'étend autour de la montagne.

C'est là que Vacher, venant de l'arrondissement de Riom, où il avait été vu pour la dernière fois à Durmignat, arriva vers le 27 septembre 1896. Or, le matin de ce jour-là, vers six heures, on découvrit, à 100 mètres de la ville, le cadavre de Marie Monatte, veuve Rabaste, lavandière, âgée de soixante ans.

Le cadavre gisait tout sanglant près d'un chemin. Il portait des déchirures très profondes à chaque main et, à la gorge, une hideuse blessure, faite avec un instrument tranchant. A côté d'elle se trouvaient ses sabots, dont l'un était cassé. Son chapeau était à quelques mètres plus loin, ainsi qu'un morceau de bâton tout maculé de sang, qui avait servi sans doute aussi à la frapper.

Elle avait dû être assaillie vers cinq heures du matin.

Après avoir été frappée, elle avait été traînée en bas du talus. Au moment où le corps fut découvert, elle respirait encore faiblement. Les cultivateurs qui l'avaient trouvée la transportèrent à son domicile avec précaution.

Aux questions qu'on lui posa, elle put encore répondre :

« Emmenez-moi. C'est un homme, oui, il avait une blouse et un bâton. »

Toutes les recherches auxquelles on se livra ne purent amener la découverte du meurtrier.

A défaut de certitude, il y a du moins dans cette affaire, les plus graves présomptions de culpabilité à l'encontre de Vacher. Un des signes presque infaillibles auxquels on reconnaît la manière de faire de notre chemineau assassin est le transport du cadavre de ses victimes à quelque distance de l'endroit où elles ont été frappées. Il n'y a pour ainsi dire pas de cas dans lequel il les aurait laissées sur place.

Le corps d'Olympe Buisson a été transporté dans un ravin ; Celui d'Eugénie Delhomme derrière une haie. Celui de Louise Marcel dans une hutte. Celui d'Augustine Mortureux derrière une haie. Celui de Portalier derrière des genévriers. Celui de Massot-Pellet a été, après l'assassinat, traîné à une certaine distance. Celui d'Alime Alaise a été traîné dans un remblai, précisément comme le corps de la vieille femme d'Allègre, enfin celui de Marie Moussier a été porté à quelques mètres du lieu du crime et caché dans les broussailles.

Voilà un premier point sur lequel la concordance ne saurait manquer d'être impressionnante.

Mais en outre, ici encore, on retrouve l'égorgement, marque caractéristique de la méthode opératoire de Vacher ; puis la blouse et le bâton dont le monstre est habituellement porteur ; enfin, il n'est pas jusqu'à cet assassinat d'une vieille femme pauvre surprise hors de chez elle, crime dont ni le vol, ni un sentiment de vengeance ne peuvent avoir été le mobile et que seul, dès lors, pourrait expliquer un désir de viol, qui ne concoure à la démonstration de la culpabilité de Vacher. Et, pour compléter le faisceau de ces graves présomptions, voici que, depuis sept jours, de Riom, il est en marche sur le Puy, ville aux environs de laquelle il va commettre un nouveau crime, quatre jours après l'assassinat d'Allègre, et précisément Allègre se trouve sur son trajet.

LE CRIME DE VARENNE-SAINT-HONORAT

Le 30 septembre 1896, le jeune Alphonse Rodier, âgé de treize ans, demeurant à Sarsac, commune de Varenne-Saint-Honorat, non loin de la petite ville d'Allègre, gardait des vaches à 500 mètres environ de la maison de ses parents, quand, vers trois heures, il vit venir à lui un homme de mauvaise mine, vêtu d'un pantalon de velours marron et d'un mauvais tricot, chaussé de souliers troués et coiffé d'un chapeau assez haut. Il avait derrière le dos un énorme sac et à la main un gros bâton. Je ne suis pas poltron, dit l'enfant, mais j'ai eu peur de ce vagabond qui me dit, en continuant de s'avancer vers moi : « Eh bien ! petit, tu n'allumes donc pas de feu ? Il fait froid, c'est sans doute parce que tu n'as pas d'allumettes ; si tu veux, je t'en donnerai.

— Merci, répondis-je, je n'en ai pas besoin, je ne vous demande rien, passez votre chemin. »

Plus il avançait, plus je reculais instinctivement. Jamais personne ne m'avait causé cette impression.

Tout à coup, il me dit :

« C'est vraiment un sale pays, les gens sont chiens. Depuis quarante-huit heures, je n'en ai pas trouvé un seul qui ait voulu me donner un morceau de pain, il me tarde d'en sortir. Ici on ne voit que des montagnes et on ne rencontre que de drôles de gens. Puis après une pause :

— C'est un joli coin pour assassiner quelqu'un. »

Ayant remarqué alors un homme et une femme qui travaillaient à quelques mètres de là et semblaient le surveiller, il s'éloigna.

Vers quatre heures du soir, Vacher arrive au moulin de Neyraval, appartenant au sieur François Durand. Celui-ci lui donne à manger de la soupe, des pommes de terre et du lait. Il offre de payer le lait, mais le meunier n'accepte pas. Cette nuit-là, il couche au moulin.

Le lendemain, 1^{er} octobre, il quitte la maison, après avoir déjeuné, à huit heures du matin et se dirige vers le hameau des Crozes, composé de trois maisons.

Là, il entre chez un sieur Antoine Gallard, habitant avec sa mère, leur demande de la soupe ou un sou, puis leur dit :

« Vous ne connaissez pas bien les pauvres, par ici ! Si vous étiez sur la grande route, vous en verriez bien davantage. »

Il entre ensuite dans la maison Borie, où il trouve la mère, sa fille et ses deux fils, âgés de vingt-quatre et vingt-cinq ans.

La soupe du matin cuisant sur le feu, on lui en trempe une assiettée qu'il mange ; puis ses hôtes lui demandent pourquoi il ne travaille pas, il répond « qu'il a été estropié dans les mines ».

C'est une nouvelle version pour justifier son inaction.

Enfin, en quittant la maison, vers neuf heures du matin, il dit : « Je vais où mon idée me dira. »

C'est alors qu'il prend le chemin des Crozes à Vernassal, marchant à grands pas et portant sur l'épaule un sac volumineux. Ce chemin passe à proximité d'un pré environné de pins et de sapins, dans lequel une jeune fille de quatorze ans, Rosine Rodier, depuis trois semaines domestique au service du sieur Emile Chossegros, de Chêneville, gardait le bétail de son maître.

Le dernier témoin qui a aperçu Vacher non loin du pré, peu d'instant avant l'accomplissement du crime dont il va être parlé, est un cultivateur de Varenne-Saint-Honorat, nommé Joseph Dessoufleix.

Rosine avait quitté la maison de son maître à huit heures et demie et devait rentrer à midi, selon son habitude.

Le pré dans lequel elle avait conduit son bétail s'appelle le pré des Sagnes ; il est en pente et fait face à Chêneville. Ce jour-là régnait une brume épaisse et c'est sans doute cette circonstance qui permit à Vacher qui, au surplus, pouvait encore se dissimuler derrière les arbres, d'aborder sa victime sans être vu.

Il se jeta sur elle et, selon son habitude, l'égorgea.

Les constatations suivantes ont été faites par le docteur Guelle, d'Allègre, désigné pour examiner le cadavre et rechercher les causes de la mort de la victime.

C'est d'abord une petite mare de sang, dans le pré dit des Sagnes, en contre-bas du chemin des Crozes à Vernassal, et à côté, un des sabots de la victime ; de là, une traînée de sang se poursuivait jusque dans un fourré composé de pins, de genêts et de bouleaux où fut découvert le cadavre de Rosine Rodier. Elle était sur le dos, ayant le visage seulement ensanglanté à droite, le sang sortant de sa bouche ; la face était inclinée à droite et les deux bras étendus ; les mains à demi fermées. Des bas recouvraient la partie inférieure des jambes et les pieds étaient déchaussés. Les vêtements, sur la poitrine, n'étaient pas ouverts et le caraco se

trouvait encore boutonné. La victime portait un tablier rouge légèrement ensanglanté ; puis une robe et un fichu. Cette robe, de couleur verte, était décousue sur certains points et le fichu, couleur sang de bœuf, était ensanglanté comme le tablier.

Les vêtements, lors de la découverte du crime, étaient relevés, mais les témoins de cette découverte, mus par un sentiment de pudeur, les avaient rabattus jusqu'aux genoux.

Le visage avait un air de placidité frappante : l'aspect était plutôt souriant ; les yeux étaient grands ouverts et comme non éteints.

Rosine Rodier était très robuste ; elle était d'une taille au-dessus de l'ordinaire pour son âge.

Au cou on remarquait une large plaie béante de huit centimètres de long sur 4 de large, produite de gauche à droite avec un couteau bien affilé, obliquement. Les gros vaisseaux avaient été atteints et l'hémorragie rapidement mortelle.

A l'abdomen on observait à droite et à 8 centimètres de l'ombilic, une plaie dirigée de bas en haut ; son extrémité inférieure était à quatre centimètres de la vulve, qui avait été enlevée ! Cette plaie laissait échapper les intestins.

« L'affreuse plaie de la vulve ou autrement dit des parties génitales externes, dit le médecin, est encore une plaie largement béante, malgré les cuisses rapprochées. La vulve a été enlevée au point même d'entamer les deux cuisses.

« La largeur de cette plaie est de 10 centimètres au milieu et la hauteur de 8 centimètres.

« Quant à la question de viol, qui se pose tout naturellement, ajoute l'expert, malgré l'enlèvement des parties génitales, si elle ne peut être résolue affirmativement par l'effet même de cet enlèvement, elle n'en subsiste pas moins et sa solution pourrait se déduire de l'ensemble des faits exposés. »

Pour notre part, nous estimons que Vacher s'est livré sur le cadavre à un acte de pédérastie. Cette question n'a pas été, d'ailleurs, examinée par l'expert.

En tous cas, son rapport n'infirmes pas notre opinion basée sur le mobile invariable qui a toujours guidé Vacher dans l'accomplissement de ses crimes. Vacher a été, comme à l'ordinaire, d'une sobriété de détails extrême en ce qui concerne cet assassinat. Il s'est borné à dire ceci :

« Après le crime de Busset, je passe dans la Haute-Loire, où je donne la mort, non loin du Puy, à une jeune fille d'une quinzaine d'années, en lui coupant la gorge et en la mutilant à l'aide d'un couteau. »

Jamais Vacher n'a jamais avoué un acte de pédérastie. Il appelait cela viol.

Nous l'avons confronté à Belley, dans notre cabinet, avec le témoin Dessoufleix, le dernier qui l'avait aperçu quelques minutes avant le crime.

Ce témoin ayant précisé les conditions dans lesquelles il avait aperçu Vacher et donné une description de ce paysage, celui-ci déclare se remémorer l'état des lieux et demande au témoin s'il n'y avait pas, ce matin-là, un brouillard épais ; et sur la réponse affirmative de Dessoufleix, ajoute :

« J'étais perdu dans ce brouillard et si Dieu ne m'avait pas guidé je me serais égaré dans le bois. J'ai enfin retrouvé un chemin passant sous la voie du chemin de fer et j'ai continué ma route sans encombre.

Le témoin Dessoufleix dit alors que la ligne du chemin de fer de Saint-Etienne au Puy passe réellement près du lieu du crime et qu'il y a en effet un chemin qui s'engage sous la voie.

CHAPITRE XI

DE VARENNE-SAINT-HONORAT A LACAUNE (TARN). — TENTATIVES A JOB ET AU BRUGERON (PUY-DE-DÔME). — LE CRIME DE BRIVE. — LE CRIME DE LACAUNE.

Qu'est devenu Vacher après le crime de Varenne-Saint-Honorat ? Il a été signalé à Job (Puy-de-Dôme), à 9 kilomètres au nord d'Ambert, dix-sept jours après l'assassinat de Rosine Rodier.

Il serait donc retourné en arrière. Pour qui a suivi les étapes de Vacher, ceci n'a rien qui doive surprendre.

Ce n'est pas la première fois qu'il revient sur ses pas.

Or, le 17 octobre, Vacher se trouvant au village de Job, entra dans une maison habitée par une dame Gouttebel. Il lui demanda un morceau de fromage. Impressionnée par sa mauvaise mine, cette femme, désireuse de s'en débarrasser, se hâta de passer dans la pièce voisine pour y chercher ce qu'il demandait.

Pendant ce temps Vacher se tint derrière la porte et, lorsque la fermière reparut, il se jeta brusquement sur elle. Elle put heureusement s'arracher de ses mains dans lesquelles elle laissa un morceau de sa robe, puis elle se précipita chez des voisins pour appeler à l'aide. Ceux-ci accoururent, mais, avec une promptitude qui ne laissa pas de les surprendre, Vacher avait déjà détalé, puis gagné le bois voisin.

Quelques heures après, une battue était organisée par les habitants du village, mais elle resta sans résultat.

La femme Gouttebel et d'autres personnes qui avaient vu le chemineau l'ont reconnu sur la photographie de Vacher. Ajoutons que ceci ne nous a pas surpris. Ce dernier nous ayant déclaré un jour, qu'après le crime de Varenne-Saint-Honorat, il avait, dans les environs d'Ambert, fait une chute qui aurait pu être mortelle, dans la montagne voisine.

Le Puy, Ambert et Job, c'est la route de Clermont-Ferrand. Or, nous allons retrouver l'infatigable assassin tout à fait au début

du mois de novembre, à une vingtaine de kilomètres plus au nord, dans la direction de Clermont et à une cinquantaine de kilomètres de cette ville.

Aux environs du Brugeron, il avait été aperçu rôdant depuis plusieurs jours autour des maisons isolées, lorsque Marie Dubreuil, femme Roure, demeurant à Rioussat, commune du Brugeron, fut attaquée un jour par lui. Grâce à sa vigueur, elle put se dégager et appeler au secours. Aussitôt le chemineau s'enfuit à travers champs, après lui avoir volé son argent.

Mise en présence de la photographie de Vacher, elle l'a parfaitement reconnu.

De Clermont-Ferrand, le célèbre assassin passe dans la Corrèze, département voisin, et, prenant la route de Tulle, arrive à Brive. Or, à Brive, dans la nuit du 11 au 12 novembre, un conscrit nommé Louradour, qui, le lendemain, devait rejoindre son régiment, est tué au cours d'une rixe avec un chemineau.

Louradour avait reçu plusieurs coups de couteau dans un flanc et expira sans avoir pu prononcer aucune parole.

Un témoin, le sieur Barthélemy Fouret, qui avait assisté au commencement de la querelle et distingué nettement les traits du vagabond, l'a formellement reconnu dans la personne de Vacher après confrontation à Belley, dans notre cabinet.

A Brive, nous perdons un certain temps la trace de Vacher.

Nous savons que de là il s'est dirigé sur Lourdes où il est allé faire ses dévotions à la Vierge, pour laquelle il avait un culte particulier. Il tenait à la remercier, nous dit-il, de la protection qu'elle avait étendue sur lui au cours de ses sanglantes pérégrinations à travers la France. Toujours il lui attribua l'impunité dont il avait si longtemps joui et c'est à son intervention divine, a-t-il déclaré bien des fois, qu'il devait de n'avoir jamais été surpris au cours de l'accomplissement de ses crimes monstrueux et d'avoir échappé miraculeusement à toutes les recherches.

A quelle époque est-il arrivé à Lourdes ? on ne sait. Il n'a jamais rien précisé à ce sujet. De ce pèlerinage, nous ne savons que ce qu'il a raconté dans sa lettre à Louise Barant, datée à Lyon, du 8 juin 1897 et adressée à son ami Genin, aux environs de Tours, avec prière de la faire parvenir à son ancienne amie.

« Moi aussi, dit-il, j'ai voulu faire plus d'une visite à notre grande Mère du Ciel, à cette grande médecine de notre corps

comme de notre âme et, pour cela, je n'ai pris ni un train de plaisir, ni je n'avais mon porte-monnaie bien garni.

« Que de grâces je lui ai demandé (*sic*) pour cette grande occasion, pour moi, pour mes pauvres parents, pour mes amis !

« Lourdes est environnée de hautes montagnes et, en ce moment-là, elles aussi étaient couvertes de neige. Je les ai atteintes quelques jours après une température plus douce et, au sommet de l'une des plus hautes, couverte encore d'une nouvelle couche de neige, j'ai écrit de ma main cette phrase sur le manteau blanc de son sommet :

« O Vierge Marie, mère du Ciel, veillez sur elle comme vous veillez sur moi et, par Votre Toute-puissance auprès de Dieu, rendez-la moi un jour aussi blanche que cette neige.... »

« Dire toutes les fois que cette bonne Mère m'a tendu la main d'une manière aussi frappante, depuis que je flotte sur ces dangereuses brises du hasard, chère Louise, tu ne voudrais pas le croire sans l'avoir vu, et il me serait trop long, etc... »

Suit l'exposé de deux ou trois circonstances dans lesquelles, grâce, dit-il, à sa bonne Mère du Ciel, il a échappé à de grands dangers, en évitant miraculeusement de tomber la nuit dans des précipices alors qu'il parcourait les montagnes de l'Auvergne.

Pour se rendre de Brive à Lourdes, Vacher a suivi l'itinéraire Cahors, Montauban et Toulouse, car nous allons le retrouver à Bessières, canton de Montastruc (Haute-Garonne), à 30 kilomètres au nord de Toulouse. Il nous est impossible de rapporter la date de son passage dans cette commune, car le témoin, entendu sous la foi du serment, qui a signalé les faits que nous allons indiquer, n'a pu la préciser. C'était en tous cas vers la fin de décembre 1897 et avant l'arrivée de Vacher à Lourdes.

Le témoin dont il s'agit était un sieur Andrieu (Jean-Pierre), âgé de quarante-deux ans, marchand de primeurs.

Se trouvant à l'époque dont nous venons de parler à l'hôtel Muratat, à Bessières, il y a rencontré, dit-il, l'individu (Vacher), dont tous les journaux publient la photographie et qu'il reconnaît nettement, et il ajoute que cet individu avait un peu la bouche de travers et faisait la grimace en parlant, ce qui est un des traits frappants de la physionomie de Vacher.

« Lorsque nous avons eu dîné, dit le témoin, il me proposa une promenade que j'acceptai et il m'indiqua comme objectif un

point des bords de la rivière du Tarn. Comme je lui faisais remarquer que ce n'était pas là un endroit propice à une promenade, il me répondit : « Nous nous amuserons ». Il était alors environ quatre heures du soir. Je lui répondis qu'il fallait laisser amuser la jeunesse ou les enfants, mais qu'à moi cela m'avait passé depuis longtemps.

« Dans la nuit qui suivit, comme j'étais couché dans la même chambre que cet homme, il se leva vers minuit ou une heure du matin et voulut à toute force venir coucher avec moi. Voyant que tout ce que je pouvais lui dire était inutile, je me levai en colère et, saisissant une chaise, je le menaçai de lui casser les reins s'il ne restait pas tranquille, ajoutant que nous n'étions pas en Afrique. »

Pour qui connaît les mœurs de Vacher et ses procédés, c'est bien là le monstre.

On le perd de vue jusqu'à la fin de janvier pour le retrouver ensuite dans le voisinage de la route de Bordeaux à Pau, à 44 kilomètres de cette dernière ville, au Portet, canton de Garlin, où il arriva, par un temps de neige, au moulin d'un sieur Saux, auquel il demanda l'hospitalité.

Il présenta, a dit ce témoin, un livret militaire au nom de Joseph Vacher et c'était à la fin de janvier ou au début de février 1897.

Il demeura plusieurs jours au Portet et il rôdait de préférence autour de la métairie de M. Saux, où il avait aperçu une jeune bergère de seize à dix-sept ans, assez accorte. Le meunier a parfaitement reconnu dans la photographie de Vacher son chemineau de l'hiver 1896-1897.

De Lourdes, Vacher s'était proposé d'aller en Espagne, mais nous a-t-il déclaré, des déserteurs madrilènes cherchant à se soustraire à l'enrôlement pour la guerre de Cuba, le dissuadèrent de passer la frontière. C'est alors qu'il prit la direction du département du Tarn en compagnie d'un chemineau nommé Gautrais, rencontré par lui.

Une personne du hameau de Couloubraz, distant de 5 kilomètres de Lacaune, la dame Louise Farcen, née Loup, âgée de quarante ans, qui a reconnu, ainsi que les autres membres de sa famille, Vacher sur sa photographie, comme étant un chemineau qui

vint chez elle en février 1897, a donné à un rédacteur de *La Dépêche de Toulouse* les renseignements suivants :

« En hiver 1897, par un très mauvais temps, car il pleuvait fort et il avait neigé, mais je ne me rappelle pas la date, un homme arriva un soir chez moi tout mouillé et demanda à se sécher. Il est resté deux jours. Il portait une trace de blessure à la joue gauche. Il avait un œil plus petit que l'autre et la bouche de travers. Nous lui fîmes une place auprès du feu et, le soir, nous l'invitâmes à manger la soupe avec nous.

« Après le dîner, il nous conta qu'il s'appelait Vacher ou Acher, qu'il avait vingt-sept ans et était né en Dauphiné et qu'il avait été frère mariste, mais qu'il n'était pas resté religieux ; qu'il était allé au régiment où il avait gagné les galons de sergent et il nous fit voir, sous une veste toute déchirée qu'il portait, une tunique de soldat, puis des galons de sergent qu'il avait enveloppés de papier et qu'il sortit de son sac.

« Il nous montra même un livret militaire et nous dit que la blessure qui se voyait sur sa joue gauche lui avait été faite pendant son congé de convalescence chez un de ses cousins, par un coup de pied de cheval. De plus, il ajouta qu'à la suite de cette blessure, il avait été longtemps comme idiot.

« Il est resté chez nous deux jours. Il prenait très souvent les livres des enfants et leur en lisait plusieurs pages.

Il nous demanda de le garder comme pâtre, mais nous lui répondîmes qu'il était trop monsieur et trop savant pour faire un berger.

« Cet homme était très caressant pour les enfants et surtout pour mon fils Henri (âgé de quatorze ans lors de l'interview). qu'il appelait souvent près de lui. Il nous fit voir la photographie d'une jeune fille coiffée d'une coiffe blanche et lisse et il nous dit que c'était le portrait de sa maîtresse, cuisinière dans une papeterie.

« Il était porteur de deux énormes bâtons de houx et d'une canne recourbée. Sur un des bâtons il avait écrit, avec un couteau, le nom de sa maîtresse la Maria Lourdes (1). Ces noms étaient recouverts avec une gaine de cuir.

« Le chemineau nous dit encore qu'il jouait de l'accordéon, mais qu'il n'avait pas cet instrument pour le moment.

(1) Le témoin se trompe en disant que « La Maria » était le nom de sa maîtresse ; c'était celui de la Vierge Marie.

« Il portait la barbe quand il arriva chez nous, mais cinq ou six jours après qu'il nous eut quittés il repassa et il était tout rasé. Les enfants lui dirent :

« Que vous êtes joli, la Maria. » Il sourit, content qu'on l'appelât ainsi, et nous dit qu'il s'était fait raser à Lacaune, puis, ayant repris une couverture qu'il avait oubliée en nous quittant, il partit.

« Nous ne l'avons plus revu. »

Le père Farenc ajoute que Vacher était très poli, très convenable. Son fils Elie, âgé de dix-sept ans, dit alors au rédacteur de *La Dépêche* :

« Il faut que je vous raconte que Vacher, un jour que nous étions seuls, m'a fait remarquer qu'il était d'une force extraordinaire. Il me fit voir ses mains et ses mollets excessivement développés ; puis il me dit : « Je suis un homme double comme force » et je n'en ai pas trouvé qui me résistent. »

Au hameau voisin de Carausse, Virginie Bousquet, âgée de quarante-trois ans, habitant une maison isolée avec ses deux filles, Marie, âgée de onze ans et Germaine, âgée de six ans, raconte à son tour au même rédacteur dans quelles conditions elle a vu Vacher à la même époque.

« Un jour de février 1897, dit cette femme, le 13 ou le 19, un homme entra chez moi et me demanda une place devant le feu. Il s'installa devant l'âtre et resta toute la journée à la maison. Je lui dis que je vivais seule, mon mari habitant toute l'année le Languedoc. Alors, il se montra inconvenant ; il me dit qu'il avait été Frère, qu'il était parti après un coup de tête, mais qu'il s'en passait de drôles dans les couvents. Et alors il entra dans des détails grossiers et orduriers. J'eus peur et je sortis. En rentrant, je vis Vacher qui tenait sur ses genoux ma plus jeune fillette. Je lui dis de sortir et, comme la nuit venait, je ne lui cachai pas que s'il ne sortait pas j'allais appeler les voisins.

« Sur cette menace, il partit en maugréant.

« Je fermai derrière lui ma porte à triple verrou. Alors ma fillette me raconta que lorsque Vacher la tenait sur ses genoux, pendant mon absence, elle avait vu dans une de ses mains, qu'il avait mise entre ses jambes, un grand couteau à manche noir.

« La femme Bousquet termina en disant :

« Cet homme m'a laissé une si mauvaise impression que je

crois encore aujourd'hui avoir échappé à un grand danger en le faisant sortir de chez moi où il voulait à toutes forces coucher. »

Le sieur Moffre, fermier au même hameau, sa femme et ses trois domestiques, auxquels le rédacteur montre la photographie de Vacher, reconnaissent en lui le chemineau qui est venu chez eux, disent-ils, le 17 février 1896 et donnent de lui le même signallement que les époux Farenc : bouche tordue, un œil plus grand que l'autre et qui clignote, puis cicatrice à la joue gauche. Vacher leur fournit sur sa vie, ont-ils dit, les mêmes renseignements qu'aux précédents témoins et ils ajoutent qu'il tenta d'attirer dans un grenier, sous prétexte de leur aider à sortir de la paille, les jeunes valets Blavy et Chalbert qui refusèrent d'ailleurs de le suivre. Le soir, il fit la lecture aux enfants et, le lendemain, il partit.

Pierre Cabrol et sa femme, âgés tous deux de soixante-cinq ans, ont eu aussi la visite de Vacher dans le même hameau. C'est la femme qui le reçut, le 17 février. Comme il ne parlait que du bon Dieu et de la bonne Vierge Marie, mise en confiance, elle lui dit qu'elle était allée à Castres enterrer une de ses sœurs qui lui avait laissé 2.500 francs qu'elle avait rapportés. A ces mots, Vacher qui se chauffait tranquillement la regarda d'un air si mauvais qu'elle prit peur aussitôt et appela son mari. Dès que celui-ci survint, Vacher partit sans rien dire. Il avait montré à M^{me} Cabrol ses galons de sergent et son livret militaire.

Le mari et la femme ont vu les énormes gourdins qu'avait Vacher et sur l'un desquels étaient gravés ces mots : *Qui fait bien trouve bien*. Il déclara qu'il voulait aller à la foire de Lacaune qui se tiendrait le 22 février.

Au hameau de Lagarrigue, où se rend ensuite le rédacteur, M. et M^{me} Paul Valette reconnaissent du premier coup, à l'aspect de la photographie de Vacher, le vagabond qui est venu chez eux le 18 février 1897, vers trois heures de l'après-midi, et y est resté jusqu'au lendemain.

Pendant la veillée, disent-ils, il a voulu donner une leçon d'écriture aux enfants et il a écrit sur un cahier de devoirs quelques lignes qui devaient leur servir de modèle. Une fillette de dix à onze ans se lève alors, sur l'invitation de son père et va prendre dans une armoire un cahier d'écolier qu'elle apporte ; puis, du

doigt, elle indique quatre lignes d'une élégante écriture anglaise. Le rédacteur du journal prend le cahier et lit :

Dans les voyageurs il y a souvent de grands esprits et quelquefois même de grands amis de Dieu.

« Aux environs de Lacaune, dira plus tard Vacher, au juge d'instruction de Belley, je faisais le soir la classe aux enfants dans une famille de protestants qui étaient de braves gens. »

Une dame Huc, propriétaire du moulin de Lembas, proche de Lagarrigue, a dit avoir reçu la visite de Vacher, le 14 février. Il s'installa devant le feu et mangea une assiettée de soupe, mais sa figure ne lui revenant pas, cette femme le congédia. En s'en allant, il l'injuria et, peu d'instant après il dit à une dame Assimot chez laquelle il s'était réfugié, en parlant de M^{me} Huc :

« J'avais bien envie de lui faire son affaire à cette femme qui n'a pas voulu me donner l'hospitalité. »

Au même hameau, chez M^{me} Assimot, qui se trouvait seule, il s'installa auprès du feu, toujours porteur de ses gros bâtons et d'une canne. Celle-ci étant tombée s'ouvrit, laissant apercevoir une lame d'acier. La dame Assimot, effrayée, par la vue de cette arme, autant que par l'attitude de Vacher, le mit à la porte.

Voici maintenant, d'après *La Dépêche de Toulouse*, dans quelles conditions Vacher se présenta pour se faire raser chez un coiffeur de Lacaune :

« Le client dont j'eus à m'occuper à cette époque, dit Noël Escudier, fils du coiffeur, âgé de quinze ans, qui reconnaît son homme en voyant la photographie de Vacher, se présenta chez nous le 18 ou le 19 février 1897. Je lui ai coupé les cheveux, je l'ai rasé et lui ai donné un coup de peigne. Il paya ma mère. Il avait une cicatrice à la joue gauche et la bouche de travers. Ma mère lui fit l'aumône de quatre ou cinq sous et l'invita à manger une assiettée de soupe. Il nous quitta pour aller chez un bourrelier chercher un morceau de cuir pour envelopper le bout d'un bâton sur lequel il y avait quelque chose d'écrit.

« J'y lus ces mots : *Dieu protège la France et Lourdes.*

« En revenant de chez le bourrelier, il me demanda une aiguille pour coudre un pompon au bout du cuir. Il est venu ensuite m'accompagner jusqu'à l'école des Frères et, en me quittant, m'a dit de bien apprendre et que, si je faisais comme lui, je deviendrais

sergent. Il me recommanda de souhaiter le bonjour à tous les Frères, auxquels, me dit-il, il était déjà allé rendre visite. »

Le bourrelier, Joseph Bacon a déclaré ceci au journaliste :

« Je reconnais le portrait que vous me présentez : Vacher est venu chez moi faire mettre une dragonne à un gros bâton de houx sur lequel il avait gravé : *Lourdes la Maria*. Je ne me rappelle pas les autres inscriptions ; quand il voulut me payer, je lui dis que j'étais plus riche que lui, qu'il prie Dieu pour moi.

« Il me répondit : « Dieu n'a pas besoin de prières. » Puis il donna dix sous à mon ouvrier et partit. »

Le 22 février, Vacher, comme il l'avait annoncé, vint à la foire de Lacaune où il retrouva Gautrais, le chemineau avec lequel il était revenu de Lourdes.

Gautrais le pria de l'accompagner jusqu'au bureau de poste où il avait un livret de caisse d'épargne, sur le montant duquel il se proposait de prélever un peu d'argent. Vacher l'accompagna et Gautrais se fit remettre 200 francs.

Dans la soirée ils se retrouvèrent tous deux au café Lasserre et se quittèrent vers dix heures du soir. A ce moment, Gautrais donna la main à Vacher et lui dit :

« Nous nous retrouverons demain. »

Or, vers le milieu de la nuit, la jeune fille d'un sieur Boyer, négociant, et sa bonne, dont les fenêtres donnaient sur la rue, entendirent deux ou trois coups très sourds, puis de faibles gémissements. Pensant que ce pouvait être quelque ivrogne attardé et peut-être aussi prises de peur, elles n'osèrent quitter leur lit pour regarder dans la rue.

Mais vers quatre heures du matin, un roulier, du nom de Valette, trouvait le cadavre d'un vagabond étendu le long du ruisseau. Une légère flaque de sang marquait l'endroit où il était tombé.

Le docteur Vergne de Lacaune, appelé à examiner le cadavre, constata que le pariétal gauche était le siège d'une fracture par écrasement, formant des esquilles de diverses grandeurs. Extérieurement, la tête présentait une plaie bien apparente, très nette. Quoique produite par un instrument contondant, elle avait tout à fait l'aspect d'une plaie faite à l'aide d'un instrument tranchant. L'autopsie révéla que l'auteur du crime avait dû frapper d'une main sûre et avait porté trois coups au même endroit avec une

vigueur peu commune. Un quatrième coup avait fracturé les os du nez.

Sur le corps, aucune trace de blessures ou de coups.

Le devant du pantalon était ouvert et la chemise relevée, mais si l'assassin avait eu l'intention d'assouvir une passion contre nature, il n'en avait pas eu le temps.

Le médecin avait le devoir de s'en assurer en examinant le corps à ce point de vue. Nous nous demandons comment il se fait qu'il n'a pas procédé à cet examen et qu'il s'est borné à exprimer une conjecture.

Il fut établi, en outre, que la victime avait été dépouillée d'une somme de 200 francs.

Une partie des renseignements qui précèdent ayant été envoyés au juge d'instruction de Belley, en réponse aux lettres qu'il avait adressées à différents parquets des régions que Vacher lui avait déclaré avoir traversées au cours de son voyage à Lourdes, afin de reconstituer son itinéraire avec plus de certitude, ce magistrat fit communiquer la photographie de l'assassin aux personnes qui déclaraient avoir aperçu Vacher en compagnie de Gautrais. Elles le reconnurent sans la moindre hésitation.

Le juge dit alors à Vacher :

« Vous avez séjourné quelque temps dans les hameaux environnant Lacaune ; mais là vous avez encore commis un assassinat ! Vous avez assommé au milieu de la nuit, sous les fenêtres du juge de paix, un chemineau avec lequel vous aviez été vu dans la soirée. Les témoins auxquels j'ai fait communiquer votre photographie vous ont bien reconnu.

— Je vois pourquoi on a dit que j'avais tué le père Gautrais. C'est parce que je suis revenu avec lui de Lourdes. »

Ce dernier détail, à ce moment, n'était pas connu du juge d'instruction, qui n'avait jamais prononcé le nom de Gautrais.

Vacher ajouta ensuite, après avoir été visiblement sous l'empire d'une grande préoccupation :

« Est-ce pour le voler qu'on a tué Gautrais ? »

Et le juge de répondre :

« Vous le savez mieux que quiconque. Vous l'aviez accompagné à la poste. La receveuse vous a reconnu sur votre photographie. Vous l'aviez vu recevoir une somme de 200 francs et c'est pour lui voler cet argent que vous l'avez tué.

— Puisqu'on dit que Gautrais a été volé, *je n'avoue pas celui-là*.

Voici maintenant l'explication de cette réponse qui, à première vue, paraît singulière.

Depuis un certain temps Vacher s'était appliqué à bien persuader au juge d'instruction qu'il ne tuait que dans des moments de folie ; qu'il était poussé à tuer par une force invincible, qui se manifestait brusquement sans que rien fit prévoir l'approche de la crise : tout cela dans le but de démontrer qu'il n'était pas responsable de ses actes.

« Et la preuve, ajoutait-il, c'est que, par exemple, je n'ai jamais tué pour satisfaire une vengeance ni pour *voler*. »

Comprend-on maintenant l'importance qu'il y avait pour lui à ne pas avouer un crime suivi de vol ?

Or, voleur, il l'était ! Les innombrables transformations auxquelles il a eu recours pendant sa vie errante pour égarer les recherches de la justice et qui ont consisté à changer sans cesse de vêtements, de coiffure, de chaussures, l'ont par cela même conduit à commettre de très nombreux vols.

Les derniers vêtements qu'il portait, lors de son arrestation, avaient été volés ; leur propriétaire les a reconnus ; il en a été de même de son grand sac et de tous les objets qu'il contenait. Il a volé les boucles d'oreilles d'Augustine Mortureux et l'alliance de Marie Moussier.

Et puis, il y a cette déclaration de son compagnon de voyage, Jean Fauré : « Vacher avait parmi les vagabonds la réputation d'un voleur et d'un pédéraste. »

Pour toutes ces considérations, le juge d'instruction de Belley a toujours eu la conviction que Vacher était bien l'assassin de Célestin Gautrais et, aujourd'hui encore, alors qu'il y réfléchit à nouveau mûrement, affranchi de toutes les influences nerveuses qui, à l'époque de l'instruction de l'affaire Vacher où il était surmené, flévreux, auraient pu vicier son diagnostic en le portant à l'exagération, il garde encore intacte cette conviction.

Voici, au surplus des détails qui nous révèlent une attitude particulièrement cynique de l'assassin auprès du corps de sa victime.

Le lendemain de l'assassinat de Gautrais, quand tout Lacaune défilait devant le cadavre, on vit rôder autour, un chemineau qui n'était autre que Vacher, puisqu'il a été reconnu par les témoins.

Il poussa même l'audace jusqu'à offrir ses services pour aider au transport du corps à la mairie. On refusa son concours, mais il n'en suivit pas moins le funèbre cortège.

S'il restait un doute sur son identité, voici la déclaration d'un témoin qui va y mettre fin : c'est celle de Jacques Bonnet, âgé de trente-deux ans, maréchal ferrant. « Le matin du 23 février, dit-il, je remarquai à côté du cadavre de Gautrais un individu aux allures suspectes. Je le reconnais très bien sur la photographie que vous me présentez. Il avait une bouche un peu de travers et une cicatrice à la joue gauche. Il voulait aider au transport du cadavre et s'était déjà emparé d'un coin du drap dans lequel on l'avait placé ; mais on refusa son aide. Il nous accompagna néanmoins jusqu'à la mairie.

« Il était coiffé d'un chapeau de feutre et portait *plusieurs bâtons* et un paquet. »

Albert Caliste, receveur buraliste à Lacaune, a fait la même déclaration et reconnaît l'homme dans la photographie de Vacher, puis il signale, lui aussi, la difformité de la bouche et la cicatrice de la joue gauche si caractéristique de la physionomie de Vacher.

Le témoin ajoute que plusieurs femmes des environs lui ont déclaré à cette époque qu'elles avaient depuis quelques jours grand-peur parce qu'elles rencontraient dans la campagne un homme aux allures louches qui leur tenait de mauvais propos.

Après l'assassinat de Gautrais, les soupçons se portèrent sur un nommé Joseph Christophe, âgé de vingt-sept ans, demeurant à Lacaune, qui avait la réputation, méritée d'ailleurs, d'être un braconnier et qui avait été vu, la veille du crime, buvant avec Gautrais.

Voici comment ce malheureux a raconté sa fâcheuse aventure à l'envoyé de la *Dépêche de Toulouse* :

« Le jour de la foire, j'avais bu un peu plus que de coutume et je me trouvais sur la place quand un passant m'interpella ainsi :

— Dis donc, l'ami, veux-tu venir prendre une bouteille ?

— Mais oui, lui ai-je répondu.

« Nous entrâmes dans un débit et là, un second passant vient nous rejoindre. Ce dernier était plus jeune que le premier et il but avec nous.

« L'état d'ivresse dans lequel je me trouvais ne me permet pas

de me rappeler ses traits. Puis, à la vue de la photographie de Vacher qu'il considéra attentivement :

« Je ne puis vous affirmer que c'était cet homme qui était avec le mort, mais je vous jure que je l'ai vu à Lacaune. »

« Après avoir bu, j'ai quitté ces étrangers et, quand j'ai vu ensuite les soupçons se porter sur moi, j'ai été profondément affligé. J'étais marié depuis quelques mois à peine quand ce malheur est arrivé ! Je braconne, c'est vrai ; mais je n'ai jamais eu cette idée, monsieur, de tuer un homme.

« J'ai été très malheureux et, depuis ma sortie de prison, je souffre. Nous serions, moi et les miens, bien soulagés si l'on pouvait établir que celui que vous appelez Vacher ou un autre a commis le crime du 23 février 1897. »

Un autre malheureux encore, Pierre Roques, de Lacaune, fut, comme Christophe, victime d'une erreur judiciaire.

Laissons-lui la parole :

« Tuer quelqu'un, dit-il après avoir protesté de son innocence, mais c'est abominable ! Je n'y ai jamais songé. Tuer des lapins et des lièvres, même sur la propriété des autres, c'est amusant surtout quand la chasse est défendue, mais jamais je n'ai pensé à faire du mal à autrui et personne ne peut croire que je suis coupable d'un pareil crime. Pourtant, j'ai été arrêté, emprisonné, puis, faute de preuves, on a bien dû me relaxer. Seulement la société devrait bien me réhabiliter en établissant, si comme je le crois c'est en son pouvoir, qu'un autre a assassiné le malheureux Gautrais. Parce que j'avais fait la noce avec Christophe, qui avait été vu avec le mort, parce que j'avais mangé de la saucisse et bu du vin en sa compagnie, on m'a arrêté ! Avouez, monsieur, que c'étaient là des charges bien vagues et qu'il fallait vouloir faire du zèle, vouloir trouver quand même des coupables pour me mettre en état d'arrestation.

« Je suis absolument innocent du crime du chemineau.

« Je reconnais l'homme dont vous me montrez la photographie. Je l'ai vu certainement à Lacaune. »

Là encore fut commise une double erreur judiciaire qui prouve que les magistrats qui eurent à s'occuper de cette affaire firent preuve d'un manque absolu de perspicacité et montre le peu de cas qu'ils faisaient de la liberté individuelle.

CHAPITRE XII

VACHER DANS L'EST. — ASSASSINAT D'ADRIENNE REUILLARD, A BELFORT. — ASSASSINAT DE JEANNE HENRION A VRÉCOURT (VOSGES). — TENTATIVES A GRAFFIGNY ET A DAILLECOURT.

Après l'affaire de Lacaune, Vacher a repris la direction du Nord-Est, et il est à présumer qu'il a dû accomplir sinon la totalité du moins une partie du trajet en chemin de fer.

Avec les 200 francs volés à Gautrais, il pouvait se permettre ce luxe pour regagner Lyon, son quartier général, ou les environs.

Jusqu'à la première quinzaine de mars, en tous cas, c'est-à-dire pendant trois semaines environ, nous perdons sa piste.

Cependant un témoin honorable a déclaré qu'entre le 10 et le 18 mars, sans qu'il lui soit possible de mieux préciser, en raison du temps écoulé, un chemineau était monté à Lure (Haute-Saône) dans un compartiment du train 5193, dans lequel il se trouvait. En cours de route, ce vagabond, qui descendit ensuite à Champagny, exhiba un livret militaire de *sous-officier*, raconta qu'il avait jadis *commis une tentative de meurtre sur sa fiancée* et dit qu'il se vengerait sur toutes les femmes et qu'on entendrait avant peu parler de lui.

Cet individu, dit le témoin, dégageait une odeur insupportable et ce fut un soulagement, pour trois femmes et un homme qui occupaient le compartiment, de le voir descendre.

A notre avis, c'était là Vacher, car, outre que le témoin dont il s'agit l'a reconnu sur sa photographie pour être le chemineau dont il a parlé ; outre les coïncidences décisives déjà entre les circonstances du livret et de l'histoire de la fiancée avec des faits qui lui étaient propres (son grade, son aventure avec Louise Barant et la qualification qu'il donnait à celle-ci), nous faisons observer que Vacher, précisément, dégageait une odeur extrê-

mement désagréable. Cette infirmité, au temps où nous l'interrogeons sur ses crimes, nous faisait toujours redouter l'abord de cet homme, et cette odeur de fauve, une odeur âcre, pénétrante persistante, avait imprégné sa cellule au point que nous nous sommes demandé, lorsqu'il l'eut quittée, si l'on parviendrait jamais à la désinfecter.

Ceci dit, notons qu'en allant de Lure à Champagny, Vacher, car c'est décidément lui, prend la direction de Belfort ; qu'à Champagny, il n'est plus qu'à 18 kilomètres de cette ville et que, dès lors, il est permis de le soupçonner d'être l'auteur d'un crime commis à Belfort, le 18 mars, date extrême indiquée par le témoin qui place sa rencontre dans le train, nous le répétons, entre le 10 et le 18 du même mois.

Voici quelques détails sur ce crime :

Le 18 mars dans la soirée, le cadavre d'une petite fille, âgée de neuf ans, Adrienne Reuillard, horriblement souillé, était découvert, appuyé contre la palissade d'une propriété du faubourg des Vosges, du côté intérieur, à Belfort.

L'enfant avait été étranglée et violée, puis dépouillée de ses vêtements. Son béret portait une large tache d'huile. Les ecchymoses observées sur son corps indiquaient que le meurtrier devait avoir les ongles assez longs. Des excréments s'échappaient du rectum de l'enfant. Le bruit a circulé à Belfort qu'à un moment assez rapproché du crime, un individu de taille moyenne, moustache noire, coiffé d'un chapeau gris, portant un bâton recourbé, avait été aperçu près de cette palissade.

Rapprochons maintenant de tout ce qui précède :

1^o Le signalement du passage de Vacher non loin de Belfort à une époque très voisine de celle du crime.

2^o Le fait que plusieurs victimes de Vacher, comme la petite Reuillard, ont été dépouillées par lui de leurs vêtements ;

3^o Que chez plusieurs de ces victimes on a remarqué la présence d'excréments sortant du rectum ;

4^o Que Vacher avait toujours sur lui une fiole d'huile (1), qu'il y en avait notamment une dans son sac lors de son arrestation,

(1) Cette huile était destinée à faciliter ses attentats sur de jeunes victimes, ce qui, en établissant une préméditation, fait encore échec à sa théorie de l'impulsion subite.

et qu'une autre de ses victimes, la veuve Morand, avait été, comme Adrienne Reuillard, tachée d'huile ;

5^o Que Vacher avait des ongles si longs qu'ils avaient attiré l'attention de maints témoins et provoqué chez eux une véritable répulsion et qu'enfin plusieurs de ses victimes ont présenté des blessures faites avec des ongles ;

6^o Que le signalement du chemineau aperçu près de la palissade contre laquelle le corps de la victime a été découvert ressemble à celui de Vacher, quant à la taille et à la moustache ; et que, sans nul doute, si l'ombre du soir n'avait pas empêché les témoins de voir nettement le visage, ils auraient parlé de la difformité de l'œil et de la bouche ;

6^o Que Vacher, à cette époque, a été vu avec un chapeau gris qui se trouvait encore dans son sac lors de son arrestation, trois mois plus tard et avec une canne recourbée qu'il avait encore lorsqu'il a été arrêté.

Et maintenant, après tous ces rapprochements si impressionnants, comment ne pas conclure que c'est Vacher qui est l'assassin de la petite Reuillard.

Objectera-t-on qu'il n'a pas avoué ce crime ?

Mais l'aveu des premiers nous ne l'avons obtenu que par un véritable coup d'audace, et après qu'il se fut ressaisi, il n'a pas été possible de lui en faire confesser d'autres qui étaient manifestement son œuvre : tels le crime de Lacaune, celui de Vrécourt, dont nous parlerons plus loin, et bien d'autres encore où l'on retrouve son tour de main.

Le monstre avait résolu de ne plus rien révéler de ses terribles secrets. Et qu'on ne vienne pas prétendre qu'il a avoué tous ses forfaits ; qu'en prétendant lui en imputer d'autres que ceux dont il s'est reconnu l'auteur on force la note ; que l'on cède à une sorte d'emballlement ; que sous l'influence de cette longue et invraisemblable série d'assassinats et de viols ou de tentatives nombreuses de crimes de cette nature, on en arrive à l'exagération.

A ceux qui seraient tentés de nous faire un tel reproche, nous répondrons en invoquant le témoignage du monstre lui-même, lorsqu'une nuit, agité et monologuant d'une façon d'ailleurs laconique dans sa cellule, il prononça ces paroles qui furent recueillies par le gardien chef de la maison d'arrêt de Belley, qui écoutait à la porte : « Et ils ne savent pas tout ! » Ils ne savent pas tout !

que signifient ces mots, sinon qu'il avait encore commis d'autres crimes que ceux qu'il avait avoués. Quoi d'étonnant à cela, pour qui réfléchit que cet homme a sillonné la France dans tous les sens pendant quatre ans, sans arrêt, peut-on dire ; qu'ainsi, pendant 1.400 jours, d'innombrables occasions se sont présentées à lui ; que les très nombreux témoignages qui se sont manifestés et qui sont sans doute peu de chose comparés au nombre des cas ignorés de la justice et de la presse, ont montré que chaque fois qu'il a rencontré une personne isolée dans un endroit favorable, il s'est révélé prêt à tuer ou à violer ? Voilà pourquoi il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il a été sans doute un des plus grands criminels de l'histoire, sinon le plus grand. >

Ajoutons que la rumeur publique, cruellement imbécile à Belfort comme elle le fut si souvent à l'occasion des autres crimes commis par Vacher, accusa encore un innocent de l'assassinat d'Adrienne Reuillard ; le contraire eût étonné. Un nommé Thalmann, en effet, accusé par cette rumeur malfaisante, fut arrêté ; seulement, relâché après une assez longue détention, il dut, comme Munier à Vrécourt, céder son commerce et quitter Belfort, d'où il fut chassé par les manifestations violentes et la colère folle qui accueillirent sa mise en liberté.

A partir du 18 mars, on perd de vue Vacher pendant un certain temps. Nous entrons encore là dans une de ces périodes de sa vie errante durant lesquelles on ne sait ce qu'il devient et pour lesquelles on en est réduit à des conjectures.

Aurait-il pris la direction du nord-nord-ouest par Luxeuil, Neufchâteau et Verdun, de telle sorte qu'on puisse être tenté de lui attribuer un crime commis dans cet arrondissement, à Varennes-en-Argonne.

Sur ce point, on ne peut rien affirmer ; en tous cas, voici les circonstances dans lesquelles fut commis le crime de Varennes :

Le 5 avril 1897, une jeune fille de cette localité, Thérèse Ply, âgée de dix-neuf ans, revenait, à cinq heures du soir, de la forêt où elle avait travaillé avec son père, lorsque entre Vienne-le-Château et Bénarville, aux confins des départements de la Meuse et de la Marne, elle fut assaillie par un malfaiteur. Elle fut égorgée puis violée après sa mort. On releva sur son corps treize coups de couteau ou de rasoir.

La victime, en se défendant, avait dû saisir la lame de l'instru-

ment du crime, car deux des doigts étaient coupés à ce point qu'ils étaient presque détachés de la main.

Un vagabond avait été aperçu dans les environs.

Thérèse Ply travaillait en forêt avec son père qui, à la veille de terminer son travail, la renvoya à la Chalade, hameau de Varennes, où il demeurerait, en lui disant de prévenir sa mère qu'il rentrerait le lendemain. Or, le lendemain, le bûcheron, à sa grande surprise, voit arriver sa seconde fille avec des provisions.

« Ta sœur ne t'a donc pas prévenue que j'allais rentrer ? dit-il.

— Je ne l'ai pas vue, répond la jeune fille ; elle n'est pas rentrée. »

Effrayés, le père et la fille partent pour la Chalade, distante de 5 kilomètres et découvrent le cadavre de Thérèse à la lisière du bois, dans un fossé.

L'enquête révéla qu'un chemineau avait été remarqué à cette époque, traversant la forêt où le crime a été commis et quelques habitants du pays qui lui ont donné l'hospitalité, se souviennent de l'avoir entendu pérorer sur les malheurs et les destinées de la France, accusant le gouvernement de laisser les ouvriers crever de faim.

C'est bien là un langage conforme à celui que Vacher a souvent tenu aux gens qui l'hébergeaient.

Même au moment de son transfert à Belley, il s'exprimait encore dans le même sens quand il s'écriait, en gare de Lyon : « Le gouvernement est moins que rien. Ceux qui gouvernent sont des canailles, etc. »

Pour le surplus, égorgement, nombreux coups de couteau, viol après la mort, doigts coupés, comme à la Vaquièrre et à Saint-Ours, corps caché dans un fossé. Voilà des signes caractéristiques de sa méthode opératoire tels que nous les avons relevés sur presque toutes ses victimes.

Ajoutons qu'à la suite de cet assassinat un charbonnier du voisinage fut arrêté par ordre du parquet de Sainte-Menehould, comme auteur présumé de ce crime, mais il parvint sans peine à prouver son innocence.

Plus on avance dans l'examen de cette prodigieuse vie errante de Vacher, plus on est stupéfait de constater avec quelle facilité on arrêta trop souvent à l'occasion des crimes commis par lui, qui était pourtant un chemineau aperçu presque toujours dans le

voisinage, des gens domiciliés, la plupart du temps fort honorables et pour ainsi dire jamais un de ces gens suspects, sans feu ni lieu, et généralement peu recommandables, que l'on appelle des vagabonds.

De Varennes en Argonne, Vacher est revenu vers le Sud, vraisemblablement par Verdun, Langres, Dijon, Châlon et Mâcon et par le chemin de fer. Il le pouvait, car très parcimonieux, avare même, il n'avait pas encore certainement dissipé à ce moment les 200 francs qu'il avait volés à Gautrais cinq semaines auparavant. Il a dû prendre le train jusqu'à Lyon, son quartier général, car c'est probablement lui encore qu'un témoin aperçoit au début d'avril entre Oullins et Lyon.

« Aux environs de Pâques, dit-il, je me rendais pour voir un client, aux aqueducs de Beaumont. Je suivais la vallée de l'Yzeron, lorsque après avoir passé le pont qui franchit cette rivière, j'aperçus dans un sentier un vagabond qui, d'après la photographie que j'ai vue, était certainement Vacher. En avant de nous marchait une fillette d'une douzaine d'années. Quand Vacher l'aperçut, il se précipita sur elle, mais, ayant jeté un coup d'œil autour de lui, il me vit venir en arrière et s'enfuit. Il portait un gros sac et un grand chapeau. J'affirme que c'est bien lui que j'ai vu. »

Le passage de Vacher aux environs de Lyon a été signalé aussi par d'autres personnes.

Or, étant donné sa présence dans ces parages, on se trouve tout naturellement amené à se poser la question de savoir si c'est lui qui a commis, ce que l'on appelle le crime des Haïes.

Le petit village des Haïes, d'une population de 450 habitants, desservi par la poste de Condrieu, est à 31 kilomètres de Lyon, près de la route de Lyon à Saint-Etienne, par Rives-de-Gier.

Par rapport à Lyon, c'est dans cette direction que Vacher avait été vu par le précédent témoin.

Donc, le 11 avril 1897, Geneviève Heymein-Benoit, née Cadet, âgée de soixante-huit ans, fut trouvée assassinée dans sa maison. Cette découverte avait été faite par sa petite-fille âgée de neuf ans. C'était un dimanche. Inquiète de n'avoir pas vu sa grand-mère aux offices de la paroisse, elle alla, après les vêpres, voir si elle était malade. A peine avait-elle franchi le seuil de la porte qu'elle aperçut la vieille femme baignant dans une mare de sang.

La gendarmerie de Condrieu fut avertie et se transporta sur les lieux. Le médecin appelé à examiner le cadavre constata que la mort était le résultat d'une hideuse blessure faite au cou avec un instrument tranchant.

Le crime avait été suivi de vol. Tout avait été fouillé. Sur un coin de table se trouvaient deux verres. La vieille femme passait pour avoir quelques économies. On trouva dans une paillasse une somme de 100 francs, produit d'une vente de paille, mais une montre en or d'homme avait disparu.

A la suite de l'enquête, on arrêta un boucher habitant les Haïes depuis peu de temps ; mais cet homme fut remis en liberté faute de preuves, après son interrogatoire.

Un habitant des Haïes, au vu du signalement de Vacher, a déclaré au juge de paix que c'était bien lui qu'il avait vu passer sur le territoire de la commune, le lendemain du crime du Plan du Collet. Ainsi s'appelait le quartier où demeurait la veuve Heymein-Benoit, dans une maison isolée, à 700 ou 800 mètres du village, loin de toute habitation.

Après le crime, une dame Gay, de Semons, a vu, au bord du ruisseau qui fait la limite des communes des Haïes et de Semons, un individu d'allures suspectes, correspondant au signalement de Vacher. Ce chemineau faisait sa soupe dans une boîte de fer blanc, avait un parapluie, un accordéon, un sac de trimardeur et était vêtu misérablement. Il portait toute la barbe et était coiffé d'une toque blanche semblable à celle qu'on voit sur sa photographie.

C'est là, de tous points, le signalement de Vacher et de son bagage habituel. A la vue de cet individu, Mme Gay se hâta de s'éloigner.

A la même époque, une demoiselle Richier, demeurant aux Haïes, fut insultée par un roulant qui lui demandait l'aumône et dont le signalement correspond absolument à celui de Vacher. Du département du Rhône, le terrible chemineau Vacher reprend encore une fois la direction du Nord.

Le 26 avril, il se trouve dans la Haute-Marne, à Graffigny, canton de Bourmont ; entre Neufchâteau et Clefmont, et voici dans quelles conditions il apparaît :

Léonie Soyer, gantière âgée de dix-huit ans, allait porter à manger à son père qui travaillait dans la forêt, lorsque, dans un pré situé entre deux bois, lieu dit « Pré Colette », un vagabond

surgissant brusquement, se précipita sur elle, la saisit d'une main par le cou, passa l'autre sous ses jupes, puis tenta de la terrasser.

La jeune fille se défendit énergiquement, et, en se débattant, fit tomber l'homme à terre.

Il se releva et courut sur la demoiselle Soyer en la menaçant d'un tranchet de cordonnier qu'il tenait à la main.

Epouvantée, la jeune fille se mit à crier de toutes ses forces : « Au secours ! A l'assassin ! » puis, réussissant à échapper à cet individu, elle s'enfuit dans la direction d'une bergère qu'elle avait aperçue et qui gardait son troupeau non loin de là.

Quant à l'homme, il rentra sous bois et disparut.

Le signalement que la jeune fille en a donné correspond exactement à celui de Vacher qui, à ce moment, se trouve bien dans le voisinage où nous allons d'ailleurs encore le retrouver.

Le 29, il était encore aperçu, paraissant se diriger sur Vrécourt. Le 1^{er} mai, soit deux jours après, dans les mêmes parages, à Daillecourt, à 2 kilomètres de Clefmont, nouvel attentat du même genre.

Blanche Humbert, âgée de quinze ans, demeurant à Daillecourt, gardait son bétail à proximité d'un bois, dans la matinée, lorsqu'en suivant un chemin creux dans un endroit désert, elle vit tout à coup se dresser devant elle un chemineau semblable à celui qui avait assailli Léonie Soyer et qui se précipita sur elle.

La jeune fille, tout en se défendant avec l'énergie du désespoir appela à grands cris au secours ; et des personnes qui se trouvaient non loin de là étant accourues à son aide, le chemineau, en les apercevant, se précipita vers le bois et disparut.

Or, le même jour, toujours dans la matinée, entre onze heures et midi, M^{me} Henriot rencontra, à 2 kilomètres de Daillecourt, sur la route de Vrécourt et se dirigeant vers cette localité, le même chemineau, qui suivait l'accotement de la route.

Ici, sans discussion possible, nous sommes en présence de Vacher ; et Vacher est l'agresseur de Blanche Humbert, comme il a été celui de Léonie Soyer et comme il va être l'assassin d'une nouvelle victime, ainsi que nous en ferons la preuve éclatante après avoir parlé du crime suivant.

Nous venons de laisser Vacher, à onze heures et demie sur la route de Vrécourt ; il est en marche de ce côté et 18 kilomètres l'en séparent. Or, au bord de cette route, le même jour, vers six

heures du soir, après que Vacher a été aperçu allant dans cette direction, une jeune fille, Jeanne-Elise-Clémentine Henrion, âgée de 14 ans, demeurant chez ses parents, à Chaumont-la-Ville (Haute-Marne), a été assassinée.

Selon les constatations du docteur Tintelin, de Vrécourt, la jeune fille aurait été étranglée sur la route à 1 kilomètre de ce village, puis transportée dans le bois où le cadavre fut trouvé couché sur le dos, la tête appuyée sur des branches.

A côté d'elle se trouvaient un petit baril, son parapluie et des paniers dans lesquels elle emportait des provisions. Jeanne Henrion portait au cou de fortes traces d'égratignures, elle en avait aussi au poignet gauche ; de plus, elle avait été victime d'une tentative de viol.

Depuis environ deux mois, la jeune fille apprenait le métier de couturière chez une dame Alfred Clément, de Vrécourt, village des Vosges, situé à environ 5 kilomètres de Chaumont-la-Ville.

Le 2 mai, les deux sœurs de la victime allèrent à Vrécourt pour essayer des vêtements. Elles furent étonnées d'apprendre que leur sœur Jeanne avait quitté ce village la veille et revinrent en toute hâte annoncer la nouvelle à leurs parents.

Le maire fut prévenu et le garde champêtre trouva, après une heure de recherches, le cadavre de la jeune fille dans le bois, non loin de la route.

Que l'auteur de cet assassinat soit Vacher, il est impossible d'en douter.

Nous connaissons son attitude vis-à-vis de ses victimes : son premier mouvement invariable, est de les saisir d'abord d'une main au cou et de l'autre entre les jambes ; nous savons qu'il porte toujours des ongles extraordinairement longs, d'où les fortes traces d'égratignures observées au cou et au poignet de Jeanne Henrion et relevées semblablement sur les cadavres de plusieurs de ses victimes.

Quant à l'hypothèse de tentative de viol formulée par induction d'après l'état des vêtements de la victime, c'est toujours la même histoire. N'ayant pas constaté le viol normal, on ne songe pas, chaque fois qu'il s'agit d'une femme, à un criminel pédéraste ; et observant cependant que les vêtements sont en désordre, les jupes relevées, on conclut à une tentative de viol seulement parce qu'on n'a pas eu l'idée de regarder où il fallait.

C'est l'histoire de presque tous les crimes de Vacher, dans lesquels le médecin n'a examiné que l'endroit et jamais l'envers, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Mais dira-t-on ici, pas d'égorgement, pas de mutilations, caractère distinctif habituel des meurtres commis par Vacher.

Fort bien, seulement qui nous dit qu'à ce moment l'assassin avait sur lui un instrument tranchant ? Qu'au lieu de limiter à la suffocation la pression du cou de sa victime, comme à l'ordinaire, il ne l'a pas exercée avec une violence qui a amené la mort par strangulation, ce qui, dès lors, rendait inutile l'emploi d'une arme quelconque ? Rappelons-nous Gautrais. Il n'a pas été égorgé, il a été assommé. Et la petite Reuillard, de Belfort ? Etranglée comme Jeanne Henrion, et cela moins d'un mois et demi auparavant. Celle-ci, ayant succombé immédiatement sous l'étreinte du cou, le viol était facile. Or, le viol, pour Vacher, c'était toujours le but. Le couteau entra en scène lorsque les victimes résistaient, se débattaient, mais ici inutile d'avoir recours à un instrument tranchant si la victime avait succombé sous l'étreinte de la puissante main de Vacher. Rappelons-nous ce qui s'est passé à Champis, lieu de son arrestation. Vacher saisit d'une main la femme Plantier au cou, tandis qu'il passe l'autre sous ses jupons et c'est seulement lorsqu'il la voit se débattre et qu'il prévoit une lutte énergique qu'il la lâche pour aller chercher son couteau dans son sac à quelques mètres de là.

Nous estimons donc que si nous faisons la preuve que c'était bien Vacher qui fut aperçu entre onze heures et demie et midi, par Mme Henriot-Royer, mère du percepteur, se dirigeant vers Vrécourt, sa rencontre avec la victime étant dès lors vraisemblablement inévitable, c'est lui, sans contestation possible qui a assassiné cette jeune fille.

Un autre fait encore tout à fait caractéristique de sa manière d'opérer et qui a été observé à Vrécourt, c'est l'enlèvement de la victime et son transport dans tout abri environnant, bois broussaille, haie, talus. Chacun des crimes de Vacher présente cette particularité, et sa méthode est tellement invariable qu'à cela seul déjà on reconnaîtrait son tour de main.

Fidèle à sa tactique habituelle, Vacher, après ce crime, revient sur ses pas ; de sorte que nous allons le retrouver à Clefmont.

Le 2 mai, lendemain du crime de Vrécourt, il est vu par le sieur Sonnet, garde champêtre à Meuvy.

Le surlendemain, 3 mai, Mme Bourgeois, femme de l'instituteur, qui a dit l'avoir aperçu déjà le 15 avril, le reconnaît à Clefmont au moment où il adresse des menaces à une dame Didier. Ici, il n'a pas de raisons de fuir loin du lieu du crime ; il ne le fait que lorsqu'il a égorgé, qu'il est couvert de sang et qu'il faut s'éloigner pour n'être pas vu dans cet état, pour chercher un ruisseau, une source, loin des maisons et changer de vêtements.

Mme Henriot, la même qui l'a vu le 1^{er} mai, se dirigeant vers Vrécourt, le revoit aussi à Clefmont, le 3 et le reconnaît. Il se présente chez elle et lui demande du fil et une aiguille pour raccommoder son pantalon, déchiré à l'entre-jambes ; le fil qu'elle lui donne est blanc ; Vacher porte un complet de couleur grise, et son chapeau est gris aussi comme celui que portait le 18 mars l'assassin de la petite Reuillard, à Belfort.

Lorsque nous avons eu connaissance de ces déclarations, nous nous sommes rendu, sans désenparer à la maison d'arrêt pour interroger Vacher sur le point de savoir s'il reconnaissait être allé à Clefmont, à Graffigny et à Daillecourt et s'il avouait avoir commis le crime de Vrécourt. Dans son bagage déposé dans une annexe de notre cabinet, lors de son transfèrement à Belley, nous avions remarqué le veston et le chapeau gris mais non le pantalon de même couleur.

Lorsque l'inculpé fut en notre présence, il nous sembla, à l'aspect du pantalon de velours qu'il portait, qu'il devait en avoir un autre en dessous ; et dès que nous lui posâmes la question, il nous répondit qu'en effet, pour mieux se garantir du froid, il portait deux pantalons. Sur notre demande il déboutonna et abaissa celui de velours, et un pantalon gris apparut. Il était raccommodé assez grossièrement à l'entre-jambes avec du fil blanc. C'était donc bien là, à n'en pas douter, le pantalon dont avait parlé Mme Henriot-Royer.

Restait à faire une expérience de nature à nous enlever toute espèce de doute sur ce point.

Mmes Bourgeois, Didier et Henriot-Royer furent convoquées par nous à Belley.

Mises en présence de Vacher, elles le reconnurent de la manière la plus formelle, sans la moindre hésitation. L'une de ces dames,

Mme Henriot, je crois, déclara même que Vacher avait donné, au sujet de la déchirure de son pantalon, l'explication suivante : la nuit précédente, il avait couché dans une meule de foin entourée de ronce artificielle et c'est en enjambant cette clôture que la ronce, accrochant le pantalon à l'entre-jambes, avait produit la déchirure. Elle ajouta qu'en effet, il y avait une meule là où Vacher indiquait qu'elle se trouvait.

Quant à l'assassin, il nia tout, même sa présence à Clefmont, Graffigny et Daillecourt et à plus forte raison ne se reconnut pas l'auteur de l'assassinat de Jeanne Henrion.

Malgré tout, nous estimons, en conscience, que sa culpabilité dans cette affaire ne doit faire l'objet d'aucun doute et qu'il faut déplorer profondément que l'on ait pu songer un seul instant à attribuer ce crime à un malheureux sur lequel l'opinion publique égarée, soit par des racontars colportés et dénaturés comme il arrive toujours pour les propos passant de bouche en bouche et fatalement déformés par l'imagination ; soit par des apparences que le vulgaire transforme trop aisément en réalité ; soit enfin par la malignité publique, les haines, les jalousies et les rivalités.

La haine et la proscription, voilà ce que valut au malheureux Munier, à l'occasion du crime de Vrécourt, la plus imméritée des accusations.

Nous avons reçu, de la mère de ce malheureux, deux lettres navrantes que nous croyons devoir reproduire ici.

Elles donneront, mieux que nous ne saurions le faire, une idée de la situation atroce faite à cette pitoyable victime d'une incontestable erreur judiciaire par la plus inconsidérée des accusations.

MONSIEUR LE JUGE D'INSTRUCTION, A BELLEY,

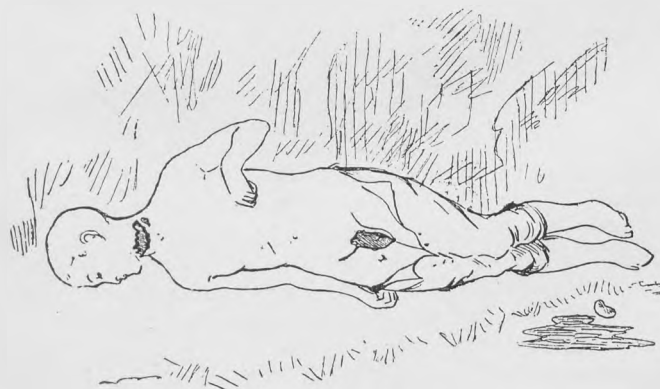
« Une mère éplorée, une famille affligée prend la liberté de venir mettre entre vos mains toutes les angoisses, toutes les tortures par où elles passent dans l'accusation faite par la rumeur publique à leur fils, père de famille, pour le crime du bois Saint-Michel, sur une jeune fille de quatorze ans, de Chaumont-la-Ville, le 1^{er} mai 1897, à six heures du soir, portant suspendu à son cou un petit baril contenant du vin et ayant au bras son panier de confectons.

« Cette jeune fille a été enlevée comme par un coup de vent sur la route où elle passait et transportée dans ce malheureux bois où on l'a trouvée morte le 3 mai.



Lacaune (Tarn). — Avenue de Castres.

× Endroit où a été trouvé le cadavre de Célestin Gautrais



Le crime de Courzieu-la-Giraudière (Rhône).
Etat et position du cadavre.



PLANTIER

qui arrêta Vacher à **Champis** (Ardèche).

« Ce malheureux personnage, qui a été vu et reconnu dans nos villages le 30 avril et 1^{er} mai, Dieu lui donnera-t-il le courage et la force d'avouer bientôt ce crime odieux qui fait souffrir et languir une famille entière. Mon pauvre fils qui, depuis huit mois, subit les interrogations par le parquet de Neufchâteau, a été reconnu innocent. Le père de la victime, excité par cette rumeur publique, fait venir de Paris un agent de la sûreté, commence une autre enquête qui a duré six semaines et qui n'a abouti à rien, mais ce dernier a sollicité une arrestation : Munier, mon fils, a été arrêté dans une maison de commerce où il gagnait sa vie. Il a fait vingt-cinq jours de prévention à Neufchâteau où il y eut ordonnance de non-lieu. Remis en liberté et rentré chez ses parents, la rumeur publique se déchaîne de nouveau ; il est insulté dans les rues ; nos fournisseurs de pain et de toute autre chose dont l'on ne peut se passer, nous sont refusés ! en un mot, tous les magasins nous sont fermés et son nom affiché dans tous les journaux. Cela lui est impossible de gagner sa vie et celle de ses enfants qui sont très jeunes.

« Qu'il parle donc, ce terrible personnage, au plus vite, pour tirer de la peine tant de malheureux qui meurent de chagrin.

« Ayez donc pitié de nous, Monsieur le Juge d'instruction, et daignez écouter d'une famille innocente les cris de douleur.

« UNE MÈRE.

« Vrécourt (Vosges), 13 janvier 1898.

« MONSIEUR LE JUGE D'INSTRUCTION
DE L'AFFAIRE VACHER, A BELLEY.

« C'est encore la mère toujours affligée, ainsi que toute la famille qui ose se permettre aujourd'hui, comme le 13 janvier 1898, de vous renouveler toutes leurs souffrances ; le martyr de son fils soupçonné dans cette affaire (où il est innocent). Peut-être finira-t-il par succomber, depuis quatorze mois bientôt qu'il subit les injustices, les plus atroces de la rumeur publique.

« Il a fallu quitter son pays, sa femme et ses chères petites filles ; quitter son commerce et gagner sa vie au loin, dans un métier contraire à sa santé, car il doit être à l'hôpital en ce moment, n'osant pas rentrer dans son pays.

« Ce que demande le pauvre martyr éloigné, avant de mourir,

c'est de savoir si son innocence sera bientôt reconnue d'après la confrontation des témoins de Clefmont (Haute-Marne), l'ayant reconnu. Eh bien ! cette rumeur publique crie partout : « Ce n'est pas cela qu'il nous faut, ce sont les aveux de Vacher et bien expliqués. »

« Ayez donc pitié de nous, Monsieur le Juge, non seulement de mon fils, mais de son père, ancien militaire de Crimée, pensionné de l'Etat, décoré de la médaille militaire, qui a toujours été fier et a été obligé de quitter sa maison et de loger loin du monde où il ne recevait que des injures (et son fils est innocent). Cet honorable vieillard est encore obligé aujourd'hui de se faire acheter sa nourriture en secret par quelques amis que nous avons conservés.

« Oh ! c'est bien lui, ce misérable, il n'y a aucun doute, mon fils lui a fait la charité la veille du crime, dans son magasin de pâtisserie ; mon frère Mercier, fabricant de charrues, l'a vu dans son atelier où il lui demandait de l'ouvrage comme forgeron, disait-il ; ma sœur lui a fait l'aumône parce que, dit-elle, il m'a fait peur par ses yeux et son vilain regard ; il a même demandé à mon mari où restait M. le curé ; tous s'accordent pour l'homme et le costume qu'il portait (et nous ne pouvons rien, nous autres).

« J'ose espérer, Monsieur le Juge, que vous daignerez prendre connaissance de ces quelques lignes, prenez, je vous prie, en considération nos souffrances, ayez pitié de nous.

« UNE MÈRE DÉSOLÉE. »

Vrécourt, le 14 juin 1898.

Voici maintenant, comme contre-partie, la lettre qui nous a été adressée par le père de la victime.

Chaumont-la-Ville, le 12 juin 1898.

« MONSIEUR LE JUGE,

« C'est avec peine que je vois tous les journaux de la semaine annoncer que Vacher a commis le crime de Vrécourt. Il me semble que M. le Juge est dans l'erreur ; il en a déjà trop commis. Celui qui a commis le nôtre, car je suis le père de la victime, est toujours celui qui a été accusé par la rumeur publique, et moi-même je

l'ai dit à M. le procureur de la République ; malheureusement, à cette époque, je n'avais pas assez de preuves ; mais, plus tard, j'ai pu avoir un agent de la Sûreté qui l'a fait enfermer ; mais il a été relâché.

« Le crime a été commis le samedi soir, 1^{er} mai 1897, à six heures ; il n'a été découvert que le lundi 3 mai, à dix heures du matin, par mes deux fillettes, qui allaient à Vrécourt, chez la patronne de ma petite, pour essayer des robes. Le 5 mai au soir, accusation portée contre Munier, et, malgré des dépositions écrasantes, la perquisition n'eut lieu que le 26 ; et il a eu le temps de se débarasser de ce qui pouvait le gêner.

« Au cours de son interrogatoire à Neufchâteau, il a dit avoir aux pieds les chaussures qu'il avait le jour du crime. Il ment, parce que ces chaussures, il les a achetées le mercredi 5 mai, chez Ongelbert, à Vrécourt, et il n'a jamais pu montrer celles qu'il avait le jour du crime ; il a dit les avoir jetées dans la rue. Dans ces jours il a été vu par des femmes, se soignant derrière une haie. Montchablon, témoin écrasant pour Munier, a bien été entendu par la gendarmerie ; mais, au parquet, il l'a été longtemps après, et le juge lui dit : « Taisez-vous, assez. » Ce témoin a vu Munier quand il rentrait à Vrécourt, le jour du crime ; il a remarqué des égratignures sur la figure et il était tout décomposé. Montchablon lui a causé, mais il lui a répondu par des paroles inintelligibles et, le lundi, quand on a su le crime, Montchablon a dit : « Ce ne peut être que lui. » D'autres témoins ont vu aussi également les égratignures.

« Le parquet est venu le 4 sur les lieux ; il a fait la levée du corps, puis, après quelques interrogations, il est reparti, à trois heures, et il n'est plus jamais revenu. J'ai tout lieu de croire que si la visite de certains individus, entre autres celui qui a été accusé, avait eu lieu, on aurait été fixé. Cet individu n'a été visité, je crois, que le 28. Il a été arrêté sur le rapport de l'agent de la Sûreté, mais avec l'intention de le relâcher après, ce qui a eu lieu. Ce rapport est très détaillé pour cette affaire.

« Le juge m'a dit, et à d'autres, que quand même Munier viendrait lui dire que c'est lui qui a fait le crime, il ne l'enfermerait pas, et, à l'agent : « Si vous le prenez, moi, je le relâcherai. » Ce qui a été fait.

« Depuis, les populations des environs accusent toujours Munier

et non Vacher, qui a des antécédents déplorables quant aux mœurs, et il n'a jamais été inquiété. Le dimanche 2 mai (lendemain du crime de Vrécourt), une tentative de viol commise par Munier, avait lieu chez lui, sur une jeune fille de S..., pays voisin. Cette jeune fille eut peur, tomba malade et mourut (1). Il en résulte que Munier a été tellement hué par la population qu'il a dû quitter Vrécourt, et l'on ne se gênait pas de lui dire en face qu'il était l'assassin. Il n'a jamais répondu. Il était à Vesoul, en mars, et, là, se voyant reconnu par des soldats de nos pays, il est parti ailleurs.

« La démarche que je fais auprès de vous, Monsieur le Juge, ne m'est dictée ni par la haine ni par tout autre motif que celui d'arriver à découvrir la vérité dans tout son jour ; mais pour tous, dans nos pays, nous disons et sommes convaincus que Vacher est étranger à ce crime et, encore aujourd'hui, nombre de personnes n'osent passer seules dans le bois de Saint-Michel.

« Veuillez agréer, Monsieur le Juge, etc...

« HENRION. »

Les lettres qu'on vient de lire, double appel si émouvant à la justice, montrent, d'une part, une famille éplorée, écrasée sous le poids d'une injuste accusation qui, non contente de lui ravir l'honneur, la conduit à la ruine et fait d'un de ses membres, pitoyable victime de la calomnie, un malheureux paria qui va

(1) Cette histoire d'une soi-disant tentative de viol sur une jeune fille, par le malheureux Munier, paraît bien encore être une de ces abominables fantaisies engendrées par l'imagination déréglée et folle du populaire toujours enclin à broder autour d'un racontar ; qui bâtit toute une histoire sur un propos calomnieux lancé par un imbécile ou une canaille, chacun ajoutant à son tour en la colportant, un détail pour paraître mieux informé que les autres et se rendre intéressant. L'exemple des nombreuses et épouvantables erreurs judiciaires exposées au cours de cet ouvrage n'a que trop prouvé à quels crimes contre des innocents peuvent conduire les égarements de la foule.

Nous admettrons difficilement, en effet, que Munier ait assassiné Jeanne Henrion à 6 heures, puis commis, chez lui, quinze heures après, sur une jeune fille, une tentative de viol, la bouleversant au point d'entraîner sa mort, et qu'à la suite d'un pareil crime le parquet n'ait pas ouvert une information. A qui fera-t-on croire que si cette jeune fille eût été victime d'un pareil attentat, elle n'en aurait pas parlé à ses parents et que ceux-ci n'auraient pas dénoncé immédiatement le fait à la gendarmerie ou au parquet ? Dira-t-on que la victime n'avait rien raconté à sa famille de cette tentative ? Alors comment l'aurait-on su ? C'était donc là encore une sinistre calomnie ajoutée à l'autre. (Note de l'auteur).

sombrier dans le désespoir ; d'autre part, d'infortunés parents qui pleurent leur enfant assassinée, et qui, de bonne foi, sans doute, mais égarés par l'aveuglement et la folie de la rumeur publique, ce monstre anonyme, aveugle et impitoyable, s'entêtent dans leur inébranlable conviction de la culpabilité de l'innocent. Et quelle conviction ! Une conviction déconcertante, contraire à tout bon sens, à toute raison ; contraire à l'opinion de ceux dont l'absence d'intérêt dans l'affaire, l'intelligence, l'instruction, une compétence spéciale en ces matières, une intégrité certaine et une connaissance approfondie des circonstances du crime, garantissent la valeur. Singulière conviction que cet entêtement dans une accusation inique, cette croyance à *pricri* ; cette foi aveugle qui, une fois logée dans le cerveau humain, est exclusive de toute discussion, de tout raisonnement. Pauvres, malheureux parents, infortunées victimes du monstre, si Dieu a permis que vous soyez encore de ce monde lorsque paraîtra ce livre, croyez-en ce cri de ma conscience et de ma raison : c'est Vacher qui a tué votre enfant.

Et si vous déplorez cette déclaration que vous attribuez à notre collègue de Neufchâteau à cette époque, M. Garrigues : « *Même si Munier me disait que c'est lui, je ne le croirais pas* », nous, à notre tour, pour cette parole, qu'il ne faut pas prendre à la lettre, mais seulement comme l'expression énergique de la foi de ce magistrat dans l'innocence de Munier, nous avons une haute idée de la clairvoyance et de la sagesse de M. Garrigues, et nous l'en félicitons hautement et chaleureusement. Son attitude dans cette affaire de Vrécourt, aussi bien que celle du chef du parquet, ont été celles de magistrats éclairés, perspicaces, consciencieux et fermes et nous les en félicitons tous deux.

CHAPITRE XIII

LE CRIME DE COMMUNAY (ISÈRE), 18 MAI 1897. — LE CRIME DE TASSIN-LA-DEMI-LUNE (ENTRE LE 27 MAI ET LE 3 JUIN). — LE CRIME DE COURZIEU-LA-GIRAUDIÈRE (RHONE), 18 JUIN 1897.

De Clefmont (Haute-Marne), où il est aperçu pour la dernière fois le 3 ou le 4 mai 1897, Vacher revient dans la région lyonnaise où on le perd de vue jusqu'au 18 mai, car il est à peu près certain que c'est lui qui assassina, ce jour-là, à Communay, dans le voisinage de Vienne (Isère), un nommé Castigliano, auquel il vola un accordéon. C'est cet instrument dont nous le verrons porteur, dans le courant du mois suivant, à Montel-de-Gelat (Puy-de-Dôme), et qui sera encore trouvé en sa possession, le 4 août, lors de son arrestation.

Lorsqu'il commit ce crime de Communay, Vacher venait de Craponne (Rhône), où il avait gité au lieudit Chamberny, dans une cabane appartenant au maire de cette localité, après en avoir forcé la porte. Le propriétaire y trouva, en effet, le 17 mai, les fragments d'un livre intitulé : *Claire de Rives* ; et, comme au bas d'une des pages étaient écrits ces mots : *Dieu, Droit, Devoirs*, devise de Vacher, qui figure en tête de toutes ses lettres, il s'agit bien de lui. Le 26 mai, le propriétaire, M. Jacques Vitte, avait fait replacer la serrure ; mais, le 28, la cabane était de nouveau ouverte. Le vagabond qui y avait pénétré, sans doute le même, avait couché sur un tas de fourrage récemment amené là. On remarqua qu'il avait fait dans cette cabane un feu autour duquel se trouvaient encore des débris de pommes de terre et d'oignons.

Le 6 ou le 7 juin, Vacher est venu à Charbonnières, même région, et c'est précisément entre le 28 mai et le 6 juin que se place, dans le voisinage, à Tassin-la-Demi-Lune, le crime dont nous allons parler.

On se rappelle que Vacher, pour satisfaire une sorte de sentiment de vanité assez étrange et pour confondre le scepticisme de certains journaux qui attribuaient à une fanfaronnade de sa part, l'aveu d'un nombre de crimes invraisemblable, avait avoué celui de Tassin.

Il s'agissait pour lui de démontrer d'une manière éclatante, qu'il n'avait pas menti et, dans ce but, il raconta au juge d'instruction de Belley qu'il avait jeté dans un puits, à un endroit qu'il désigna, le cadavre d'un jeune garçon tué par lui, ajoutant que, dès l'instant où l'on découvrirait le corps dans le puits qu'il indiquait, on serait bien forcé de reconnaître que c'était lui qui l'y avait mis et qu'ainsi il ne s'accusait point par vantardise.

Voici cet aveu, fidèlement recueilli par nous à Belley et transmis ensuite au parquet de Lyon avec prière de faire rechercher le puits :

« C'était, nous dit Vacher, quinze jours ou trois semaines avant le crime de Courzieu (qui est du 18 juin), à deux heures de marche au delà de Fourvières, en se dirigeant du côté des Cévennes. J'avais couché dans une maison inhabitée, sur la gauche de la route. Le matin, un garçon d'une quinzaine d'années, que j'ai pris pour un roulant, est entré dans cette maison. Je lui ai coupé la gorge avec un rasoir que j'avais trouvé quelques jours auparavant et j'ai jeté le corps dans un puits qui se trouve dans la cour. La maison dont je vous parle est à l'angle d'un chemin qui aboutit à la route, et il y a, derrière, une haie de sureaux. C'est de là que je me suis dirigé sur Courzieu. »

Dès que l'on apprit à Lyon les aveux de Vacher relatifs à ce crime, l'émotion fut grande dans toute la ville. C'était à qui découvrirait le puits ; c'était à qui courrait à bicyclette ou en voiture à sa recherche. Tous les oisifs, tous les gens curieux de vérifier la sincérité des aveux du chemineau, se mirent en campagne dès que la presse reproduisit les déclarations du monstrueux assassin. Or, le surlendemain, une lettre anonyme expédiée de Toulon, au juge de Belley, indiquait avec une exactitude minutieuse l'emplacement du puits et l'auteur ajoutait : « Si j'étais près de vous, je pourrais vous en dire long sur votre homme aux guêtres et au bonnet à poil. » Seulement cette lettre tomba au rebut, faute d'affranchissement, et ne nous fut adressée par l'administration des postes qu'un mois plus tard.

Quelques jours après la relation de ce nouveau crime dans les journaux, le brigadier de gendarmerie de la Demi-Lune crut reconnaître, d'après la description qui en avait été faite, la maison dont il s'agissait. Il envoya à la découverte un de ses gendarmes qui la trouva bien, mais ne put y pénétrer, les portes étant fermées. Le lendemain matin, comme le brigadier venait lui-même procéder aux vérifications, le hasard amena à la maison un sieur Bidaut, de Francheville, qui désirait la louer, et qui était accompagné du sieur Roman, chargé par le propriétaire de la lui faire visiter. Le brigadier, informé par le sieur Bidaut qu'une odeur infecte se dégageait du puits situé dans la cour, prévint le juge de paix ; puis, à l'aide d'un crochet emprunté à un voisin, fouilla ce puits d'où il retira des débris de corps humain.

Finalement, le parquet ayant fait pratiquer des recherches par un puisatier, celui-ci amena au jour des ossements dans lesquels un médecin, le docteur Burget, reconnut le fémur, la rotule et le tibia d'une jambe droite et toute la capsule articulaire coxo-fémorale. Pendant ce temps, le brigadier de gendarmerie Chabert fouillait la maison et trouvait, dans un petit placard, les vêtements dont la victime avait été dépouillée. Ils étaient complètement maculés de sang et emballés dans un vieux journal, le supplément du *Lyon Républicain*, du 9 juillet 1896, également ensanglanté. Devant le puits, il y avait des taches de sang tellement apparentes encore, malgré les pluies, que l'on eut l'impression que c'était là que la victime avait été tuée.

Les hardes découvertes se composaient : 1^o d'un béret bleu usé jusqu'à la corde et dont les caillots de sang desséché à l'intérieur, avaient rendu la calotte et le pourtour rigides ; 2^o d'une blouse bleue de roulier marbrée de taches de sang ; 3^o d'une chemise de cretonne bleue, remplie de caillots et d'une autre chemise presque en loques, également tachée de sang ; 4^o de deux gilets, l'un bleu, en cheviotte à côtes ; l'autre gris bleuté, en taupeline avec des marbrures sanglantes ; 5^o d'un pantalon gris foncé, présentant des plaques de sang et qui, chose singulière, n'avait plus un seul bouton. L'arrachement devait avoir été violent, car le fil qui retenait les boutons vers la braie, avait été allongé et étiré ; 6^o de deux galoches envahies par la moisissure.

L'opinion se répandit alors que c'étaient là les vêtements d'un jeune vagabond âgé de dix-sept ans, qui se nommait François

Bully, dont la famille avait habité longtemps le pays et qui, depuis un certain temps déjà, était recherché à la suite de plaintes portées contre lui.

Les pompiers de la Demi-Lune, ayant mis une pompe en batterie, épuisèrent le puits, et, en présence des membres du parquet de Lyon, il fut procédé à l'extraction des ossements, vertèbres et débris de chair qui y restaient. Le tout fut placé dans une caisse et expédié à Lyon, où le docteur Boyer, médecin légiste de cette ville, fut chargé, par M. Benoît, juge d'instruction, d'identifier la victime, et de déterminer la date probable de la mort.

On dut abandonner la piste de Bully, dont il a été précédemment question, à la suite de certaines précisions fournies par les témoins en ce qui concernait sa taille, sa conformation, ses vêtements, etc., et la nouvelle piste sur laquelle la justice s'orienta fut celle du jeune Claudius Beaupied, âgé de moins de quatorze ans, dont la mère vint signaler la disparition au parquet de Lyon. La grand-mère de l'enfant, qui s'était surtout occupée de lui, reconnut parmi les hardes de la victime, le pantalon, les galoches, la blouse bleue de son petit-fils, et sa chemise, dont elle avait elle-même raccommodé le col avec un morceau coupé, dit-elle, dans le pan, et son foulard trouvé dans le puits. Enfin, comme la dentition du squelette présentait certaines particularités signalées par la mère du jeune Beaupied, telles que dents croisées et dents absentes, le dernier doute s'évanouit.

Sur ces entrefaites, M. Benoît, juge d'instruction à Lyon, recevait une lettre ainsi conçue :

Bruxelles, 29/8/97.

« Très surpris d'apprendre mon assassinat par Vacher, je m'empresse de vous faire savoir que je suis bien portant, mais sans le sou. »

François BULLY.

C'était donc bien Claudius Beaupied qui avait été assassiné par Vacher. Ainsi se trouvait faite, comme ce dernier le désirait, la démonstration éclatante de la sincérité de ses aveux au juge d'instruction de Belley et de la fidélité de ses souvenirs.

Le crime de Tassin, d'après Vacher, aurait été commis dans

la période comprise entre le 27 mai et le 3 juin, d'après ses propres déclarations, que n'infirmé en rien l'opinion de l'expert à cet égard.

* * *

Après avoir assassiné Claudius Beaupied, Vacher ne s'éloigne pas de la région. En effet, le garde champêtre de Charbonnières, village distant de Lyon de 7 kilomètres, se rappelle parfaitement l'avoir vu le 6 ou le 7 juin. Il se présenta un soir à la mairie et demanda à passer la nuit au violon municipal. Le garde champêtre lui demanda ses papiers et reçut le fameux livret militaire que nous connaissons.

En voyant que Vacher avait été sergent, il ne put s'empêcher de lui adresser des remontrances.

« Comment se fait-il que vous ne travailliez pas, lui dit-il, vous, un ancien sous-officier ? Jeune et vigoureux comme vous l'êtes, il ne vous serait pas difficile de trouver une occupation.

— Il n'est pas si facile que cela de trouver du travail, répondit Vacher. »

Le lendemain matin, le garde lui ayant rendu son livret, il lui demanda de lui indiquer le chemin de Tarare et disparut.

Plusieurs personnes de la région, qui l'ont reconnu sur sa photographie, ont signalé son passage dans le voisinage où il se présentait aux portes des habitations, la menace à la bouche, et poursuivait les enfants qu'il rencontrait sur son chemin. Il vendait des crayons et du papier à lettres.

Le surlendemain du jour où il avait été aperçu à Charbonnières, Vacher écrivait à son ami Genin, à Tours, une lettre à laquelle il en joignait une autre, destinée à son ex-fiancée, Louise Barant, à laquelle il le pria de la faire parvenir. Dans cette dernière, il est question de son voyage à Dole, à l'asile de Saint-Robert, où il eut, dit-il, un sort heureux, de ses voyages dans l'Anjou, en Bretagne, en Normandie, dans le Bourbonnais, la Beauce et la Brie et des dangers qu'il courut la nuit, sur les routes accidentées de l'Auvergne au temps où il allait faire un pèlerinage à Lourdes. En voici un fragment :

Lyon, le 8 juin, 1897.

« CHÈRE LOUISE,

« Que d'affaires se sont passées depuis notre malheureux événement ! De ton côté tu as dû supporter comme moi avec courage, beaucoup de péripéties, mais combien devrions-nous nous trouver heureux que la Providence nous ait tous deux sauvés aussi miraculeusement !... Ah ! certes, cette Providence qui veille et prend soin des plus petits oiseaux du ciel, ne pouvait oublier de faire sentir sa main protectrice à deux pauvres têtes sans expérience et dont ni leurs parents, ni la Société n'avaient su leur donner tous les secours morales (*sic*) ou matérielles (*sic*) dont le cours de la vie nous demande...

« Après avoir été enfermé six longs mois dans ce triste et abominable établissement de Dole, dont il me serait trop long de t'énumérer toutes les orgies infâmes que j'ai vu se passer, j'ai été remis à mon pays. (L'asile d'aliénés de Saint-Robert, près de Grenoble.)...

« Enfin, au bout de trois mois, j'ai eu ma sortie par M. le directeur Dufour, dont la place serait plutôt de diriger la France que d'administrer un établissement de fripouilles... C'est vrai qu'aux yeux de Dieu, il n'en a pas moins de mérites.

« J'ai été rejoindre ma sœur à Menton, car elle seule pouvait me venir en aide ; mais les parents c'est souvent comme d'autres choses ; ils demandent (*sic*) souvent qu'à se débarrasser des plus sacrés de leurs devoirs.

« J'ai donc eu l'idée de les quitter, de les fuir, ces chers parents. Voici plus de trois années déjà que je suis parti et que plus que jamais je me sens protégé par cette divine Providence et si, par nos fautes, je suis obligé de vivre dans une exil, du moins Dieu me l'a fait-il libre. Que de villes, que de villages, que de choses j'ai vu sur ma grande route depuis que je parcours ce grand et instructif tableau (la terre) ! Il y a deux ans, avec une paire de galoches de quarante sous, j'ai été en Bretagne, que j'ai toute vue (5 départements) ; la Normandie (5 départements), grandes et riches prairies et du bon cidre ainsi qu'en Bretagne ; là aussi et dans le Maine (2 départements), les gens y sont vraiment religieux et humains. A y ajouter le Bourbonnais et surtout la Savoie,

où les gens y sont particulièrement humble et loyale. Cette année, j'y ai vu aussi la Touraine, qu'on nomme le jardin de la France, mais *non de l'humanité*, ainsi que la Bosse (*sic*) et la Brie, où les gens sont si orgueilleux et parfois si insolents vis-à-vis des plus humbles qu'eux. L'automne passé je suis parti, par contre, dans les pays chauds. J'ai même été jusqu'en Espagne, le pays des bonnes oranges... De ce côté, les gens y sont généralement braves, mais je trouve qu'en Bretagne ou en Savoie il existe plus de vrais religieux et moins d'hypocrisie qu'aux environs de Lourdes et je ne suis pas le seul grand voyageur qui ai fait cette remarque des plus importantes causes. Moi aussi j'ai voulu faire une visite à notre grande mère du ciel. »

(Les lignes qui suivent ont été reproduites dans le récit du voyage de Vacher à Lourdes, au chapitre XI intitulé : « De Varenne-Saint-Honorat à Lacaune. »)

La lettre de Vacher se termine ainsi :

« Dire toutes les fois que cette bonne mère m'a tendu la main d'une manière aussi frappante depuis que je flotte sur ces dangereuses vagues du hasard, chère Louise, tu ne voudrais pas le croire sans l'avoir vu et il me serait trop long de te le raconter.

« Comme je ne sais (*sic*) si tu es encore au pays et que je ne connais aucune nouvelles de tes chers parents et que mes anciens amis, M. et M^{me} Genin peuvent parfois, par leurs correspondances, avoir de vos nouvelles, je me permets de te faire parvenir ma lettre par leurs mains.

« Maintenant permets-moi, Louise, ô Louise, de te demander une seule chose : celle de me faire au plus tôt une petite réponse et de me dire si je dois te renoncer à jamais, pour le temps et pour l'éternité, alors seulement je pourrais me résigner. Tu adresseras ta lettre à la poste restante à Lyon, Croix-Rousse.

« VACHER, Jph. »

LE CRIME DE COURZIEU-LA-GIRAUDIÈRE

A quelque distance de Courzieu-la-Giraudière, non loin de Lyon, se trouve le hameau des Verchères. Là, se voit une grosse ferme habitée par Louis Gérin et sa famille.

Le 14 juin 1897, M. Gérin, qui s'était rendu à Lyon pour ses

affaires, en rapporta pour un de ses ouvriers, une paire de chaussures achetées d'occasion. Il les déposa à côté de sa voiture dételée sous un hangar, où se trouvaient du linge pour le personnel, une blouse, une veste de chasse et quelques autres vêtements que la bonne avait lavés.

Entre neuf heures et demie et dix heures du matin, le berger Thollet, qui s'apprêtait à sortir, aperçut devant le portail Vacher, qui lui demanda la permission de prendre de l'eau dans le puits situé en face, de l'autre côté du chemin. Il était coiffé, a dit Thollet, d'une toque en peau de lapin gris blanc et portait en bandoulière une peau de chèvre formant musette et paraissant contenir divers objets. L'autorisation de puiser de l'eau une fois donnée, le berger s'éloigna.

A ce moment la cour était déserte.

Vacher, profitant de ce qu'un des battants du portail était ouvert, s'empara de ce qui était à sa convenance sous le hangar.

C'était, a déclaré plus tard le fermier, une veste de chasse en velours vert bouteille foncé ; une blouse bleue, une paire de souliers et un gros morceau de savon. Et il a ajouté :

« Comme j'ai des quantités de pantalons de velours, je ne puis savoir exactement si Vacher m'en a pris un. »

Ajoutons, dès maintenant, qu'après son transfèrement à Belley, Vacher a avoué au juge d'instruction de cette ville avoir volé tous ces objets.

Depuis le crime de Tassin, jusqu'au 18 juin, Vacher n'a pas quitté la région lyonnaise ; plusieurs personnes l'y ont vu sur différents points. Quelques habitants de Grézieux, village du canton de Vaugneray, à 11 kilomètres de Lyon, se sont souvenu qu'un vagabond à mine suspecte passa dans cette localité le 16 juin, par conséquent le surlendemain du vol commis au hameau des Verchères, distant de 8 kilomètres de Grézieux. Il s'arrêta au restaurant Razy où il déjeuna. Il avait sorti de son sac un morceau de pain noir et avait demandé du fromage et une bouteille de vin. A ce moment, il portait autour de la tête un mouchoir posé en bandeau. Une femme lui demanda s'il avait mal aux dents et lui donna l'adresse d'un dentiste à Lyon. Il répondit que sa mâchoire était en bon état, mais qu'il avait été blessé quelque temps auparavant (sans doute dans sa lutte avec Claudius Beaupied, sa dernière victime).

On se rappelle à Grézieux que le vagabond en question présenta un livret militaire au nom de Vacher, Joseph, sous-officier au 60^e de ligne.

Le 18 juin, soit le surlendemain, le jeune Drozard, de Courzieu, a vu Vacher qui est passé auprès de lui, alors qu'il faisait boire son bétail dans un ruisseau et qui lui a dit :

« Tu fais boire tes bêtes ; il fait chaud, à présent ; elles ont bien soif. »

Puis il a continué sa route.

Le même jour, la demoiselle Pierrette Ogeard, tisseuse à Brusieu, qui revenait seule de la Giraudière, vit tout à coup surgir auprès d'elle un individu qui sortait du bois. En s'avançant vers elle, il lui fit des gestes obscènes, mais ne se porta sur elle à aucune violence.

Elle a donné de cet individu un signalement se rapportant exactement à celui de Vacher qui, le soir-même, dans ce pays, va commettre un nouveau crime.

La route qui, de Courzieu-la-Giraudière se dirige vers Vaugneray, s'étend à travers un paysage pittoresque, puis apparaît une colline couverte d'arbres fruitiers.

A 3 kilomètres de Courzieu, sur cette route, à proximité du point où un chemin de communication vient s'y rattacher, Vacher, dans la nuit du 18 juin, rencontra Pierre Laurent, jeune domestique au service d'un sieur Pupier. Ce soir-là, vers dix heures, celui-ci partait pour Lyon, avec un chargement de fruits. Pierre Laurent le suivait, conduisant deux bœufs destinés à renforcer les bêtes d'attelage pour leur permettre de gravir plus facilement la côte de Mallevall dont la pente est rude.

Au sommet de la montée, M. Pupier congédia le petit domestique qui revint vers la ferme avec ses bœufs, comme il avait coutume de le faire.

Le lendemain matin, dès qu'il fit jour, M^{me} Pupier et sa belle-mère s'étant rendues à l'étable, constatèrent avec étonnement que ni le berger ni les bœufs ne s'y trouvaient.

Les recherches auxquelles on se livra immédiatement amenèrent la découverte des bœufs derrière une haie au bord de la route. Supposant alors que peut-être l'enfant était allé voir ses parents à Saint-Bel, les deux femmes s'y rendirent et apprirent que là on n'avait pas vu le petit domestique. Cependant, vers deux

heures de l'après-midi, un sieur Faisant et sa femme, étant allés ramasser des cerises dans un de leurs champs, aperçurent près du chemin qui y conduisait, une mare de sang. Comme ils avaient connaissance de la disparition de Pierre Laurent, ils pensèrent aussitôt à un crime et s'empressèrent de faire part de leur découverte au patron et aux parents de l'enfant.

Peu après, le cadavre du malheureux petit domestique était découvert derrière une haie, dans un champ surplombant un petit chemin. Sur ce chemin aboutissant à la route et que nous avons signalé précédemment, se voyaient des flaques de sang en partie desséchées. Vers l'une d'elles était un testicule avec une partie de son cordon. En passant de ce chemin dans le champ où était étendue la victime, on apercevait des traces de pas qui avaient glissé et piétiné le sol.

Le cadavre était couché sur le ventre, derrière la haie, la tête enfoncée du côté des buissons. Le pantalon était abaissé jusqu'aux plis fessiers. Des matières fécales s'échappaient de l'anus. Les vêtements étaient souillés de boue. En retournant le corps on découvrit, à la face antérieure du cou, une large plaie transversale ayant sectionné tous les tissus de cette région et pénétrant profondément.

Telles furent les premières constatations faites par le docteur Boyer, médecin au rapport, qui s'était transporté sur les lieux, accompagné de M. Benoît, juge d'instruction, et de M. Durand, juge suppléant, remplaçant le procureur de la République.

Poursuivant son examen, le médecin, au moment de déshabiller le corps, remarqua, au niveau des bourses, une grande plaie de forme ovale, mesurant dans son grand axe vertical, 9 centimètres, et dans le sens transversal, 7 centimètres. Le scrotum était ouvert, le testicule droit enlevé : c'était celui qui avait été trouvé dans le chemin. Le cordon et tout le paquet vasculo-nerveux avaient été coupés au-dessus de l'anneau inguinal.

Toute cette région était infiltrée d'une ecchymose contenant des caillots adhérents, indiquant, dit l'expert, que la blessure avait été faite pendant la vie. Le docteur Boyer constata ensuite un acte de pédérastie récent.

Le cou était sectionné en avant par une plaie transversale mesurant 8 cm. 1/2 de longueur et 4 centimètres de largeur, pénétrant jusqu'à la colonne vertébrale...

L'instrument tranchant avait coupé le larynx au niveau de la glotte, l'œsophage, une partie des muscles des régions latérales du cou et les jugulaires externes...

Ces blessures, ajoute enfin l'expert, ont été faites à l'aide d'un couteau assez solide et d'un certain calibre, plongé à deux ou trois reprises dans le cou.

On est frappé de la similitude qu'offre ce rapport avec ceux des médecins légistes qui ont eu à examiner les cadavres des autres victimes de Vacher. En résumé, c'est toujours la même méthode opératoire : la victime est saisie au cou, étranglée ou tout au moins suffoquée, égorgée ; puis le corps, ayant été transporté derrière une haie ou un talus, est ensuite mutilé et souillé.

Après l'autopsie, la bière contenant les restes du pauvre enfant fut transportée au village.

La malheureuse mère la suivit en sanglotant, accompagnée du cortège des curieux attristés.

Ce crime produisit une émotion considérable à Lyon et dans toute la région. On se demandait quel monstre, quel vampire avait pu commettre un pareil assassinat. La terreur régnait dans le pays ; on n'osait plus sortir le soir et les recherches se poursuivirent dans toutes les directions, orientées notamment du côté des chemineaux nombreux dans cette partie du Lyonnais.

Un cultivateur du voisinage, M Boiron, fit à la justice une déclaration de nature à la mettre sur la bonne voie

Lui aussi avait conduit, dans la même nuit, un attelage de renfort à la montée de Malleval. En redescendant, il avait précédé d'une demi-heure le jeune Pierre Laurent et croisé sur la route, vers onze heures, un individu à mine suspecte, à allures de rôdeur. M. Boiron calcula que ce rôdeur avait dû rencontrer l'enfant. Il ne s'était pas trompé.

Vacher croisa d'abord le petit domestique, puis, l'ayant laissé s'éloigner quelque peu, il revint sur ses pas, n'eut pas à accélérer beaucoup son allure pour le rejoindre, car il allait au pas lent de ses bœufs ; et, l'ayant abordé, l'assassina dans les conditions que nous venons de rapporter.

Or voici que, nouvelle victime de la malignité publique, des racontars inconsidérés, de ces jalousies et de ces haines entre paysans, si fréquentes et si terribles dans leurs conséquences, M. Boiron fut soupçonné d'être l'auteur du crime de Courzieu.

Pi. Vy. M. J. av. -
Dieu = Droit = Devoir

(Affaire Vacher.)
M^e le Juge d'Instruction
Fourquet

Les trois célèbres Docteurs,
Lacassagne, Pierret, Robatel.



♥++



(♥++) a effacé si je ne suis pas trahi
par lui...

M. Boiron jouissait dans la région d'une honorabilité parfaite et était membre du conseil municipal de cette commune,

A la Vaquière, on accusa de l'assassinat de Louise Marcel, Charles Roux, parce qu'il avait découvert le cadavre ; à Courzieu, on accusa M. Boiron parce qu'il avait rencontré l'assassin. Singulière mentalité !

La gendarmerie de Vaugneray, le juge de paix lui-même, induits en erreur par les déclarations mensongères de ses ennemis, procédèrent à de nombreuses recherches, enquêtes et perquisitions, tant chez lui que chez les personnes qu'il avait occupées. Des bruits abominables furent répandus sur son compte, mais chaque fois que les charges accumulées contre lui par la malveillance et le perfidie de ses ennemis étaient contrôlées, tout l'échafaudage des accusations s'écroulait.

L'effet moral produit sur l'infortuné par tout ce système odieux de persécutions fut néanmoins tel que, déprimé par le chagrin, il en vint à des idées de suicide et que sa femme à son tour tomba gravement malade jusqu'au jour où les aveux de Vacher vinrent dissiper l'affreux cauchemar.



Couteau dont Vacher, dans sa cellule, a menacé M. Fourquet, et que celui-ci lui a arraché.

Longueur de la lame : 8 cm.
Longueur du manche : 10 cm.

CHAPITRE XIV

DE COURZIEU-LA-GIRAUDIÈRE (RHONE) A CHAMPIS (ARDÈCHE)

DEUX TENTATIVES A FRETEIX (PUY-DE-DOME). — TENTATIVE A MONTEL-DE-GELAT. — TENTATIVE SUR UN ENFANT DE SIX ANS A BEAUCHASTEL (ARDÈCHE), 4 JUILLET. — LE CRIME DE VOLVENT (DROME), 6 JUILLET. — TENTATIVE SUR LA ROUTE DU TEIL A ROCHEMAURE. — DOUBLE TENTATIVE A DARBRES (ARDÈCHE), JUILLET. — LE CRIME DE COUX (ARDÈCHE), NUIT DU 23 AU 24 JUILLET. — TENTATIVE ENTRE COUX ET FLAVIAC (ARDÈCHE), SUR UNE JEUNE FILLE DE DIX-HUIT ANS, 25 JUILLET. — TENTATIVE DE VIOL ET D'ASSASSINAT A CHAMPIS (ARDÈCHE), 4 AOUT. — ARRESTATION DE VACHER, SA CONDAMNATION A TROIS MOIS ET UN JOUR D'EMPRISONNEMENT PAR LE TRIBUNAL DE TOURNON.

Dans la période comprise entre le 19 juin et le 1^{er} juillet, nous retrouvons Vacher dans le Puy-de-Dôme.

On le voit d'abord à Montel-de-Gelat où il se promène dans les rues en jouant de l'accordéon, l'instrument même en possession duquel il fut trouvé, six semaines après, au moment de son arrestation. « Il n'en tirait aucun son harmonieux, a écrit le maire de cette commune, dans une longue lettre qu'il nous a adressée, mais, tout en jouant, il sautillait, grimaçait, faisait des signes mimiques et, de temps en temps, prenait des airs féroces qui effrayaient les gamins. Ceux-ci l'ont très bien reconnu dans son portrait publié par les journaux. Jusque là, il s'était borné à causer de la frayeur aux enfants. Le soir, il a marché dans la direction nord, et a couché dans un village de la commune de Fréteix.

« Avant de demander l'hospitalité pour la nuit, il se cacha

derrière une haie, et, après avoir exploré le terrain, se dirigea vers la femme Bacconnet-Blanzat, âgée de trente-deux ans, habitant le village de Fréteix, qui gardait ses vaches. Arrivé devant elle, il dansa et lui fit des signes tout à fait caractéristiques de ses intentions d'avoir avec elle des rapports intimes.

« Comme elle lui enjoignait de la laisser en paix, il essaya de lui barrer le passage. Grâce à son courage et à une défense énergique, elle lui échappa et courut à toutes jambes dans la direction du village, poursuivie longtemps par lui. En arrivant chez elle, cette femme s'évanouit.

Elle a très bien reconnu son agresseur de ce jour-là dans la reproduction du portrait de Vacher publiée par les journaux.

« Cette tentative ayant échoué, le terrible chemineau poursuivit son chemin et rencontra la femme Belot, âgée de vingt-cinq ans, du même village. Il recommença avec elle ses mêmes faits et gestes. Cette femme lui échappa également, grâce à la vigueur de ses jambes et aux cris qu'elle poussait.

« Comme la femme Bacconnet, elle aussi a reconnu Vacher dans l'homme qui tenta de la violer.

« Le monstre revint ensuite au village chercher un gîte pour la nuit et fut logé par le sieur Peiny, Marius, qui, à l'aspect de son air sinistre, hésita d'abord à lui donner l'hospitalité ; il consentit cependant à l'héberger à condition qu'il montrât ses papiers, ce à quoi Vacher consentit. Il lui fit ensuite manger de la soupe et l'envoya coucher dans le foin. Vacher lui présenta un livret d'ouvrier que le sieur Peiny garda jusqu'au lendemain matin. Ce livret était bien établi au nom de Vacher, Joseph, et plusieurs feuillets mentionnaient son passage dans diverses communes.

« Avant de se coucher, Vacher, apercevant un fusil et un revolver accrochés au mur, s'écria :

« Diable ! vous êtes bien armé ; et il ne ferait pas bon venir faire un bon coup chez vous. »

« Durant la conversation, il n'a cessé de parler de crimes, de suicides, d'assassinats, d'anarchie, et surtout des femmes, si bien que le sieur Peiny eut un instant l'idée d'aller avertir le maire ; mais sa femme l'en dissuada, craignant de rester seule avec un pareil individu.

« La veille de ce jour, on avait vu Vacher près du village des Raynauds, faisant, dans une marmite, son café ou sa soupe.

« Le lendemain, Vacher quitta le village de Fréteix et se dirigea sur Dontreix, chef-lieu de commune du département de la Creuse, limitrophe de Montel-de-Gelat, à l'ouest. Après avoir parcouru 2 kilomètres, il rencontra une fillette de onze ans, la jeune Depradoux, qui venait au bourg de Montel, faire pointer des règles de charrie. Du plus loin qu'il l'aperçut, il se dirigea sur elle, et, chaque fois que, pour l'éviter, elle changeait d'accotement, il changeait aussi. Enfin, arrivé près d'elle, il l'enlaça et lui dit :

« Viens t'amuser avec moi dans le bois ; je te donne dix sous. »

« En même temps, il l'entraînait dans la direction d'un petit bois, à proximité.

« La fillette cria alors de toutes ses forces, ce qui fit retourner un homme qui labourait tout près de là et qu'elle n'avait pas vu en raison de sa petite taille, mais que Vacher, plus grand, pouvait apercevoir.

« Le bandit lâcha alors l'enfant en lui disant :

« Va-t-en, je ne veux pas te faire du mal. »

« La petite fille a eu la vie sauve grâce à l'homme qui labourait.

« Elle aussi reconnaît pour son agresseur, l'homme dont les journaux ont tant publié la photographie.

« Vacher, continuant alors son chemin, traversa le village de Pérol, où habitait la petite Depradoux. En passant devant la première maison, il vola un fromage placé devant la porte et joua de l'accordéon dans le village. Le père de la petite Depradoux lui donna un sou. Jugez de la colère de cet homme lorsqu'au retour de sa fille, il apprit que l'homme auquel il venait de faire l'aumône avait essayé d'abuser de son enfant ; mais à ce moment, le bandit avait disparu et on ne le revit plus dans la région. »

Le 4 juillet, Vacher fait son apparition à Beauchastel (Ardèche). Là, un jeune enfant, âgé de six ans, Louis Ruel, attendait sa mère sur le pont, lorsqu'un individu, qui venait de la direction de Valence s'élança sur lui, le saisissant d'une main au cou et de l'autre entre les jambes. L'enfant, effrayé, se mit à crier. Le chemineau ne le lâcha qu'à la vue d'un groupe de fileuses qui revenaient de leur travail, et prit ensuite la direction de la Voulte.

La veuve Ruel rencontra son enfant encore sous le coup de la frayeur qu'il avait éprouvée. « Cet inconnu, a-t-il dit, était coiffé d'un calot blanc à poil (ce sont les expressions dont s'est servi le jeune Ruel) ; il était vêtu d'une veste et d'un pantalon gris, et

j'ai remarqué que l'une de ses paupières n'était pas comme l'autre. Il avait un sac sur son dos et à la main un gros bâton. »

Une femme Mus a déclaré avoir rencontré l'individu qui avait effrayé le petit Ruel. Elle a raconté qu'il « s'était déshabillé devant elle et voulait uriner sur sa robe ».

Le signalement de ce vagabond donné par Ruel et la femme Mus est bien celui de Vacher.

Deux jours après, dans la Drôme, département limitrophe, à Volvent, une femme d'un certain âge, la veuve Lagier, qui habitait seule une maison sise à 800 mètres du village, était trouvée assassinée chez elle. Elle avait reçu des coups de couteau dans la région du cou et avait la tête horriblement mutilée. En outre, elle avait été éventrée. Le couteau qui avait servi à l'accomplissement du crime, était un couteau de cuisine appartenant à la victime (comme à Saint-Ours) ; il fut retrouvé sur le ventre de cette femme (à peu près comme à Saint-Ours), et les jupes étaient retroussées (toujours comme à Saint-Ours). Deux verres étaient sur la table (comme à Châteaudouble, aux Haies et à Coux). Bien qu'il soit impossible de rien affirmer, on peut du moins dire qu'il ne serait pas étonnant que Vacher eût passé par là ; d'autant plus que deux jours auparavant, il avait été vu dans la région.

Quoi qu'il en soit, Vacher est aperçu le 8 juillet, c'est-à-dire trois jours après le crime de Volvent, à Arras, à 10 kilomètres de Tournon, le 13, à Colombier-le-Jeune, canton de Tournon, où il se présente chez un sieur Joseph Passas, sabotier, auquel il achète une petite chienne noire et blanche, pour 4 francs ; le 14, il est à Saint-Barthélemy-le-Pin, à 26 kilomètres de Tournon où, chez un sieur Feugier, il s'emporte contre la bourgeoisie et expose ses idées anarchistes ; le 15, il passe à Silhac, à 38 kilomètres de Tournon, d'où on le voit se diriger sur Vernoux, chef-lieu de canton ; enfin, le 15 et le 18, il est aperçu dans les circonstances suivantes aux environs du Teil.

Une dame Siratat, se trouvant sur la route du Teil, à Roche-maure, au quartier de la Croix-d'Alose, fut accostée par un chemineau dont le signalement répond à celui de Vacher, qui la saisit au cou et la renversa contre le talus du chemin de fer en lui criant à deux reprises :

« Il me faut du sang ! »

Folle de désespoir, elle criait, ne comptant sur aucun secours

dans cet endroit désert, quand le hasard voulut qu'un train de marchandises vint à passer. Les agents de ce train intervinrent alors et firent lâcher prise au monstre qui prit aussitôt la fuite.

M^{me} Siratat se rappela avoir rencontré le matin, au Teil, ce vagabond dont le regard sauvage l'avait frappée. Or, ce jour-là, précisément, Vacher se trouvait réellement dans cette localité où, la nuit précédente, il avait logé chez une femme Mondon, tenancière d'une sorte de garni où les vagabonds trouvaient un refuge pour la nuit. Il est donc presque certain que c'est lui qui s'est jeté sur la dame Siratat. En tous cas, c'est bien là son système d'attaque, très nettement caractérisé.

Le 20, Vacher aurait été vu dans un bar, à Valence ; du moins le tenancier, un sieur Gérante, a affirmé que c'était lui. Sa présence est signalée ensuite à Baix, dans les circonstances suivantes :

Ce jour-là, une dame Malartre se trouvait à un kilomètre du village, dans une vigne où son fils était en train de déjeuner, lorsqu'un chemineau, l'ayant aperçue, escalada, pour venir vers elle, un mur de clôture de plus de 2 mètres de haut. Cette manière audacieuse de pénétrer dans sa propriété l'étonna d'autant plus qu'il existait une porte non loin de là pour y accéder. Comme elle invitait l'intrus à se retirer, son fils intervint, attiré par les éclats de voix et dut se fâcher pour faire sortir le chemineau de sa propriété ; mais, une fois sur la route, celui-ci se mit à invectiver le fils Malartre qui le poursuivit. Alors, il y eut entre les deux hommes un corps à corps, dans lequel ce dernier aurait eu le dessous si des poseurs de la voie de chemin de fer n'étaient venus le dégager.

Confronté avec Vacher le 25 novembre suivant, dans le cabinet, du juge d'instruction de Belley, Malartre, qui avait bien eu le temps de dévisager son antagoniste, reconnut Vacher sans la moindre hésitation ; mais celui-ci ne voulut pas convenir que c'était lui qui, le 21 juillet, était entré en lutte avec le témoin.

A la même époque, une femme de vingt-six ans, Marie Vantalon, domestique à Darbres, village situé à 15 kilomètres de Privas, gardait des porcs à 400 mètres de la ferme de son maître, lorsque Vacher, s'approchant d'elle, lui dit :

Venez avec moi, je veux vous dire quelque chose. »

Effrayée, elle s'enfuit sans lui répondre.

Henri Marnas, âgé de huit ans, gardant, le même jour, des

vaches, sur le même territoire, au quartier de Mazel, aperçoit tout à coup Vacher qui se précipite sur lui. Il se sauve auprès de sa mère.

De là, Vacher se rend au quartier de la Cibière, où il rencontre Louis Delhomme, âgé de quatorze ans, qui gardait son troupeau et lui demande de dire à une femme du voisinage que ce n'était pas lui qui avait poursuivi son fils. C'était un prétexte pour s'approcher de l'enfant qui, d'ailleurs, prit aussitôt la fuite. Vacher se mit à sa poursuite et allait l'atteindre lorsque des voix d'hommes s'étant fait entendre dans le voisinage, il s'éclipsa. Il avait, a dit le berger, une casquette gris blanc, un gros bâton et portait toute sa barbe. Ces témoins ont reconnu le vagabond signalé par eux, lorsqu'ils ont vu la photographie de Vacher.

Le 23 juillet, vers huit heures du matin, Vacher se présente chez un sieur Vézian, tenancier du café du Paradis, entre Flaviac et Coux et y prend une consommation ; puis il se rend à Coux, à 3 kilomètres de Privas, où il va mendier chez les religieuses. Là, il se montre très arrogant. Un instant après, il entre à l'épicerie tenue par une dame Mallet, en compagnie d'un autre chemineau ; achète du vermicelle, et comme il dit qu'il lui faut bien se contenter d'eau et de sel pour le faire cuire, elle lui donne un morceau de lard. Les deux inconnus, a dit M^{me} Mallet, se sont dirigés ensuite du côté de l'habitation de la veuve Laville, qui allait être assassinée la nuit suivante. Arrivés à deux ou trois pas de cette maison, ils suivirent un sentier qui les conduisit à la petite rivière de l'Ouvèze, au bord de laquelle ils s'installèrent pour faire cuire leur soupe. Une dame Vignal avait lavé son linge à 10 mètres d'eux pendant qu'ils préparaient leur nourriture et a donné de l'un d'eux un signalement qui correspond exactement à celui de Vacher. Jusqu'au soir, les deux chemineaux flânèrent au bord de la rivière ; puis, à la nuit tombante, ils reprirent le petit sentier aboutissant à la maison de la veuve Laville.

Coux est un gros village (presque une petite ville), des plus curieux, bâti en amphithéâtre au flanc de la montagne de Joberni.

La maison de la veuve Laville est au bord de la route de Privas, et à 2 kilomètres de cette ville. La propriétaire, âgée de soixante et un ans, y vivait seule. Il y avait eu autrefois dans cet immeuble, d'assez bonne apparence, un café, avec cette enseigne : *Café Beau Séjour*. Le débit n'était plus exploité, mais l'enseigne était restée

sur la façade. Attiré par elle, un passant entraît parfois, et, parfois aussi, la propriétaire lui vendait clandestinement une consommation. Trompés sans doute par cette enseigne, Vacher et son compagnon pénétrèrent dans cette maison et c'est ce qui expliquerait la présence d'une bouteille et de deux verres vides sur la table, à côté du cadavre de la propriétaire, découvert le lendemain matin. La veuve Laville était étendue sur le dos, tout habillée, dans la salle de l'ancien café. Elle avait la tête enveloppée dans son tablier, dont les cordons avaient été enroulés autour de son cou. Son visage était inondé de sang ; ses jupes étaient retroussées, un couteau de cuisine à lame ronde, taché de sang, se trouvait sur le cadavre (comme à Saint-Ours et comme à Volvent). Le médecin qui pratiqua l'autopsie constata que la victime avait été assommée à coups de gros cailloux de rivière ; que ces coups avaient été portés avec une telle violence qu'ils avaient dû produire une congestion cérébrale. L'assassin avait aussi *coupé la gorge* de la victime avec le couteau trouvé sur elle, couteau tellement défectueux qu'il ne put que perforer la veine jugulaire, laissant l'artère carotide intacte. Puis, pour hâter la mort, le meurtrier avait opéré la constriction du cou avec le cordon.

Le médecin observa aussi des traces de *strangulation avec les mains* et des *empreintes d'ongles* sur le cou.

Le vol avait été le mobile du crime. Toute la maison avait été fouillée et un habitant de Coux vit parfaitement, à une heure avancée de la nuit, une lumière allant et venant dans le galetas.

Pour tous les habitants du pays, les assassins étaient les deux chemineaux qui avaient fait leur popote au bord de l'Ouvèze où avaient été pris les cailloux de rivière signalés plus haut. M^{me} Mallet a formellement reconnu Vacher lorsqu'on lui a présenté sa photographie, pour être le plus jeune des deux chemineaux auxquels, ce jour-là, elle avait vendu du vermicelle, et qui étaient allés ensuite s'installer au bord de la rivière. On trouve d'ailleurs, dans cet assassinat, plusieurs des signes caractéristiques observés sur les autres victimes de Vacher.

Ce dernier a dit au juge d'instruction de Belley que le rasoir trouvé en sa possession lorsqu'il fut arrêté (onze jours après le crime de Coux), *avait été volé par lui dans l'Ardèche*, sans vouloir d'ailleurs, mieux préciser. Or, on constata, après l'assassinat

de la veuve Laville, qu'un rasoir avait été volé chez elle : C'était celui-là.

Le dimanche qui suivit cet assassinat, c'est-à-dire le surlendemain 25 juillet, dans l'après-midi, Maria Pradal, une jolie personne de dix-huit à vingt ans, ouvrière en soie, montait le chemin des Valettes, quartier de la Charrière, entre Coux et Flaviac, lorsqu'elle aperçut, au bord du chemin, un chemineau allongé. Il tenait dans sa main un gros bâton. Elle eut d'abord un moment d'hésitation, puis avança, et, en passant près de l'homme, lui dit :

« Bonjour, monsieur.

— Je me fous pas mal de ton bonjour, sale garce, répondit l'homme. Je ne peux pas t'avoir aujourd'hui. Mais je t'aurai bien une autre fois, va. »

A ces mots, M^{lle} Pradal se sauva au plus vite et appela au secours. Un cultivateur qui habitait non loin de là accourut à son appel. Il s'était armé d'un fusil ; mais le chemineau s'enfuyait à très vive allure du côté de la montagne. Il avait pris la direction de Champis, où se terminera, quelques jours plus tard, sa sanglante odyssee.

Son itinéraire était le suivant : Pont-de-Boyon ou Saint-Vincent, Durfort, puis, l'Eyrieu traversé, Dunières, Vernoux avec Champis comme point terminus.

Le 30 juillet, Vacher est aperçu à Boffres, et, le 31, il se présente à Alboussières, chez M^{me} veuve Coulet, à laquelle il demande de lui vendre un couteau et qui lui oppose un refus.

Le 1^{er} août, on le voit au Bois-de-Lubac, chez un sieur Victor Mathieu ; puis, le 2, il se présente à la ferme du Bois de la Vigne, chez un sieur Régis Bac. Là, il se livre à une scène de sauvagerie qui ne laisse pas d'impressionner ses hôtes. Après avoir mangé une partie de la soupe qui lui a été offerte, il présente son assiette dans laquelle il en reste, à sa chienne, qu'il appelle Loulette ; puis, comme elle refuse de manger, il l'assomme à coups de bâton et il en fait autant d'une pie qu'il avait dressée à monter sur le dos de la chienne pendant qu'il jouait de l'accordéon.

Les deux bêtes furent enfouies à côté de la maison Bac.

Le lendemain, Vacher est à la ferme de la Bâtie, commune de Champis, où il demande l'aumône chez M. Dejours, instituteur, et de là il se rend à la ferme d'un sieur Gonnon. A la ferme de la Faurie, où il va ensuite, il aperçoit une fillette de douze ans,

Fanny Lebrat, gardant des vaches et demande à un petit garçon si cette bergère est seule. L'enfant répond :

« Non, mais si vous avez besoin de quelque chose, mes frères sont par là. »

Vacher s'en va plus loin, à la ferme de Gravil, chez un sieur Badel, à côté du bois des Pelleries, où il aperçoit une jeune fille de seize ans, Fanny Issartel, gardant un troupeau de vaches. Il revient à deux reprises chez le sieur Badel, sous le prétexte de demander l'aumône, mais en réalité pour surveiller de là les allées et venues de la jeune bergère, et pendant trois jours, il rôde aux alentours, guettant une occasion favorable.

Le 4 août au matin, comme il a vu Fanny Issartel conduire ses vaches à côté du bois des Pelleries, il s'y cache à l'affût, prêt à profiter du moment où elle se rapprochera davantage de ce bois et où il n'apercevra personne dans le voisinage.

Nous voici maintenant à la dernière étape du monstrueux assassin ; nous sommes à Champis, où va l'abandonner cette chance insolente qui, pendant les quatre années de sa vie errante, lui avait été constamment fidèle.

M. Albert Sarraut qui, envoyé comme reporter par *La Dépêche de Toulouse*, en 1897, sur le théâtre de certains crimes, pour rechercher et faire connaître à ses lecteurs quelques scènes de la sanglante odyssee de Vacher, s'est rendu à Champis, a fait de ce pays rude et accidenté, dans un style approprié, une description qui mérite d'être rapportée ici.

« Le pays de Champis n'est pas précisément d'un accès facile : tapi dans un trou que protège le triple rempart des montagnes de l'Ardèche, il exige de ceux de ses visiteurs qui partent de Tournon ou de Valence, la préalable escalade d'une côte qui n'a pas moins de 15 kilomètres ; après quoi, on n'a plus qu'à dégringoler au fond de l'entonnoir où le village agglomère ses quinze ou vingt maisons. Les chevaux qui sortent victorieux de l'épreuve n'ont pas volé leur picotin.

« J'ajoute que je ne sais pas de paysage plus attristant et plus pénible à regarder que celui qu'on a sous les yeux durant les deux heures de marche que nécessite ce voyage. Franchi le bourg de Saint-Péray, tout près duquel, au sommet d'une inaccessible falaise de granit, s'érigent les orgueilleux haillons de l'antique castel de Beauregard, on pénètre dans un site sauvage et tragique

à force de silencieuse tristesse, de stérilité et d'abandon. C'est un amas chaotique de mamelons et de pics mornes ; de ravins sombres et noirs ; d'énormes masses granitiques pauvrement vêtues d'ajoncs épineux, de sapins rachitiques ; de maigres arbustes tordus par on ne sait quel caprice malsain de la sève. Partout des bois, d'immenses bois de petits arbres malingres, mais serrés, pressés, tassés les uns contre les autres, de manière à former un véritable maquis. Le malfaiteur qui se cache dans ce pays est absolument sûr de l'impunité : la nature complice lui offre l'innombrable abri de ses taillis, de ses précipices boisés, de ses brousses impénétrables.

« Je comprends maintenant que Vacher affectionnât cette région ; nulle autre ne pouvait être plus propice à l'accomplissement de ses forfaits. Et une saisissante explication de la sécurité qu'il pouvait avoir et de la facilité avec laquelle il trouvait des victimes, jaillit soudain en mon esprit lorsque, de divers côtés, à mesure que j'avance dans cette solitude, j'aperçois des garçons ou des fillettes qui, sur les flancs de ces monts boisés, mènent paître des troupeaux de chèvres ou de vaches. Et je croise ainsi dix ou quinze de ces jeunes enfants qui, toute la journée, restent seuls, loin de toute habitation et de tout secours, et dont personne n'entendrait les cris. »

Au bois des Pelleries, Vacher guette toujours le moment propice pour se jeter sur Fanny Issartel, lorsque surgit une personne qu'il n'attendait pas : c'est une femme qui s'avance lentement et se baisse à chaque instant pour ramasser des pommes de pins ; c'est la femme Plantier, un tailleur de pierres du voisinage où elle habite, avec lui et ses quatre enfants, une maison en pierres sèches, adossée à la pente d'un ravin. Petite, mais vigoureuse, elle a vingt-sept ans, et, dans un visage agréable, des yeux doux et souriants. Laissons maintenant la parole à cette femme :

« Nous étions allés, mon mari, mes trois enfants et moi, vers neuf heures du matin, ramasser des *concourts* et des *bablots* (pommes de pin), dans la pinède de Pelleri, qui est là-bas, à 500 mètres de Champis. Mon mari tout seul d'un côté, avec les enfants, et moi toute seule de l'autre, nous marchions à travers la pinède, séparés par une trentaine de mètres. Tout à coup, et tandis que je m'étais baissée au pied d'un pin, j'entends un craquement de feuilles dans un taillis tout à côté, et, avant que j'aie eu le temps

de me rendre compte de ce qui arrivait, je me sens saisie par la nuque et par le cou. Je crus d'abord que c'était un animal, un chien, qui sautait sur moi ; mais ayant pu tourner la tête, je vois un homme vêtu d'un habit de velours, coiffé d'un chapeau de paille et portant toute la barbe. D'un coup brusque, il me renverse et me serre le cou si violemment que j'ai gardé pendant plusieurs jours la trace de ses cinq doigts. Je me débats, et, comme je suis un peu méchante, je parviens à me défendre contre *ce qu'il voulait faire*, tant et si bien que, voyant qu'il ne pouvait avoir raison de moi avec ses seules mains, il me lâche pour aller chercher quelque chose dans une caisse qui était déposée à quelques pas de lui dans le taillis. J'en profite pour crier de toutes mes forces. Mon petit garçon, qui était tout près de là, arrive et se met aussi à crier. Mon mari accourt au moment où l'individu venait de ramasser sa canne. Plantier saute sur l'homme, le frappe à coups de poing et essaie de lui arracher sa canne ; de mon côté, je prends un bâton et je tape, et mon garçon lui-même, ramasse des cailloux qu'il jetait — tant il était troublé, le pauvre ! — aussi bien sur son père que sur l'individu. Celui-ci et mon mari continuaient à se disputer la canne ; finalement l'homme réussit à en frapper Plantier au-dessous de l'œil, avec le bout ferré, de telle sorte qu'il s'en fallut de peu qu'il ne fût éborgné, et qu'il gardera toujours la cicatrice.

« Aux cris que je continuais toujours à pousser, quatre hommes de Champis, qui faisaient des fagots à 100 mètres de là, arrivèrent au galop et aidèrent mon mari à maîtriser l'individu.

« Cet homme, dès qu'il se vit pris, se mit à nous dire toutes sortes de grossièretés, de choses affreuses que je ne puis répéter. Il disait surtout qu'il avait des droits sur toutes les femmes et que, du moment où mon mari avait une femme, il avait bien le droit d'en profiter comme lui. Et un tas de choses du même genre sur la question des femmes qui étaient aux autres et qu'il voulait avoir aussi pour lui, sous prétexte que depuis longtemps, il n'en avait vu aucune. Je ne puis pas répéter tout cela, c'est trop vilain.»

M. Sarraut, dans son interview de la femme Plantier, a demandé à cette personne si Vacher n'a pas déclaré, lors de son arrestation, qu'il avait des accès de folie.

« Pas du tout, a-t-elle répondu, au contraire, il nous traitait d'imbéciles et disait qu'il était beaucoup plus malin que nous.

« S'il s'était enfui tout de suite, au lieu d'aller fouiller dans sa caisse, a ajouté cette femme, il aurait pu se sauver avant l'arrivée de mon mari. »

Voici ce que, de son côté, a raconté Charlon, l'aubergiste chez lequel on avait enfermé Vacher en attendant l'arrivée des gendarmes.

« Il était à peu près dix heures lorsqu'on m'a amené Vacher. En route, il avait essayé de brûler la politesse à ceux qui l'escortaient, mais il n'y avait pas réussi. Ici, il voulut d'abord entrer dans le café, mais je m'y opposai et je l'enfermai dans la remise, dont nous étions cinq à garder la porte. J'étais loin de soupçonner à quel misérable j'avais affaire et, en attendant l'arrivée des gendarmes, je voulus causer avec lui : mais il nous tint des propos tels que j'en fus indigné. Il nous disait qu'il avait des droits et qu'il voulait les exercer sur toutes les femmes.

— Pardon, lui répondis-je, si tu veux les droits, fais d'abord les frais du personnel ; marie-toi.

— Non, répliqua-t-il ; j'ai autant de droits que quiconque sur toutes les femmes et je veux en user. »

« Et comme je lui reprochais d'avoir assailli unemère de famille, ayant trois enfants et nourrissant encore :

« La garce ! me dit-il ; si elle n'avait pas tant crié, l'affaire y était ; je sautais dans un autre département et c'était fini là. »

« Dire ce qu'il nous a dégoisé pendant six heures — car je l'ai gardé six heures dans ma remise — c'est impossible. Il nous injurait, disait des grossièretés, des obscénités telles que j'ai fait éloigner des femmes et des enfants qui étaient devant la porte à écouter ses raisonnements. Il a essayé deux fois de s'évader, mais je l'en ai empêché ; j'ai même dû le *tamponner* un peu et je ne m'en repens pas. Un moment, ça a failli mal tourner. Il m'avait demandé à boire ; je lui apporte un verre et un pot bien propre, plein d'eau.

— Porc, me dit-il, tu me donnes à boire dans le pot où boivent tes chèvres.

— C'est bien assez bon pour le bouc, » lui répondis-je.

« Et comme, en remplissant son verre, j'avais laissé tomber quelques gouttes sur son pied, il me jeta ce verre à la figure. Je ripostai en lui lançant le pot à la tête ; alors il m'allongea dans le bas-ventre un coup de pied que je réussis heureusement à parer ;

puis, voyant cela, je lui envoyai un tampon qui l'envoya rouler dans l'écurie. Il écumait de colère et me disait qu'il me retrouverait et me ferait mon affaire à sa sortie de prison ; et, de plus belle, il se remettait à parler de ses droits sur les femmes.

« Mais enfin, lui dis-je, tu pourrais bien ne pas prendre celles des autres ; tu as de l'argent (il avait 27 francs en poche), tu as donc le moyen de te satisfaire.

— Non, non, me répliquait-il, je me respecte plus que toi ; je ne veux pas de celles dont tu parles ; il me faut des jeunes filles, bergères ou vachères.

— Oui, mais pourquoi, ajoute Charlon, es-tu allé t'attaquer à une mère de famille qui nourrit encore et dont tu aurais pu troubler le lait ?

— Oh ! reprend Vacher, j'aurais bien préféré avoir l'autre, la jeune fille du Gravin ; c'est celle-là que je voulais. »

« Comme il pérorait encore relativement à ses droits sur les femmes, sa marotte, les gendarmes survinrent qui l'emmenèrent à Saint-Péray, et de là au parquet de Tournon. On se rappelle que l'attentat commis sur la femme Plantier ayant été qualifié « outrage public à la pudeur », Vacher, poursuivi de ce chef, fut condamné par le tribunal de Tournon à trois mois et un jour d'emprisonnement. Le lecteur n'a sans doute pas oublié comment, de là, il fut transféré à Belley, à la disposition du juge d'instruction de cette ville.

TROISIÈME PARTIE

DERNIÈRE PHASE DE L'INSTRUCTION

DERNIERS INTERROGATOIRES. — LE JUGE COMMET TROIS MÉDECINS DE LYON POUR EXAMINER L'ÉTAT MENTAL DE VACHER. — LE TRANSFÈREMENT A LYON. — LE RETOUR A BELLEY. — L'INCIDENT DÉCORI. — UNE VIVE ÉMOTION DU JUGE D'INSTRUCTION DE BELLEY. — LE RAPPORT DES MÉDECINS SUR L'ÉTAT MENTAL DE VACHER. — RADIOGRAPHIE. — EXAMEN DE SON OREILLE.

Après la découverte du cadavre de Claudius Beaupied dans le puits indiqué par Vacher, le juge d'instruction de Belley songea à reprendre chacun des crimes avoués par l'assassin et à lui faire préciser les circonstances dans lesquelles il les avait commis ; mais il se heurta alors à une résistance inattendue, ou plutôt il se trouva en présence d'un inculpé résolu à se montrer d'une sobriété d'explications désespérante.

Les termes dans lesquels il a avoué ses crimes ont été reproduits exactement à la suite de chacun des assassinats dont les circonstances ont été précisées dans la deuxième partie de cet ouvrage « La grande série rouge ». Les seules explications que Vacher ait données en dehors de là, au juge d'instruction, sont les suivantes :

« Quand cela me prend, dit-il un jour, il faut que je tue et j'éprouve ensuite un grand soulagement ; je ne cherche pas mes victimes ; tant pis pour celles que le hasard amène devant moi. Evidemment, Dieu me protège, puisque je n'avais jamais été pincé (avant Champis). »

Le juge lui faisant observer un autre jour qu'au lieu de s'attaquer à des jeunes filles ou à des jeunes garçons, il aurait bien pu aller dans les maisons publiques, il répond : « Les femmes des maisons publiques sont de trop sales femmes, j'aimais mieux les bergères. »

« Mais, lui dit le juge, ne pouviez-vous vous contenter de les violer sans les tuer ? »

Et lui de répondre :

« Si je ne les avais pas tuées, elles seraient allées me dénoncer et j'aurais été pris. »

Cette conversation avait eu lieu avant l'époque où il avait imaginé d'attribuer la force qui l'incitait à tuer, à sa mission divine, à la morsure d'un chien enragé, à l'opération subie à l'Antiquaille, à une impulsion subite.

Au cours d'un autre interrogatoire Vacher dit au juge :

« Après chaque crime, je lavais mes vêtements tachés de sang aux ruisseaux ou fontaines que je rencontrais, mais je ne suivais pas les routes et je me tenais prudemment à travers les champs et les bois.

« Après avoir bien réfléchi à la maladie qui me forçait à tuer, j'ai compris qu'elle provenait des causes suivantes :

« Dans mon jeune âge, j'ai été mordu par un chien enragé et on m'a fait absorber un remède qui a dû me vicier le sang.

« Je dois vous dire aussi que j'ai subi à l'hôpital de l'Antiquaille, à Lyon, une opération aux parties sexuelles (1), après laquelle je n'étais plus le même. »

Autre réponse à une question du juge d'instruction :

« Vous me demandez si je n'ai pas été impressionné par les cris des victimes et le spectacle de leurs souffrances. Je vous répondrai qu'elles n'ont pas souffert, à elles toutes, plus de dix minutes, tellement j'avais vite fait.

— Et les mutilations ? dit le juge.

— Je ne sais pas ce qui se passe ; tout ce que je puis vous dire, c'est qu'en quittant le cadavre, je me sens soulagé. D'ailleurs,

(1) C'est à tort qu'un médecin a écrit dans une revue médicale, pour étayer sa thèse de la folie de Vacher, qu'il avait été atteint de syphilis. Non seulement l'enquête à l'Antiquaille n'a rien révélé de semblable, mais le fait n'a même pas été allégué par l'avocat de Vacher, pas plus que par les docteurs Toulouse et Laborde qui ont proclamé ce criminel irresponsable.

c'est Dieu qui me commande de tuer, autrement cela n'arriverait pas.

— Vous n'avez jamais eu de remords ?

— Des remords ? Non, puisque c'est Dieu qui le veut.

— Vos accès ne vous ont plus repris depuis que vous êtes ici : comment expliquez-vous cela ?

— Eh bien ! voyez ce qui s'est passé pour la dernière que j'ai tenue (la femme Plantier), je l'ai lâchée sans lui faire de mal ; et pourtant, je l'aurais pu : c'est que la maladie m'avait passé.

— Comment se fait-il que vous ne vous soyez pas blessé au cours de tant de luttes ?

— Dieu ne l'a pas voulu. »

Nous lui posons alors cette question :

« Pourquoi votre rage ne vous prenait-elle pas lorsque vous rencontriez des personnes de taille à se défendre et ne vous attaquiez-vous, au contraire, qu'à des personnes plus faibles que vous, enfants ou vieillards ?

— J'ai souvent rencontré sur mon chemin des jeunes filles et de jeunes garçons, même dans des endroits isolés ; mais lorsque ma rage ne me prenait pas, je les épargnais. Aucune victime ne m'a jamais échappé. Chose curieuse, je n'ai jamais eu beaucoup de sang sur moi après chaque crime. Depuis que je suis en prison, je n'ai pas d'accès parce que le soleil ne darde plus sur ma tête ; et puis, je crois que maintenant le poison est sorti. »

Vacher revient ensuite à l'affaire de Champis en ces termes :

« La femme de Tournon l'a échappée belle ; j'avais l'instrument tout prêt pour lui couper le cou ; mais Dieu ne l'a pas voulu. C'est la seule fois où il m'a été possible de réagir contre la passion du meurtre. J'en suis tellement étonné moi-même que j'ai la conviction que ma maladie s'affaiblit. » Il oublie qu'il a dit précédemment : *Si la garce n'avait pas tant crié, l'affaire y était* ; et qu'il a écrit à ses parents : « *Si le mari n'était pas arrivé, c'était basta.* »

« Ma grande préoccupation, dit-il encore, est la désolation dans laquelle je vais plonger ma famille

« Je n'ai agi que par Dieu : pourquoi voudrait-on que j'aie des remords ? Je suis innocent. J'ai tué sans savoir pourquoi ; ce n'était ni pour voler (!), ni pour violer (!). Une fois cependant, à Cusset, j'avais volé la bague ; j'étais revenu sur mes pas pour l'enlever à la femme, mais je l'ai vite jetée dans les champs de crainte d'être

arrêté si on la trouvait sur moi, c'est la même raison qui m'avait déjà fait rejeter les boucles d'oreilles près de Dijon.

« Je ne suis pas complètement fou, mais je ne suis pas responsable. »

Lorsque nous eûmes fait connaître à Vacher qu'il ne nous restait plus qu'à faire procéder à l'examen de son état mental, après quoi l'instruction de son affaire serait terminée, il nous remit une feuille sur laquelle il avait écrit notre nom et ceux de trois médecins experts, et qui était ornée de dessins symboliques destinés à nous impressionner tous les quatre, car les experts avaient reçu aussi un papier analogue. Nous donnons ci-après la reproduction de celui qui nous fut remis.

L'instruction de l'affaire Vacher était à peu près terminée. Il ne restait plus qu'à rechercher s'il avait été inconscient de ses actes ; s'il avait cédé à la folie ; ou à un acte d'impulsion irrésistible. Dans ce cas, en effet, il eût été irresponsable et l'affaire se serait terminée par une ordonnance de non-lieu.

Car l'article 64 du code pénal est ainsi conçu :

« Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu est en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. »

Outre la multiplicité et l'énormité des crimes, il y avait dans cette affaire des singularités telles que l'examen de l'état mental de l'inculpé s'imposait. C'est pourquoi, à la date du 14 juin 1898, le juge d'instruction de Belley rendit une ordonnance dont le dispositif était ainsi conçu :

« ... Ordonnons que le dit Vacher sera soumis à l'examen de trois hommes de l'art.

« En conséquence, commençons, 1^o M. le docteur Alexandre Lacassagne, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon ; M. le docteur Auguste Pierret, professeur de clinique des maladies mentales à la même Faculté et médecin en chef de Bron, et M. le docteur Fleury Rabatel, directeur d'une maison de santé, à Lyon, à l'effet de procéder, après avoir préalablement prêté serment entre les mains de notre collègue, M. Benoît, juge d'instruction à Lyon, auquel nous donnons commission rogatoire à cet effet, et, après avoir pris connaissance de tous documents utiles puisés dans le dossier de l'information, à l'examen de l'état mental du susnommé Vacher, Joseph, et de nous faire,

en honneur et conscience, un rapport sur cet état mental ; de nous faire connaître notamment, si l'inculpé jouit de la plénitude de toutes ses facultés intellectuelles ; s'il a conscience des actes qu'il commet et s'il doit être considéré comme responsable, et dans quelle mesure, et enfin de répondre à toutes autres réquisitions qu'il nous paraîtrait ultérieurement utile de leur adresser.

« Le juge d'instruction,
« Emile FOURQUET. »

En conséquence de cette ordonnance, les docteurs Lacassagne, Pierret et Rabatel, ayant prêté le serment d'usage, vinrent, le 16 décembre 1897, à Belley, procéder à un premier examen de l'état mental de Vacher.

L'inculpé, qui s'attendait à leur visite, puisque l'ordonnance du juge lui avait été notifiée, reçut les experts avec une joie visible, les considérant comme des sauveurs.

Il se livra d'abord à son invocation habituelle de la Divinité dont il se prétendait l'instrument, puis ajouta :

« Il faut que la France marche comme elle doit marcher ; il nous faut un gouvernement qui laisse chacun responsable de ses actes. »

Ce fut ensuite l'histoire de *sa maladie* qui le forçait à tuer, conséquence de la morsure du chien enragé, dont il ne s'était souvenu, dit-il, qu'après son incarcération.

Lorsque les médecins, dans l'après-midi, lui firent une deuxième visite, ils furent témoins d'une mise en scène qu'il s'imaginait devoir les convaincre de son état de démence. Il avait arboré, à la boutonnière de son veston, une médaille de Lourdes, et tracé à la craie, sur un de ses souliers, une croix et sur l'autre un cœur. Au mur de sa cellule, il avait collé un de ses portraits publiés par les journaux illustrés ; puis, au-dessous, l'image d'une pendule découpée dans un catalogue de réclame suivie de cette mention écrite de sa main : « C'était l'heure. » Après cette visite, il fut décidé que, pour faciliter aux experts leurs observations, Vacher serait transféré à Lyon.

Le 31 décembre 1897, Vacher fut réveillé à cinq heures du matin et on lui fit connaître que, pour éviter aux experts de fréquents déplacements et faciliter leur travail, il allait quitter Belley pour

Lyon. Tout d'abord, il ne manifesta aucun étonnement, mais lorsqu'il eut signé la levée d'écrou, il refusa de marcher et se jeta à terre, de sorte qu'il fallut le porter de la prison jusqu'à la voiture qui l'attendait pour le conduire à la gare. Au brigadier et aux cinq gendarmes qui étaient venus le chercher, il opposa une vigoureuse résistance avant de se laisser emmener. Les mains enchaînées, il donnait des coups de pied et des coups de tête à droite et à gauche et cassa deux glaces de la voiture. Sur tout le parcours, de la prison à la gare de Belley, il poussa de véritables hurlements entremêlés de commandements militaires et d'imprécations :

« Par sections, à droite ! Serrez la colonne !... Levez la tête, tas de rosses ! Les gamelles sont pleines !... Pour défilier !... Allons, la musique !... »

« Le gouvernement veut ma tête, il l'aura ! » clamait-il, d'une voix assourdissante.

A la gare, les gendarmes durent lui lier les jambes pour le porter dans le compartiment.

A la bifurcation de Virieu-le-Grand, pendant le changement de train, il cria à plusieurs reprises :

« Venez voir Vacher l'éventreur ! On veut ma tête ! Je ne suis pas fou. »

Il arriva à Lyon, à la gare de Perrache, à neuf heures du matin, et le train était à peine arrivé que quatre agents de la sûreté se présentèrent pour le recevoir.

« Oui, c'est moi, Vacher, s'écria-t-il, vous voyez que je voyage en plein jour ; je n'ai pas peur. »

Pour l'empêcher de continuer, les gendarmes et les agents le bâillonnèrent puis l'emportèrent dans la cour des messageries d'où un fiacre, aussitôt réquisitionné, le transporta aussitôt à la prison Saint-Paul, la voiture cellulaire qui devait l'y conduire s'étant trouvée en retard. C'est dans cet établissement que les experts allèrent examiner Vacher pendant les mois de janvier, février, mars, avril et mai 1898, après quoi son séjour à Lyon ne présentant plus d'intérêt pour eux, il fut ramené à Belley.

En apprenant qu'il allait être transféré de nouveau dans cette ville, Vacher manifesta la plus grande joie.

« Je quitte Jérusalem (Lyon), s'écria-t-il, pour revenir dans mon cher Bethléem (Belley), Dieu soit loué ! »

Mais deux gardiens de Lyon qui l'avaient escorté, étant restés à Belley pour exercer sur lui, dans la prison de cette ville, une surveillance spéciale, il en conçut une grande colère et brisa tout dans sa cellule et, quand il fallut lui attacher les membres, les quatre gardiens durent engager avec lui une lutte terrible, au cours de laquelle ils furent plus ou moins contusionnés. M. Combacal, le gardien-chef, notamment, fut blessé à l'œil d'un coup d'ongle et dut abandonner son service pendant un certain nombre de jours.

A Lyon, Vacher avait essayé de faire le simulacre de la grève de la faim ; mais il avait obtenu de ses co-détenus qu'ils partageassent leur nourriture avec lui secrètement.

« Vous voyez bien, disait-il, que Dieu me protège, puisque je puis vivre sans manger. »

Naturellement, personne n'avait été dupe de sa comédie.

A Belley, il tenta de nouveau cette expérience, qui ne lui réussit pas mieux.

A son retour à Belley, Vacher nous apparut dans un tout autre état d'esprit. Il était devenu sombre, irritable, ombrageux ; l'attitude confiante qu'il avait adoptée vis-à-vis de nous pendant son premier séjour dans cette ville s'était modifiée ; il était maintenant taciturne et constamment sur le qui-vive. Il nous déclara qu'on avait manqué d'égards pour lui à la prison Saint-Paul ; qu'on l'avait même brutalisé, et que son passage dans cette maison lui avait rappelé son séjour à l'asile détestable de Dole. Nous avons toujours supposé que cette modification de son caractère tenait à d'autres causes. Il est fort probable, à notre avis, que l'attitude des médecins lui avait déplu parce qu'il s'était rendu compte du peu d'effet qu'avaient produit sur eux les explications qu'il avait été appelé à leur fournir et son argumentation tendant à leur démontrer qu'il était irresponsable. Peut-être s'était-il aperçu que son affaire prenait mauvaise tournure et qu'il lui faudrait se résoudre à aller s'expliquer devant les assises car, dès ce moment, il commença à se préoccuper du choix d'un défenseur.

Il nous raconta qu'un de ses co-détenus de la prison Saint-Paul lui avait parlé de Me Décori, qu'il avait entendu plaider dans une affaire Cauvin et lui avait fait le plus grand éloge du talent de cet avocat auquel, ajouta-t-il, il allait demander de se charger de sa défense.

Le lendemain, Vacher nous remettait une lettre adressée à Me Décori et nous recommandait instamment de la transmettre sans retard, ce qui fut fait. Quelques jours après, nous reçûmes de cet avocat, un des plus remarquables du barreau de Paris à cette époque, une lettre par laquelle il nous accusait réception de celle de Vacher et nous priaait de l'avertir qu'il viendrait le voir incessamment. Il était alors en villégiature en Corse et se proposait de passer par Belley avant de regagner Paris.

Lorsque nous communiquâmes cette lettre à Vacher, il eut un geste de mauvaise humeur et nous demanda pourquoi Me Décori ne la lui avait pas adressée à lui-même. Nous eûmes beau lui faire observer qu'en répondant à notre lettre de transmission il avait cédé tout simplement à une préoccupation de correction et de déférence ; Vacher n'en demeura pas moins mécontent et préoccupé.

Après notre départ de la maison d'arrêt, il prononça en *a parte* ces paroles que recueillit un gardien :

« Est-ce qu'il me trahirait encore, celui-là ? »

Quelques jours après, Me Décori écrivit directement à Vacher, et comme nous avons reconnu son écriture et le timbre de la poste du pays où il était en villégiature, nous remîmes nous-même cette lettre à l'inculpé, sans l'avoir ouverte. Vacher exprima son mécontentement en apercevant sur l'enveloppe une tache d'encre à tampon faite vraisemblablement au bureau d'expédition et marmotta des mots dont nous ne comprîmes pas le sens.

Une dizaine de jours s'étaient écoulés, lorsque nous reçûmes, un matin, la visite de Me Décori. Après quelques minutes de conversation, il nous demanda un permis de communiquer avec son client, puis sortit pour se rendre à la prison en nous annonçant qu'il reviendrait après son entrevue avec Vacher.

A midi moins un quart, surpris de ne pas le voir reparaitre au cabinet d'instruction, alors que deux heures et demie s'étaient écoulées et qu'il nous avait annoncé que cette première entrevue avec son client serait courte, nous nous rendîmes à la maison d'arrêt.

Le gardien-chef, dès que nous lui eûmes demandé si Me Décori était encore avec Vacher, nous répondit :

« Me Décori ? Oh ! il y a longtemps qu'il est parti, Monsieur le juge d'instruction, il n'est pas resté cinq minutes. »

Et comme nous manifestions une grande surprise, il ajouta :
« Il ne veut plus de lui comme avocat. Vous vous rappelez la tache d'encre sur l'enveloppe ? Eh bien ! il lui a fait une scène à propos de cela. Me Décori a eu beau lui expliquer qu'il était facile de voir, par la nature de l'encre, qu'elle avait été faite au bureau de poste et non par lui, il n'a rien voulu entendre et, finalement, lui a dit :

« Ce n'est pas parce que je suis Vacher qu'il faut me traiter plus salement que les autres. Je ne veux plus de vous comme avocat, vous pouvez vous en aller. »

Nous nous demandâmes aussitôt quelle pouvait bien avoir été la pensée secrète de Vacher. Nous connaissions trop bien notre homme pour ne pas être persuadé que le prétexte dont il s'était servi pour refuser le concours de Me Décori était faux ; mais quelle véritable raison masquait-il ?

Voici comment, à notre avis, l'inculpé avait été amené à revenir sur sa détermination.

La méfiance, chez Vacher, était extrême, poussée parfois même jusqu'à l'absurde. Or, il avait cru à une connivence du juge et de l'avocat ; il s'était imaginé que le fait de cette correspondance échangée entre eux était l'indice d'un commencement d'entente pour le perdre.

Cette thèse, qui pourrait sembler fausse aux personnes n'ayant pas étudié de près la mentalité des campagnards, n'ayant pas vécu, comme nous, des années au milieu des paysans, s'impose au contraire, avec la plus grande force, à tout observateur un peu perspicace qui a entendu ces gens-là apprécier à leur manière, les rapports de courtoisie qui existent soit entre avocats, soit entre magistrats et avocats.

Un paysan qui a vu son avocat s'entretenant avec celui de son adversaire dans la salle des pas perdus, avant ou après l'audience, ou qui a observé des communications de pièces que se faisaient son avocat et celui de son adversaire à l'audience, ne manquera pas, s'il perd son procès, de s'écrier :

« Oh ! je m'en suis douté quand je les ai vus se donner la main et causer ensemble ; ils s'entendaient pour me faire perdre. »

Ce langage, nous l'avons entendu, non pas une fois, mais plus de cinquante fois au cours de notre carrière.

Et ces malheureux étaient convaincus de la collusion.

Or Vacher, que nous avons observé si longtemps, si attentivement, avait tout à fait cette mentalité paysanne.

Que l'on rapproche maintenant cette théorie des paroles de l'inculpé, citées plus haut : « Est-ce qu'il me trahirait encore celui-là ? » et on aura le mot de l'énigme.

A moins, toutefois, que l'on ne préfère admettre l'hypothèse, plausible aussi, d'une blessure faite à l'incommensurable orgueil de ce criminel par ce fait que la réponse de l'avocat à sa lettre avait été adressée au juge d'instruction et non à lui.

Quoi qu'il en soit, à deux heures de l'après-midi, nous nous rendîmes à l'hôtel où était descendu Me Décori et il donna l'ordre de nous introduire dans sa chambre. Il était encore au lit, brisé par les fatigues de son long voyage. Nous trouvâmes un homme outré de l'accueil qui lui avait été fait par son client, exaspéré, furieux d'avoir été berné.

« Mais c'est un fou, votre honneur, nous dit-il, n'en aurait-on comme preuve que son attitude vis-à-vis de moi. Inutile, n'est-ce pas, de faire proclamer cela par des médecins aliénistes. Pour moi, je suis maintenant fixé sur son état mental. Cependant vous avouerez que c'est vexant d'avoir fait un pareil détour inutilement. »

Nous ne tentâmes même pas de lui exposer notre théorie sur les véritables causes du changement d'attitude de son client ; il valait mieux le laisser dormir ; c'est ce que nous fîmes en nous retirant, après nous être excusé d'avoir interrompu son sommeil.

Quelques jours après l'incident Décori, Vacher nous écrivit qu'il avait fait choix d'un autre défenseur et qu'il désirait confier le soin de plaider sa cause à Me Charbonnier, du barreau de Grenoble. Grenoble, disait-il, était le chef-lieu de son département d'origine, et cela lui porterait bonheur. Il nous pria, en même temps, d'aller le voir à la prison parce qu'il avait à nous demander quelques conseils relativement à la préparation de sa défense.

Lorsque nous nous présentâmes à la maison d'arrêt, le gardien, l'ayant amené au greffe, il nous dit qu'il avait dans sa cellule un tas de notes qu'il avait rédigées et qu'il désirait nous communiquer. On lui avait, en effet, sur sa demande, organisé avec quelques planches, une sorte de bureau et il passait ses journées à écrire. Nous fîmes observer au gardien qu'il était inutile de transférer

les paperasses de Vacher au greffe et que nous les verrions dans sa cellule où, en effet, nous nous rendîmes aussitôt.

Depuis qu'il avait commis une tentative de suicide en se jetant contre les murs, on avait placé dans la cellule de ce criminel deux autres détenus chargés de veiller sur lui. Or, dès que nous fûmes entré, il demanda que l'on fit sortir ses deux co-détenus qui n'avaient pas, dit-il, à être témoins de son entretien avec le juge, ce qui fut fait.

Vacher exigea ensuite que le gardien s'éloignât à son tour, ayant à dire à M. le juge d'instruction, ajouta-t-il, des choses que d'autres ne devaient pas entendre.

Le gardien nous interrogea du regard, puis il alla nous chercher une chaise et se retira.

Dès que nous fûmes seul avec Vacher, la porte de la cellule ayant été simplement poussée, mais non fermée à clef, nous amenâmes la conversation sur l'accueil qu'il avait fait à Me Décori, et il nous servit encore l'histoire de la tache d'encre dont il ne voulait pas démordre. Il fut ensuite question de Me Charbonnier ; puis, tout à coup, Vacher nous dit : « Vous n'avez pas peur d'être seul avec moi ? »

— Pourquoi aurais-je peur ?

— Mais vous avez un revolver sur vous ?

— Non. Et, fouillant dans ma poche, j'en sortis mon trousseau de clefs et lui dis : voilà toutes mes armes. »

Aussitôt, il se dirigea vers son lit placé à un angle de la cellule, près de la porte d'entrée et du côté opposé à celui où nous nous trouvions. Nous le vîmes plonger sa main dans sa paillasse, en retirer un couteau et revenir vers nous sans prononcer une parole. Nous ne pouvions en croire nos yeux ; nous étions suffoqué par la surprise ; mais la réaction, chez nous, fut prompte comme l'éclair. Il se trouvait à environ 4 m. 50 de nous lorsque les paroles suivantes l'arrêtèrent :

« Vacher, je viens de recevoir le rapport des experts ; ils vous déclarent fou, par conséquent, irresponsable. Si vous essayez de m'assassiner, votre tête, malgré tous les rapports d'experts possibles, tombera. Quand on tue un magistrat, on est toujours condamné à mort. »

Et brusquement, profitant du désarroi dans lequel le plon-

geaient ces paroles, nous nous sommes jeté sur lui et lui avons enlevé son couteau.

Il resta comme hébété et sans force.

« Oh ! finit-il par nous dire, je ne voulais pas faire cela avec vous, car je l'aurais fait plus tôt ; il y a six semaines que j'ai le couteau. »

Nous avons perdu le souvenir de ce que nous avons dit ensuite au terrible chemineau, mais non celui de l'émotion violente qu'il nous procura en cette circonstance.

Le gardien chef, auquel nous reprochâmes une impardonnable négligence qui aurait pu nous coûter la vie, nous supplia, les larmes aux yeux, de ne pas signaler à ses chefs cette lourde faute, qui l'eût exposé infailliblement à la révocation, et comme c'était un vieux serviteur chargé de famille, il en fut quitte pour une sévère admonestation de notre part.

On avait constaté depuis six semaines la disparition, de la cuisine de la maison d'arrêt, du couteau trouvé entre les mains de Vacher.

C'était un contrebandier d'allumettes, employé au service intérieur de la prison qui, l'ayant dérobé, avait profité d'un moment où Vacher prenait l'air dans la cour, que cet homme balayait pour le lui remettre.

Le rapport des médecins experts nous parvint le 24 juillet 1898, soit environ quinze jours après la scène du couteau.

Ce travail très consciencieux contient un exposé fidèle de toutes les choses essentielles de cette affaire retentissante, où les moindres faits, gestes et propos de Vacher, au cours de sa vie errante, ont été scrupuleusement étudiés ; où tout ce qu'il a allégué pour faire croire à son irresponsabilité, a fait l'objet d'une étude attentive et minutieuse. Nous allons en donner des extraits et une brève analyse. Et déjà, dès maintenant, nous pouvons dire que ces experts ont fait preuve, dans ce rapport, d'un sens psychologique pénétrant, d'une sûreté de vues, d'une logique et d'une impartialité remarquables.

Les médecins experts divisent leur rapport en deux parties. La première a trait à la période qui s'étend de la naissance de Vacher à sa sortie de l'asile d'aliénés de Saint-Robert ; la deuxième, de sa sortie de cet établissement à son arrestation à Champis.

Dans la première partie, ils constatent l'absence d'antécédents

héréditaires : ni fous, ni épileptiques, ni idiots, ni alcooliques parmi ses ascendants ; puis, ayant fait justice de la légende de la morsure du chien enragé qui, en réalité, n'avait pas mordu l'inculpé, ils déclarent ne pas devoir s'arrêter à l'hypothèse d'un état de folie résultant d'un remède empirique qui aurait été administré à Vacher à la suite de ce prétendu accident. « Ces affirmations, disent-ils, sont à la fois trop puérides et trop intéressées pour mériter une discussion scientifique.

On observe chez Vacher enfant un caractère sournois et porté aux violences dans ses relations avec ses camarades ; et ces vices se précisent et s'accroissent au fur et à mesure qu'il grandit. Ensuite, cédant aux impulsions d'un génialisme irrégulier, s'étant fait chasser de l'établissement des Frères de Saint-Genis-Laval, il tente de commettre un acte contre nature sur un jeune garçon. D'autre part, chez les gens qui l'emploient, il est aigri et fait preuve d'un mauvais caractère. Au régiment, il laisse voir ses tendances sournoises et vindicatives ; il n'accepte pas les brimades et finit par devenir un être dangereux, menaçant ses camarades d'un rasoir, et se précipitant sur l'un d'eux avec son épée-baïonnette à la main.

Plus tard, Vacher est nommé sergent, mais à la suite d'une autre scène de violence sur un camarade, il est envoyé de nouveau à l'infirmerie. Le docteur Grandgury le trouve dans un état d'affaiblissement nerveux ; puis cet état progresse, et alors il entre à l'hôpital avec le diagnostic « troubles psychiques », en suite de quoi il est réformé par congé n° 2, le 2 août 1893, pour « troubles psychiques caractérisés par des idées de persécution, idées de suicide, grande irritabilité ».

Critiquant alors le diagnostic du docteur Grandgury, les experts font observer que la tentative d'assassinat et de suicide qui constitue cette affaire, n'a pas nettement le caractère d'un acte délirant. Elle semble plutôt, disent-ils, le fait d'un homme violent et vindicatif rendu furieux par les dédains imprévus d'une fille qu'il croyait bien à lui. L'acte a d'ailleurs été prémédité, comme le prouve l'achat du revolver. L'ébauche de suicide fera-t-elle de Vacher un véritable impulsif ?

Les experts en arrivent ensuite à l'examen des faits d'évasion de l'asile de Dole et à celui du rapport du médecin de cet établissement, puis à l'observation de l'attitude de ce criminel pendant

son séjour à l'asile de Saint-Robert, et enfin à la décision prise par le directeur de cet établissement, qui le considérait comme guéri, de proposer sa mise en liberté qui fut accordée.

Et de conclure ensuite, en ce qui concerne cette première partie de leur rapport :

« Nous considérons donc que Vacher, à sa sortie de Saint-Robert était, comme l'affirme le docteur Dufour, conscient et responsable »

La deuxième partie du rapport comprend les crimes commis par l'inculpé de 1894 à 1897

Les experts demandent à Vacher des détails au sujet de ses crimes : il les renvoie à ses interrogatoires et ajoute : « Je ne dirai pas un mot de plus ».

« D'ailleurs, ajoutent les experts, la lecture du dossier nous a donné des renseignements suffisants. Les nombreux documents réunis avec une patience et une habileté incomparables par le magistrat instructeur constituent un faisceau de preuves qui n'attendent qu'une explication médicale.

« L'interprétation du tour de main de Vacher éclaire aussi la question.

« Nous suivrons pour ainsi dire les étapes successives de la pensée de cet homme. Nous verrons s'il obéit à un plan préconçu ; s'il suit un dessein délibéré d'une manière logique, d'après des idées systématisées ou si, au contraire, ses actes sont d'un fou, de l'agité, de l'individu obéissant à une force irrésistible, à une impulsion dont il n'est pas le maître ; si, esclave de cette idée déraisonnable, il ne se préoccupe que de celle-ci, sans en prévoir pour lui les conséquences et les dangers.

« Vacher n'improvise pas ; il suit toujours la même méthode. Rôdeur infatigable, fuyant les cités et les villages, séjournant peu dans les agglomérations humaines quelconques, il va et vient sur les routes, à la lisière des forêts. Il s'avance sous bois, « comme le chasseur de bergers ou de bergères » et attend du hasard ou de ses interminables pérégrinations, la proie facile qui, dans certaines conditions, ne peut lui échapper. Constamment en rut, il assouvit rapidement sa lascivité bestiale, aussi bien sur les routes ou les chemins que dans les endroits écartés.

« Il est certain que Vacher choisit ses victimes : il les lui faut adolescentes ; les enfants exercent sur lui une sorte d'attraction.

La chair jeune et fraîche le fascine... Comment les trouve-t-il ? Il sort des bois et assaille bergers et bergères qui gardent leur bétail dans les prés. Il rencontre sur les grandes routes ou les sentiers de nombreux voyageurs, mais la rage ne le prend qu'en voyant devant lui, loin des habitations, un adolescent de sexe quelconque... Il n'est pas douteux que Vacher choisit l'heure, le moment, le lieu...

« La scène de l'attaque et de l'assassinat est rapide.

« L'inculpé opérait vite ; l'attaque était aussitôt suivie de mort. C'est qu'en effet Vacher n'improvise pas ; il procède méthodiquement. Il ne tue pas comme le fait un fou, en frappant d'une façon quelconque sa victime, s'acharnant sur elle, faisant des blessures de tous côtés, au hasard de sa furie. Il étrangle d'abord sa victime, puis la saigne au cou. Toutes ont péri de la même manière. Il fallait de l'audace, du sang-froid, une entière possession de soi-même. En résumé, sauter à la gorge de ses victimes pour les égorger ensuite plus facilement constitue une manœuvre de choix. Son adoption montre la préméditation...

« L'égorgement est encore un acte réfléchi et nous allons le voir exécuté avec une précision, une habileté vraiment extraordinaires, prouvant jusqu'à l'évidence la mise en œuvre d'un calme et d'une volonté imperturbables... Vacher tenait sa victime d'une main et, de l'autre, presque insensible ou comme immobilisée par allongée à terre, presque insensible ou comme immobilisée par strangulation. L'assassin la saignait en ouvrant largement le cou sur un côté. Le sang se répandait à terre sans atteindre même Vacher. On s'explique ainsi, comme il l'a dit d'ailleurs, qu'il eût généralement peu de sang sur ses vêtements. (Déclaration faite à M. Fourquet au cours de ses interrogatoires.)

« L'éventration et les mutilations qui terminaient la scène de carnage montrent que Vacher, en les pratiquant, était arrivé au paroxysme de l'excitation... Dans cet état d'agitation extrême, il restait érotomane. La mutilation des organes génitaux est vraiment la marque sadique... S'il est vrai que, pour certains crimes, il n'y ait eu ni coït vaginal, ni coït anal, c'est que la mise en scène, la strangulation, l'égorgement, la vue du sang, l'entaille des chairs, tout cela était vraisemblablement suffisant pour provoquer chez ce sadique l'érection et la pollution sans intromission.

« ... Vacher, après le crime, se conduit avec habileté et pru-

dence pour échapper aux premières recherches. Dans son sac, il a des effets de rechange ; accomplit des marches forcées, change brusquement d'itinéraire ou revient en arrière et cache les corps de ses victimes pour retarder la découverte du cadavre et se donner ainsi le temps de fuir.

« Après sa sortie du couvent, il se montre un révolté contre la société et effraie par ses théories anarchistes.

ETAT PHYSIQUE. — ATTITUDE DANS LA PRISON

« Vacher est de taille moyenne, mais bien bâti et vigoureusement musclé. Le pied cambré, sec, nerveux ; les orteils longs et séparés, la voûte plantaire élevée, indiquant une très grande aptitude pour la marche, aptitude qui a été largement et souvent utilisée, comme le démontrent l'énorme musculature des mollets et un commencement de varices précoces.

« Aucun stigmatisme de dégénérescence.

« L'attitude de Vacher pendant la durée de notre observation a été uniforme, presque banale. Il se montre habituellement calme, dormant bien, mangeant régulièrement. Il ne commet pas d'actes extravagants. Parfois, pendant ses promenades au préau, il se met à chanter à tue-tête, mais il se tait dès qu'on le menace de le faire rentrer. Il lit peu et passe son temps à réfléchir ou à écrire. Il apporte le plus grand soin à ses écrits, n'hésite pas à recommencer la même page plusieurs fois de suite et conserve toujours une copie. Autoritaire, très exigeant pour le personnel, il proteste avec aigreur contre tout ce qu'il considère comme un manque d'égards et tout ce qui tend à l'assimiler aux détenus ordinaires. « Que je sois en prison, dit-il, textuellement, c'est bon pour l'instruction ; elle est finie aujourd'hui. Pour l'observation médicale, je dois être dans un hôpital. »

On ne vit jamais aliéné réclamer l'asile avec tant d'insistance.

Très vaniteux, son désir évident est de jouer au personnage et d'attirer l'attention. Cette préoccupation semble avoir été la cause des deux seuls incidents qui sont venus troubler la monotonie de son attitude.

« Un jour, se voyant un peu négligé, Vacher déclare brusquement qu'il veut se laisser mourir de faim et refuse absolument de manger. Dès le lendemain, il sollicitait en cachette et recevait

des aliments de ses co-détenus et même du personnel de la prison. Ce jeûne apparent dura sept jours, sans grand dommage pour Vacher qui en tirait parfois argument pour démontrer l'intervention de la Providence en sa faveur. « Voyez, disait-il, si Dieu me protège ; je n'ai rien mangé depuis six jours et qu'un autre en fasse autant que moi. » Ce que disant, il se livrait à des tours d'hercule forain. Conscient du peu de succès de sa ruse, il rompit son jeûne et déclara qu'il avait agi de la sorte pour forcer les autorités à s'occuper de lui. Quel contraste entre cette tentative puérile, piteusement avortée et l'obstination farouche des aliénés résolus à se laisser mourir de faim !

« Vers la fin de notre observation, au moment où nos visites s'espaçaient, ce qui l'irritait visiblement, Vacher demanda un jour à assister à la messe du dimanche. Comme on ne lui donnait pas satisfaction, il fut pris d'une terrible colère et, d'un coup de pied, rendu formidable par les lourdes bottes qu'il portait alors, il fit sauter le panneau, pourtant solide, de la porte de sa cellule. Il se glissa par l'ouverture, cherchant à s'enfuir. On l'arrêta d'ailleurs bien vite, non sans qu'il eût opposé la plus vive résistance.

ETAT MENTAL

« La première impression qu'on éprouve en considérant Vacher, coiffé d'un bonnet taillé dans la peau d'un lapin blanc, parce que, dit-il, le blanc est la couleur de l'innocence, c'est qu'on est en face d'un simulateur. Cette impression est immédiate, et les personnes les moins expérimentées la ressentent aussi vivement que les spécialistes les plus méfiantes. Elle se complète d'ailleurs et s'affirme par un examen attentif.

Toutefois il est nécessaire de se mettre en garde contre une cause d'embarras, sinon d'erreur.

Vacher est atteint d'une paralysie faciale droite qui donne à cette moitié de son visage une impression morne et singulièrement gênante. De ce côté, l'œil mi-ouvert, pleurard et fixe ; un regard paresseux, au-dessus de la joue qui flotte et de la lèvre qui s'affaisse, constituent un demi-masque effrayant par sa nullité mimique. Pour parler à l'accusé, tout en l'étudiant, il est indispensable de se placer à sa gauche, et de telle sorte qu'on le voie de profil seulement. Dans ces conditions, il est aisé de suivre et d'interpréter

des jeux de physionomie qui présentent tous les caractères de l'état normal. De ce côté, le dessin des lèvres est précis ; la commissure, ordinairement abaissée en un rictus amer, se relève quelquefois pour esquisser un sourire railleur ; l'œil vif, très mobile, décoche un regard aigu, scrutateur, mais se voilant à propos lorsque l'interrogatoire devient embarrassant. A gauche, l'étude de la physionomie dénonce un homme attentif, intelligent, rusé, maître de sa mimique quand il s'agit de l'immobiliser ; mais le plus souvent incapable de lui faire artificiellement revêtir un caractère approprié aux singulières idées qu'il émet et aux sentiments d'emprunt qu'il étale. Ainsi, quand il invoque la divine Providence qui aurait fait de lui l'instrument inconscient de ses décisions vengeresses, Vacher n'a pas, tant s'en faut, l'allure superbe et le sourire orgueilleux du mégalomane extatique et inspiré. Le sourire est contraint, le regard trouble, presque anxieux. Vacher n'est pas absolument convaincu, cela est visible, de la réalité de sa mission. En douterait-il, s'il était fou ? D'ailleurs, cette mission qu'il sent douteuse, il la discute ; cette intervention divine, il tente de la rendre vraisemblable par des arguments humains. Comment, s'il n'avait été protégé par le ciel, aurait-il pu commettre une si longue série de crimes sans être pris ? Alors il conte des aventures qui sentent le feuilleton ; sa rencontre nocturne dans une maison abandonnée, avec une bande de brigands authentiques qui l'auraient certainement poignardé, s'il n'avait été l'élu de la divine Providence, comme il le dit en son langage dévot, mais sans conviction, sur un ton d'ailleurs faux, avec une physionomie discordante.

D'ailleurs, par intervalles, comédien novice, Vacher oublie son rôle ; de l'air le plus naturel, il émet des propositions judicieuses, de fines répliques, des mots trouvés ; ou bien, avec un sourire narquois, il rétorque les arguments insidieux ou esquivé les questions pressantes. Souvent, lorsqu'il se voit entraîné en dehors du terrain sur lequel, d'une façon très ferme et tout à fait délibérée, il a décidé de se maintenir, Vacher se réfugie dans un mutisme prudent ou émet, coup sur coup, quelques affirmations volontairement déraisonnables derrière lesquelles il s'abrite. Serré de près, il se laisse aller à des emportements pendant lesquels le côté féroce de son caractère éclate sur son visage irrégulièrement convulsé.

Des renseignements sur ses crimes, il les annonce, les promet ; mais à l'échéance, il se dérobe, dans la crainte qu'il avoue, d'être mis en contradiction avec lui-même. Il s'en réfère à sa lettre d'aveux, document fondamental dont il ne veut pas s'écarter. Son thème ordinaire est celui-ci : En raison de la morsure (?) du chien enragé, des remèdes qui suivirent et de son traitement à l'Antiquaille, Vacher a le sang vicié, et, par moments, il devient comme enragé.

Cette théorie s'accommode assez mal, il faut le dire, avec son rôle d'instrument providentiel ; mais il n'en démord point et ne se rend évidemment pas compte de l'incompatibilité de ces deux affirmations. Ces pseudo-conceptions mégalomaniaques, si curieusement unies à des affirmations hypocondriaques n'ont été constatées par aucun aliéniste avant nous et n'ont, par conséquent, aucun rapport avec le délire de persécution diagnostiqué à Dole où Vacher a fait des tentatives de suicide plus sérieuses que celles dont il a donné le spectacle dans la prison de Lyon.

En dehors de sa mission, et, comme la plupart des criminels, Vacher tire vanité de sa force, de son intelligence. Il veut qu'on s'occupe de lui ; et, dès qu'il voit l'attention se refroidir, il fait un éclat pour ne pas se laisser oublier. Son écriture, assez belle, est pleine de fioritures et d'emblèmes orgueilleux et menaçants. Dans sa lettre du 17 février, il dessine un couteau entre deux croix, le tout précédé d'un cœur ; de la sorte, il voue à la mort le docteur Pierret ; mais au verso de la page il ajoute : « A effacer si je ne suis pas trahi par lui. » A Belley, il dessinait des cœurs sur ses chaussures ou s'ornait de décorations fantaisistes. Nous ne considérons pas ces actes comme maladifs, mais bien comme des procédés empruntés par Vacher à quelque vieux délirant d'asile. Avec le chien tué d'une manière théâtrale en même temps qu'une pauvre pie, ils ne font leur apparition qu'au moment où Vacher, inquiet, commence, pensons-nous, à éprouver le besoin de laisser par places quelques preuves de dérangement mental. Malheureusement il choisit mal et cherche à entrer dans la peau de quelque délirant chronique arrivant à la démence, dernière étape d'une longue et irrémédiable folie.

Dans le même ordre d'idées, les spécialistes sont immédiatement mis en garde par un très gros fait clinique.

Cet ex-persécuté, devenu trop tôt mégalomane, déjà dément, et qui se prétend protégé, dirigé même par la divine Providence

qui l'aurait sans doute intoxiqué de diverses façons, pour s'en faire un instrument irresponsable, Vacher, n'a pas d'hallucinations. Porteur d'une balle dans le rocher, ayant le nerf facial et le nerf auditif, non seulement coupés, mais irrités par une suppuration prolongée, Vacher, réformé pour troubles psychiques, ne se plaint que de maux de tête, de bouillonnements et de vertiges qui le rendent comme saoul. En cela, il dit vrai, mais comme son état actuel de folie *supposé* deviendrait plus vraisemblable si, de par cette irritation pathologique de plus intellectuel de tous les nerfs, il avait pu greffer, sur d'anciennes poussées de délire de persécution, quelques conceptions malades motivées et entretenues par des hallucinations de l'ouïe ! Mais on ne peut pas tout savoir.

Au reste, quand on demande à Vacher s'il est fou, il ne répond pas carrément, comme il devrait le faire s'il était réellement aliéné. Il biaise et discute. Il est fou sans l'être absolument ; mais il entend bien l'être assez et le faire voir pour qu'on soit amené à l'envoyer dans un hôpital ou, à défaut, dans un asile. Là est son but. Il pensait même être interné presque d'emblée, sans discussion, et, grande a été sa déception quand il s'est vu maintenu en prison. Aussi, perdant patience, il se laisse un jour aller et dit au docteur Pierret : « Mais, pourquoi ne suis-je pas encore envoyé dans un asile ? — Eh bien ! je vais vous le dire : on craint que vous ne tentiez de vous évader. — M'évader, pourquoi ? Maintenant je suis tellement connu avec mon infirmité, que si je m'évadais je serais immédiatement repris. Non, non, je ne m'évaderai pas. »

Ces propos ne sont pas d'un fou ou, tout au moins, ce fou serait bien peu conséquent avec le délire qu'il manifeste. Comment Vacher peut-il concevoir quelque inquiétude, redouter en quoi que ce soit les conséquences de ses crimes ? La Providence qui l'a conduit saura bien le protéger ou, s'il est réservé pour le martyre, il doit se soumettre et se glorifier.

D'ailleurs, voyant le peu de succès de toute cette mise en scène, Vacher a, peu à peu, négligé cette partie de son système de défense et, renonçant ostensiblement à se faire passer pour fou à l'heure présente, il nous écrit l'intéressante lettre dont nous reproduisons quelques passages caractéristiques.

Lyon, le 27 février 1898

« MESSIEURS LES DOCTEURS,

« *Avis essentiel.* — Souvenez-vous, messieurs des docteurs, dans votre lourde tâche et sainte mission, en présence de mon importante affaire, que votre devoir consiste plus à connaître l'état dans lequel j'étais lors de ma vie errante, que celui actuel... En effet, si on me veut responsable, comment expliquera-t-on et justifiera-t-on surtout cette responsabilité après qu'on a jugé bon de m'enfermer dans deux asiles d'aliénés et, pour comble de malheur, qu'on m'a laissé sortir dans d'aussi dangereuses conditions ? »

Vacher est tout entier dans ces deux formules : Je suis irresponsable parce que j'ai été fou. La responsabilité ne pourrait être démontrée que par la connaissance de mon état mental réel pendant ma vie errante. Or, personne ne m'a jamais vu...

Cette quasi-certitude où il était de se faire passer pour aliéné très aisément a, nous le croyons du moins, contribué puissamment à affermir Vacher dans la sinistre indifférence avec laquelle il n'a pas craint d'accumuler crime sur crime. Nous ne craignons même pas d'affirmer, après la plus mûre réflexion, que, dès son séjour dans un établissement d'aliénés, alors qu'après l'affaire de Baumes-Dames, il réclamait des juges, Vacher s'était dit que les fous peuvent tout faire presque impunément. Un internement pour folie est, en effet, pour certains criminels, un brevet d'impunité. C'est une sorte d'alibi psychopathique dont ils apprécient bien vite l'importance et que beaucoup voudraient avoir à leur actif. Vacher a tablé là-dessus.

« Qu'on réfléchisse avec sang-froid à ce qui serait arrivé si l'inculpé avait été arrêté dès son premier crime. Ayant déjà bénéficié d'une ordonnance de non-lieu pour délire de persécution, réformé pour troubles psychiques, il eût certainement obtenu des circonstances atténuantes ou, déclaré fou de nouveau, eût été purement et simplement replacé dans un asile spécial.

La série, si cruellement monotone de ses attentats ; la répétition des mêmes violences et leur terminaison habituelle par un accès de sadisme sanguinaire, prendraient mieux un caractère pathologique, si cette conclusion n'était infirmée par le certificat

de guérison fourni par un aliéniste expérimenté ; par les précautions dont s'entourait l'assassin pour préparer et dissimuler ses crimes qu'il avait le pouvoir d'ajourner ; par la réelle puissance avec laquelle il sait commander à sa pensée, soit pour simuler un délire, soit pour mesurer ou arrêter ses aveux et surtout par l'insistance qu'il met à se déclarer irresponsable, non plus au moment présent, mais pendant sa vie errante. Dans ce but, il va jusqu'à dire qu'à sa sortie de Saint-Robert il était encore malade. Cette affirmation est trop logique, trop habile, pour être le fait d'un aliéné. Vacher veut trop prouver et le seul résultat de toute cette diplomatie, c'est de mettre en pleine lumière son véritable état d'âme au moment où il se livrait sans frein à sa passion.

CONCLUSION

Vacher n'est pas un épileptique ; ce n'est pas un impulsif. C'est un immoral violent, qui a été atteint temporairement de délire mélancolique avec des idées de persécution et de suicide.

L'otite traumatique dont il est porteur semble n'avoir eu, jusqu'à présent, aucune influence sur l'état mental de l'inculpé.

Vacher, guéri, était responsable quand il est sorti de l'asile de Saint-Robert, ses crises sont d'un antisocial, sadique sanguinaire, qui se croyait assuré de l'impunité grâce au non-lieu dont il avait bénéficié et à sa situation de fou libéré. Actuellement Vacher n'est pas un aliéné ; il simule la folie. Vacher est donc un criminel ; il doit être considéré comme responsable, cette responsabilité étant à peine atténuée par les troubles psychiques antérieurs.

Lyon, le 22 juillet 1898.

EXAMEN DE L'OREILLE DE VACHER, PAR LE DOCTEUR LANNOIS

Annexe du rapport des experts)

Nous avons demandé au docteur Lannois, de Lyon, de préciser les points suivants :

A. Existe-t-il une balle de revolver dans l'oreille droite de Vacher ?

B. Dans l'affirmative :

1° Quels sont les désordres locaux causés par le projectile ? D'une manière plus spéciale, y a-t-il eu suppuration et suppuration à odeur repoussante ?

2° Quels phénomènes à distance ont pu être provoqués par la lésion de l'oreille (perte de connaissance, impulsions, vertiges épileptiques, etc.).

Nous nous bornerons à indiquer la partie des conclusions du rapport de cet éminent spécialiste, relative à l'influence qu'aurait pu avoir la blessure dont il s'agit sur l'état mental de Vacher.

« ... Sans nier la possibilité d'accidents, tels que manie, vertiges avec impulsions, épilepsie, consécutifs à la présence de la balle et à la suppuration, le médecin les déclare très peu probables en l'espèce. C'est qu'en effet, dit-il, si on examine attentivement les cas publiés, on voit que les manifestations réflexes d'ordre cérébral ou psychique se sont presque toujours accompagnées de l'exagération des phénomènes locaux (exacerbation ou réapparition de la douleur, chaleur et pesanteur dans l'oreille, augmentation ou disparition de la suppuration, etc.). Or, rien de pareil, d'après son interrogatoire, ne paraît s'être produit chez Vacher. »

« Docteur LANNOIS. »

QUATRIÈME PARTIE

VACHER DEVANT LA COUR D'ASSISES. — RÉQUISITOIRE, PLAIDOIRIE ET CONDAMNATION A MORT. — VACHER APRÈS L'ARRÊT DE MORT. — SON EXÉCUTION.

Le 26 octobre 1898, sous un ciel gris et triste dont pas le moindre rayon de soleil ne viendra rompre la monotonie, la ville de Bourg s'éveille et sort aussitôt de son calme habituel. Les étrangers vont et viennent ; les hôtels sont absolument bondés ; on n'y trouverait plus la moindre place.

Les journalistes sont légion ; tous les journaux de Lyon, notamment, sont représentés : *Le Lyon Républicain*, *Le Nouvelliste*, *Le Progrès*, *L'Express*, *Le Peuple*, *Le Salut Public*.

Parmi les journaux parisiens citons : *Le Figaro*, *Le Gaulois*, *Le Petit Journal*, *L'Echo de Paris*, *Le Matin*, *L'Eclair*, *Le Petit Bleu*, *Le Petit Parisien*, *Le Temps*, *La Gazette de France*, *Le Radical*, *L'Autorité*, *Le Journal*, *Le Rappel*, *Les Débats*, *La Liberté*, *L'Agence Havas*, *L'Agence Nationale*, etc...

Parmi les journaux de province : *Le Petit Bourguignon* et *Le Bien Public*, de Dijon ; *Le Petit Marseillais*, *L'Eclair*, de Montpellier ; *Le Petit Marseillais*, *La Sarthe*, du Mans, *Le Nouvelliste* et *La Petite Gironde*, de Bordeaux, *Le Journal de l'Ain* et *Le Républicain de l'Ain*, *Le Petit Var*, de Toulon, etc., etc...

Un certain nombre de journaux étrangers ont aussi envoyé des reporters, tels *Le New-York Herald*, *Le Secolo*, de Milan ; *Le Journal de Genève* et d'autres encore dont les noms nous échappent.

En prévision de l'affluence énorme des dépêches, l'administra-

tion des postes et télégraphes a pris des mesures spéciales pour assurer un service aussi chargé. C'est ainsi que des employés supplémentaires ont été envoyés de Lyon et que pour les courriers spéciaux dits « hors sac », le nécessaire a été fait également afin que l'expédition des journaux ne souffre pas de retards.

Depuis deux ou trois jours des camelots sont venus vendre à Bourg des brochures et des complaintes concernant Vacher. La plus importante de ces productions spéciales est la *Complainte et historique des crimes de Vacher dit le Jack l'Eventreur du Sud-Est*, dont nous avons cité antérieurement quelques couplets, et qui débute ainsi :

*Le loup-garou des légendes
Est aujourd'hui dépassé, etc...*

C'est ensuite la complainte *Sur l'assassin Vacher, le tueur de chemineaux et de bergers* (paroles de Victor Charbonnier), sur l'air du *Juif-Errant* :

*Cet être exécrable
De sinistre passion,
Se jette, misérable,
Sur Clémence Grangeon
Et dans d'affreux tourments
Fait mourir cette enfant.*

Puis c'est le tour d'Eugénie Delhomme :

*Habitant Beaurepaire,
Elle fut mutilée comme
Pas un n'aurait pu le faire.*

Et chacune des victimes fait ainsi l'objet d'un couplet spécial. Voici maintenant *La Grande complainte sur Vacher le tueur de bergers*, où nous voyons que « le triste apôtre »

*Parcourait tous les chemins
Sur les pieds et sur les mains.*

.....

et qui se termine ainsi :

*La morale de l'histoire,
C'est qu'il faut se méfier
D'ces trimardeurs sans métier
Plus nombreux qu'on ne peut croire,
Marchant en calimini
Et... ni ni, c'est fini.*

Puis :

Le *Tueur de bergers*, grande complainte. Paroles de Léo Lelièvre
Musique d'Emile Spencer.

.....
*Il commence la série
De ses crimes si pervers,
En tirant plein de furie,
De furie, de furie,
Sur sa promesse à l'œil clair,
Quatre coups de revolver.*
.....

Suivent treize couplets et enfin, la

MORALE

*Petits bergers pleins de peines,
Le soir, prenez garde à vous.
Il est des bêtes humaines,
Inhumaines, inhumaines ;
Lâches assassins ou fous,
Plus terribles que les loups.*

Le Palais de justice de Bourg, où vont se dérouler les débats de cette cause célèbre, fut édifié au début du XIX^e siècle. C'est un gros bâtiment, contigu à la prison, sans style et sans intérêt. L'intérieur est assez bien disposé, mais la salle de la cour d'assises est de dimensions plutôt insuffisantes.

De grandes précautions ont été prises pour éviter l'encombrement aux abords du Palais, dans lequel ne peuvent pénétrer,

avant l'heure de l'audience, que les jurés et les journalistes, munis d'une carte d'autorisation du président de la Cour.

A l'intérieur du Palais, dans la salle des pas perdus, un cordon de factionnaires, coude à coude, forme la haie ; il s'étend de l'entrée de la rue à l'escalier d'accès réservé au public, d'un côté, et à celui des magistrats, jurés, témoins et représentants de la presse de l'autre, la salle d'audience étant au premier étage. Une estrade construite dans l'enceinte réservée au public et surélevée d'un mètre cinquante, domine tout le prétoire, et, dans le prétoire lui-même, se trouve une autre estrade pour les journalistes, qui l'occupent au nombre d'une cinquantaine, et représentent les principaux journaux de France et de l'étranger.

A huit heures trente, on laisse entrer le public par groupes de dix. Le service d'ordre est sous la direction du capitaine de gendarmerie de Bourg. L'audience est présidée par M. de Coston, conseiller à la Cour de Lyon, assisté de MM. Brachet et Rousseau, juges au tribunal de Bourg, avec, comme assesseur suppléant, M. Clermidy, juge suppléant au même tribunal. M. Ducher, procureur de la République, occupe le siège du ministère public ; M. Gérard est à la table du greffier et Me Charbonnier, du barreau de Grenoble, au banc de la défense.

A huit heures quarante, les gendarmes amènent Vacher. Il est coiffé de son légendaire bonnet à poil blanc et vêtu du complet en velours marron qu'il portait lors de son arrestation. Il a un peu maigri et pâli. Au moment où il entre dans la salle d'audience, il se tourne vers le Christ qui est derrière le bureau de la Cour et crie d'une voix forte :

« Gloire à Jésus ! Gloire à Jeanne d'Arc ! Gloire aux martyrs de tous les temps ! Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son ! »

On l'installe au banc des accusés, et, après lui avoir enlevé ses menottes, les gendarmes prennent place à ses côtés.

Agé de vingt-neuf ans, de taille moyenne, il donne l'impression d'un homme doué d'une très grande force musculaire. Ses traits sont plutôt fins, et rien, dans son physionomie, à part son effrayante mobilité, ne laisse soupçonner ses terribles instincts. Sa pâleur fait davantage ressortir la noirceur de ses cheveux et de sa barbe mal taillée ; l'œil, plutôt petit, d'aspect foncé, ombragé d'épais sourcils, est d'une très grande vivacité.

Vacher tire de sa poche un cahier et lit à voix basse. Un instant après, il lève la tête et fait des signes de la main à des personnes de l'auditoire ; il rit, hausse les épaules et secoue fortement la barre du banc des accusés. Les gendarmes ne lui disent pas un mot et se bornent à maintenir la barre qu'il ébranle ; alors Vacher se calme, croise les bras, regarde à droite et à gauche et attend.

A neuf heures précises, l'huissier annonce :

« La Cour ! Chapeaux bas ! »

A ces mots, Vacher s'empresse de se coiffer de son bonnet en peau de lapin blanc ; mais un gendarme le lui enlève. Il ne proteste pas.

Le président déclare l'audience ouverte.

Sur les réquisitions du ministère public, le juge suppléant prend place au siège et un juré supplémentaire est désigné.

Le président interpelle alors Vacher et lui dit :

« Vous avez, en entrant à l'audience, fait entendre des cris. Si vous renouvelez une semblable manifestation, si vous entravez en quoi que ce soit les débats du votre procès, je vous prévins que vous serez réintégré immédiatement en prison et que la justice suivra son cours ; elle vous jugera par défaut. J'ai donné des ordres sévères en ce sens et ils seront exécutés.

— C'est bon, » répond Vacher.

Il est ensuite procédé au tirage au sort des jurés et à leur prestation de serment, et à la lecture de l'acte d'accusation. Nous ne rapporterons pas ici tous les faits qu'il énonce, puisqu'ils ont déjà été exposés d'une façon beaucoup plus détaillée. Disons seulement que le crime de Bénonces, seul pouvant être jugé par la Cour d'assises de l'Ain, les autres furent seulement passés en revue d'une manière générale, à titre d'éléments de moralité.

Pendant cette lecture, Vacher ne dit mot, mais se livre à une mimique variée.

Après l'appel des témoins, M^e Charbonnier dépose des conclusions tendant au renvoi de l'affaire à une autre session afin qu'il soit procédé à un nouvel examen médical de son client, confié, cette fois, aux célébrités des hôpitaux de Paris. Le procureur de la République s'oppose énergiquement à leur admission, en rappelant toutes les garanties données à l'accusé : désignation de trois sommités du monde médical ; longues et minutieuses recherches et examen prolongé et attentif du sujet, auxquels se sont livrés

ces experts. Pourquoi le défenseur a-t-il attendu à la dernière minute pour formuler de telles conclusions, alors qu'il a eu connaissance de toutes les pièces du dossier, et notamment du rapport des experts, un mois et demi avant l'ouverture des débats ?

La Cour sursoit à statuer sur ces conclusions jusqu'à la clôture des débats, mais disons, dès maintenant, pour ne plus avoir à revenir sur cet incident, qu'elle se rallia aux conclusions du ministère public et jugea qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer l'affaire. »

Vacher voulut alors lire quelque chose et le président lui ayant demandé s'il y en avait long, il répondit, un peu interloqué : « Trois pages.

— Allons, eh bien ! lisez vite, » dit le président.

Il commença donc la lecture d'un factum dans lequel il y avait de tout ; des invocations, des récits d'enfance, des appels à la justice et à la Providence ; les médecins experts étaient pris à partie, le docteur Lacassagne violemment attaqué, c'était le grand coupable ; il n'avait pas la compétence voulue, il n'avait pas su apercevoir *les lignes* du cerveau ni le point élevé, etc.

Enfin Vacher explique comment, « repoussé du monde, après sa sortie du régiment, il est tombé dans les idées noires, personne n'ayant remarqué *les qualités principales et fondamentales* qu'il doit sûrement posséder, etc...

Et, au bout d'une demi-heure, s'interrompant brusquement, il annonce que sa lecture est loin d'être finie, mais qu'il la continuera plus tard.

Maintenant l'interrogatoire commence.

L'existence de Vacher est passée en revue par le président depuis son enfance jusqu'à sa sortie de l'asile de Saint-Robert, et cet exposé ne révèle aucun fait que nous ne connaissions déjà. Il est faux, dit Vacher, qu'il ait été chassé de l'établissement des Frères pour des actes immoraux ; qu'il ait débité des théories anarchistes ; qu'il se soit vanté à un camarade d'avoir fait le fou pour éviter la Cour d'assises ; enfin il soutient qu'il n'était pas guéri lorsqu'il a quitté l'asile de Saint-Robert ; en un mot il nie tout ce qui peut lui nuire dans l'esprit de ceux qui ont à le juger. On en arrive alors à l'affaire de Bénonces et le président fait distribuer aux jurés un plan du territoire de cette commune et des environs, après quoi, comme il est midi, l'audience est levée.

DEUXIEME AUDIENCE

A une heure et demie de l'après-midi, Vacher est ramené dans la salle d'audience ; il est calme.

Dans le prétoire même se tiennent des dames qui n'ont peut-être pas eu connaissance des conseils du président invitant, à l'audience du matin, les dames à quitter la salle en raison des explications un peu crues qui pourraient être données sur certains crimes.

Une foule énorme se presse autour du Palais, devant lequel des bouculades se produisent et qui est sur le point d'être envahi. M. le président de Coston, en robe rouge, descend dans la rue, fait fermer les portes et harangue la foule, disant notamment que les nombreux pères de famille, ouvriers pour la plupart, qui se trouvent là, feraient bien mieux de se rendre à leur travail que de perdre leur journée pour assister aux débats qu'ils ne pourront certainement pas suivre en raison de l'exiguïté de la salle, et l'audience est reprise à deux heures.

Les jurés peuvent suivre sur les plans qui leur ont été remis, les explications du président, relatives aux allées et venues de Vacher à Bénonces et se rendre compte des points où se produisirent les différentes scènes du meurtre de Portulier.

Vacher est ensuite interrogé au sujet de cet assassinat et il feint de ne plus s'en rappeler les détails en invoquant le temps écoulé.

Le président ayant alors raconté les circonstances de ce crime et décrit la mutilation du cadavre, Vacher dit :

« Oui, j'ai fait tout cela ; il n'avait qu'à ne pas se trouver sur mon chemin.

— Combien avez-vous commis de crimes ? » demande le président.

Vacher compte sur ses doigts et les détaille tous.

« J'ai avoué ce que j'avais fait ; il y en a douze en tout ; je m'en souviens parfaitement aujourd'hui et je l'ai écrit au juge d'instruction. »

Le président donne lecture de la lettre d'aveux, et, avec intention, il change quelques mots, mais Vacher qui, cependant, a écrit cette lettre il y a un an, rectifie au passage : c'est ainsi qu'il dit : j'ai employé le mot voyages et non le mot pérégrinations.

« Le président : Vous avez bonne mémoire pour un fou.
VACHER. — Si ça continue, je vais le redevenir. »

Puis, à un moment donné :
« Tenez, la preuve qu'il y a une Providence ; voyez, le soleil, aujourd'hui, je ne puis le supporter.

D. — Mais il y en a très peu.

R. — Huissier, enlevez le soleil. (*On rit.*)

D. — Avant d'écrire cette lettre, vous avez d'abord nié vos crimes ?

R. — Oui, mais à ce moment-là, je n'étais pas fixé sur ma responsabilité. Quand j'ai su que j'étais fou, j'ai tout avoué. (*Rumeurs.*) Si j'avais voulu agir en coquin, je n'aurais rien dit du tout à M. Fourquet.

D. — Vous avez parcouru dix-neuf départements, tuant et égorgeant ; cependant vous saviez bien que vous commettiez des crimes ?

R. — Oui, mais si j'avais voulu, j'en aurais tué bien d'autres. Je ne tuais que lorsque ma maladie me prenait. Et puis, j'étais repoussé de tout le monde, comme si j'étais un sauvage.

D. — Alors l'accusation se trompe ?

R. — Mais oui, j'ai eu plus de cent fois l'occasion de tuer comme je l'ai fait. (*Vive impression.*)

Le président parle aux jurés de l'affaire du Bois-du-Chêne et dit à Vacher, en parlant d'Augustine Mortureux :

« Vous ne l'avez pas violée, mais volée ?

Vacher nie ce fait et invoque à l'appui de sa dénégation cette circonstance qu'il a remis le porte-monnaie de la victime entre ses deux seins.

D. — Et les souliers ?

R. — Je les ai pris pour remplacer mes bottes en mauvais état. Mais je les ai rejetés parce qu'ils ne m'allaient pas et me faisaient mal. »

A ce moment, Me Charbonnier, le défenseur, proteste.

« On pose, dit-il, à son client, des questions qui sont de véritables hors-d'œuvre. (*Rumeurs.*) Il est poursuivi pour le crime de Bénonces, pas autre chose. Il ne doit pas être question des autres crimes, même avoués. »

Vacher, appuyant la thèse de son défenseur, dit : « Oui, il a raison, cela ne vous regarde pas. »

Mais le président déclare qu'il connaît son devoir et n'a pas l'intention d'y faillir. Vacher est poursuivi pour le crime de Bénonces, c'est entendu, néanmoins, il entend le questionner sur tous ceux qu'il a avoués ; et M. de Coston passe en revue ces crimes.

Arrivé à la tentative de viol commise sur Alphonsine Derouet, le président rappelant à Vacher comment il dépista un gendarme lancé à sa poursuite, l'accusé répond :

« Je ne lui ai pas menti, au gendarme ; il m'a demandé si je n'avais pas rencontré un homme comme moi, j'ai dit non, car j'ai jamais je n'ai rencontré un homme comme moi. »

Enfin on en arrive à l'arrestation de Vacher à Champis.

D. — Le 4 août 1897, vous avez été enfin arrêté à Champis (Ardèche), par M. Plantier, un homme qui a rendu un immense service à la société.

R. — Et à moi aussi. »

Cependant l'accusé dit qu'il est fatigué et qu'il aurait besoin d'une suspension d'audience.

« Nous le sommes tous, fatigués, répond le président, car depuis ce matin, on se croirait vraiment dans un abattoir. »

L'audience est suspendue à cinq heures trente.

A la reprise, le président parle à l'accusé de sa prétendue mission divine. Vacher tire un papier de sa poche et lit.

Il dit notamment que, du moment où il relève de la maison de santé, il est hors de la nature humaine. Il ne relève donc que de Dieu qui, selon sa volonté, emploie des gens à faire du bien ou du mal. Lui, a servi au mal. S'il n'y avait pas de mal, il n'y aurait pas de bien. La preuve qu'il accomplissait une mission divine, c'est que chaque fois qu'il a commis un crime, Dieu n'a pas permis qu'il fût arrêté.

Le président lui oppose alors le rapport des médecins aliénistes.

« Ils ne pouvaient rien voir », répond Vacher.

L'audience est levée à six heures quinze, l'accusé se déclarant de nouveau fatigué et ne voulant plus répondre et la suite des débats est renvoyée au lendemain matin.

AUDIENCE DU 27 OCTOBRE 1898

L'audience est ouverte à neuf heures trois quarts.

Le président revient sur certains détails de l'accusation.

« Vous me posez tout le temps les mêmes questions, dit Vacher ; je ne répondrai pas si vous ne me laissez pas lire mon papier »

D. — Laissez ce papier.

R. — Je dois me défendre quand c'est le temps.

D. — Si vous conservez cette attitude, je vous ferai sortir de l'audience.

R. — Enlevez-moi, alors ; mais il faut le faire tout de suite, pendant que je suis disposé à partir, parce que, si vous voulez le faire seulement tout à l'heure, moi, je ne voudrai peut-être plus m'en aller.

D. — Revenons à la prétendue morsure d'un chien. Jamais vous n'avez été mordu ?

R. — Voilà dix fois que vous répétez la même chose ; je vous dis que c'est la morsure ou les remèdes qui m'ont donné ma maladie.

D. — Vous invoquez le nombre de vos crimes comme preuve de votre irresponsabilité ?

R. — Mais certainement ; j'invoque leur nombre, leur atrocité. Une personne dans un état normal n'aurait pas fait cela.

D. — Pour mieux faire croire à votre prétendue folie, vous avez, en outre, parlé d'une mission divine ; or, vous vous êtes dit qu'il fallait avoir l'air inspiré et, à Belley, en prison, vous avez étudié la vie de Jeanne d'Arc ?

R. — Je n'ai pas demandé à lire Jeanne d'Arc ; c'est un de mes co-détenus qui m'a prêté le livre et j'ai été frappé de la ressemblance de nos missions, à cette jeune fille et à moi. (*Rumeurs.*) Oui, c'était une grande martyre, comme moi, venue sous une autre forme, dans un autre temps.

D. — Vous avez dit au médecin aliéniste vous visitant dans la prison que vous étiez très heureux d'avoir lu la vie de Jeanne d'Arc, mais, après un moment de réflexion, vous avez ajouté : « J'ai tort de vous dire cela, parce que vous allez dire encore que j'aime Jeanne d'Arc parce que c'était une bergère. »

R. — Je l'aime comme j'aime le Christ, qui est un grand sauveur du temps ; j'ai lu le livre et j'ai vu que Jeanne d'Arc agissait comme moi.

D. — Vous êtes un simulateur, d'après les médecins experts ; vos deux systèmes de défense basés, l'un sur une prétendue mor-

sure, l'autre sur une prétendue mission providentielle, ne se concilient pas.

R. — C'est bien facile à dire. Si vous m'aviez vu comme une bête fauve alors que le soleil frappait ma pauvre tête à moitié morte, vous ne diriez pas que j'avais ma raison, ô monstre ! (*Rumeurs.*) Oui, monstre !

LE PRÉSIDENT. — Les injures d'un misérable comme vous s'arrêtent au pied de cette tribune.

VACHER. — Ne dites pas que je suis un misérable, car si je suis ce que vous prétendez, c'est votre faute, à vous, représentants de la société.

LE PRÉSIDENT. — La Cour va se retirer pour délibérer avant de prendre contre vous la mesure dont je vous ai menacé. »

M^e Charbonnier supplie la Cour de patienter encore avant de prendre cette grave détermination. Il serait bon de laisser Vacher se reposer. L'accusé s'assied un instant. Il se calme, puis, comprenant qu'il parlera plus utilement quand les témoins viendront à la barre, il ne répond plus que par monosyllabes au président.

Enfin, l'interrogatoire est terminé et on procède à l'audition des témoins.

C'est d'abord Jacques Berger, de Bénonces, patron de Portalier, qui fait l'éloge de son malheureux petit domestique ; puis le garde champêtre et le maréchal des logis, qui ont procédé aux premières constatations, et le petit Robin, qui a découvert le cadavre ; puis, toutes les personnes chez lesquelles Vacher s'est présenté la veille et le jour du crime et qui, le voyant aujourd'hui sur le banc des accusés, le reconnaissent encore. Tous disent qu'il avait l'air sinistre et sauvage. Vient ensuite le docteur Ravet, de Lhuis, qui a pratiqué l'autopsie de Victor Portalier ; puis c'est le tour d'Alexandre Léger, âgé de onze ans, de Corbonod (Ain), qui s'avance timide et craintif.

LE PRÉSIDENT (*au témoin*). — N'aie pas peur, mon petit. (*Montrant Vacher.*) Il est bien gardé.

L'ACCUSÉ (*terrible*). — C'est trop tard !

L'enfant reconnaît bien Vacher ; c'est bien lui qui l'aborda près du bois, insistant pour qu'il s'y rendît avec lui, sous prétexte de lui faire voir quelque chose de joli. Par trois fois Vacher s'éloigna puis revint à la charge. Il demanda si les maisons étaient loin ; l'enfant lui répondit que non et alors il n'insista plus.

VACHER. — C'est un monstre !

Le témoin ajoute que Vacher lui a dit qu'il aimait bien les petits garçons, mais qu'il aimait encore mieux les petites demoiselles ; puis il lui a tenu des propos obscènes. Alexandre Léger dit encore que la demoiselle Tardy, qui gardait ses vaches non loin de là lui a défendu d'aller au bois avec le chemineau ; que, tout en lui parlant, Vacher regardait cette jeune fille et qu'il lui a demandé où elle demeurerait.

VACHER (*roulant des yeux terribles, au témoin*). — Regarde-moi donc !

LE PRÉSIDENT. — Ne cherchez pas à intimider cet enfant.

VACHER. — C'est vous qui l'influencez. Ce qu'il dit est faux ; on lui a suggéré ses réponses. »

Enfin, voici venir le dernier témoin, Françoise Tardy, qui fait une déposition analogue à celle du jeune Léger.

L'audience est suspendue à onze heures trente-cinq.

AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

Même affluence que la veille et le matin aux abords du Palais ; mêmes bousculades à l'entrée de la salle où l'on se bat, où l'on s'écrase.

Vacher fait son entrée à une heure trente-cinq. Il porte un volumineux paquet de papiers. Quatre gendarmes l'entourent et huit soldats du 23^e régiment d'infanterie, en petite tenue, entourent les gendarmes, prêts à leur prêter main-forte en cas de révolte du prisonnier ; mais Vacher a promis de rester calme, se réservant *d'en boucher un coin aux experts*.

En attendant, il distribue force autographes. Sur des feuilles de papier écolier, il écrit quelques mots, tantôt au crayon rouge, tantôt au crayon bleu. Une fois sa proclamation rédigée, et avant de la remettre aux amateurs qui l'assaillent de demandes, Vacher monte sur son banc et montre au public une feuille sur laquelle on lit : « Joseph Vacher, le grand martyr de notre société fin de siècle, l'instrument d'une volonté divine ».

A sa demande, on baisse les stores de son côté, car il craint, dit-il, le soleil qui rend fou.

« Puisque je suis calme en ce moment, ajoute-t-il, tâchez de m'y maintenir. »

Dans le public, des dames l'examinent avec des face-à-main. Vacher les aperçoit et se place bien en vue.

A deux heures dix, l'audience est ouverte.

Le premier témoin entendu est M. Berne, le juge de paix du canton de Roybon (Isère), d'où Vacher est originaire, et qui a été chargé de faire une enquête sur le passé de l'accusé. Il n'apprend rien que nous ne sachions déjà. Sur la famille de Vacher, il donne d'excellents renseignements. Ses parents sont tous de très braves gens, mais l'accusé, dans son jeune âge, était surnois, violent, cruel. Nul n'a entendu dire qu'il y ait eu dans sa famille des fous, des épileptiques, des alcooliques. On entend difficilement la déposition de ce témoin, en raison des rumeurs qui montent de la rue et se mêlent aux rumeurs de la salle. A un moment donné le bruit devient tel que le président s'emporte et qualifie sévèrement l'attitude d'un public qui, dit-il, se croit dans une auberge. Cependant le calme semble se rétablir, mais cette accalmie est de courte durée. Les conversations reprennent ; on continue à se bousculer, même dans le prétoire et l'on envahit les bancs de la presse ; cela devient scandaleux. Alors le président se décide à faire appeler des soldats et donne l'ordre de mettre à la porte des personnes qui sont entrées on ne sait comment.

Une trentaine de dames s'en vont mécontentes.

On entend ensuite des personnes du village natal de Vacher, puis d'anciens camarades d'école de l'accusé.

M^e Charbonnier, à l'un de ces témoins : « Vous avez été en classe avec lui, était-il intelligent ? A-t-il eu des prix ? »

LE TÉMOIN. — Chez nous, tout le monde en a. (*Hilarité prolongée.*)

C'est ensuite le tour de Mme Declérierx, dont nous avons reproduit les appréciations sur Vacher, dans la partie de cet ouvrage consacrée à l'attitude de l'accusé chez les différents patrons qu'il avait servis avant son entrée au régiment. Sa déposition ne révèle rien que nous ne sachions.

L'huissier appelle ensuite le témoin Bourde.

Bourde, soldat à Lyon, jadis cultivateur à Beaufort, allirme qu'à l'âge de douze ans, se trouvant occupé à décharger du foin avec Vacher, il a été de sa part l'objet de propositions immorales ; que l'accusé a même tenté d'accomplir sur lui un acte contre nature et l'a frappé à coups de poing. « Tout ça, dit-il, s'est passé

sur des bottes de foin. « N'insistons pas, car le témoin a tout dit en termes de caserne.

LE PRÉSIDENT. — Tant pis pour vous, mesdames, vous étiez prévenues ; votre place n'était pas ici.

Deux dames s'enfuient au galop et traversent la salle en se cachant le visage dans leurs mouchoirs.

C'est ensuite le défilé des militaires ou anciens militaires qui ont connu l'accusé au 60^e régiment d'infanterie et dont les dépositions ne nous rappelleraient rien de plus que ce qui a été raconté antérieurement touchant la conduite et les attitudes de Vacher au régiment ; puis l'audience est suspendue à quatre heures dix.

Pendant cette suspension, les dames parties tout à l'heure rentrent un peu partout. Dans l'emplacement réservé au public, il y en a qui se font hisser sur les épaules de messieurs galants pour pouvoir contempler plus facilement les traits de l'assassin.

L'audience est reprise à quatre heures quarante.

Le défilé des témoins militaires ou anciens militaires continue.

Tissot, Joseph, a été sergent de Vacher à son arrivée au régiment. Au cours d'une scène de violence, celui-ci l'a menacé d'un rasoir.

VACHER. — Je voulais me suicider.

LE PRÉSIDENT. — Dans la personne du sergent, alors ? (*Rires.*)

VACHER. — Le témoin se trompe. (*Au témoin.*) Je ne vous en veux d'ailleurs pas ; je vous estime même. (*Rires*) (*Se retournant vers le capitaine Greilshammer.*) Je n'en dirai pas autant de celui-là. (*Hilarité prolongée.*)

Le témoin Tissot, qui a eu, lui aussi, Vacher sous ses ordres, dépose dans le sens des précédents témoins et atteste la violence de caractère de l'accusé.

LE PRÉSIDENT (*à Vacher*). — Vous entendez ? Qu'avez-vous à dire ?

VACHER (*posément*). — J'ai à exprimer le regret que monsieur ne soit pas encore capitaine à la place de M. Greilshammer. (*Hilarité prolongée.*)

C'est maintenant le tour du témoin Loyonnet, Louis, coiffeur à Moulins. Il était lié avec Vacher depuis l'époque où tous deux se trouvaient chez les Frères maristes de Saint-Genis-Laval et ils se sont retrouvés au régiment. Vacher lui a raconté qu'il avait

été renvoyé de cet établissement pour des pratiques dégoûtantes sur ses camarades.

Vacher proteste avec véhémence. « Ce n'est pas vrai, hurle-t-il, il ment ! C'est lui qui est un vilain personnage... Canaille ! »

LE PRÉSIDENT. — Vacher, n'insultez pas le témoin ou je vous fais expulser. (*Au témoin.*) C'est vous qui êtes allé à Baume-les-Dames, voir la fiancée de Vacher, avec lui ?

R. — Oui, Monsieur le président.

A ce propos, le témoin raconte une scène de jalousie que l'accusé fit à sa fiancée ; il était très surexcité. En revenant de Baume-les-Dames à Besançon, il est tombé six fois. Il me disait alors qu'il était très énervé. Nous avions du reste beaucoup bu.

LE PRÉSIDENT. — En effet, Vacher avait beaucoup bu.

VACHER. — Et lui, donc ! (*Rires.*)

Vacher hue le témoin : « menteur ! traître ! » Et il lui fait les cornes.

LE PRÉSIDENT. — Plus tard, après son évasion de l'asile d'aliénés, vous avez revu Vacher. A ce moment, ne vous a-t-il pas dit qu'il avait simulé la folie pour échapper à la justice après son attentat sur sa fiancée ?

R. — Oui, monsieur le président.

D. — C'est vous qui l'avez fait réintégrer à l'asile ?

R. — Oui, et j'ai reçu depuis nombre de lettres dans lesquelles il me faisait des menaces de mort ; j'en ai reçu au moins vingt.

Après Loyonnet, c'est le tour du témoin Plantier, dont la femme fut victime d'une tentative de viol et d'assassinat à Champis.

Il raconte la scène que nous avons rapportée précédemment.

LE PRÉSIDENT. — Plantier, je vous félicite d'avoir arrêté un pareil malfaiteur. Vous avez rendu un grand service à la société.

VACHER. — Moi aussi, je le félicite ; mais il m'a arrêté trop tard, hélas ! (*Montrant les gendarmes.*) Ce sont ceux-là qui auraient dû m'arrêter plus tôt.

Le public applaudit Plantier qui se retire. Vacher applaudit également. On le hue. (*Tumulte prolongé.*)

TROISIEME JOURNÉE

28 OCTOBRE 1898

La foule s'accroît chaque jour davantage aux abords du Palais. Elle est maintenue par deux cordons de troupe du 23^e de ligne ; cependant, il est toujours facile d'enfreindre les consignes les plus sévères. Beaucoup de personnes habiles réussissent à se glisser dans la salle des pas perdus, puis dans les couloirs et dans l'enceinte des assises. A plusieurs reprises, M. le président de Coston est obligé d'intervenir pour rétablir l'ordre. Les femmes sont encore plus nombreuses qu'hier. La faute en est peut-être aux journaux. Ils ont annoncé l'affaire comme scandaleuse et ont dit ne pouvoir rendre compte de certaines parties des débats en raison de l'immoralité des faits et de la crudité des termes dans lesquels ils avaient été rapportés. Or, les femmes de Bourg, curieuses comme toutes, ont voulu voir par elles-mêmes si la presse n'avait pas exagéré. Elles ont dû être convaincues, car les experts ont parlé en savants, appelant les choses par leurs noms, définissant exactement et longuement les attentats reprochés à Vacher, sans se soucier de la qualité des personnes qui composaient l'auditoire. Les spectatrices ont tout entendu, tout compris et sont bravement demeurées, rougissant parfois, prenant des attitudes contrites, mais, au fond, très intéressées.

C'est aujourd'hui la journée des médecins.

Le premier témoin est M. le docteur Lacassagne, professeur de médecine légale à la Faculté de Lyon. Le savant expert considère Vacher à sa sortie de l'asile d'aliénés et procède à l'examen minutieux des divers crimes commis par lui. La description très détaillée de chacun des assassinats du terrible chemineau, montre la similitude dans la façon d'égorger de Vacher. Etranglement, ouverture de la gorge avec un couteau très affilé ou plus probablement un rasoir, éventration et mutilation. L'honorable expert fait également remarquer qu'après chaque assassinat, Vacher s'appliquait à cacher les cadavres de ses victimes dans un fourré, dans un fossé ou derrière une haie.

Après une étude des plus claires et des plus intéressantes sur les différentes formes de l'aliénation mentale comparées aux

observations relevées dans les faits et gestes, le langage et les attitudes de l'accusé, le docteur Lacassagne conclut à la responsabilité très peu atténuée de ce dernier.

A son tour, M. de docteur Pierret, professeur de clinique des maladies mentales à la Faculté de Lyon, écarte d'abord l'hypothèse d'une influence directe exercée sur le tempérament et les actes de Vacher par la morsure d'un chien enragé ou l'absorption de remèdes violents. Après avoir analysé longuement ensuite tous les antécédents de l'accusé, cet expert conclut dans le même sens que son prédécesseur à la barre des témoins.

Vacher, dit-il, a été fou, mais il n'a eu que des accès de folie transitoires. Certains traumatismes dont il est atteint, comme l'intrusion d'une balle derrière l'oreille, peuvent causer quelquefois des troubles cérébraux, mais ces troubles ne se rencontrent pas chez l'accusé. Vacher ne se plaint, en effet, ni de délire ni d'hallucinations. Sa responsabilité est à peine atténuée.

M. le docteur Rebatel, médecin en chef de la maison de santé de Champvert, à Lyon succède au docteur Pierret.

« Dès le début, dit-il, j'ai compris que j'avais affaire à un simulateur. Cet expert entre dans le détail des péripéties qui ont marqué le séjour de l'accusé à la prison Saint-Paul. Il disait à tous qu'il voulait se laisser mourir de faim et mangeait en cachette le pain que lui donnaient ses gardiens. Vacher simulait tour à tour des symptômes d'aliénation de plusieurs sortes, impossibles à rencontrer chez le même individu. A la différence de certains simulateurs habiles, celui-ci ne savait même pas jouer son rôle. La mise en scène organisée par Vacher, lors de notre première entrevue, était bien faite pour confirmer notre impression. L'accusé avait cru devoir s'affubler d'un costume excentrique et de nombreuses décorations. Il n'a pas tardé à s'en débarrasser, dès qu'il a vu que ce déguisement nous laissait tout à fait sceptique. Quand on lui a fait lire, sur mes ordres, la vie de Jeanne d'Arc, je lui ai dit : « Voyez, vous dites que vous êtes comme Jeanne d'Arc, mais vous n'avez pas entendu des voix », il a cru devoir me dire qu'il en avait entendu chez les Frères maristes et à la prison de Belley. Un jour, a-t-il précisé, il s'était mis à prier, à une croisée de chemin et il avait ensuite entendu des voix.

« La façon seule dont il s'exprimait m'indiquait qu'il ne savait même pas de quoi il me parlait.

« Le véritable aliéné est un convaincu, qui ne veut pas discuter; qui n'admet pas la contradiction. Vacher hésite, n'a pas la parole enflammée, l'air inspiré, l'allure extatique du véritable mégalo-mane. Lorsque nous abordions avec Vacher la question de la mission divine qu'il prétendait remplir, il s'emportait ou se taisait brusquement. Quand on lui demandait s'il était fou, il ne s'emportait pas comme les vrais fous. Il n'avait que la seule préoccupation de nous prouver son irresponsabilité. Il a dit un nombre incalculable de fois : « La preuve que je suis irresponsable, etc. » Quand il nous voyait incrédule, il nous disait et nous écrivait que nous devions nous occuper non de son état actuel, mais de son ancienne folie. Jamais un aliéné n'a agi et n'agira ainsi. Ce fait de se dire malade, de plaider son irresponsabilité, est exclusif de toute aliénation mentale. »

Vacher entrecoupe ces déclarations de cris variés et de nombreuses exclamations et les gendarmes ont toutes les peines du monde à le maintenir.

« Il est impossible, continue l'expert, que dans treize attentats, le hasard seul ait trouvé les victimes, écarté les témoins, dissimulé l'assassin. Ces crimes ne sont pas d'un impulsif, d'un irresponsable. Vacher est un simulateur parfaitement conscient de la responsabilité qu'il encourt. C'est un perversi sexuel, un sadique, dont la responsabilité peut être à peine atténuée par les troubles psychiques antérieurs. »

Nous n'avons fait que résumer à grands traits les dépositions des médecins experts qui ont duré plus de trois heures.

On entend ensuite le docteur Lannois, qui ne fait que confirmer les termes de son rapport, d'où il résulte que la balle que Vacher s'était tirée dans l'oreille n'avait pas produit une lésion de nature à modifier son état mental.

Ici prend fin l'audience du matin.

On emmène l'accusé.

Dans la salle des pas perdus une femme se précipite, rompt le cordon de soldats et saute au cou de Vacher. C'est sa sœur, venue de Menton pour suivre les débats.

« Pauvre frère, dit-elle en le couvrant de baisers, c'est le docteur Dufour qui, en te remettant en liberté, est cause du déshonneur de ta famille. »

Vacher laisse faire et n'articule pas un mot.

On écarte sa sœur et le couloir de la prison se referme.

AUDIENCE DE L'APRES-MIDI

A la reprise de l'audience, une foule énorme stationne devant le Palais. Les femmes sont en grand nombre, beaucoup en belles toilettes ; ce sont les plus acharnées à se faufiler, si bien que lorsque les portes sont ouvertes au public, elles passent les premières et s'installent au premier rang. La salle est archi-comble.

Le docteur Bozonnet, médecin de la prison de Belley, est introduit. Après avoir visité Vacher dans sa cellule, pour une maladie quelconque, à son arrivée à Belley, il a délivré un certificat d'irresponsabilité. Le président lui demande combien il a vu de fois l'accusé avant de formuler cette opinion, et ce docteur répond : une seule fois.

D. — Combien a duré l'examen ?

R. — Dix minutes.

LE PRÉSIDENT (*soulevant sa toque*). — J'admire vraiment la compétence de certaines personnes. (*Hilarité.*)

Le témoin a introduit à la prison un confrère de Paris, le docteur Madeuf, et, sans aucune autorisation, l'a emmené visiter Vacher, M. le juge d'instruction survint, trouva ce docteur occupé à sonder l'oreille de l'inculpé avec un instrument de chirurgie et dressa procès-verbal.

M. le président demande à quel titre le docteur Madeuf visitait Vacher, le témoin le connaissait-il ? Et le témoin répond que ce docteur examinait Vacher pour sa satisfaction personnelle et qu'il avait seulement vu le nom de ce confrère à la quatrième page des journaux. (*Vives rumeurs*)

Le témoin est plutôt embarrassé et le président lui adresse une verte semonce qu'il écoute l'oreille basse.

On entend ensuite le docteur Madeuf, docteur en médecine à Paris.

L'attitude de ce témoin est absolument étrange ; il s'est introduit sans autorisation à la prison de Belley.

LE DOCTEUR MADEUF. — Vacher n'est ici qu'une question secondaire ; il faut savoir comment on peut éviter l'éclosion de nouveaux Vacher.

LE PRÉSIDENT. — Ne vous placez pas sur ce terrain ; répondez à mes questions seulement.

Le témoin parle de Mènesclou et de choses absolument étrangères à l'affaire. Visiblement il cherche à se faire de la réclame, mais n'y réussit pas. Il termine en disant : je crois rendre service à la médecine française qui est très en retard (*sic*). (*Violents murmures.*)

Vacher seul applaudit.

Snivent d'autres témoins cités par la défense.

Le capitaine Cochinar, du 60^e d'infanterie, d'après lequel Vacher était très intelligent, mais violent et d'un caractère bizarre ; le directeur des Frères maristes de Saint-Genis-Laval, déclarant que l'accusé était sournois et avait des accès qui faisaient douter de l'équilibre de son état mental.

Pour le docteur Péchaud, qui examina Vacher lors de son passage à l'hôpital militaire, l'accusé était alors atteint de troubles psychiques très caractérisés, et le docteur Franck, ancien médecin major, fait une déposition identique.

Le témoin Genin, qui a connu Vacher à Baume-les-Dames, dit qu'il était déséquilibré.

Le docteur Grandgury, médecin major au 60^e d'infanterie, à Besançon, a constaté chez Vacher la folie mélancolique. La manie de la persécution était évidente. C'est lui qui a diagnostiqué vaguement : « troubles psychiques ». Puis, plus tard, « délire de la persécution ». C'est à la suite de ses rapports que Vacher fut réformé.

VACHER. — En voilà un, un bon officier ! (*Il applaudit. Vives rumeurs.*)

Le dernier témoin entendu est la Sœur Irénée Buénard, qui a soigné Vacher à l'hôpital de Baume-les-Dames. Elle le considère comme détraqué.

Sur la demande de Me Charbonnier et d'accord avec le procureur de la République, on renonce à l'audition des membres de la famille Vacher qui avaient été cités. Cette audition serait trop pénible, déclare Me Charbonnier.

La Cour fait droit à sa demande et l'audition des témoins étant terminée, le président suspend un moment l'audience avant de donner la parole à M. le procureur de la République.

Il est à ce moment quatre heures.

LE RÉQUISITOIRE

L'audience est reprise à quatre heures vingt.

Le président donne la parole au procureur de la République pour son réquisitoire.

L'organe du ministère public, en un langage très élevé, requiert, avec une grande énergie, contre Vacher, le plus grand coupable, peut-être, que les annales judiciaires aient eu à enregistrer jamais.

Il reprend dès son début l'existence de l'accusé, son passage au régiment, examine les faits de violence qui lui sont reprochés, les analyse successivement et s'attache à démontrer que Vacher jouissait de la plénitude de ses facultés mentales et de tout son bon sens. S'il se laissait emporter par ses instincts violents, il savait aussi se contenir quand il le fallait.

Vacher est envoyé dans une maison d'aliénés. Était-il réellement fou alors ? Il est bien permis de penser qu'il ne faisait que jouer une odieuse comédie. Enfin, il sort guéri de Saint-Robert.

A ce moment Vacher se lève et veut jeter sa toque à la tête du procureur.

Les gendarmes se précipitent sur lui. Dans la lutte, la toque légendaire est mise en morceaux.

« La voilà bien arrangée ! hurle Vacher.

LE PRÉSIDENT. — Vacher, si vous recommencez vos excentricités, je vais vous faire attacher.

VACHER. — Il fallait le faire tout de suite au lieu de me déchirer ma casquette.

Les gendarmes maintiennent l'accusé qui gesticule violemment.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE. — Oh ! laissez-le ! Il défend sa tête après tout.

Enfin, Vacher se calme.

Le ministère public examine alors toute la longue série de crimes avoués par le bandit. Pour tous il établit sans peine la préméditation qui est évidente.

Arrivé à l'arrestation, il rend hommage au zèle intelligent du juge d'instruction de Belley, M. Fourquet, auquel la France doit d'être débarrassée, dit-il, du plus grand criminel du siècle.

Il rétorque ensuite les arguments de Vacher se prétendant tou-

« Non, non, dit-il, Vacher n'est pas fou. Il ne s'agit pas ici d'aliénation, mais de sadisme, dans toute son horreur. Cette passion, il voulait à tout prix l'assouvir, mais il entendait y parvenir sans risque de danger quelconque, par sa ruse et son habileté.

C'est en vain qu'il espère faire croire à son irresponsabilité en raison de l'horreur de ses crimes ; le jury ne se laissera pas tromper après les déclarations si précises et si nettes des médecins experts. Ce n'est pas un aliéné qui est là entre les gendarmes, c'est un grand criminel. Vous avez à le juger, messieurs les jurés, vous ne faillirez pas à cette grande tâche. Soyez sans pitié ! Vous le devez à la mémoire des victimes et à l'honneur de ceux qui furent injustement soupçonnés.

C'est la peine de mort que vous prononcerez.

(*Longue salve d'applaudissements.*)

Vacher, qui tournait le dos, se retourne, blême, la face grimaçante. Il ne s'attendait pas à cette manifestation.

C'est alors, au milieu de la plus vive émotion, que le président donne la parole au défenseur.

LA PLAIDOIRIE

Me Charbonnier se lève. L'allure est imposante ; la physionomie sévère et loyale.

Sa parole, chaude et colorée, produit une vive impression.

« C'est moins un grand criminel, dit-il en débutant, que je suis venu défendre qu'un pauvre malade.

« Depuis trois jours nous pataugeons ici dans le sang, mais tout cela, ce sont des impressions ; ce qu'il nous faut, ce sont des preuves. Nous allons les chercher. »

Le défenseur reprend, lui aussi, l'examen de la vie de Vacher et s'efforce de démontrer que les renseignements versés aux débats contre Vacher sont absolument exagérés.

Lorsque Me Charbonnier parle de son passage au régiment, Vacher se met à sangloter, mais cet accès de sensibilité dure peu.

« Et c'est ce soldat si fier, poursuit l'honorable défenseur, que l'on retrouve errant, méprisé, honni, se traînant sur les routes, courbé sous la honte. (*Vacher sanglote bruyamment.*)

« N'est-ce donc pas là la folie, ce flambeau qui vient éclairer ce procès ?

« ... Ce que je viens demander ici, ce n'est pas justice pour lui seul, mais pour ses quatorze frères et sœurs qui gémissent sous la réprobation publique...

« Vous ne direz pas : c'est un chien enragé, il faut qu'il disparaisse ; non, vous le jugerez humainement et justement.

« Longtemps j'ai cherché des médecins pour examiner contradictoirement Vacher. Tous ceux qui m'ont écouté ont reconnu que j'avais raison ; mais aucun n'a voulu venir discuter le rapport des médecins experts. Pourquoi ? Je ne veux pas le rechercher.

« Et pourquoi l'accusation s'est-elle ainsi résolue à prendre, pour amener Vacher devant vous, le cinquième crime ? Il fallait évidemment à cette accusation un coupable responsable et non un aliéné. Si l'on eût jugé tout d'abord le crime de Beaurepaire, qui donc aurait pu soutenir la responsabilité de Vacher ? C'est cinquante jours après sa sortie de l'asile de Saint-Robert, en effet, que Vacher tue la jeune Eugénie Delhomme, par conséquent, malgré tous les médecins, on ne l'eût point considéré comme guéri et l'on eût ainsi brisé toute la chaîne de ces abominables crimes frappés tous, par là même, de la même tare de folie.

« Vacher fou, à Beaurepaire, était fatalement fou pour tous les autres crimes. Voilà pourquoi on a pris le cinquième crime.

M^e Charbonnier examine ensuite le crime de Bénonces. Vacher l'a-t-il prémédité ? La défense estime que la préméditation n'a jamais existé et il s'attache à le démontrer, après quoi il recherche si les experts ne se sont pas trompés en affirmant la complète responsabilité de son client. Il combat pied à pied leurs conclusions et son raisonnement aboutit à cette affirmation que Vacher était fou, archi-fou, tous ses actes le prouvant d'une façon surabondante

M^e Charbonnier s'étend très longuement sur ce point dont il sent toute l'importance

Le public ne semble pas goûter son argumentation et fait, à plusieurs reprises, entendre des murmures.

L'honorable défenseur met ensuite les jurés en garde contre les erreurs d'expertises, erreurs qui se répètent si souvent et conclut en suppliant le jury, non pas d'acquitter Vacher, mais d'écarter la question de préméditation. Ce ne serait plus la mort, mais les travaux forcés à perpétuité.

CONDAMNATION A MORT

A neuf heures, les débats sont clos.

Vacher pousse des sanglots perçants lorsque les jurés entrent dans la salle des délibérations.

La Cour s'est retirée après avoir rendu un arrêt rejetant les conclusions à fin de contre-expertise déposées par la défense au début du procès.

Le public, à l'audience, manifeste très bruyamment. Des injures sont adressées à Vacher. Au dehors, une foule énorme rompt la haie des soldats et les cris : A mort ! A mort ! sont poussés, On les entend distinctement de la salle. Vacher demeure impassible.

Sur les ordres du président, la foule hurlante est refoulée au loin

Après un quart d'heure de délibération, le jury rentre en séance, rapportant un *verdict affirmatif sans circonstances atténuantes*.

LE PRÉSIDENT (à Vacher). — Qu'avez-vous à dire ?

VACHER (très calme). — Malheur à ceux qui me condamnent ! Pendant la délibération de la Cour, il est très pâle.

Et pendant qu'au dehors la foule hurle : « A mort ! »

La Cour condamne Vacher à la peine de mort.

L'arrêt porte que l'exécution aura lieu sur une place publique de la ville de Bourg.

Cet arrêt est accueilli par de formidables braves du public.

M. Victor Bergery, rédacteur du journal *Le Petit Bourguignon*, qui a assisté, comme reporter de son journal, aux débats du procès de Vacher était allé demander à la prison de Bourg quelques renseignements sur l'attitude du condamné, après sa réintégration dans cet établissement. Nous lui empruntons les détails suivants :

« L'arrêt de mort, a dit le gardien, l'a complètement abasourdi.

« Tout en rentrant, il s'est assis sur son escabeau, et, quelques minutes après, il demandait son dîner qu'il mangea de fort bon appétit. Il ne fit qu'une réflexion, vers le milieu du repas, à propos de son pourvoi en cassation :

— Qu'est-ce qu'il a dit, le président ? Trois jours francs pour me pourvoir en cassation ? S'ils croient que je vais caler, ils se

trompent. Je ne demanderai rien du tout ; ça leur en bouchera un coin. »

« Et il continua paisiblement son repas qu'on lui laissa prolonger aussi longtemps qu'il voulut.

« Lorsqu'il eut fini, on le reficela comme d'habitude ; car depuis sa dernière tentative de révolte, on lui attache les bras sur la poitrine et on ne lui enlève ses liens que lorsqu'il veut écrire ou au moment des repas. Comme il allait se jeter sur son lit, il eut un souvenir de regret pour son bonnet en peau de lapin qui a été quelque peu mis à mal pendant l'audience d'hier, lorsque les gendarmes voulurent le lui enlever, chacun tirant de son côté.

— Ces salauds-là, ils me l'ont bien arrangé, mon pauvre bonnet ! ça m'a fait tout de même quelque chose quand il a craqué ; c'est que je suis un peu superstitieux... Et puis, mon avocat ! En voilà un malin qui va parler des principes de 89 ! des grands principes de la Révolution, comme il a dit à des jurés qui ne sont peut-être pas républicains ! C'est pas fort ! Il les a mis contre moi, pour sûr. Il aurait mieux fait de parler de Jésus-Christ ; cela ne vexé jamais personne ; et, après tout, je m'en fiche, puisque je suis condamné à mort comme lui. »

« Quelques instants après, Vacher dormait profondément. Il s'est réveillé brusquement, à huit heures et il a demandé ce qu'il y avait de nouveau.

« Rien, lui fut-il répondu.

— Allons tant mieux, dit-il.

« Puis il se mit à siffloter. »

L'EXÉCUTION DE VACHER

Un compte rendu très exact et très précis des circonstances de l'exécution de Vacher, le 31 décembre 1898, a été publié par le journal *Le Progrès de Lyon*. Nous lui en empruntons donc les détails qu'il a donnés à ce sujet.

Le réveil du condamné. — A six heures trente-cinq, MM. Ducher, procureur de la République ; Verdalle, juge suppléant ; Berriat, juge d'instruction ; Dupré, médecin de la prison ; Deves, capitaine de gendarmerie ; l'abbé Roman, remplaçant M. Sambet, aumônier de la prison, retenu par la maladie ; Morellet, greffier en chef, pénétrèrent dans la prison.

Lorsque le gardien ouvre la porte de la cellule, Vacher dort profondément, et M. Ducher est obligé de lui toucher l'épaule pour le réveiller.

« Votre pourvoi en cassation et votre recours en grâce ont été rejetés, dit-il. Levez-vous et soyez énergique. »

Avec un grand sang-froid, Vacher répond :

« C'est bon, faites de moi ce que vous voudrez. Je marche droit devant moi. »

Puis il se lève et s'habille tranquillement avec l'aide d'un gardien.

L'abbé Roman s'approche de lui et lui demande s'il veut se confesser.

Vacher répond :

« Ce n'est pas la peine ; j'entendrai la messe devant Dieu. »

Comme l'abbé l'exhorte au repentir et lui présente un crucifix, Vacher proteste de son innocence et il ajoute :

« J'embrasserai Jésus-Christ tout à l'heure. Vous croyez, ajoute-t-il, expier les fautes de la France en me faisant mourir, cela ne suffira pas ; vous commettrez un crime de plus ; je suis la grande victime fin de siècle. »

On demande à Vacher s'il veut boire un verre de rhum. Il répond qu'il n'a besoin de rien.

La toilette. — Le patient est ensuite mené au greffe de la prison où a lieu la toilette du condamné.

Pendant qu'on procède à cette opération, Vacher cause avec le plus grand sang-froid ; il est très pâle ; mais sa voix est toujours ferme et énergique.

« Ce n'est pas la peine de tant me ligoter, dit-il, je ne m'échapperai pas. Puis il plaisante.

— Je suis bien content de m'être fait couper les cheveux hier, dit-il. »

Un moment après il s'écrie :

« C'est curieux tout de même, voilà Mazoyer qui a tout avoué, qui a eu une attitude d'imbécile, et on le gracie. Et moi, qui ai plaidé mon innocence, on me tue. Mais j'ai la conscience tranquille et je souhaite que tous ceux qui m'entendent l'aient aussi tranquille que moi. »

La toilette est terminée. Deibler invite Vacher à se lever ; mais celui-ci refuse de marcher.

« Portez-moi si vous voulez, dit-il, je ne veux pas marcher ; je veux me traîner. »

* * *

A six heures cinquante, la porte de la prison s'ouvre et Vacher apparaît, porté par les aides du bourreau qui le descendent en bas du perron.

Pendant qu'on le descend, Vacher jette un regard sur un petit groupe de personnes qui stationnent en bas et s'écrie :

« Ah ! la voilà, la victime des fautes des asiles ! »

Il est livide, mais paraît toujours très maître de lui ; sa voix, un peu chantante, nous paraît aussi ferme qu'au cours du procès.

De la prison à la guillotine. — Vacher est hissé dans le fourgon ; l'abbé Roman et Deibler prennent place à côté de lui et le cortège, entouré de gendarmes à cheval, se dirige vers le champ de Mars, en passant par les rues du Palais, Bourgmayer et des Casernes ; il fait grand jour quand il débouche sur le champ de Mars.

« Le voilà ! crient les personnes placées au premier rang de la foule qui se presse derrière le cordon de troupes. Le fourgon s'arrête à deux pas de la guillotine.

L'expiation. — Le marche-pied du fourgon placé, on s'attend à voir Vacher descendre tout seul ; mais, pendant les quelques minutes qu'a duré le trajet, le condamné que son énergie a complètement abandonné, a perdu connaissance, et c'est une masse inerte que les aides du bourreau jettent sur la bascule.

De la foule, à ce moment, s'élève un immense murmure. Des cris retentissent :

« A mort ! A mort Vacher ! A mort l'assassin ! Le lâche ! Il ne sait pas mourir proprement ! »

Trois secondes après, justice est faite. Il est exactement sept heures trois minutes.

En entendant le coup sourd du couperet, la foule applaudit bruyamment.

Les restes du supplicié sont jetés dans un cercueil déposé à côté de la machine et qui remplace le traditionnel panier de son. Le cercueil est placé sur le corbillard des pompes funèbres et transporté directement à l'hôpital.

C'est avec l'exécution de Vacher que, ce dernier jour de l'année 1898, Deibler, le bourreau, termina sa carrière.

* * *

La tenue de Vacher aux assises n'avait inspiré aucun sentiment de pitié. Sa mort ne provoqua même pas de commisération.

Cet homme qui s'était complu dans le spectacle de l'agonie de ses victimes, a eu peur à ses derniers moments. Il n'est pas mort comme un fou, avec la superbe d'un mystique ou la dignité d'un individu qui se croit un martyr. Il est resté un révolté ; puis, la terreur l'ayant envahi, il est mort lâchement, donnant ainsi une dernière preuve que le glaive de la loi n'avait pas frappé un aliéné.

CINQUIEME PARTIE

I. — OBSERVATIONS FINALES SUR LA MENTALITÉ DE VACHER.

II. — QUELQUES APPRÉCIATIONS DE MAGISTRATS ET DE VICTIMES D'ERREURS JUDICIAIRES SUR LE ROLE JOUÉ PAR LE JUGE D'INSTRUCTION.

La première impression qui se dégage du récit des crimes commis par Vacher est celle-ci : « C'est un fou. »

Avant de l'avoir découvert et de l'avoir vu, nous avons dit, comme tout le monde : « C'est un fou. »

Dans les multiples circonstances où des personnes nous ont entretenu de lui, toutes ont débuté par cette phrase : « C'est un fou, n'est-ce pas ? »

Sur quoi donc était basée cette opinion ainsi proclamée invariablement ? Sur le nombre et l'énormité des crimes de cet assassin. Pourquoi ? Parce que toutes les fois que le commun des mortels se trouve en présence de faits et gestes qui sortent de l'ordinaire dans le domaine du mal on les qualifie d'actes de folie.

Que Vacher soit un anormal, nous n'y contredisons point, puisque c'est un sadique et que c'est son état de sadisme qui explique ses crimes.

La passion voluptueuse s'associe au penchant à la cruauté, à la violence observée chez Vacher et ces forces s'exercent librement, par suite de l'absence ou de la faiblesse du frein habituel que constituent les sentiments moraux, mais il serait contraire au

raisonnement scientifique de conclure de l'absence de sentiments moraux à la démence.

Thoinet a défini ainsi le sadisme :

« Trouver dans une souffrance de degré variable — tantôt légère, tantôt grave ou d'un raffinement atroce — qu'on fait infliger, qu'on voit infliger ou qu'on inflige soi-même, à un être humain, la condition toujours nécessaire, et parfois suffisante, de la jouissance sexuelle : telle est la perversion du sens génital que l'on nomme *sadisme*. Commettre un *acte sadique*, c'est donc faire souffrir autrui pour trouver dans cette souffrance une jouissance sexuelle ; et le perversi atteint de sadisme porte le nom de *sadique*. »

Mais le sadisme, de l'aveu des aliénistes, n'implique pas nécessairement par lui-même la démence, attendu qu'il laisse subsister chez l'agent les éléments qui concourent à l'établissement de la responsabilité, c'est-à-dire la conscience de l'acte, la liberté d'action et la volonté d'agir.

Nous sommes ici en présence d'un criminel et la question qui intéresse le juge est celle de savoir si, à ce titre, il méritait de subir les rigueurs de la loi ou s'il devait être classé dans la catégorie de ceux en faveur desquels elle suspend ses sanctions. En d'autres termes, le Code pénal édictant qu'il n'y a ni crime ni délit lorsque l'inculpé était en état de démence au temps de l'action, demandons-nous si Vacher était dans cet état lorsqu'il a assassiné ses victimes.

Le Code pénal fait reposer la responsabilité sur l'intention et la libre volonté dont l'absence implique ainsi, selon la loi, un état de démence. Par application de ces principes il eût donc fallu, pour déclarer Vacher irresponsable, prouver qu'il n'avait pas commis ses crimes avec intention, volontairement et librement. Il importe ainsi de rechercher si les crimes de Vacher avaient un mobile, car le mobile explique l'intention ; et dès l'instant où le mobile est prouvé le nombre et la violence de ces crimes s'expliquera suffisamment par le degré de puissance de ce mobile sans qu'il soit nécessaire de recourir pour cela à une affirmation de la démence. Ici le mobile est la jouissance sexuelle et Vacher se trouvera placé entre deux forces : l'une attractive, les plaisirs des sens ; l'autre répulsive, la crainte du châtiement ; et nous le verrons céder tantôt à l'une de ces forces, tantôt à l'autre selon qu'il aura ou non la certitude que nul ne l'a vu commettre son crime. Dès lors,

pouvant choisir et, de fait, choisissant entre deux alternatives, il fait acte de liberté, de même qu'en agissant d'une façon délibérée il fait preuve de volonté.

Vacher, on l'a vu, discute mentalement avant d'agir, le pour et le contre ; il prévoit et calcule ses chances de fuite, et si un événement vient déranger ses prévisions, vite il abandonne son projet ou en suspend ou en ajourne l'exécution. Il prouve ainsi qu'il a sa liberté d'action et qu'il n'est pas un impulsif. D'autre part il choisit les endroits où il aura la chance : 1° de rencontrer des victimes ; 2° de les trouver isolées ; 3° de les trouver jeunes ou en état d'infériorité physique ; 4° dans un lieu propice à la dissimulation du cadavre ; 5° dans un site accidenté ou boisé qui lui permette de se dissimuler facilement et rapidement une fois le coup fait. Dans quelle affaire criminelle serait-il donc possible de trouver des traits aussi nettement caractérisés d'intention et de volonté ? Quant à la répétition des crimes, elle trouve son explication toute naturelle dans ce double fait que Vacher a pris de plus en plus goût à l'acte ; qu'il a subi l'entraînement, et d'autre part, qu'il a constamment échappé à toutes les recherches.

Analysons maintenant le caractère de l'affreux chemineau et voyons si parmi les traits qu'il présente, il est possible de découvrir le moindre indice de dérèglement d'esprit, d'impulsion, d'absence de mobiles dans ses actes ou si, au contraire nous nous trouvons en présence d'un individu soucieux de satisfaire uniquement ses passions et maître de ses résolutions.

Vacher poursuivait un but particulièrement, celui de la satisfaction ou mieux de l'assouvissement de ses violents appétits sexuels, ce qui ne l'empêchait pas, d'ailleurs, de voler à l'occasion les objets qui étaient à sa convenance. Il ne se borne pas à assassiner ou à violenter les personnes que le hasard lui fait rencontrer ; et si l'occasion s'offre, il faut qu'elle ne comporte pas de risques ; mais il la cherche et il la cherche sans danger. Pour cela, il explore les pâturages où viennent les bergers, car il sait que là, il ne trouvera que des jeunes gens dont l'âge tente son abominable vice, et cela à l'écart des habitations et des champs cultivés qui sont plus fréquentés par les paysans que ne le sont les pâturages. Il pousse plus loin la précaution, en demandant aux bergers s'il y a quelqu'un à proximité, à quelle distance se trouvent les habitations les plus rapprochées. Vacher a la volonté de réagir, et il

réagit chaque fois que son intérêt le lui commande : par exemple si la victime crie avant qu'il ait eu le temps de la saisir à la gorge ou s'il voit ou entend venir quelqu'un. Prévoyant dans les préliminaires du crime, il n'oublie jamais de comprimer avec sa main la bouche de sa victime pour étouffer ses cris, puis il l'étrangle avant de la saigner.

Après le crime, il agit avec la même prudence, car il a d'avance tout prévu, tout calculé pour assurer sa retraite. C'est ainsi qu'il dissimule immédiatement le cadavre en le transportant à quelque distance pour le dérober à la vue des passants et en le recouvrant de feuillage et de terre ; qu'il fuit ensuite à grandes enjambées sous le couvert des bois ; qu'il change de vêtements et qu'à marches forcées, il s'efforce de mettre au plus vite une grande distance entre le lieu du crime et lui.

Sa manière de se présenter dans les habitations est d'un comédien. Selon que son intérêt le lui commande, d'autoritaire il se fait humble ; de violent, repentant ; tantôt il dit les pires horreurs des communautés religieuses d'hommes, tantôt il se réclame d'elles et affecte des manières de dévot.

Les explications qu'il a été appelé à donner fourmillent de contradictions, car il est menteur et, quand on est menteur, on a besoin d'une excellente mémoire pour ne pas se contredire. Ce n'est pas qu'il soit mal doué à ce point de vue, mais dans son affaire le champ des explications est si vaste !

Ainsi il s'est déclaré constamment impulsif, mais il a oublié qu'il nous avait dit un jour, au début de l'information, par conséquent avant d'avoir organisé un système de défense : « Si je n'avais pas tué mes victimes, elles seraient allées me dénoncer et alors j'aurais été pris. »

Il a prétendu qu'il n'avait pas fait de mal à la femme Plantier, bien que cela lui eût été facile parce qu'à ce moment sa *maladie* l'avait abandonné. Or, non seulement il avait été mis dans l'impuissance de commettre son crime par l'arrivée du mari, mais encore il a reconnu lui-même le fait dans une lettre adressée à ses parents avant d'avoir été transféré à Belley et, par conséquent, de savoir qu'il était recherché pour de nombreux crimes. Dans cette lettre, il avouait nettement le mobile de son attentat et la cause de son échec dans les termes suivants : « J'étais à me reposer, lors que par hasard un petit ange terrestre (M^{me} Plantier), est

venu près de moi. Le céleri qui, à ce moment était bien disposé... et que la force est souvent même le droit, il a tenté d'appliquer la loi... » (ce qui signifie qu'il était en rut et qu'il a voulu appliquer sa loi à lui qui était celle du bon plaisir). Et plus loin : « Si le mari n'était pas arrivé, c'était *basta*. » Et à Charlon, à Champis : « La garce ! si elle n'avait pas tant crié, l'affaire y était ».

Ainsi il reconnaît lui-même ici qu'en fait d'impulsion subite, il n'aurait violé la femme Plantier que si le mari n'était pas survenu et il avoue du même coup qu'il est maître de ses mouvements.

Au surplus, Vacher entend se placer au-dessus des lois ou, pour mieux dire, elles sont pour lui inexistantes, car il proclame et invoque à son profit la prédominance sur elles des lois naturelles, c'est pourquoi revient souvent sous sa plume ou dans ses propos l'aphorisme cher à M. de Bismarck, qu'il formule ainsi : le droit, c'est la force. Cette profession de foi, il l'a exprimée en termes catégoriques et en l'appliquant à son programme de viols et d'assassinats dans sa lettre du 20 août déjà citée, à l'occasion de l'attentat commis sur la femme Plantier : « Rappelez-vous toujours, chers parents, que je ne relève que de Dieu seul et que pas plus ni eux ni les armes à la main, les hommes n'ont pu m'empêcher d'aller sur les quatre points. Leurs paroles seront bien belles, mais celles de la nature causent souvent plus haut et souvent les condamnent... Coûte que coûte, il faut que j'en goûte ; cela est fait pour tous. »

Vacher ne pouvait pas proclamer avec plus d'audace et de cynisme son droit à toutes les femmes. Il est tout entier dans ces paroles. Cette insolente profession de foi et ces inconcevables prétentions donnent la mesure de ses appétits sexuels et de son orgueil et ne supposent nullement la démence et l'irresponsabilité. Ceci dit, passons dans le domaine de la physiologie et voyons ce que révéla à ce dernier point de vue l'examen du cerveau de Vacher.

Après l'exécution de Vacher, le docteur Madeuf, dont nous avons signalé les intrigues tendant à se tailler une réclame dans l'affaire Vacher, et dont nous avons montré le rôle peu reluisant à l'audience de la Cour d'assises, était parvenu à obtenir de la famille du supplicié que sa tête lui fût remise. Après l'autopsie du cadavre, il fit parvenir le cerveau au docteur Toulouse, médecin de l'asile de Villejuif et la tête au docteur Laborde, chef des travaux pratiques à la Faculté de médecine de Paris.

L'hémisphère droit du cerveau, divisé en plusieurs sections, fut donné, par le docteur Toulouse, partie au docteur Klippel, médecin des hôpitaux, partie au laboratoire de la clinique des maladies nerveuses, dirigé par le docteur Philippe, partie au laboratoire de clinique des maladies mentales, à Sainte-Anne et le reste au docteur Lombrose.

Le docteur Toulouse avait gardé l'hémisphère gauche qu'il livra ensuite aux observations du docteur Manouvrier, directeur de l'Ecole d'anthropologie.

Le docteur Toulouse a déclaré :

« Le résultat de mes recherches confirme l'appréciation que j'avais donnée sur le sujet vivant. J'ai été le seul à conclure nettement à la folie du tueur de bergers ».

Il est déjà singulier de voir un médecin, fût-il le docteur Toulouse, se vanter, dans une affirmation de forme aussi tranchante, d'avoir proclamé fou un homme qu'il n'avait jamais observé, ni même jamais vu ; mais il n'est pas moins singulier d'apprendre de lui que, cette opinion, il l'a basée sur le rapport si long et si documenté des trois médecins experts de Lyon dont la compétence ne pouvait être mise en doute, et qui, ayant observé Vacher à loisir pendant plusieurs mois, ont conclu en sens contraire. On sera mieux fixé encore cependant sur la valeur du jugement du docteur Toulouse en observant que cet éminent aliéniste est en contradiction formelle, d'une part, en ce qui concerne une question de fait, avec le docteur Boyer, de Lyon, et trois autres de ses confrères, qui ont assisté à l'autopsie du cadavre de Vacher, et d'autre part, en ce qui concerne des conclusions d'ordre à la fois scientifique et psychologique, avec le docteur Manouvrier, l'éminent anthropologiste.

« Le cerveau très volumineux, a déclaré le docteur Toulouse, était mou et présentait des adhérences méningées de la pie-mère, signe caractéristique d'un cerveau malade ».

Or, d'après le docteur Boyer, d'accord en cela avec les docteurs Chaumier, Paviot et Taty qui ont assisté, eux aussi, à l'autopsie, le cerveau était parfaitement sain et normal.

Citons textuellement le rapport du docteur Boyer :

La dure-mère est saine : elle n'offre dans toute la convexité ni adhérence ni épaissement d'aucune sorte, à aucun degré.

« La pie-mère n'a aucune adhérence avec la dure-mère ; elle

est normalement vascularisée ; elle ne présente ni épaissement ni exsudat, aucune trace d'inflammation ancienne ou récente.

« L'encéphale se laisse enlever avec difficulté ; ni adhérence ni exsudat à la base.

« La masse encéphalique, cerveau, cervelet et bulbe, pèse 1.500 grammes.

« La dure-mère de la base est absolument normale. Dans les deux fosses temporo-sphéroïdes, notamment, elle n'offre aucune adhérence en dehors des points d'attache normaux.

« Des coupes de Pitres, préfrontale, frontale, pariétale et pédiculo-pariétale, ont été pratiquées sur l'hémisphère droit. Elles n'ont rien révélé d'anormal.

« La moelle a été enlevée. Les méninges spinales et la substance médullaire sont absolument normales, ni exsudat, ni adhérence, ni épaissement. »

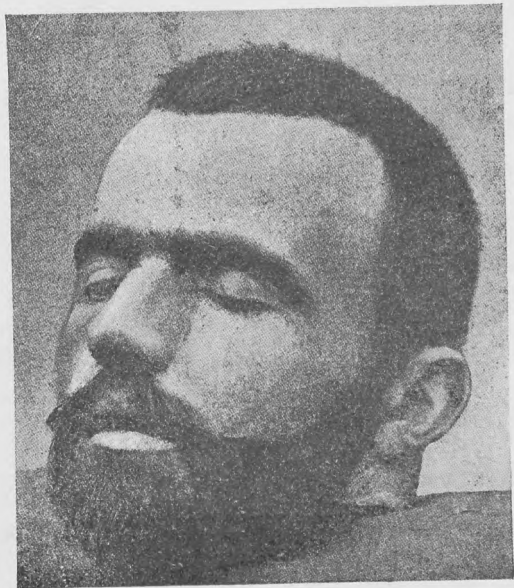
Ainsi les constatations alléguées par le docteur Toulouse se trouvent manifestement contredites par l'affirmation de quatre médecins qui ont assisté à l'autopsie du cadavre de Vacher.

Voici maintenant l'opinion du docteur Manouvrier :

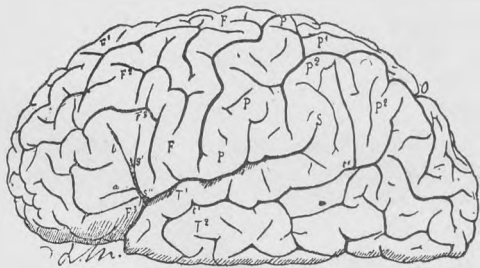
« L'hémisphère gauche soumis à mon examen ne m'a rien présenté d'anormal. Sous le rapport du volume et de la morphologie externe, il offre, au contraire, un développement supérieur à la moyenne... Au point de vue des lésions proprement dites, j'aurais pu rencontrer des adhérences de la pie-mère. J'ai enlevé celle-ci sur les neuf dixièmes environ de la surface de l'hémisphère gauche et je n'ai trouvé d'adhérence pathologique nulle part. En somme, le résultat de mon examen, sans pouvoir élucider aucune des questions relatives à l'état mental du sujet, est négatif en ce qui concerne les preuves que l'on pouvait attendre de cet examen en faveur d'une interprétation pathologique. »

Ainsi l'opinion du docteur Manouvrier est en discordance avec celle du docteur Toulouse sur la question qui vient d'être examinée.

* Le docteur Laborde a examiné à son tour la question de la responsabilité de Vacher dans un opuscule intitulé : *Etude psychologique et anatomique de Vacher*, auquel ont collaboré MM. Manouvrier, Papillaut et Gellé, le premier pour l'étude du cerveau, le deuxième pour l'examen du crâne et le troisième pour les lésions de l'oreille.



Tête de Vacher photographiée à l'état frais, après l'exécution.



Hémisphère gauche du cerveau de Vacher, dessiné à l'aide du stéréographe de Broca, par le Professeur Manouvrier, Directeur de l'École d'anthropologie.

Le poids du cerveau de Vacher (1.500 gr.) était supérieur à la moyenne, et sensiblement égal à celui de Gambetta, mais il lui manquait la finesse et la délicatesse des circonvolutions, des plicatures de ce dernier.

Ces deux gravures sont extraites de l'*Etude psycho-physiologique médico-légale et anatomique sur VACHER*, par J.-V. Laborde, avec la collaboration de MM. Manouvrier, Papillault et Gelle.

Nous remercions M. Costes, éditeur à Paris, rue Monsieur-le-Prince, 8, d'avoir bien voulu nous permettre cette reproduction.

Disons tout de suite qu'en présence des constatations et des conclusions du docteur Manouvrier, le docteur Laborde semble bien avoir renoncé à tirer argument de l'existence d'altérations pathologiques du cerveau de Vacher pour étayer sa thèse de l'irresponsabilité de ce criminel. A cet égard, il déclare s'en référer surtout à *l'observation des faits et à leur interprétation rationnelle*.

En premier lieu, le docteur Laborde, à l'encontre de l'enquête minutieuse et très complète à laquelle nous avons fait procéder sur les antécédents héréditaires de Vacher, pose en principe : 1^o que le père de celui-ci eut, vers l'âge de quarante ans, une fièvre pendant laquelle on fut obligé de l'attacher ; 2^o qu'un de ses parents les plus proches, actuellement vivant, manifeste, par intervalles, des troubles mentaux caractérisés par ce fait qu'il quitte brusquement tout travail et qu'il se met à courir sans but en criant et en chantant. Seulement le docteur Laborde ne nous indique pas la source de son information. Il se borne à dire que, ces renseignements, *il a « toute raison » de les croire authentiques et exacts* ».

Quelle est cette raison ? Pourquoi ne nous la fait-il pas connaître ?

Ainsi formulé, l'argument est, par le fait, sujet à caution et ne saurait être retenu. Il ne saurait surtout prévaloir contre les investigations du juge de paix du canton de Vacher, magistrat présentant toutes les garanties, tant au point de vue de la maturité d'esprit que sous le rapport de l'intégrité et de la sûreté de ses informations dans un pays qu'il habitait depuis fort longtemps ; ni contre l'enquête du maire de la commune, bien placé pour être renseigné, car il ne faut pas oublier que rien ne reste mieux dans l'esprit des paysans et ne se transmet plus sûrement, de génération en génération, que les souvenirs de tout ce qui, dans une famille, touche à la folie, aux anomalies mentales et aux excruciations. Il n'est pas rare, dans les disputes entre paysans, de leur entendre dire : « Ton père — ou ton grand-père — ou ton arrière-grand-père était fou, ou courait à travers champs, » etc. Dès lors, si les faits invoqués par le docteur Laborde avaient existé, ni le juge de paix, ni le maire ne les auraient ignorés.

Donc, au point de vue hérédité, aucune preuve d'antécédents.

Cette question, une fois tranchée, sans nous attarder aux arguments accessoires purement théoriques et sans force probante,

énoncés par le docteur Laborde à l'appui de sa thèse de l'irresponsabilité de Vacher, attachons-nous surtout à l'opinion des médecins qui, ayant examiné ce sujet, à Besançon et à Saint-Ylie, l'ont déclaré atteint d'aliénation mentale caractérisée par des idées de mélancolie, de suicide, de persécution et une grande irritabilité, puisque c'est sur *ces opinions surtout* que le docteur Laborde déclare fonder la sienne.

Dans cet ordre d'idées, observons que le diagnostic en question a été posé d'abord, non par un aliéniste, mais par un médecin militaire, le docteur Grandgury, immédiatement après l'affaire de Baume-les-Dames, puis adopté, après le transfèrement de Vacher à l'asile de Saint-Ylie, par le docteur Guillemain, médecin adjoint au docteur Bécoulet, directeur, alors malade.

Or, n'est-il pas rationnel de se demander si dans la vie de Vacher ne se seraient pas produits des faits capables d'éveiller à *eux seuls* les idées de mélancolie, de suicide, de persécution même et de provoquer une grande irritabilité, toutes manifestations invoquées par les médecins comme signes caractéristiques de la démence ? Si nous nous trouvons donc en présence de faits de cette nature, il ne sera plus nécessaire d'attribuer ces troubles à l'aliénation mentale. Eh bien ! ces faits, générateurs normaux et habituels des troubles psychiques invoqués, ils apparaissent, avec une netteté et une force déterminante propres à entraîner la conviction des plus sceptiques, dans l'affaire de Baume-les-Dames. Il est vraiment inconcevable qu'un homme de la valeur du docteur Laborde les ait laissés dans l'ombre ; et, à moins qu'il ne les ait ignorés, on est tenté de se demander si ce n'est point parce qu'ils auraient été singulièrement gênants pour sa thèse qu'il les a passés sous silence.

Vacher, en effet, était follement épris de Louise Barant, qu'il n'avait pu déterminer à l'épouser ; et la violence de son tempérament exaspérait sa passion. Furieux du refus qui lui est opposé, il blesse cette jeune fille de trois coups de revolver et essaie de se suicider ; après quoi il reste éperdument amoureux de sa victime ; il est inconsolable ; il ne peut vivre sans elle et songe de nouveau au suicide ; et c'est dans ces conditions qu'il est soumis à l'examen du médecin aliéniste. Est-ce que ce fait divers que constitue un crime passionnel courant, banal, comme nous en trouvons tous les jours des exemples dans les journaux, comporte nécessaire-

ment l'état de démence et l'irresponsabilité ? Est-ce que les magistrats, le public même, songent à attribuer à l'aliénation mentale tous les crimes passionnels identiques à celui commis par Vacher sur sa fiancée et qui se renouvellent tous les jours ? Comment se fait-il que le docteur Grandgury et le docteur Guillemain ne se préoccupent ni l'un ni l'autre de ce crime passionnel ; ne se demandent pas si le violent désespoir d'amour qui a poussé Vacher à le commettre ne suffit pas à expliquer la mélancolie et les idées de suicide observées sur le sujet qu'ils ont à examiner et ne font même pas une simple allusion à cette cause si naturelle déterminante de l'état morbide qu'ils signalent ? Quand on voit le docteur Grandgury, notamment, écrire dans un rapport : « J'attribuai cet état au travail fourni par lui au moment de ses examens pour le grade de sous-officier », l'esprit reste confondu en présence d'un pareil défaut de psychologie. Et voilà pourtant ce qui, en substance, sert de base à l'argumentation du docteur Laborde. En vérité, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est bien fragile, cette base, tout comme les arguments accessoires invoqués par lui relativement aux allégations par Vacher d'une mission divine ou d'une force irrésistible qui le poussait à tuer, boniment que ce criminel n'a imaginé qu'après coup (nous avons été bien placé pour le constater), lorsque à la longue, se demandant *comment* il pourrait échapper au châtimeut qui le menaçait, il cherchait dans son imagination des causes d'excuse et des mises en scène dont nous n'avons jamais été dupe.

L'étude du docteur Laborde sur Vacher se termine ainsi :

CONCLUSION GÉNÉRALE. — Vacher, dégénéré héréditaire constitutionnel, atteint d'un état mental d'aliénation caractérisé par un délire maniaque, avec prédominance mélancolique, idées mystiques et de persécution, impulsion suicide et surtout homicide, dépravation sadique et inversive, a accompli tous ses actes criminels sous cette influence et cette domination malades avec une systématisation qui ne leur enlève rien de leur caractère impulsif et délirant. » Et finalement l'auteur conclut à l'irresponsabilité du sujet.

Nous nous permettons de répondre au docteur Laborde :

Vacher un dégénéré héréditaire ? Affirmation gratuite à laquelle tous les témoignages infligent un démenti formel et que son auteur est impuissant à justifier.

Constitutionnel ? Affirmation contredite par l'autopsie et par les témoignages des spécialistes les plus éminents.

Délière mélancolique ? On n'a trouvé pour le caractériser que l'expression de tristesse que lui avait causée la rupture de son projet de mariage et que suffisait surabondamment à expliquer un sentiment normal et courant qui n'avait rien à voir avec la démence, et cela est si vrai que, dès qu'il eut pris son parti de cette rupture et ne fut plus détenu, la mélancolie disparut définitivement.

Idées de persécution ? A partie de sa sortie de l'asile, on n'en trouve pas vestige. Antérieurement, en fait d'idées de persécution on n'observe chez lui que les récriminations d'un homme exigeant qui n'a pas obtenu ce à quoi il croyait avoir droit. A-t-on jamais songé à déclarer fous tous ceux qui ne sont pas contents de leur sort ?

Impulsion ? Voici bien l'affirmation la plus fausse qui puisse être avancée dans le cas de Vacher où les moindres faits concourent à établir le contraire, à ce point que l'on imaginerait difficilement un individu aussi maître de lui, ayant fourni cent fois la preuve de sa facilité et de sa promptitude à réagir chaque fois que son intérêt était en jeu. D'ailleurs les médecins experts ont fait, de la manière la plus lumineuse, justice d'une pareille allégation qui ne résiste pas à l'examen.

Ainsi s'écroule sous le poids de l'observation directe des faits, de l'universalité des témoignages associées à une étude longue et attentive des manifestations de la pensée de Vacher, la base du raisonnement à l'aide duquel le docteur Laborde a tenté d'établir que ce criminel était irresponsable.

La seule concession qu'il soit en droit d'espérer et que, naturellement, nous lui faisons volontiers, est celle que nous avons formulée précédemment, à savoir que Vacher était un anormal, mais l'anomalie n'implique nullement l'irresponsabilité : nous croyons l'avoir suffisamment démontré.

Reste maintenant à faire justice des affirmations de MM. Lombroso, Roncoroni et Bosero, de l'Ecole italienne, qui, dans une note dans *La Revue scientifique* du 8 juillet 1900, prétendent avoir trouvé dans le dispositif des circonvolutions, les plis de passage, les sillons et les scissures du cerveau de Vacher, des anomalies caractéristiques des stigmates organiques du criminel-né, et,

dans l'espèce Vacher, de l'épileptique. Le docteur Laborde s'est chargé de ce soin. Ses honorables confrères italiens fait-il observer, n'ont pu avoir en leurs mains que des lambeaux du dit cerveau, et uniquement de l'hémisphère droit, ou un moulage imparfait, ce qui exclut la possibilité de déterminer avec l'exactitude que semble comporter leur description, les menus détails de ces prétendues anomalies. Et il ajoute : « Qui veut trop prouver ne prouve rien ».

En somme, une paresse invétérée ; un immense orgueil, des appétits génésiques insatiables et un caractère violent, voilà ce qui caractérise Vacher.

Sa paresse explique sa vie errante ; son orgueil explique le mépris absolu qu'il affiche pour les lois morales et sociales, la proclamation de son droit à toutes les femmes : « J'ai autant de droits que quiconque sur toutes les femmes, et je veux les exercer » (témoin Charlon) ; enfin, c'est encore ce même orgueil qui lui fait proclamer la légitimité du principe cher à Bismarck : « Terrible sentence de M. de Bismarck : « La force prime le droit », a-t-il écrit dans un factum qu'il nous a adressé ; et ailleurs, dans une lettre à ses parents, à propos de l'attentat commis par lui sur la femme Plantier : « La force est si souvent le droit que si le mari n'était pas arrivé, c'était... basta ».

Enfin l'état d'hyperexcitation constante de ce fauve toujours en rut explique les assassinats et les mutilations.

Le docteur Manouvrier termine son étude sur le cerveau de Vacher de la manière suivante :

« Je ne veux pas terminer la présente note sans remplir un devoir social envers la famille de Vacher, honorable, nombreuse et saine... J'ai à dire que, commis ou non sous l'influence d'une maladie cérébrale, ce que j'ignore, les crimes de Vacher ne sauraient atteindre l'honorabilité de sa famille. S'il importait réellement à la société de punir le criminel, question que je n'ai pas examinée, il importe en tous cas et très certainement à la société que toute une famille ne soit pas rendue responsable d'actes commis par un de ses membres, à l'exclusion de toute participation proche ou lointaine et tout intérêt direct ou indirect des autres membres... Au malheur qui accable la famille Vacher, il serait injuste, antisocial et antiscientifique d'ajouter une honte. Ce malheur, rendu si terrible par de barbares préjugés, commande,

au contraire, de la part des gens éclairés, un respect compensateur. »

Nous applaudissons à ce noble langage et nous associons aux sentiments qu'il exprime.

QUELQUES APPRÉCIATIONS

de Magistrats et de victimes d'erreurs judiciaires

PARQUET DE LA COUR D'APPEL DE LYON

Lyon, le 18 octobre 1897

Monsieur le juge d'instruction,

J'ai pris connaissance des rapports que vous avez adressés à mon parquet relativement à l'instruction ouverte contre le nommé Vacher, inculpé d'assassinats.

L'arrestation de cet inculpé, qui s'est soustrait si longtemps aux recherches de la justice en ne cessant de commettre les plus odieux forfaits, est due aux mesures que vous avez prises avec autant de zèle que de sagacité.

Je suis heureux de vous témoigner toute ma satisfaction. Je m'empresse, d'autre part, de signaler à M. le Garde des Sceaux les mérites dont vous avez fait preuve dans cette affaire.

Recevez, Monsieur le Juge d'instruction, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Procureur général,
MORAS.

A. M. Fourquet, Juge d'instruction, à Belley.

COUR D'ASSISES DE L'AIN

CABINET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Bourg, le 17 septembre 1898.

Mon cher collègue,

Je n'ai pas droit aux remerciements que vous m'adressez. Je me suis borné, dans mon réquisitoire, à dire ce que, bien sincèrement, je pensais.

Si j'ai loué vos efforts, si j'ai parlé du grand service que vous avez rendu à la Société, c'est que j'ai la conviction profonde que vous avez fait un effort dont bien peu de magistrats se seraient sentis capables et que vous avez, par votre travail et votre habileté, obtenu un résultat dont vous ne sauriez être trop fier.

Croyez, mon cher collègue, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

DUCHER.

Quinze mois s'étaient écoulés depuis la réception de cette lettre lorsque le juge d'instruction de Belley s'avisait de solliciter l'intervention à la Chancellerie d'un magistrat de ses amis, M. Melcot, avocat général à la Cour de Cassation, qu'il avait prié de s'informer de ses chances d'avancement. Or voici la réponse de M. Melcot :

COUR DE CASSATION

PARQUET

29 janvier 1900.

Mon cher collègue,

Je suis allé à la Chancellerie pour me renseigner sur les chances que rencontrerait votre candidature à un poste de juge d'instruction de 2^e classe. (c'était la classe au-dessus de celle à laquelle appartie-

nait le juge d'instruction de Belley) ; mon impression est que ces chances ne seraient pas, en ce moment et d'ici à quelque temps, très grandes. J'ai fait valoir vos services et vos titres ; on m'a répondu par des appréciations favorables mais on m'a objecté leur peu de durée. En somme, je ne crois pas que l'on se rende compte de l'importance qu'a eue, à ce point de vue, l'arrestation de Vacher (1) : comme toujours, on perd vite la mémoire des services rendus et on s'attache surtout aux services attendus. Et puis, il y a tant d'Athéniens qui sont fatigués d'entendre proclamer les mérites d'Aristide !

Un autre de nos amis, maître des requêtes au conseil d'Etat, qui, lui aussi avait tâté le terrain à la Chancellerie pour savoir si l'on songeait à nous, nous écrivait :

Je n'ai rencontré que des gens sans bienveillance, mal disposés, qui ne cachaient même pas leur irritation de voir la grande presse vanter vos mérites ; ils n'admettent pas que tant de louanges soient adressées à un petit juge de province qui, disent-ils est bien osé de se permettre tant de bruit.

LETRE DE BANNIER

Saint-Etienne-de-Boulogne, le 21 octobre 1898.

Monsieur le juge d'instruction,

Je ne possède qu'une photographie, une seule, pas bien retouchée mais fort ressemblante, eh bien ! je suis heureux de m'en dessaisir pour l'offrir à celui à qui je dois la tranquillité de cette dernière année, la fin des angoisses subies et, je l'espère bien, malgré l'acharnement de quelques gredins, ma réhabilitation morale complète à brève échéance.

En retour, je ne vous cacherai pas que je serais très heureux de

(1) Le lecteur admirera sans doute la mentalité de ces chefs de la magistrature française pour lesquels la découverte et l'arrestation du plus grand criminel des temps modernes et la réhabilitation de nombreux innocents par un magistrat qui de son plein gré, par pur esprit de zèle, avait repris des affaires abandonnées par ses collègues depuis plusieurs années, dans 80 arrondissements, n'avait pas d'importance

recevoir et de conserver votre portrait. Votre vue me rappellera bien des choses, surtout que c'est à vous que je dois d'être libre. En me remémorant plus tard l'histoire de mes souffrances, je serai heureux de montrer à tous les miens la physionomie de l'homme juste qui les fit cesser et auquel nous avons déjà voué à jamais une éternelle reconnaissance.

Croyez-moi donc, Monsieur le juge d'instruction, votre tout respectueux et tout dévoué.

BANNIER.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
MAIRIE DE SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE.

Saint-Etienne-de-Boulogne, le 1^{er} novembre 1898

Monsieur le Juge,

Les journaux m'ont apporté avant-hier la nouvelle de la condamnation de Vacher à la peine capitale, et, avec cette nouvelle, le dénouement du long drame dans lequel j'ai dû jouer un rôle qui n'a pas été exempt de souffrances.

Vous savez aussi bien que moi les tortures sans nombre qu'a endurées le pauvre Bannier de la part de quelques misérables poussés par d'autres plus misérables encore, que la méchanceté et la haine aveuglent. Mais Bannier n'était pour cette bande ignoble qu'un marchepied; ils l'auraient facilement abandonné peut-être si je ne l'avais défendu; or, en le persécutant, c'est le maire qu'ils désiraient atteindre par contre-coup.

Je dois reconnaître qu'ils étaient forts, car la certitude de l'impunité décuplait leur audace et leurs outrages. Et si, pendant près de quatre ans, Bannier a souffert matériellement de leurs attaques, ils m'ont infligé aussi des tortures morales bien douloureuses.

Grâce à vous, grâce à vos longues et patientes recherches, grâce à votre habile instruction, ce hideux cauchemar a disparu.

En découvrant le monstre qui commît tant de forfaits, vous avez sauvé un honnête homme du déshonneur et vous avez rendu à une commune et surtout à son maire, le calme et la tranquillité d'autrefois. Quelques brouillons persistent encore bien à attiser les haines,

mais comme les hiboux, ils agissent dans l'ombre et ne sont du reste pas suivis.

Permettez-moi donc, au nom de la famille Bannier, au nom de tous les honnêtes gens de Saint-Etienne-de-Boulogne, et surtout en mon nom personnel, de venir vous remercier affectueusement pour tout ce que vous avez fait pour nous dans l'affaire Vacher.

Nous n'oublierons jamais tout ce que nous vous devons et le maire de Saint-Etienne-de-Boulogne en particulier, vous sera éternellement reconnaissant du service immense que vous lui avez rendu.

Veuillez donc agréer, Monsieur le juge d'instruction, avec nos sincères félicitations pour l'habileté avec laquelle vous avez mené l'affaire du célèbre tueur de bergers, l'assurance de notre entier dévouement.

Le Maire de Saint-Etienne-de-Boulogne,

ARTIGE.

LETTRE DE CHARLES ROUX

Monsieur le Juge d'instruction,

Vous me témoignez dans votre lettre tant d'intérêt en compatissant aux souffrances que j'ai endurées que je ne peux vraiment me dispenser de courir chez le photographe et je vous enverrai ma photographie dès qu'elle sera prête. Vous pouvez y compter. Je m'estime-rais heureux, d'autre part, si vous aviez la gracieuseté de m'envoyer la vôtre. Ce sera pour moi un grand bonheur que de posséder l'image de celui qui a su faire avouer la lugubre série de ses crimes au terrible bandit et qui a ainsi terminé les tortures sans nom que je subissais depuis trois ans. Tous ceux sur qui planait le doute, nous vous devons plus que des remerciements banals, mais une reconnaissance profonde.

Oh! l'horrible chose que d'être soupçonné d'un crime que l'on n'a pas commis! Jusqu'alors, j'avais vécu heureux au milieu de mes compatriotes. J'étais estimé de tous et les amis paraissaient nombreux. Depuis, hélas! j'ai vu bien des visages se détourner de moi avec horreur et combien de fois aussi les mots de Cayenne! et d'assassin n'ont-ils pas retenti douloureusement à mes oreilles!

Enfin, maintenant, depuis les aveux de Vacher, je respire plus librement, et, bien qu'à Vidauban, comme aux villages voisins, on rencontre encore des individus qui me disent le véritable coupable, la majorité ne doute évidemment ni de l'existence de ce bandit ni de la sincérité de ses aveux.

Il faut faire deux parts des incroyables : les méchants et les imbéciles ; c'est-à-dire ceux qui mentent en connaissance de cause, mais les plus coupables ; et ceux qui pèchent par ignorance. Je pardonne aux uns comme aux autres, mais je ne pourrai jamais oublier combien ils m'ont fait souffrir.

Charles Roux,
Propriétaire au hameau de Chaume,
à Vidauban (Var).

ÉPILOGUE

L'affaire VACHER a été à la fois le plus grand tourment et la source des plus vives satisfactions que j'aie éprouvés au cours de mon existence ; des plus grands tourments en ce que mon esprit n'a été occupé, pendant dix-huit mois, que de scènes de carnage et de supplices d'innocents ; que pendant cette période où j'eus à dépouiller plus de 80 dossiers d'assassinats, mes nuits déjà écourtées par un travail excessif, ont été encore agitées par les cauchemars et la fièvre et, qu'à ce jeu, ma santé fut un instant sérieusement ébranlée ; des plus vives satisfactions, à la pensée que j'avais été assez heureux pour réhabiliter un certain nombre d'innocents accablés par des accusations iniques, des incarcérations injustifiées et que les aveux de Vacher ont délivrés des pires souffrances morales et arrachés au déshonneur. Enfin, en interrompant définitivement la sanglante odyssee du monstre, je l'ai sans doute empêché de faire de nouvelles victimes.

L'opinion publique et la presse avaient réclamé, en faveur du magistrat qui instruisit l'affaire Vacher, pour prix du service qu'il avait rendu à la société, la croix de la Légion d'honneur et l'avancement au choix.

On ne lui accorda ni l'une ni l'autre.

L'histoire nous a appris que l'ingratitude a toujours été l'apanage des gouvernements démocratiques, et, qu'il s'agisse de la Grèce antique ou de la France contemporaine, la mentalité des détenteurs du pouvoir, plus préoccupés de récompenser les services politiques que soucieux de l'intérêt de la société, n'a pas changé.

Seuls, l'opinion et la presse ; les chefs de la Cour de Lyon et les infortunées victimes des erreurs judiciaires auxquelles furent rendues la considération et la tranquillité perdues, firent leur devoir vis-à-vis du juge d'instruction de Belley ; les premières, en lui décernant des louanges unanimes ; les seconds, en lui

adressant officiellement des éloges sans réserves ; les autres, enfin, en lui donnant, en termes émus, des témoignages de leur reconnaissance.

Ces précieuses manifestations l'ont consolé de la misérable attitude des gens de la place Vendôme, jusqu'au jour où une nouvelle vilénie de la Chancellerie le détermina enfin, en 1912, à tirer sa révérence au ministre de la Justice et à revenir cultiver son jardin au pays natal.

Là, dans la solitude et la paix des champs, il a pu méditer à loisir sur la dignité de l'attitude des chefs de la Justice en France, incapables d'un geste, d'une parole de reconnaissance ou même d'encouragement pour un homme qui, par pur esprit de zèle, sans y être obligé le moins du monde, puisqu'il faisait un travail devant lequel les autres, auxquels il incombait cependant, avaient reculé, risqua sa santé et exposa même sa vie pour débarrasser la France d'un monstre qui répandait la terreur sur toute l'étendue du territoire.

Je ne terminerai pas ce long récit sans évoquer avec émotion la mémoire d'Alexandre Tuffery, juge suppléant, chargé par intérim d'assurer le service du Parquet à l'époque de l'affaire Vacher et sans remercier M. Jean Fabry, directeur du journal *Le Bugiste*. Le premier, qui se fit bravement tuer pendant la grande guerre, esprit fin et pénétrant, en me laissant la plus entière liberté d'action dans le délicat travail préparatoire de la découverte de l'assassin, facilita le succès de mon entreprise ; le second, par ses relations dans la Presse, me seconda souvent dans l'œuvre longue et difficile de reconstitution de l'itinéraire de Vacher à travers la France pendant les années de sa vie errante.

J'adresserai enfin l'expression de mes sentiments de gratitude à M. le docteur Jean Lacassagne, de Lyon, qui a bien voulu m'autoriser à reproduire les gravures représentant les cadavres des victimes de Vacher, qui figurent dans le livre de son regretté père, le docteur A. Lacassagne, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, (*Vacher l'Eventreur*), un des experts de l'affaire Vacher, et qui m'honora de son amitié ; à la maison d'édition Masson, boulevard Saint-Germain, à Paris, qui m'a confirmé l'autorisation du docteur Lacassagne.

Château de Lavans-Quingey.

Le 23 janvier 1934.

TABLE DES MATIERES

La sanglante odysée de Vacher

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — Un criminel insaisissable. — Les recherches. — L'arrestation. — Le transfèrement de Tournon à Belley. — Confrontation avec les témoins.	1-29
CHAPITRE II. — Vacher se reconnaît l'auteur des assassinats qui viennent de lui être reprochés. — Nouveaux aveux de crimes inconnus du juge d'instruction : Assassinat à Beaurepaire (Isère) ; assassinat à Truinas (Drôme) ; assassinat à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône) ; tentative de viol et d'assassinat à Noyen (Sarthe)	29-46
CHAPITRE III. — Entrée en scène de la presse. — Elle signale 112 crimes impunis. — Remarquable interview d'Emile Berr, du <i>Figaro</i> . — Les plaintes de Vacher	46-56
CHAPITRE IV. — Reconstitution du passé de Vacher, de sa naissance (16 novembre 1869), à son incorporation au 60 ^e d'infanterie, à Besançon (15 novembre 1890). — Le crime de Varacieux (Isère)	56-76
CHAPITRE V. — Vacher au régiment. — Tentative d'assassinat sur Louise Barant, sa fiancée, à Baumes-les-Dames (Doubs) ; sa tentative de suicide (25 juin 1893)	76-89
CHAPITRE VI. — Vacher à l'asile d'aliénés de Saint-Yllie (Jura). — Son évasion. — Son arrestation. — Deuxième évasion en chemin de fer. — Son transfèrement à l'asile d'aliénés de Saint-Robert (Isère). — Sa remise en liberté définitive.	89-96

DEUXIEME PARTIE

- CHAPITRE PREMIER. — Le crime de Beaulieu : assassinat d'Eugénie Delhomme. — Tentatives de viol et d'assassinat sur M^{mes} Gueyffier, Eydan et Jay (17, 18, 19 mai 1894)..... 196-110
- CHAPITRE II. — Le crime de La Vaquière, près Viduban (Var). — Le martyrologe de Charles Roux. — Le double assassinat de Châteaudouble (Var). — Tentative de viol et d'assassinat à Saint-Fons (Rhône) 110-124
- CHAPITRE III. — Le crime du bois du Chêne, à Etaules (Côte-d'Or). — Erreur judiciaire sans exemple : Le martyrologe d'Eugène Grenier. — L'opinion publique affolée dans toute la Bourgogne. — Attitude odieuse de deux journaux. — Clairvoyance et fermeté de deux magistrats ; incroyable légèreté de deux de leurs collègues. — Faux témoignages sur faux témoignages. — Chantages et vengeances..... 124-172
- CHAPITRE IV. — De la Côte-d'Or à la Savoie par Semur et Montbard, Autun, Bourg, Belley, Seyssel et Aix-les-Bains. — Tentative à Marigny (Saône-et-Loire), 26 mai 1895. — Tentative à Tiamayes (Saône-et-Loire). — Le crime de Chambuet (Savoie), 22 juillet. — Tentative à Corbonod (Ain), 18 août. — Le crime de Saint-Ours (Savoie), 24 août..... 172-182
- CHAPITRE V. — Le crime de Bénonces (Ain)..... 182-188
- CHAPITRE VI. — Le crime de Four (Isère), 22 septembre 1895. — Le crime d'Hauterives (Drôme), septembre 1895. — Le crime de Truinias (Drôme), 23 septembre 1895..... 188-195
- CHAPITRE VII. — Le crime de Saint-Etienne-de-Boulogne (Ardèche), 29 septembre 1895. — Epouvantable erreur judiciaire. — Le martyrologe de Bannier. — Les faux témoins. — Admirable attitude du maire de la commune..... 195-208
- CHAPITRE VIII. — De Saint-Étienne-de-Boulogne (Ardèche) à Baugé (Maine-et-Loire). — Tentative à Berzème (Ardèche) sur une bergère de quatorze ans. — Le crime de Parnans (Drôme), 29 octobre 1895. — Le crime de Chambost (Rhône), 6-7 novembre. — Le crime de La Baume-d'Hostun (Drôme), 23 novembre. — Le crime de La Baronnière (Creuse), 22 décembre 1895. — Triple tentative au château de Cofly, à Nouans (Indre-et-Loire), 25 février 1896. — Tentative de viol à Noyen (Sarthe), 1^{er} mars 1896. —

- Arrestation. — Sa condamnation à Baugé pour coups et blessures (8 mars 1896)..... 208-215
- CHAPITRE IX. — De Baugé (Maine-et-Loire) à Busset (Allier). — Tentatives à Mellecey et à Germolle (Saône-et-Loire). — Assassinat d'un inconnu à Tain (Drôme). — Tentative d'assassinat à Saint-Marcel-de-Bel-Accueil (Isère), juin 1896. — Le crime de Reims, 22 août 1896. — Tentative à Roybon (Isère). — Le crime de Busset (Allier). — Tentative à Durmignat Puy-de-Dôme)..... 215-226
- CHAPITRE X. — Le crime d'Allègre (Haute-Loire). — Le crime de Varenne-Saint-Honorat (Haute-Loire), le 1^{er} octobre 1896..... 226-232
- CHAPITRE XI. — De Varenne-Saint-Honorat (Haute-Loire) à Lacaune (Tarn). — Tentative à Job (Puy-de-Dôme), 18 octobre. — Tentative au Brugeron (Puy-de-Dôme), fin octobre. — Le crime de Brives (Corrèze), 11-12 octobre 1896. — Pèlerinage à Lourdes. — Attentat à Bessières (Haute-Garonne). — Le crime de Lacaune..... 232-245
- CHAPITRE XII. — De Lacaune (Tarn) à Vrécourt (Vosges). — Le crime de Beiffort (18 mars 1897). — Le crime de Varennes-en-Argonne (5 avril). — Le crime des Haies (Rhône), 11 avril. — Tentative de viol et d'assassinat sur une jeune fille de dix-huit ans, à Graffigny (Haute-Marne), 26 avril 1897. — Tentative semblable sur une jeune fille de quinze ans, à Daillecourt (Haute-Marne), 29 avril. — Le crime de Vrécourt (Vosges)..... 245-262
- CHAPITRE XIII. — Le crime de Communay (Isère), 18 mai 1897. — Le crime de Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), entre le 27 mai-3 juin 1897. — Le crime de Courzieu-la-Giraudière (Rhône), le 18 juin 1897..... 262-274
- CHAPITRE XIV. — De Courzieu-la-Giraudière à Champis (Ardèche). — Randonnée dans le Puy-de-Dôme. — Tentatives à Fréteix, près Montel-de-Gélat (Puy-de-Dôme), fin juin 1897. — Tentative sur un enfant de six ans, à Beauchastel (Ardèche), 4 juillet. — Tentative sur la route du Teil à Rochemaure. — Le crime de Volvent (Drôme), 6 juillet. — Double tentative à Darbres (Ardèche), juillet. — Le crime de Coux (Ardèche), nuit du 23 au 24 juillet 1897. — Tentative entre Coux et Flaviac (Ardèche) sur une jeune fille de dix-huit ans (25 juillet). — Tentative de viol et d'assassinat à Champis (Ardèche), 4 août 1897. — Arrestation de Vacher. — Sa condamnation à trois

mois et un jour d'emprisonnement par le tribunal de Tournon, pour outrage public à la pudeur..... 274-287

TROISIEME PARTIE

La dernière phase de l'instruction. — Derniers interrogatoires. — Le juge commet trois médecins de Lyon pour examiner l'état mental de Vacher. — Le transfèrement à Lyon. — Le retour à Belley. — L'incident Decorl. — Une vive émotion du juge d'instruction de Belley. — Le rapport des médecins sur l'état mental de Vacher. — Radiographie : examen de son oreille... 287-310

QUATRIEME PARTIE

Vacher devant la Cour d'assises. — Sa condamnation à mort. — Son exécution..... 310-398

CINQUIEME PARTIE

I. — Observations finales sur la mentalité de Vacher... 338-351
 II. — Quelques appréciations de magistrats et de victimes d'erreurs judiciaires sur le rôle joué par le juge d'instruction de Belley 351-357
 Epilogue 357-358

Imprimerie Jacques et Demontond

Rue Claude-Pouillet
 BESANÇON

